

CONSEIL REGIONAL
ASSEMBLEE PLENIERE
JEUDI 14 DECEMBRE 2020

PROCES VERBAL

**CONSEIL REGIONAL
ASSEMBLEE PLENIERE DU 14 DECEMBRE 2020**

JEUDI 14 DECEMBRE 2020

VÉRIFICATION DU QUORUM p 9

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 15 ET 16 OCTOBRE 2020 p 9

**ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE ET DE LA COMMISSION PERMANENTE
DEMATERIALIZED**

Rapport n°4694

- Intervention de l'exécutif p 10
- Explication éventuelle du vote des groupes et des 3 Non-Inscrits (2mn) p 10
- Vote du rapport p 10

**CRISE SANITAIRE : DES RÉPONSES SANITAIRES ADAPTÉES AUX ENJEUX DE LA
SECONDE VAGUE COVID -19**

Rapport n°4768

- Intervention de l'exécutif p 13
- Vote du rapport p 13

BUDGET PRIMITIF 2021

Rapport n°4695

- Présentation par Monsieur Laurent CARUANA, premier Vice-Président du CESER de l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur le Budget primitif 2021 p 14
- Intervention de l'exécutif p 18
- Avis de la commission « Finances, administration générale » p 25
- Avis du Rapporteur du budget p 26
- Intervention générale des groupes p 26
- Examen et vote des amendements p 52
- Vote du rapport p 223

ETAT D'URGENCE SANITAIRE : AGIR FACE A LA SECONDE VAGUE DE COVID-19

Rapport n°4768

- Intervention de l'exécutif p 225
- Intervention générale des groupes p 226
- Examen et vote des amendements p 247
- Vote du rapport p 248

GESTION DU PERSONNEL DU SIEGE, DES ANTENNES LOCALES, DU CREPS, DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET NON URBAINS ET DES LYCEES - TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Rapport n°4696

- Intervention de l'exécutif p 251

GESTION DU PERSONNEL DU SIEGE, DES ANTENNES LOCALES, DU CREPS, DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET NON URBAINS ET DES LYCEES - EVOLUTION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (ATTEE)

Rapport n°4698

- Intervention de l'exécutif p 253

GESTION DU PERSONNEL DU SIEGE, DES ANTENNES LOCALES, DU CREPS, DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET NON URBAINS ET DES LYCEES - ETENDRE LE MONTANT DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE A TOUS LES AGENTS DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Rapport n°4697

- Intervention de l'exécutif p 254
- Avis de la commission « Finances, administration générale » p 254
- Examen et vote des amendements p 254
- Explication éventuelle du vote des groupes et des 3 Non-Inscrits (2 mn) p 256
- Vote des rapports n° 4696, 4697, 4698 p 256

VŒUX

Vœu présenté par l'Exécutif

Règlement définitif du conflit du Karabakh et la reconnaissance de la République de Artsakh p 258

Vœu n° 109 : LR, LD

Ouvrir les remontées mécaniques au plus vite : la condition de la santé économique des territoires de montagne p 261

Vœu n°110 : RN

Pour la réouverture des domaines skiabiles p 263

Vœu n° n°111 : LD, LR Chantier de Saint-Pierre-de-Colombier : indemnisation des entreprises impactées par l'arrêt brutal du chantier	p 263
Vœu n°112 : Modem & Ind Relance des programmes de formation à destination des publics fragiles	p 265
Vœu n°113 : RN Pour que la Région sollicite le Premier ministre et le Ministre du tourisme en faveur des hôteliers	p 267
Vœu n°114 : RCES Garantir des ressources pérennes aux lycées professionnels	p 269

QUESTIONS ORALES

Question orale n°115 : Modem & Ind Politique associative : état des lieux de la politique régionale de subventions accordées aux associations	p 272
Question orale n°116 : RN Reprise des réunions en présentiel	p 272
Question orale n°117: RN Evaluation des dispositifs régionaux en faveur de l'emploi et de la reconversion des conjoints de militaires	p 273
Question orale n°118 : RN Location ferroviaire à la Région Bourgogne	p 274
Question orale n°119: GC-GRS Projet de scission des activités commerciales et de production d'EDF baptisé Hercule & privatisation de l'exploitation des conceptions hydrauliques en Auvergne Rhône-Alpes	p 274
Question orale n°120 : RN Construction d'une basilique à Saint-Pierre-de-Colombiers : L'Ardèche doit-elle devenir le symbole de l'écologie punitive et de l'intolérance ?	p 274
Question orale n°121: Modem & Ind Cantine scolaire et agriculture	p 276

TABLEAU DES VOTES	p 277
--------------------------	-------

FICHES D'ÉMARGEMENT	p 279
----------------------------	-------

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE



Lundi 14 décembre 2020

*(La séance est ouverte à 10 h 30 sous la présidence
De M. Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional).*

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour à tous.

Je voulais évidemment que notre session de travail puisse commencer par un hommage rendu au Président GISCARD D'ESTAING. Les jours qui viennent de s'écouler à l'occasion de son départ ont été l'occasion, pour notre pays, de revisiter ce qu'avaient été son septennat et son engagement.

Je suis heureux de constater que le témoignage qui lui a été rendu, a souvent permis de rendre hommage à ce qu'a été son principal legs pour l'histoire de notre pays à savoir la modernisation de la France, et son engagement dans des domaines aussi divers que ceux de l'Université, la Recherche, les engagements sociétaux, pour faire en sorte de projeter la France vers l'avenir -c'était son obsession- notamment après les secousses quiavaient représenté la fin des années 60 et la stabilisation qu'avait apportée à son tour le Président Georges POMPIDOU.

De ce point de vue, il est assez satisfaisant de voir que l'histoire permet de trier ce qui est anecdotique de ce qui est essentiel. Les témoignages majoritairement et quasi unanimement positifs du diagnostic porté sur ce qui a été la marque du Président GISCARD D'ESTAING dans notre pays permettent de montrer que déjà son inscription dans l'histoire a été faite et qu'au fond, on ne retient que l'essentiel de ce qu'a été son apport pour notre pays.

Mon propos ne veut pas se centrer sur cet aspect de son engagement, mais plutôt sur « l'autre Président », le Président d'Auvergne, le Président de notre Région, l'homme qui a bâti la totalité de son chemin politique à travers ses racines et ses attaches en Auvergne, dans le Puy-de-Dôme, à Chamalières. Celui qui est resté tout au long de son parcours -je trouve que c'est une belle leçon quelles que soient les responsabilités nationales qu'il a exercées-, un passionné de l'engagement local. Celui qui a toujours eu à cœur de protéger notre territoire et de veiller à lui apporter le mieux.

L'homme qui a été à la fois député, maire de Chamalières, conseiller régional, président de notre Région. Celui qui, lorsqu'il annonce sa candidature à l'élection présidentielle, le fait depuis l'Hôtel de Ville de Chamalières, cher Louis. Celui qui, alors même qu'il est Président de la République, annonce au Puy-en-

Velay, son plan pour le Massif Central qui contribuera à lancer les grandes opérations de désenclavement de l'Auvergne et qui a permis, notamment pour une partie de nos territoires, de construire le développement progressif qui a été fait aussi bien avec les architectures entre Lyon et Bordeaux, Clermont et Béziers, entre Saint-Étienne et Clermont. Tout ceci, nous lui devons.

Le Président GISCARD D'ESTAING a été Président de notre Région Auvergne pendant trois mandats. Tout au long de ces trois mandats, il n'a eu de cesse de doter notre Région de grands équipements permettant de préparer l'avenir. Pour lui, il y avait ce lien intime avec l'idée qu'on a besoin de léguer aux générations qui nous suivent, des équipements qui permettent de préparer la trace pour les générations futures. Il l'a fait en construisant de très nombreux nouveaux lycées dans la région auvergnate, en dotant notre région auvergnate de grandes infrastructures à l'image de Vulcania bien sûr, un parc qui a rayonné largement en Europe ou encore à l'image de la Grande Halle qui reste l'équipement le plus fédérateur d'Auvergne, qui a permis de porter le développement du Salon de l'élevage et d'autres manifestations, y compris d'événements culturels qui se tiennent dans le cadre de la Grande Halle. Tout cela nous lui devons.

J'ai un souvenir plus personnel du Président GISCARD D'ESTAING que j'étais allé voir au moment où j'allais être élu Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il m'avait fait une demande et m'avait donné un conseil. Il m'avait demandé de veiller à ce que l'Auvergne ne soit jamais oubliée dans la grande Région. Je me souviens régulièrement de cette demande et j'essaie d'y rester fidèle. Il m'a toujours dit qu'il faut projeter notre Région vers l'avenir, avoir de l'ambition pour les nouvelles technologies, pour la formation, pour les grands projets culturels, pour les grands projets d'infrastructures ferroviaires. Il avait évoqué le Lyon Turin, projet qui lui tenait à cœur, à lui qui était si farouchement européen.

Je voudrais insister sur une dimension qui à mon avis, n'est pas assez relevée quand on parle du Président GISCARD D'ESTAING. On parle toujours de sa très vive intelligence qui était une évidence, de sa capacité de synthèse qui était assez éblouissante, mais on évoque moins l'attention qu'il portait à ses interlocuteurs. La façon dont il aimait leur poser des questions pour approfondir des sujets, lui qui jusqu'à la fin de sa vie a gardé une acuité et une curiosité extraordinaires.

On oublie l'homme de terrain qui aimait les chantiers, qui aimait voir ce qu'il se passait concrètement, qui jusqu'au bout est resté convaincu que la politique s'incarnait dans des projets qui permettaient de montrer à nos compatriotes le sens de ce que l'on faisait. Qui a suivi le Président GISCARD D'ESTAING sur un chantier sait à quel point il aimait aller dans les détails et s'assurer que les choses avançaient d'un pas et d'une cadence rapides.

Celui qui nous a quittés a été un grand bâtisseur pour l'Auvergne et cela restera toujours gravé dans notre mémoire. Lui rendre hommage aujourd'hui, Louis, c'est rendre hommage à son empreinte pour l'Auvergne, rester fidèle à ce qu'il a voulu, s'employer à faire en sorte que notre Région soit toujours tournée vers la volonté de protéger notre territoire et de la projeter vers des lendemains. C'est un héritage qui nous oblige et qui fixe pour nous un cap et une boussole.

Pour rester fidèle à cette ambition, j'ai souhaité, en lien avec la famille –nous avons échangé à ce sujet avec Louis- que son nom puisse être associé durablement à un des sites emblématiques qu'il a contribué à faire sortir de terre. Cela permettra de marquer la reconnaissance de notre Région à l'égard de celui qui fut un de ses grands présidents, Président de la France, Président de la République, mais également Président de l'Auvergne.

J'ai une demande de prise de parole de Romain CHAMPEL à qui je vais passer la parole. Je demanderai ensuite à Louis GISCARD D'ESTAING de réagir s'il le veut bien.

M. CHAMPEL.- Monsieur le Président, nous avons prévu que notre collègue Louis GISCARD D'ESTAING qui puisse s'exprimer au nom du groupe Les Démocrates, mais il a des soucis de connexion. Nous vous prions de l'en excuser. Peut-être arrivera-t-il à se connecter à temps pour dire un mot. Je vais essayer de le faire à sa place, en toute humilité, en espérant qu'il parviendra à se connecter.

Il est essentiel pour nous, de rendre hommage à l'immense homme d'État qu'était le Président GISCARD D'ESTAING, un responsable politique visionnaire et progressiste, qui a longtemps occupé les plus hautes responsabilités et qui a durablement marqué l'histoire de notre Région, de notre pays et de notre continent.

Il a réussi à mettre en œuvre un nombre inégalé de réformes économiques, sociales et sociétales, qui faisaient rentrer notre pays dans la modernité. Je ne vais pas toutes les citer tant elles sont nombreuses. Vous en avez citées quelques-unes, Monsieur le Président. Je pense avant tout à la

construction européenne, au droit à l'avortement, à la majorité à 18 ans, à l'inclusion des personnes en situation de handicap, il était l'un des premiers à le faire en Europe, au divorce par consentement mutuel, au socle commun aux collèges, à l'indépendance énergétique nucléaire qui fait encore la fierté de la France, au lancement du TGV et du programme spécial Ariane, à la suppression de l'ORTF et à la refonte de l'audiovisuel et tant d'autres encore.

Il faut rendre hommage à un autre élément de contexte majeur, le Président GISCARD D'ESTAING a réussi à mettre en œuvre toutes ces réformes dans un contexte de crise économique inédite dans les années 70, avec des budgets à l'équilibre, voire excédentaires. Ce sont des éléments auxquels sont particulièrement sensibles les centristes, bien sûr.

Les élus et collaborateurs du groupe Les Démocrates se joignent donc à l'hommage national rendu au Président GISCARD D'ESTAING et nous adressons toutes nos condoléances à tous ceux qui l'ont connu, à ses proches et à sa famille et tout particulièrement à notre collègue Louis.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur CHAMPEL. Je ne sais pas si Louis GISCARD D'ESTAING a pu se connecter. J'ai eu l'occasion d'adresser directement toutes nos condoléances pour lui et sa famille. Je trouve que cela a été fait avec beaucoup de dignité et de retenue comme le souhaitait le Président GISCARD D'ESTAING.

1. Vérification du quorum

M. LE PRÉSIDENT.- Le quorum est atteint.

2. Modalités organisationnelles liées à la crise sanitaire

M. LE PRÉSIDENT.- Vous connaissez les modalités liées à la crise sanitaire. Merci à tous de les respecter. J'ai besoin que les présidents de groupe soient « sur le pont ».

3. Procès-verbal de l'assemblée plénière des 15 et 16 octobre 2020, conformément à l'article L.4132-12 du CGCT, le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la séance des 15 et 16 octobre 2020

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous avez des remarques sur le procès-verbal, n'hésitez pas à nous les transmettre.

4. Moyens mis à disposition des groupes d'élus

M. LE PRÉSIDENT.- La liste des membres des groupes fait l'objet d'un affichage à l'entrée et est transmise à ceux qui ne sont pas en présentiel.

5. Désignation des deux secrétaires de séance (un élu de la majorité et un élu de l'opposition)

M. LE PRÉSIDENT.- Les secrétaires de séances sont désignés.

6. Modifications au sein des commissions organiques

M. LE PRÉSIDENT.- J'en profite pour accueillir Monsieur Philippe CRACCHIOLO qui est nouveau conseiller régional. Entrepreneur très investi, notamment sur le territoire d'Oyonnax à l'image de ces entrepreneurs qui contribuent à faire rayonner le Bassin d'Oyonnax, il a récemment transmis son entreprise S2E. Il est très impliqué dans le club de rugby d'Oyonnax, maire d'Arbent et Vice-Président de Haut-Bugey Agglomération présidée par Monsieur Jean DEGUERRY.

ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE ET DE LA COMMISSION PERMANENTE DEMATERIALISEES

Rapport n°4694

- Intervention de l'exécutif

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons ouvrir la séance du Conseil régional avec l'organisation de l'Assemblée plénière et de la Commission permanente dématérialisées. Nous allons commencer par les votes des groupes que je citerai toujours dans le même ordre.

- Explication éventuelle du vote des groupes et des 3 Non-Inscrits (2mn)

- Vote du rapport

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LR, Monsieur VERCHÈRE

M. VERCHÈRE.- Présent Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe Les Démocrates, Monsieur CHAMPEL.

M. CHAMPEL.- Compte tenu du contexte sanitaire, nous voterons pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD, Monsieur REYNAUD.

M. DEBAT.- Non, c'est Jean-François DEBAT.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vous qui faites le suivi des votes ?

M. DEBAT.- Oui, si vous me permettez une explication de vote. Nous souhaitons nous associer à l'hommage rendu au Président GISCARD D'ESTAING. Je l'ai fait au nom du groupe, mais je veux le répéter ici et réitérer à Louis GISCARD D'ESTAING nos condoléances pour lui et ses proches.

Nous allons évidemment voter la délibération sur l'organisation en visio. En revanche, Monsieur le Président, je regrette le décalage des dates à une date inhabituelle qui est le lundi, car cela rend difficile la connexion permanente pour chacun. Nous n'en avons pas compris les raisons et cela ne nous apparaît pas très respectueux du bon fonctionnement de notre Assemblée, mais nous allons voter les conditions d'organisation en visio que vous nous proposez.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que vous mesurez, Monsieur DEBAT, que l'on est dans un contexte où l'ensemble des Français font des efforts immenses. Je pense que chacun des élus ici présents peuvent essayer de faire preuve d'adaptation. Dans la période actuelle, il est compliqué d'expliquer que des élus ont du mal à décaler une date au moment où les Français font des efforts si importants.

Merci pour votre vote.

Monsieur DESIES le groupe RN.

M. DESIES.- Je souhaiterais faire une explication de vote, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous en prie.

M. DESIES.- Monsieur le Président, bien que j'aie une appréciation iconoclaste de la réalité de la crise Covid, j'ai malgré tout pris le temps de la réflexion pour apprécier le bien-fondé de ce rapport qui vise ni plus ni moins à circonvenir les règles de fonctionnement normal de cette Assemblée plénière sous prétexte de conditions sanitaires. Je n'ai trouvé aucune raison à sa non-tenu en présence physique ne serait-ce que restreinte.

Nous savons tous, si on se donne la peine de se renseigner, que le reflux de l'épidémie avait commencé une semaine avant le confinement du 1^{er} novembre, que l'essentiel de l'activité économique à cette fois-ci été maintenue à l'exception de quelques secteurs confinés, le plus souvent en dépit du bon sens, que nous sommes face à une épidémie qui a touché moins de 3,5 %

de la population en dix mois sans mesures particulières de prévention jusqu'à très récemment, et qui a à peine modifié la mortalité annuelle en France. Bref, que le Covid 19 n'est ni de l'anthrax ni du plutonium et que nous sommes déconfinés, ou avec plus de flexibilité depuis le 1^{er} décembre. Avec quelques mesures d'hygiène, cette Assemblée aurait parfaitement pu se tenir de façon normale, le risque étant par ailleurs nul.

Monsieur le Président je ne vous affligerai pas d'un couplet sur l'Esprit des lois qui, avec les banalités habituelles de Jean-Jacques ROUSSEAU, forme l'essentiel du corpus intellectuel de la pensée sclérosée de la Gauche. Je dirai qu'il y a de l'autre côté de la Manche, un peuple dont le Gouvernement depuis huit siècles, se conforme scrupuleusement et en toutes circonstances, à un code non écrit, sans doute la marque d'esprits supérieurs. Vous, malgré un Code des collectivités territoriales aussi épais que trois ou quatre Gaffiot écrits aussi petits pour vous encadrer, vous trouvez le moyen de vous glisser entre les lignes pour vous affranchir des règles.

La vertu est la seule qualité indispensable...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur DESIES.

Je vais vous dire les choses simplement. Je ne sais pas si le Covid-19 est de l'anthrax ou de plutonium, comme vous l'avez dit avec une certaine légèreté, ce que je sais en revanche, c'est qu'il tue. Ce que je sais c'est que des membres de cet hémicycle ont perdu, comme les Français, au cours des dernières semaines, des personnes qui ont été emportées par le Covid. Je suis navré que vous ne partagiez pas ce constat, mais à notre niveau, c'est la moindre des choses d'essayer d'éviter des situations de contamination.

Des Français jouent leur emploi, nous devons nous employer à les accompagner. Je pense qu'il serait intéressant que vous ayez quelques échanges avec les soignants qui ont accompagné des personnes, qui ont essayé de sauver des vies voire même que vous alliez sur le plateau de Hauteville pour discuter avec des patients qui ont réussi à être sauvés, mais qui ont perdu 15 à 20 % de leur capacité pulmonaire. Je pense que vous interviendrez avec moins de légèreté la prochaine fois.

Madame GREBERT pour le groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pas de souci, nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe L'humain d'abord, Madame CUKIERMAN.

Mme CUKIERMAN.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame BOUKAALA pour le groupe PRG.

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Le groupe LREM, Madame GIVERNET.

Mme GIVERNET.- Merci Monsieur le Président et merci pour l'hommage rendu ici, dans sa région, à l'homme d'État qu'était Valéry GISCARD D'ESTAING.

Concernant l'organisation de l'Assemblée plénière, nous voterons pour en dématérialisé.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe Modem & indépendants, Madame BEGUET.

Mme BEGUET.- Nous voterons pour. Je tiens à m'associer à l'hommage rendu au Président Valéry GISCARD D'ESTAING qui a fait entrer la France dans une ère de modernité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ces propos. Il n'y a pas d'autres votes. Merci beaucoup.

- *Le rapport n°4694 est adopté.*

Merci au professeur DELACROIX, à Madame BOLVIN et à Monsieur GARCIN pour leur présence.

CRISE SANITAIRE : DES RÉPONSES SANITAIRES ADAPTÉES AUX ENJEUX DE LA SECONDE VAGUE COVID -19

Rapport n°4768

- Intervention de l'exécutif

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons au vote sur l'urgence avec le rapport 4768 qui a été transmis selon la procédure d'urgence. Il s'agit de voter la notion d'urgence. Nous sommes amenés à nous adapter de façon constante par rapport à la crise du Covid.

- Vote du rapport

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LR, Monsieur VERCHÈRE.

M. VERCHÈRE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD, Monsieur CHAMPEL.

M. CHAMPEL.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD, Monsieur DEBAT.

M. DEBAT.- Il n'y a rien dans ce rapport qui nécessitait de passer en AP ainsi. Nous ne participons pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN, Monsieur DESIES.

M. DESIES.- Pour, en l'occurrence.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES, Madame GREBERT.

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe L'humain d'abord, Madame CUKIERMAN.

Mme CUKIERMAN.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG, Madame BOUKAALA.

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM, Madame GIVERNET.

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI, Madame BEGUET.

Mme BEGUET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de vote différencié ?

M. DESIES.- J'ai peur d'avoir fait une erreur.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut couper les micros et si vous avez des remarques, n'hésitez pas à les signaler aux équipes de séance qui sont à vos côtés pour accompagner. Il est possible de rectifier d'éventuelles erreurs.

- *Le rapport n°4768 est adopté.*

BUDGET PRIMITIF 2021

Rapport n° 4695

- Présentation par Monsieur Laurent CARUANA, premier Vice-Président du CESER de l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur le Budget primitif 2021

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons avoir une présentation de Monsieur CARUANA du CESER que nous remercions pour son implication, il a été très présent dans cette période.

Monsieur CARUANA.

M. CARUANA.- Merci Monsieur le Président. Le CESER s'associe à l'hommage que vous avez rendu au Président Valéry GISCARD D'ESTAING.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est dans un contexte particulier lié à l'impact de la crise sanitaire que nous examinons cette

année votre projet de budget primitif, un contexte marqué par de nombreuses incertitudes quant au devenir de la pandémie au moins pour le premier semestre 2021 et marqué par l'impératif de relancer rapidement l'économie. Les crédits de l'État et de l'Union Européenne sont donc essentiels.

Nous avons bien noté, lors des orientations budgétaires, la décision capitale prise cet été par l'État d'accorder aux Régions, à travers une nouvelle fraction de TVA, une garantie de maintien en 2021 du niveau élevé de la recette de CVAE pour 2020. Nous avons bien compris que l'an prochain, votre budget ne pourra trouver une architecture complète qu'une fois intégrées l'importante enveloppe de l'État et de l'Union Européenne et les modalités d'un accord de relance dont l'État n'a engagé la négociation que très récemment. Ceci a été parfaitement expliqué à notre commission des finances par Monsieur Philippe BAILBE, Directeur général des services, au moment où le dialogue avec l'État se poursuivait. Je tiens à le remercier pour sa disponibilité et la qualité de son intervention. Je remercie également son adjoint, Monsieur Sébastien PERNAUDET ainsi que Madame Agnès BONNEVILLE, Directrice adjointe des finances et du budget.

Nous avons d'abord analysé votre proposition. Si on met entre parenthèses les évolutions de périmètres liées aux fonds européens, aux transports par autocars ou dans une plus faible mesure à la rénovation énergétique, le budget est stable à près 4Md€. Par rapport aux orientations budgétaires qui présentaient comme d'habitude des estimations de crédits réalisées, le budget ne comprend pas les recettes dédiées à la relance à préciser selon les résultats des négociations avec l'État et l'Union Européenne.

En recettes, nous observons des variations à la baisse et à la hausse. Les baisses pourraient être relevées en raison du tassement des cartes grises ou être plus sensibles, moins 20 M€ pour la TVA compensatoire de l'ancienne dotation globale de fonctionnement. Pour ce qui concerne les hausses, il faut mettre à part les interventions équilibrées en recettes et dépenses pour les fonds européens ou la compétence transports par autocars. La principale évolution a trait à la CVAE en progression de 34 M€ par rapport au budget primitif 2020. Rappelons que les Régions et l'État ont passé le 30 juillet un accord dit « de méthode » par lequel la CVAE est supprimée pour les Régions, allégeant ainsi les charges des entreprises. Cette CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA que l'État accepte de garantir en 2021 au niveau encaissé en 2020. Nous

évitons ainsi le trou noir estimé en juillet et que je rappelais devant vous en octobre, de 240 à 480 M€ de recettes en moins.

En dépenses, outre une progression du capital de la dette de 24 M€ pour absorber trois emprunts in fine, hors fonds européens, la stabilité est quasi-totale pour toutes les sous fonctions. Nous relevons seulement les évolutions déjà évoquées pour changement de périmètres ou un redéploiement des crédits d'investissements ferroviaires vers les routes, notamment la RN 88 pour laquelle la Région est maître d'ouvrage délégué.

Nous avons pris bonne note, lors de l'audition en commission, que des recettes et des dépenses complémentaires, une fois conclu l'accord de relance pour 2021- 2022 avec l'État, viendront prochainement à hauteur de 250 à 300 M€ pour abonder la relance à travers une décision modificative budgétaire sur laquelle à venir d'ici deux mois, après avis de notre Assemblée. Nous rappelons qu'en juillet, la Région a décidé une relance de 1 Md€ dont un quart a fait l'objet d'ouvertures d'autorisations de programme. Nous intégrons par ailleurs parfaitement les incertitudes sur le budget dans lesquelles nous plongent les aléas de l'épidémie.

J'en arrive à nos observations. Elles portent d'abord sur la forme. Nous saluons pour la deuxième fois le tableau d'évolution des dépenses de crédits de paiement par sous fonction, tout en regrettant l'absence d'informations sur les autorisations de programme. Je remercie Monsieur BAILBE pour la qualité des échanges avec vous en commission. Ils ont éclairé de nombreuses zones d'ombre même si vous n'avez pas pu dévoiler toutes vos négociations sur la relance.

S'agissant des crédits en discussion sur la relance dont l'enjeu, tous décideurs confondus, représente 3 Md€, nous souhaiterions leur bonne articulation avec le CPER, mais aussi une présentation par un tableau synoptique le plus clair possible, explicitant toutes les catégories d'enveloppes en distinguant bien les crédits réellement nouveaux et les crédits déjà décidés et recyclés, en dépassant tout effet d'annonce.

Nous avons ensuite analysé nos marges de manœuvre. Vous soulignez que près de 1 Md€ d'économies ont été réalisées en fonctionnement depuis 2016, que l'épargne brute s'est accrue et que l'effort d'investissement a été porté au-delà de 1,2 Md€ tout en améliorant le ratio de désendettement. Ceci appelle de notre part deux observations. Tout d'abord, cette politique trouve ses limites dès lors que nombre de dépenses de fonctionnement sont des dépenses

d'investissement d'avenir et qu'aucune évolution de la politique de formation continue n'a été conduite. Nous l'avons souvent dit et le répétons de manière unanime dans notre Assemblée, il faut lever le tabou de la césure entre section de fonctionnement et section d'investissement. En second lieu, ces économies auraient-elles évité le trou noir de 240 à 480 M€, attendu sur la recette de CVAE, sur le secours apporté par l'État garantissant la stabilité d'une enveloppe qui représente 1,2 Md€, soit le tiers de vos recettes ?

Sans cette décision, comment aurait-on pu financer la relance si attendue par les entreprises et les ménages, sans dégrader l'endettement ? Dommage que l'État n'ait pas prolongé ce geste essentiel sur plusieurs centaines de millions d'euros en renonçant à sa pratique de rogner quelque 8 M€ sur certaines dotations, certes marginales, mais qu'il persiste à considérer comme des variables d'ajustement.

Sur les recettes, les incertitudes pèseront jusqu'à l'ère de la couverture vaccinale optimale. Aurons-nous les rentrées fiscales attendues de la consommation à travers la TVA ou la TICPE ? Nous aurons aussi besoin d'une grande et bonne exécution des crédits européens. Ce n'est pas le moment de risquer un dégagement d'office et une remise en question des projets en cette fin de programmation.

Pour conclure, nous regrettons que le calendrier imposé par l'État n'ait pas permis de conclure plus tôt l'accord de relance et de donner au budget une consolidation pour financer la relance et éviter une crise sociale majeure et sans précédent. Nous estimons que les marges de manœuvre financières et d'endettement permettent à la Région une intervention massive. Elle est souhaitée sur tous les bancs de notre Assemblée. Celle-ci doit assurer une cohérence entre les trois piliers du plan de relance : la transition énergétique pour préparer le moyen et le long termes, le soutien à la compétitivité et à l'économie à travers des aides directes à tous les types d'entreprises, la cohésion dans ses deux composantes sociales et territoriales, le secteur associatif doit y trouver toute sa place. Elle doit le faire en poursuivant le dialogue observé avec l'État et en coordonnant l'ensemble des échelons de l'action publique sans jamais oublier d'associer le CESER et la société civile organisée que nous représentons.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur CARUANA, d'abord de vos remerciements pour le travail des équipes de la Région et de la Direction du budget, qui a beaucoup travaillé avec la Direction des finances, et pour les deux souhaits que vous avez émis.

Je pense que la comptabilité nationale, avec la séparation entre fonctionnement et investissement, a vraiment ses limites. Le problème c'est que ce sont les règles nationales qui s'appliquent à nous. Nous serions d'accord pour qu'il y ait une évolution en la matière parce que cela contraint en partie, vous avez raison de le dire. Nous sommes obligés de faire avec les lois.

Vous avez raison sur un deuxième élément, à la Région, notre vocation est d'essayer d'organiser le lien entre les composantes du plan de relance. Comme vous l'avez dit, ma ferme volonté est d'inscrire le travail de la Région en équipe avec les autres acteurs, et notamment de veiller qu'avec le niveau européen et le Gouvernement, nous puissions organiser des partenariats pour démultiplier et faire profiter notre Région de tout ce que nous pourrions récupérer pour défendre l'emploi et protéger dans la situation dure qui risque de s'ouvrir en 2021. Merci encore au CESER. Transmettez mes remerciements à son Président et à ses membres, le CESER s'est démultiplié en termes d'efforts pendant toute cette période. Je lui suis très reconnaissant de la façon dont il s'est inscrit au cœur des territoires.

- Intervention de l'exécutif

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais maintenant vous présenter les principaux enjeux de ce budget pour 2021 en expliquant d'emblée que c'est un budget destiné à protéger notre Région sur les deux volets les plus importants à nos yeux : la santé de nos compatriotes et la défense de l'emploi. Le budget primitif qui vous est présenté porte cette volonté d'être une Région qui protège.

Ce budget est fait sur une base intéressante à regarder : que peut-on déployer ? Comment le fait-on ? Comment l'ensemble des dispositifs est-il financé ?

Le premier slide revient sur le volet sanitaire piloté par Yannick NEUDER que je remercie. Nous lui devons énormément sur la présentation du volet sanitaire. En dehors de ses fonctions au CHU de Grenoble, il s'est investi et rien de ce qui a été déployé n'aurait pu être fait sans lui. Vous voyez que cela a commencé avec l'achat des masques au moment où, au niveau national, on expliquait qu'ils n'étaient pas nécessaires ni utiles. Dans notre région, en

travaillant ensemble avec les mairies, les entrepreneurs et les industries de notre territoire, nous avons réussi à distribuer des masques, du matériel sanitaire, y compris à des professions qui avaient été oubliées. Pour nous, c'est une composante forte de l'investissement, qui est encore marquée dans ce budget 2021.

Le deuxième composant est le plan hospitalier, même si cela ne fait partie que de nos compétences théoriques. Par reconnaissance pour les équipes hospitalières et particulièrement celles des centres hospitaliers qui sont souvent oubliées et qui ont eu un rôle essentiel dans le cadre du Covid, nous avons souhaité les accompagner sur des projets aussi divers que ceux qui ont été portés à Bonneville pour doter les équipes soignantes en salles de repos, que les aménagements d'un lieu pour héberger les internes à Aubenas ou encore les projets qui ont été portés à Saint-Florent.

Enfin, nous sommes sur le déploiement des appareils de purification d'air pour 10 M€. Après une énergie qu'il a fallu déployer, les appareils se déploient un peu partout dans la région, dans les lycées et dans les écoles des communes qui nous ont sollicités. La grande campagne de dépistage de la population représente un budget important pour nous, mais cela se fait en association avec l'Assurance maladie et en partenariat avec l'Agence régionale de santé. Cela se traduit par un complément avec de l'aide à l'équipement (oxymètres, plaques de protection, matériel de télé-médecine) avec lequel nous avons accompagné les professions libérales et les professionnels de santé en hôpitaux. Cela a été un très gros travail pour nous.

En 2021, la Région va poursuivre son action de lutte contre l'épidémie et adaptera son intervention en fonction de l'évolution sanitaire. L'investissement autour de la santé est l'un des premiers investissements forts pour nous.

Le deuxième volet est la composante en matière d'emplois. Nous avons mis sur la table un plan de relance important avec plus de 1 Md€ mobilisé. Ce plan est très ambitieux, l'objectif étant qu'il soit en lien avec les communes et qu'il nous permette de générer un volume de chantiers notamment pour les artisans qui en ont besoin en ce moment. Nous essayons de nous démultiplier. Différentes actions ont été lancées tant sur les lycées avec de grands chantiers de rénovation énergétique qui seront notre priorité pour 2021, sur le ferroviaire en partenariat avec l'État même si la Région intervient en dehors de sa fonction. Comme vous le savez, notre seule compétence touche à la gestion des rames et

pas celle des rails. Nous avons toutefois décidé d'aller au-delà. J'ai signé avec Jean CASTEX, un accord de partenariat qui nous permettra de défendre les petites lignes. C'est un enjeu essentiel. Nous avons hérité de petites lignes dans un état catastrophique. Toute notre bataille consiste à les entretenir pour pouvoir les sauver de la fermeture.

Parallèlement à cela, nous souhaitons intensifier le déploiement des infrastructures numériques avec un gros budget d'investissement. Enfin, nous avons ensuite le soutien aux projets des collectivités locales ainsi que des grands projets régionaux. Je pense aux grands projets culturels, la culture a besoin de notre soutien en ce moment, aussi bien pour le Musée des tissus, la Halle aux blés ou le projet de la Maison du petit prince, ou encore la Grande Halle d'Auvergne qui doit se rénover, le projet d'Alpexpo ou Vulcania.

J'en profite pour faire un appel à l'État et aux grandes collectivités locales de notre territoire pour que chacun sorte des chantiers. Je suis inquiet en voyant l'évolution des carnets de commandes pour les entreprises du bâtiment. J'adresse un message pressant à l'État dont on attend les vraies sommes du plan de relance et aux grandes collectivités locales, notamment les Métropoles, pour que soit intensifié le programme de déploiement de soutien aux artisans qui en ont besoin. Travaillons tous ensemble dessus. C'est important.

Le deuxième volet porte sur l'argent investi pour pouvoir soutenir notre économie de proximité. Ils ont été les principales victimes du confinement. De ce point de vue, la défense de nos commerces, de nos petits artisans, mais aussi des salles de sport, des centres d'événementiels, des hôtels, des restaurants qui ont payé une addition très lourde, a été notre préoccupation. Nous avons investi beaucoup d'argent dans la défense de cette économie de proximité.

Le dernier axe consiste à relocaliser les emplois à l'image du beau projet de Chamatex qui pourra, pour la première fois depuis plus de trente ans, de reproduire des chaussures de running et de basket dans notre région, là où depuis trente ans en Europe, il n'y a pas eu une seule chaussure produite. C'est dans notre région que sera porté le premier projet permettant de relocaliser.

Au total, si vous regardez le bilan, ce sont plus de 200 M€ qui ont été engagés sur des projets supplémentaires, indépendamment des chantiers. Ils ont permis d'accompagner plus de 27 000 commerces, entreprises et acteurs économiques différents. C'est la moindre des choses. Je préfère investir cet argent pour permettre de sauver des emplois plutôt que de voir les personnes à

l'assurance chômage. Nous entreprenons une course contre la montre en accompagnant en trésorerie, en aides directes voire en faisant des aides rétroactives ce qui est rare dans notre collectivité. Nous avons décidé de le faire pour pouvoir accompagner les commerçants qui ont eu l'impression, avec les restaurants et les salles d'événementiel, d'être abandonnés. Je me permets de dire que toutes ces mesures sont à la disposition des associations, avec un plan massif au profit de la culture qui a été piloté par Florence VERNEY-CARRON. J'adresse toutes mes pensées au monde de la culture qui vit avec beaucoup de tristesse les dernières mesures qui ont été annoncées.

J'en viens au volet destiné aux plus fragilisés par cette crise. Je pense d'abord aux mesures de formation professionnelle. Je remercie l'État et Pôle Emploi pour le travail commun qui a été mené. Notre Région est la Région de France où les crédits de formation ont été le plus utilisés, avec une intensification forte en prévision de la situation compliquée pour l'emploi. De ce point de vue, nous avons adopté le Pacte du rebond pour l'emploi, dès juillet, des mesures massives de financement en direction des jeunes à travers le dispositif du permis de conduire et des solutions permettant d'organiser au plus vite le rebond de ceux qui perdent un emploi. Trop souvent, dans notre pays, on attend en gérant la file d'attente de Pôle Emploi, ce qui aboutit à ce que les personnes perdent progressivement espoir et qualifications. Il faut réagir très vite.

J'en profite pour dire que nous sommes très vigilants sur un certain nombre de plans sociaux en cours, notamment sur Aubert & Duval qui me préoccupe beaucoup ainsi que sur Luxfer au sujet duquel j'ai apostrophé la ministre PANNIER-RUNACHER en lui rappelant que nous attendions depuis de longs mois, une évolution de la situation. C'est invraisemblable, une proposition de reprise est sur la table et l'actionnaire britannique refuse de céder le site. C'est inacceptable. Je ne comprends pas que l'État n'arrive pas à faire bouger les lignes. J'ai demandé à Mme PANNIER-RUNACHER d'intensifier ces mesures. Je lui suis reconnaissant parce qu'elle travaille le dossier et essaie de faire le mieux possible. Il n'est quand même pas possible que dans un pays comme le nôtre, le Gouvernement n'arrive pas à obtenir qu'un actionnaire britannique cède un site. On ne lui demande pas de le garder, mais seulement de le céder. Il y a un repreneur et la Région est prête à s'engager comme elle l'a fait pour le site de MSD à Riom où la reprise a été organisée avec l'actionnaire que nous avons souhaité, Fareva, c'est une grande satisfaction.

Le dernier élément de ce budget est l'engagement auprès des plus vulnérables. Je veux remercier tout le travail fait par Samy KEFI-JEROME ainsi que celui de Stéphanie PERNOD BEAUDON pour la formation professionnelle, notamment sur les réseaux caritatifs et de lutte contre la précarité. C'est une implication que ne faisait pas auparavant la Région. Nous avons souhaité être engagés, nous avons besoin de tous ces réseaux de soutien. Dans cette période, ils ont été secoués, y compris sur leurs financements. J'en profite pour dire que j'ai proposé à la Région que nous puissions venir en aide au réseau du Téléthon avec un soutien exceptionnel de 400 000 €. La collecte du Téléthon a été difficile cette année. J'ai souhaité que notre Région puisse venir en aide. Nous sommes une Région très solidaire, qui donne souvent beaucoup pour le Téléthon. Je suis attaché à ce que nous les aidions et à ce que les bénévoles ne se découragent pas avec les contraintes et les difficultés qui ont été les leurs pour l'organiser cette année.

Un budget de protection centré sur la santé, un budget de protection centré sur l'emploi. On voit sur le budget 2021 comment tout ceci est financé, c'est important. Je reviens dessus parce que nous avons souvent eu des débats. Dans cet hémicycle, souvent dans l'opposition, on nous a reproché d'avoir fait des économies pendant quatre ans. Heureusement que nous les avons faites parce que la totalité de ces mesures de protection est intégralement financée par le biais des économies que nous avons pu réaliser. Cela signifie que si notre Région est, parmi les Régions de France, celle qui déploie le plan de plus important en termes de santé –on le voit avec la politique de tests qui sera menée cette semaine ou avec les masques-, celle où le plan de relance est le plus important, c'est parce que nous avons pu le financer grâce aux économies que nous avons réalisées ce dont je remercie les conseillers régionaux de la majorité.

Nous avons adopté un principe simple, quand cela allait bien, nous avons fait des économies, quand cela va mal, on les utilise pour protéger nos compatriotes. Au total, la Région a réalisé 1,3 Md€ d'économies. L'autofinancement a pu être reconstitué. Vous savez qu'en 2014-2015 il était passé en dessous du sas inquiétant de 500 M€. Aujourd'hui il est remonté à plus de 760 M€ en permettant à la Région d'avoir une capacité d'actions, en cas de coups durs ou de crise, qui est bien plus importante. Cela se voit. Nous avons eu des discussions sur l'investissement. Le précédent responsable du budget qui avait creusé la dette de plus de 400 M€ avait dit qu'il était impossible d'augmenter

l'investissement au-delà de 1 Md€. Notre Région a franchi ce cap. En 2020, nous aurons un investissement de plus de 1,2 Md€.

J'avais été frappé d'entendre certains dire qu'en 2020, nous ferions n'importe quoi parce qu'il n'y aura pas de compte administratif. Ce n'est pas ma conception de la politique, c'est peut-être celle des personnes qui ont dit cela, mais ce n'est pas la nôtre. Cela se verra puisque le décalage des élections régionales permettra de voter le compte administratif, qui n'est pas un budget de souhaits, mais un vote d'exécution. Cela vous permettra de vérifier qu'en 2020, nous avons géré avec la même attention. Vous constaterez que le compte administratif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sera sans doute un des rares des collectivités locales à avoir cette rigueur dans l'exécution du budget 2020 alors même que l'on ne pensait pas que le compte administratif serait adopté avant les élections. Je m'en félicite parce que je pense que c'est un exercice de transparence démocratique qui est salutaire.

Comme cela avait été demandé par un certain nombre de conseillers régionaux, nous avons voulu, pour l'adoption de ce budget primitif, pouvoir vous donner l'historique et la comparaison par rapport à la situation des autres Régions. L'avantage c'est que nous avons pu obtenir les comptes administratifs de 2019 qui ont été reconstitués, qui nous permettent de vous montrer comment se situe la trajectoire de la Région et les raisons pour lesquelles nous avons pu financer les mesures. C'est l'important. Pourquoi peut-on protéger en ce moment nos compatriotes ? Parce que pendant quatre ans, nous avons fait ce que vous avez sous les yeux.

Entre 2012 et 2015, la Région Auvergne-Rhône-Alpes avait systématiquement des performances en dessous de toutes les autres moyennes de toutes les Régions métropolitaines. Depuis 2015, notre Région est au-dessus de la moyenne de toutes les autres Régions, de façon substantielle puisque c'est en général 25 % de performance de mieux que les autres Régions notamment en 2018 et 2019.

Notre capacité d'investissement est supérieure, comme vous le voyez avec le taux d'épargne brute. La dette qui n'avait cessé d'augmenter, qui était supérieure à la dette moyenne de toutes les autres Régions est maintenant nettement inférieure à la dette de toutes les autres Régions. J'insiste sur cet élément parce que, pour nous, c'est un point très important. Il se traduira par notre volonté de travailler fortement avec l'Europe. Je suis attaché à ce que notre

Région, profitant de sa capacité d'investissement acquise par les quatre années d'économies, soit au premier rang de la relance européenne et de celle enclenchée par le Gouvernement.

Notre objectif est de travailler en partenariat à la fois au niveau européen et au niveau national pour utiliser ces marges de manœuvre en disant à nos partenaires : pour tout argent que vous investissez dans la région, la Région mettra un euro de plus pour que nous puissions en profiter pour avoir un plan de relance massif sur le ferroviaire. Nous disons à chaque fois à nos partenaires que s'ils investissent dans la région, nous avons la capacité de doubler la mise. Cela vaut la peine que vous investissiez principalement sur notre territoire.

Le dernier élément est pour moi essentiel. C'est pour moi une question d'éthique et de respect politique. Toutes ces mesures sont intégralement financées sans augmenter d'un euro la dette que nous laissons à nos enfants. Nous venons de rendre hommage au Président GISCARD D'ESTAING, rappelons-nous que le dernier budget à l'équilibre de notre pays date de son septennat. Depuis, toutes tendances politiques confondues, tous les responsables politiques nationaux n'ont fait que laisser à nos enfants des dettes supplémentaires. Le précédent mandat dans la Région s'est traduit par une augmentation de la dette de 428 M€. À l'époque, dans le cadre de la gestion qui était faite par le PS, les groupes d'extrême gauche et Europe Écologie Les Verts.

Nous nous sommes efforcés de déployer tout ce qui a été dépensé, y compris dans le plan Covid, dans un esprit de responsabilité consistant à se dire que l'on ne peut pas dire à la jeune génération qu'elle est confinée, qu'elle doit faire des efforts pour étudier et que nous allons lui laisser des dettes. J'ai demandé à mes équipes que les mesures de protection du Covid et de l'emploi soient financées en utilisant nos réserves et pas la dette. En 2021, les frais financiers de la dette vont baisser et nous garderons des annuités d'endettement qui seront stables. La dette n'aura pas augmenté depuis 2016, y compris dans le budget 2020. C'est très important pour nous. C'est une question d'honnêteté et de respect par rapport à nos enfants.

Le fait d'avoir accumulé ces réserves nous a permis d'avoir une gestion du Covid en appliquant toutes les mesures de précaution que nous déployons, sans mettre le budget de la Région « dans le rouge ». Nous avons eu vendredi, l'évaluation de l'agence de notation, que nous redoutions un peu dans le contexte actuel, car nous avons mis beaucoup d'argent sur la table et nous avons

déployé beaucoup de mesures pour protéger nos compatriotes. Nous avons tout fait pour être aux côtés des infirmières, des médecins, des dentistes, des kinésithérapeutes, pour les approvisionner en matériels. Nous déployons de façon massive des mesures de soutien qui n'existent pas ailleurs pour le tourisme, pour l'économie de protection.

Nous étions préoccupés par les résultats de l'évaluation. Or, l'agence de notation qui nous suit a confirmé que la gestion de la Région, y compris dans la gestion du Covid, n'avait pas mis les finances « dans le rouge ». Elle a validé la qualité du crédit de la Région, elle a confirmé que nous étions mieux notés que l'État. Vous voyez le contraste avec la période précédente puisqu'en 2015, la note de la Région était inférieure à celle de l'État. Avec le changement que nous avons imprimé, elle était devenue égale à celle de l'État, depuis 2017, elle est supérieure.

Pour résumer, parce que nous avons économisé pendant quatre ans, nous pouvons protéger nos compatriotes dans le Covid et ceci sans léguer de dettes supplémentaires à nos enfants et sans augmenter les impôts. C'est central dans cette période. Je suis heureux que nous puissions tenir ce cap et que les économies réalisées nous permettent d'aider massivement les compatriotes et de les protéger sans avoir à nous poser des questions, et sans nous dire que la situation est tellement mauvaise que nous ne pouvons rien faire. Merci à tous parce que c'est le résultat des efforts qui ont été déployés par notre Région conjointement. C'est tout le sens de ce budget 2021 qui est un budget de protection destiné à protéger chacun de nos compatriotes dans cette période.

- Avis de la commission « Finances, administration générale »

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais passer la parole à Alexandre NANCHI pour entendre l'avis de la commission des finances.

M. NANCHI.- Monsieur le Président, chers collègues, s'agissant du budget primitif, la commission a pris connaissance des orientations financières qui s'inscrivent dans l'engagement des budgets primitifs précédents. Les craintes exprimées concernaient surtout les recettes de fonctionnement au regard de la crise sanitaire et notamment les dotations de l'État et un enjeu qui reste la confirmation de ces engagements dans l'attente des évaluations des recettes de TVA et de TICPE qui sont liées à la consommation, à l'activité économique.

Il a été constaté un maintien de l'effort d'investissement et cela sans augmentation d'impôts et en préservant notre capacité de désendettement. La commission a donné un avis favorable.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur NANCHI ? Peut-on avoir l'avis du rapporteur général, Monsieur DUGLÉRY ?

- Avis du Rapporteur du budget

M. DUGLÉRY.- Monsieur le Président, chers collègues, les grandes lignes de ce budget primitif 2021 s'inscrivent une nouvelle fois dans la volonté de rigueur et de bonne gestion que vous venez de rappeler Monsieur le Président, qui est au cœur de la stratégie régionale depuis le début de notre mandat.

Grâce aux économies réalisées et dans le contexte de crise que vous venez de rappeler, crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons, ce budget traduit un effort important en matière sanitaire, de soutien économique et de soutien des plus fragiles.

Concernant le fonctionnement, pour nos recettes, il faut observer que la situation est marquée par l'incertitude liée à la crise ainsi que par le remplacement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises par une nouvelle fraction de TVA. Le projet de loi de finances prévoit une nouvelle baisse de dotation. Reste que, conformément à notre règle d'or, nos dépenses de fonctionnement restent parfaitement maîtrisées puisqu'elles n'évoluent toujours pas plus que nos recettes.

Concernant l'investissement, vous l'avez rappelé aussi les inscriptions budgétaires sont de 1,25 M€ dès le budget primitif afin de lutter face à la crise et de relancer l'activité. Nos grands équilibres budgétaires restent préservés avec un emprunt d'équilibre en baisse de 4 M€ par rapport au budget primitif de l'an dernier.

Voilà en quelques mots, brossées les grandes lignes de ce budget primitif 2021, qui doit nous permettre d'affronter la crise, d'affirmer notre solidarité avec tous les territoires en mobilisant tous les moyens pour notre population et nos entreprises.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur DUGLÉRY. Merci pour votre avis sur le sujet et pour avoir resitué les grands équilibres.

- Intervention générale des groupes

M. LE PRÉSIDENT.- Je passe la parole à Monsieur JOLLY pour le groupe RN.

M. JOLLY.- Merci Monsieur le Président, chers collègues, ce budget 2021 est dans la continuité des précédents et se fait donc le reflet fidèle de l'état socio-économique de notre Région. Nous avons une grande Région, dynamique, prospère. Ce constat positif se fait ressentir sur l'équilibre général du budget.

Lorsqu'elle n'est pas totalement et obstinément orientée vers un projet de destruction assumée de la société française, comme le fait la gauche, une telle gestion financière des affaires de la Région retrouve un peu plus de tenue, comme nous avons pu le voir au cours de ce mandat.

Il faut bien l'admettre, après trois mandats de gestion délirante de la gauche, la Région bénéficie, il est vrai, d'un bilan comptable en nette amélioration, mais encore faut-il que ces bons chiffres sur le papier se traduisent par des politiques susceptibles de répondre aux attentes et aux besoins des habitants de la Région, particulièrement dans cette période difficile que nous traversons.

Les économies et la rationalisation des dépenses de fonctionnement doivent servir au bien-être de nos concitoyens et non pas être réalisées dans un but purement comptable, technocratique ou dans un but de communication. Vous vous faites partisan d'une rigueur budgétaire souvent assumée, mais que vous avez pourtant du mal à appliquer lorsqu'il s'agit de servir vos intérêts électoraux. Je pense notamment à tout ce battage réalisé autour des masques de la Région à destination des habitants. La plupart des observateurs ont vu juste, en constatant qu'il s'agissait d'une gigantesque opération de communication réalisée aux frais de la Région pour améliorer votre image de marque auprès des habitants à l'approche des élections régionales. Cette publicité a tout de même coûté la bagatelle de 100 000 € uniquement en publicité *Facebook* et aurait été mieux utilisée dans les dépenses d'investissement de la Région.

Ce budget se veut celui des efforts pour participer au plan de relance de l'économie durement impactée par la Covid. Pourtant, la plupart des décisions budgétaires relatives à ce plan de relance n'est que l'application de décisions déjà prévues antérieurement à cette crise. C'est sans parler des aides et des subventions diverses que la Région va recevoir pour mettre en place ces mesures. C'est un programme de relance un peu léger et surtout très dangereux pour l'avenir financier de la Région. En effet, l'équilibre budgétaire repose d'abord et

avant tout sur l'importance des taxes sur les entreprises, qui représentent cette année encore près de 40 % des recettes de fonctionnement.

2021 se confirme comme l'année des faillites. Que notre Région voie un grand nombre de ces entreprises mettre la clé sous la porte, je ne donne pas cher de la capacité d'agir et d'investir de la Région pour les prochaines années.

Par ailleurs, il est à craindre que les crédits affectés à la relance de l'emploi soient dépensés sans que pour autant des emplois soient créés et des personnes au chômage embauchées. Je parle ici de la politique de l'emploi menée par la Région qui se caractérise par une absence totale d'indicateurs sur l'efficacité de ces derniers. En effet, l'engagement de notre Région pour l'emploi ne peut pas être évalué à l'aide d'outils performants indiquant les conséquences concrètes d'investissements régionaux.

Les craintes sont justifiées quand on voit l'opacité avec laquelle sont générées les activités de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises qui engloutit des sommes considérables sans que soit remise en cause la légitimité des sommes dépensées. De plus, on sait que les subventions pour la formation professionnelle sont souvent dévoyées de leur objectif et servent souvent à un usage d'aide sociale ou d'hébergement social, missions qui ne rentrent pourtant pas dans le cadre des compétences de la Région. D'autres ont vocation à aider les associations d'accueil des migrants sous prétexte d'insertion économique. Ce n'est pas vraiment l'idée de ce que l'on peut faire d'une droite qui s'assume.

Vous pouvez compter vous appuyer sur l'attribution de subventions, pour pallier la relance économique. Cependant on est en droit de s'interroger sur la transparence des subventions qui seront versées et sur quels critères les entreprises bénéficiaires seront sélectionnées. Au-delà du volet économique, sur cette question des subventions, le passif de votre équipe en la matière pousse à la méfiance puisqu'à plusieurs reprises, des subventions importantes ont été attribuées à des organismes dont on ne pensait pas qu'ils pourraient être soutenus par une majorité de droite qui s'affiche comme assumée et décomplexée. Je peux citer l'exemple de cette subvention de 200 000 € versée à l'association du Village de santé, dans ma commune à Echirolles, qui est une association communautariste soutenue par l'extrême gauche et qui défend ouvertement les actions burkini dans les piscines de Grenoble qui est un exemple parmi tant d'autres.

Vous souhaitez vous assumer comme droite décomplexée, mais vous n'avez aucun remord à attribuer ce genre de subventions à des associations qui

sont ouvertement hostiles à un projet politique de défense des intérêts des Français et qui ne se retrouve pas dans la défense des valeurs françaises.

Pour les transports qui représenteront cette année encore la moitié des dépenses de fonctionnement, nous sommes en droit d'attendre une protection accrue de nos territoires ruraux qui subissent de plein fouet la métropolisation et la logique de rationalisation des politiques publiques.

La fermeture des gares rurales et l'isolement de plus en plus croissant des populations qui y vivent sans que jamais aucune attention ni solution de mobilité améliorée leur soit offerte, n'est pas à la hauteur d'une collectivité dont les capacités d'investissement sont pourtant présentées comme optimales.

De plus, nous attendons toujours la réalisation de certaines de vos promesses de campagnes comme la modernisation de la ligne ferroviaire entre Lyon et Grenoble qui reste toujours aussi vétuste et qui nuit à la fluidité des échanges entre les deux métropoles.

Sur la question incontournable de l'environnement, vous cédez encore une fois à la gauche en misant à fond sur l'éolien et sur le développement massif des panneaux solaires inter-agricoles. J'en veux pour preuve l'augmentation du fonds OSER à 20 M€ qui finance notamment l'implantation d'éoliennes. Les politiques environnementales et énergétiques pragmatiques passeraient pourtant par un soutien accru à la production hydroélectrique tout en sachant que la France est déjà en pointe en matière de production d'énergie propre grâce à l'importance de son parc nucléaire.

On le voit, Monsieur le Président, une nouvelle fois, le budget en dit beaucoup sur la nature profonde de vos orientations politiques. Vous êtes peut-être un gestionnaire plus efficace que votre prédécesseur, vous n'en êtes pas moins meilleur politique puisque chacune de vos décisions se prend la peur au ventre, avec toujours cette volonté latente de conserver votre respectabilité auprès d'une gauche qui ne cesse de combattre et de cracher au visage sur tout ce que vous prétendez défendre.

On désespère de voir un jour votre mouvement s'émanciper de cette mise sous tutelle idéologique et morale par laquelle la gauche vous tient depuis des décennies. Cette mise sous tutelle se fait en dépit des convictions profondes et des attentes des Français, à commencer par ceux qui vous portent leur suffrage. Bref, la droite prétendue décomplexée étale encore une fois ses limites et reste prisonnière de ce logiciel qui la conduit au désastre électoral mérité.

Peut-être serez-vous tenté, Monsieur le Président, de sauver votre peau à la tête de l'exécutif et de celle de votre majorité en procédant à un recentrage stratégique pour préparer une éventuelle alliance avec la République en marche au second tour des Régionales. Ce serait une belle conclusion pour cette droite molle et sans conviction. Nous aurons l'occasion d'en reparler. En attendant, nous voterons contre ce budget dont les orientations politiques ne sont clairement pas à la hauteur des enjeux du moment.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur JOLLY. Monsieur DEBAT.

M. DEBAT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Président vous nous présentez le dernier budget de votre mandat. Comme je l'avais indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, il s'agit d'un budget d'affichage, d'un budget de campagne électorale qui a vocation à donner des signes, mais moins d'être réellement exécuté.

La première chose qui frappe lorsqu'on lit ce budget, c'est que l'on se demande s'il y a eu une crise, comme vous le dites, au cours de cette année 2020. Chaque ligne, chaque chapitre consiste en réalité à reconduire le même budget que celui voté en décembre 2019. Un budget économique au sens large, incluant le tourisme, l'agriculture, la recherche, devrait pourtant, si la Région avait vraiment voté un plan de relance d'1 Md€ le traduire. *Nada* ! Les chiffres sont étals ce qui valide le fait que votre soi-disant plan de relance consiste exclusivement ou presque à réorienter les sommes déjà prévues. Effet *wahou* dans l'annonce, mais effet nul dans les faits !

Les crédits de l'action économique, mes chers collègues, sont exactement les mêmes que l'an dernier, 218 M€ en investissement, 102 M€ en fonctionnement. C'est encore plus clair sur les budgets de la solidarité. Alors que nous vivons une crise sanitaire aux conséquences sociales dures avec une explosion de la pauvreté, vous inscrivez les mêmes sommes qu'en 2019 et en 2020 : 4,7 M€. La crise c'est aussi le désarroi de milliers d'étudiants privés de ressources, de lycéens frappés par le décrochage scolaire. Que faites-vous pour traiter ces difficultés ? Rien ! Les budgets pour 2021 sont exactement les mêmes que ceux de l'an dernier.

Vous affirmez répondre à la crise, aux inquiétudes, aux besoins des Auvergnats et des Rhônalpins, votre budget dénonce ce double langage. À ceux

qui sont inquiets d'entrer dans la précarité, vous dites : désolé, je n'ai rien pour vous. Il en va de même des structures culturelles qui luttent pour leur survie.

Pour elles, votre budget 2021 n'est pas la promesse de jours meilleurs, car le chapitre « activités culturelles et artistiques » voit au contraire son budget baisser de près de 2 M€. Vous avez annoncé au printemps, 30 M€ pour soutenir les structures culturelles. Jamais ces sommes n'ont été inscrites au budget. Une annonce, une fois de plus, qui vous a permis de faire les beaux titres dans les gazettes.

Quant aux salariés, aux actifs, aux chômeurs plus nombreux encore du fait de la crise, vous ne leur apportez pas de soutien puisque vous projetez une nouvelle baisse des crédits de la formation professionnelle de 7 M€. Vos économies de fonctionnement, si elles vous permettent de claironner sur tous les toits que vous êtes un gestionnaire hors pair, ont pour objet de servir votre communication politique, et auront durablement affaibli les structures dont nous aurions besoin aujourd'hui pour faire face à la crise économique. Le CESER a encore rappelé aujourd'hui le caractère artificiel de cette césure entre fonctionnement et investissement alors que des dépenses de fonctionnement sont des dépenses d'intervention et d'investissement dans l'avenir, notamment en matière de formation.

Plutôt que d'assumer vos choix qui sont ceux d'une droite dure, vous fabulez, vous inventez des histoires. Au début du mandat, la fable était de réduire le train de vie de la Région avec quelques images choc de la vente de quelques Clio alors que les véritables victimes de vos choix étaient les chômeurs, les structures culturelles, le monde associatif, les quartiers populaires et les lycées publics.

Aujourd'hui, la fable consiste à nous raconter que vos économies de fonctionnement vous permettent de faire face à la crise sanitaire. Fadaises ! Nous l'avions démontré lors de l'examen du budget supplémentaire de juillet. Les masques de la première vague ont très largement été financés par l'Union Européenne et l'État ce qui ne nous a pas empêché de communiquer de façon outrancière pour dire que vous étiez le seul à agir, et encore il y a quelques minutes, d'indiquer que c'étaient les économies réalisées qui les avaient financés.

Avez-vous, comme vous le dites, réinvesti dans la crise les fameuses économies réalisées dans le mandat ? Non. Comme je l'ai indiqué, votre budget de crise vous a permis de réaliser de substantielles économies sur le fonctionnement

des TER (150 M€) parce que le service n'a pas été rendu ou sur les travaux des lycées pour 20 M€. Ces économies ne sont pas réinjectées dans la gestion de crise, mais permettent seulement d'encaisser l'impact de ressources fiscales qui sont effectivement en diminution. Pour le reste, pas un euro de plus sur les interventions normales de la Région.

En investissement, le seul budget en progression en 2021, ce sont les fonds européens à plus 34 M€ qui ne sont pas du ressort direct de la Région même si elle les gère alors même que les recettes réelles d'investissement progressent de plus de 43 M€.

Vous voyez, Monsieur le Président, alors même que la crise que nous venons de vivre, réclame des efforts supplémentaires de la puissance publique, les interventions de la Région sont au total bien modestes et en complet décalage avec la réalité des besoins. Il y a l'urgence de la crise, mais également le temps long qui doit permettre à notre Région de préparer l'avenir, or nous ne pouvons que constater et rappeler les carences de votre action dans ce domaine.

Votre dernier budget est aussi l'occasion de donner notre lecture de la réalité de votre bilan. Je vais commencer par un aspect dont je vais vous donner acte, le caractère plus direct des aides de la Région aux collectivités territoriales sur les projets d'investissement. Les CDDRA étaient trop complexes, dont acte. Si les Auralpins choisissent en juin l'alternative de gauche que nous porterons, nous en tiendrons compte. Toutefois ce sera le seul satisfecit, car vous avez transformé les contrats Ambition Région en une politique de guichet qui n'est assortie d'aucun critère ou presque ni d'aucune priorité, portés par des conseillers régionaux majoritaires qui en ont souvent fait une sorte de réserve parlementaire pour servir des intérêts locaux.

D'une manière générale, votre choix politique c'est de distribuer des chèques à un maximum de destinataires pour qu'ils en fassent ce qu'ils veulent. Tout le monde a eu le sien, les chasseurs, les pêcheurs, certains agriculteurs, les lycées privés, les remontées mécaniques, etc. Tout le monde ? Non j'oubliais, tous ceux qui selon vous, peuvent vous servir en retour. Les habitants des quartiers populaires, les familles modestes, les bénévoles d'associations caritatives n'ont eu que des miettes. C'est votre conception de la politique. Vous espérez qu'elle soit payante. Nous misons sur l'intelligence des citoyens, car en réalité vous n'avez jamais porté une vision d'intérêt général pour notre Région encore en construction.

Je demande encore une fois : où sont les projets majeurs que vous aurez légués à ceux, vous ou d'autres, qui vous succéderont ? Ils sont nulle part. Votre terme à vous c'est le terme de votre mandat. Le nôtre c'est aussi le temps long, le fait de prendre des décisions qui n'auront d'impact qu'après nous.

Pour terminer je veux interpeller votre manière de faire vivre le débat démocratique. Le débat implique des réponses sur les sujets portés, or vous fuyez systématiquement ces débats. Nos amendements sont rejetés sans un mot d'explication dès que vous êtes gênés aux entournures. Je prendrai trois exemples.

Le Lyon Saint-Etienne, que comptez-vous réellement faire pour améliorer la desserte entre les deux métropoles ? Vous ne répondez jamais. Vous continuez à vous accrocher à la chimère d'un projet d'un autre temps avec l'A 45. 131 M€ sont gelés pour une autoroute qui est abandonnée. Nous avons fait deux propositions, lancé les études opérationnelles d'un RER métropolitain entre Lyon et Saint-Étienne et financé une partie des aménagements de sécurité sur l'A 47, notamment au niveau du Pont de Givors. Quel est votre projet ? Personne ne le sait parce que vous ne l'avez jamais dit, alors répondez à la question de vous fuyez.

Deuxième question : pourquoi refusez-vous notre proposition de tarification sociale dans les cantines de nos lycées avec des tarifs allant de 6 à 8 tranches de 0,50 € à 3,5 € par repas en fonction des revenus des parents. Vous dites toujours non, mais jamais pourquoi. Alors dites-nous pourquoi.

Troisième sujet : pourquoi refusez-vous notre proposition d'intégrer les volets prévention dans les contrats régionaux de sécurité ? Nous acceptons de financer les volets équipements de sécurité, y compris la vidéoprotection. Pourquoi refusez-vous de financer la lutte contre la toxicomanie, les violences domestiques envers femmes et enfants, l'aide aux victimes, la prévention spécialisée.

Vous dites non, mais jamais pourquoi. Vous n'avez pas de réponse, car vous êtes mal à l'aise.

La démocratie, Monsieur le Président, c'est le débat. C'est une opposition qui propose et qui est prête à assumer l'alternance. Nous y sommes prêts, nous faisons ces propositions et nous les porterons dans le débat public, soyez-en sûr.

Nous voterons contre ce budget.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur KOVACS.

M. KOVACS.- Monsieur le président, mes chers collègues, chacun peut convenir que jamais notre collectivité n'a eu à préparer et construire son budget dans un tel contexte sur le plan sanitaire d'abord. Le coronavirus qui a fait son apparition il y a un an dans la ville chinoise de Wuhan a contaminé en quelques mois le monde entier et déjà tué officiellement plus d'un million six cent mille personnes à travers le monde. Plus de 71 millions d'individus ont déjà été infectés.

En France, le nombre de victimes s'établissait au 12 décembre à plus de 57 000. En attendant la diffusion du vaccin, les différents États n'ont eu d'autres solutions que d'appeler 4,6 milliards d'êtres humains à rester chez eux ou à les soumettre à des restrictions d'activités et de déplacements.

Sur le plan économique ensuite, la crise sanitaire a conduit à une contraction du PIB sans précédent en temps de paix. Le FMI prévoit une baisse de la croissance du PIB mondial de 4,4 %. En France, le PIB pourrait enregistrer un recul proche de 9 % sur l'année 2020. Même s'il devait afficher une forte croissance l'an prochain, le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne sera pas retrouvé avant 2022. Ces crises sanitaires et par voie de conséquence, économiques, ont bien évidemment d'importantes conséquences sur les finances de notre collectivité. Sur le plan des recettes, le produit des cartes grises, de la TICPE et de la TVA encaissée par notre Région a chuté de plus de 140 M€ en 2020. L'année 2021 est de ce point de vue, encore pleine d'incertitudes, ce qui nous oblige à des estimations prudentes des recettes fiscales.

En 2021, il nous faudra aussi composer avec de nouvelles baisses de dotations de l'État, et en particulier de la DCRTT qui devrait diminuer de 4 M€. Il nous faudra aussi intégrer en 2021 et pour les années suivantes, la perte dynamique de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises dont l'État a décidé la suppression et le remplacement par une fraction de TVA.

Sur le plan des dépenses et parce que nous avons voulu nous mobiliser immédiatement pour lutter contre l'épidémie, notre Région a déjà consacré en 2020, plus de 70 M€ dans un vaste plan d'équipement à destination des professionnels de santé et dans la fourniture de masques à tous les habitants. L'action sur le volet sanitaire se poursuit en cette fin d'année avec la mise en

place cette semaine, d'une campagne de dépistage massif de la population, s'appuyant sur les nouveaux tests antigéniques.

Sur le plan des dépenses toujours et pour faire face au choc économique, notre Région a souhaité réagir immédiatement en déployant dès avril un ensemble de mesures d'urgence pour ses entreprises et les secteurs d'activité les plus touchés. 200 M€ ont d'ores et déjà été engagés. Pour 2021 nous devons être en capacité de continuer à équiper les professionnels de santé et à protéger les populations. Nous devons aussi donner la priorité absolue à la relance et au soutien des entreprises selon deux axes : le soutien à l'économie de proximité et le maintien ou la relocalisation de l'appareil de production avec le lancement opérationnel du fonds souverain régional.

Tout ce qui a été fait en 2020 pour affronter la crise et tout ce que nous devons faire encore en 2021 n'a été et ne sera possible que grâce à l'assainissement des finances de notre Région, résultat de la stratégie mise en œuvre depuis l'alternance opérée en 2015. Je veux ici et à celles et ceux qui, sur les bancs de l'opposition, ont douté et dénoncé cette stratégie financière, que la situation que nous vivons et notre capacité à réagir démontrent à quel point nous avons eu raison. Oui, nous avons eu raison de lutter contre toutes les formes de gaspillage de l'argent public, raison de réduire les dépenses annuelles de fonctionnement de 300 M€ sur les trois premières années de la mandature. C'est grâce à ces économies que les capacités d'autofinancement de notre collectivité ont pu être totalement restaurées alors qu'elles atteignaient un niveau critique à la fin 2015 avec seulement 16 % de taux d'épargne brute. Le niveau d'épargne a été, grâce à ces économies, rehaussé de 419 M€ à 760 M€ fin 2019.

C'est grâce à ces 300 M€ de capacité d'autofinancement supplémentaire que dégage chaque année la Région que nous avons pu porter l'investissement à un niveau jamais atteint par le passé. Le seuil de 1,2 Md€ d'investissement sera franchi en 2020, soit une hausse de plus de 70 % en cinq ans. C'est grâce à cette nette augmentation de la capacité d'autofinancement que ce niveau d'investissement record a été atteint en maîtrisant le recours à l'emprunt, au point d'ailleurs que la dette a diminué de 87 M€ depuis le début du mandat. Résultat, la capacité de désendettement qui était de 6,6 ans fin 2015 a été réduite à 3,5 ans, soit quasi moitié moins qu'en début de mandat.

Cette stratégie de bonne gestion est désormais parfaitement établie et reconnue y compris par l'agence de notation Standard & Poor's qui attribue à

notre collectivité depuis 2017 la note AA+, témoignant ici la solidité des fondamentaux financiers. Cette stratégie de bonne gestion a permis d'assumer financièrement en 2020, les dépenses d'urgence qui n'étaient pas initialement prévues au budget 2020 pour, dès les premiers jours de la crise en mars 2020, protéger les personnels hospitaliers, les professionnels de santé, les professions mobilisées et engagées durant cette période si particulière, protéger aussi l'ensemble de la population par la distribution de masques à chaque habitant, soutenir les entreprises et les secteurs d'activités économiques les plus touchés, mais aussi n'oublions pas les acteurs culturels de notre Région.

En 2021, le budget de notre Région, qui s'établira à 4 859 M€ répondra à quatre objectifs majeurs. Le premier objectif est de continuer à assumer nos grandes compétences comme les transports pour lesquels nous mobiliserons 1 473 M€ en fonctionnement et en investissement, avec un effort important en faveur de la modernisation du matériel ferroviaire affecté au TER. Nous consacrerons plus de 809 M€ à l'enseignement pour permettre notamment la livraison du nouveau lycée à Lyon 7, la conduite d'opérations significatives sur les lycées de la plaine de l'Ain et de Meyzieu, ainsi que le nouveau lycée de l'agglomération de Clermont-Ferrand. Nous engagerons encore plus de 321 M€ dans les actions économiques pour soutenir l'économie de proximité et la relocalisation effective des unités de production ou sièges d'entreprises. Aucune de nos compétences ne se voit soustraite en 2021 des moyens financiers par rapport aux crédits inscrits en 2020, malgré la crise.

Le deuxième objectif est de prolonger les actions de lutte contre la crise sanitaire en continuant d'équiper et de soutenir les professionnels de santé, de protéger la population, de rester attentif à l'évolution du contexte sanitaire et de mobiliser les moyens adaptés à la lutte contre l'épidémie autant que nécessaire. L'intervention de la Région dans le domaine sanitaire et social prendra d'ailleurs un sens nouveau après l'adoption en octobre dernier d'un plan pour l'emploi et l'attractivité des métiers du secteur santé et social.

Notre troisième objectif est de donner la priorité à la relance de l'activité en accompagnant les efforts des entrepreneurs, en soutenant les secteurs particulièrement touchés comme le tourisme ou l'agriculture. Concrètement, la Région inscrit 1 250 M€ en crédits d'investissement ce qui est inédit pour soutenir la relance. Je tiens à préciser à ce stade que cet objectif de 1 250 M€ s'entend à moyens constants c'est-à-dire sans intégrer de nouvelles

enveloppes dédiées à la relance, notre Région étant encore en négociation de moyens pouvant être débloqués et lui être confiés tant en provenance de l'État que de l'Union Européenne.

Le quatrième et dernier objectif est de rester fidèle à la stratégie financière décidée en 2015 qui nous a permis d'assainir les finances de notre collectivité pour pouvoir agir comme elle le fait désormais même en période de crise. Pour cela, nous maîtrisons encore les dépenses de fonctionnement de sorte que leur évolution soit inférieure à l'augmentation des recettes. Cela sera le cas avec une hausse des dépenses de fonctionnement de 1,2 % lorsque les recettes progressent de 1,6 %. Cette règle d'or nous permet encore d'accroître notre épargne brute de 14M€ par rapport à 2020 ce qui permet d'atteindre le niveau historique d'investissement déjà évoqué, tout en inscrivant un montant d'emprunt d'équilibre diminué de 4 M€ par rapport à 2020.

Voilà Monsieur le Président, décrit en quelques lignes, le contexte, les capacités, les objectifs et les grandes lignes de ce budget 2021 de notre Région qui dépasse, je le rappelle, les 4,8 Md€. C'est un budget dont nous sommes fiers parce qu'il est mis au service de la lutte contre la crise sanitaire et économique, sans sacrifier nos compétences au service des Auvergnats et Rhônalpins, sans hypothéquer non plus pour l'avenir nos moyens d'agir. C'est un budget que les élus de notre groupe voteront donc avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur KOVACS. Merci pour votre rôle dans le suivi budgétaire qui est précieux pour nous, à l'image de ce que vous avez fait à Vienne.

Pour le groupe PRG, Madame BOUKAALA.

Mme BOUKAALA.- Merci Monsieur le Président, ce budget primitif est hors normes parce que nous en débattons dans un cadre en distanciel, particulièrement frustrant, et parce que c'est le dernier de votre mandature. Il est surtout hors normes parce qu'il est écrit dans un contexte sanitaire, économique, social, particulier. Je vais m'abstenir de parler de ce contexte, considérant que ce budget est le reflet de tous les budgets de votre mandat, mandat dont je souhaite faire le bilan.

À votre crédit, je dirais déjà qu'en dehors d'une période où vous étiez plus parisien que provincial, vous avez travaillé et fait preuve d'énergie. Vous avez, je pense aussi, pour quelques politiques, œuvrer en faveur de ce que le

groupe PRG peut estimer comme l'intérêt général. C'est le cas pour l'agriculture, même si nous ne partageons pas toutes vos orientations, et je signalerais notamment votre rapidité à agir à la suite des épisodes calamiteux sur le plan climatique, qui ont particulièrement aggravé la situation de certains agriculteurs. C'est le cas pour le numérique où vous avez investi pour pallier le désintéressement des opérateurs privés. C'est vrai aussi pour les formations sanitaires et sociales que vous avez contribuées à valoriser et en matière d'enseignement supérieur, domaine où l'écoute du Vice-Président a été réelle. C'est vrai pour quelques autres sujets.

Tout cela n'est pas totalement négligeable, mais tout cela ne fait pas, loin s'en faut, une grande politique régionale. Il vous aura manqué la forme et le fond. Une fois n'est pas coutume, je vais commencer par le fond.

Sur le fond, que constatons-nous ? En transport, vous aviez annoncé pendant votre campagne, que vous feriez plier la SNCF avec la nouvelle convention TER, en gros que vous feriez mieux et moins cher que sous le précédent mandat. Résultat, oui, certaines lignes ont gagné en fiabilité, mais la déshérence et les dysfonctionnements d'autres lignes n'ont pas cessé. L'accueil en gare, l'accès à la billetterie, ont été hélas totalement délaissés. En formation professionnelle, au nom de votre insupportable orthodoxie budgétaire anti-fonctionnement, vous avez effondré les dépenses à hauteur de 140 M€ et vous avez ainsi rejeté dans le brouillard des milliers de personnes qui avaient pourtant pour saine ambition de se réinsérer via une démarche préqualifiante. Il aura fallu attendre la fin du mandat pour que vous admettiez que les Contrats Territoriaux Emploi Formation, que vous aviez shootés parce que la gauche les avait créés, avaient du sens parce qu'ils faisaient remonter les besoins des acteurs économiques du territoire.

En aménagement du territoire, vous avez simplifié les procédures d'accès des communes aux subventions régionales et cela était sans doute indispensable, je le reconnais, mais à quel prix ? Celui d'un clientélisme, d'une opacité de critères tels que par exemple pour une même session sur le bonus ruralité, on accorde un taux à 1,7 % ou à 71 %. On comprend que pour arriver à ce résultat, il vous ait fallu recruter un spécialiste de la carte électorale à 9 000 € par mois.

Que dire de vos politiques en matière de politique de la ville, de l'habitat, de la jeunesse, de la vie associative, de sport ? Rien, rien puisque nous

n'avons même pas eu droit à une politique cadre. Si, en sport nous avons eu un changement de vice-président, excusez-moi.

Voilà pour le fond. Quant à la forme, je vous le dis clairement Monsieur le Président, vous avez eu recours à des pratiques écœurantes, d'abord en accusant la majorité précédente de gestion criminelle. Ensuite, en multipliant les procédures pour réduire le droit d'expression de l'opposition, procédures qui vous ont valu une double annulation de votre budget primitif au tribunal. Une première dans toute l'histoire des Régions, une première dans toute l'histoire de la V^e République, une première gravissime sur le plan politique. Et encore, vous avez passé votre temps à vous assoir sur la parole de vos vice-présidents même quand ils engageaient l'exécutif comme par exemple lorsque vous êtes revenu sur la parole donnée par Madame PERNOD BEAUDON d'association de l'opposition au Conseil d'administration de l'agence régionale d'orientation.

Au cours de ce mandat, Monsieur le Président, nous avons tous eu avec vous des échanges courtois et intéressants à plusieurs reprises. Je regrette profondément que votre ouverture d'esprit à ces moments-là n'ait été au final qu'une posture de façade. Je suis élue et membre du plus vieux parti de France. À cet égard, je crois que si les politiques évoluent, les bonnes manières devraient constituer une donnée intangible surtout dans les moments difficiles.

Sur les rapports liés à cette pandémie, nous avons jusqu'ici tout voté, tout accepté au nom de la concorde républicaine qui doit prévaloir dans des moments graves. Quand l'avez-vous fait de votre côté ? Vous ne nous avez associés à rien, ou trop tardivement ou trop peu. Vous nous avez imposé des décisions déjà prises, vous nous avez imposés des remises de rapport plus que tardives qui nous empêchent d'exercer notre mandat. Nous ne voterons pas votre budget, Monsieur le Président, et à travers ce vote négatif, c'est votre manière de fonctionner que nous allons rejeter.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour vos propos sympathiques au début, qui sont rares de la part de l'opposition. J'apprécie votre tonalité constructive.

Pour le groupe L'humain d'abord, Madame CUKIERMAN.

Mme CUKIERMAN.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons un budget 2021 qui est inévitablement contraint, je ne reviens pas sur ce que nous avons dit à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, mais avec des recettes qui aujourd'hui sont incertaines. Je veux le redire ici, nous ne

partageons pas le choix qui a été fait de remplacer une partie des impôts de production par une fraction de la TVA qui finalement, va faire porter par toutes et tous, quelles que soient nos catégories sociales, nos richesses, nos professions, le même effort pour contribuer à compenser pour une partie, la suppression de cette CVAE.

Un budget 2021 qui est attendu pour répondre aux besoins, comme chaque année, mais avec une acuité particulière cette année pour répondre aux besoins exprimés par les Auvergnats et les Rhônalpins depuis le début de cette crise sanitaire qui a engendré et continuera à le faire pour de nombreux mois, une crise sociale et économique très importante. Je ne sais pas si on peut la qualifier de « sans précédent », mais nous savons qu'elle renvoie dans la pauvreté et la précarité grand nombre de nos concitoyens.

Nous pensons pour cela qu'il y a urgence à mettre en place et à développer des politiques régionales visant à protéger, à sécuriser, à rassembler, l'ensemble des concitoyennes et des concitoyens de notre région. Il y a besoin d'accompagner et d'encourager la relocalisation industrielle, celle de la production. Pour cela, il y a un besoin de formation, de plus et de mieux former les salariés, celles et ceux qui sont aujourd'hui privés d'emploi, pour répondre à ce défi économique de la relocalisation, du maintien des emplois, de leur transformation et de leur évolution, pour empêcher de renvoyer un peu plus de nos concitoyennes et concitoyens vers le chômage.

Il y a également un besoin d'une véritable politique numérique ambitieuse tant sur les infrastructures, que sur les outils, les pratiques, les supports, parce que cette crise a révélé la fracture numérique territoriale et sociale qui s'exprime dans notre région, mais je pourrais dire plus largement dans notre pays. Il y a enfin besoin d'une politique régionale qui accompagne tout le monde, que ce soit sur les territoires ruraux, dans les quartiers périphériques, dans les quartiers populaires, parce qu'aujourd'hui, la pauvreté n'a pas de frontières territoriales. Je crois que nous avons besoin d'être attentifs et de protéger chacune et chacun.

Cette pauvreté explose, comme je l'ai dit à plusieurs reprises. Elle touche fortement les jeunes, elle touche massivement des femmes et des hommes qui jusque-là pouvaient difficilement s'en sortir et qui, demain, n'y arriveront plus. Je ne vais pas citer ici les rapports et les témoignages qui ont été nombreux ces derniers jours, tant par la Fondation Abbé Pierre, que par le Secours Catholique,

le Secours Populaire mais aussi les inscriptions nombreuses et massives aux Restos du cœur.

Nous pensons à l'inverse de ce budget, comme nous l'avions dit les années précédentes, qu'il faut renforcer le caractère de bouclier social que doit pouvoir jouer notre Région. Un bouclier social envers les salariés, les agriculteurs, le monde de la culture et l'ensemble du monde associatif, mais aussi envers les petits commerces, l'hôtellerie, la restauration qui connaissent une grave crise qui va engendrer un plan de licenciement massif à l'échelle de notre région si rien n'est fait, et en cascade sur toute l'économie qui découle de cette activité particulière.

Nous pensons qu'il y a une urgence à répondre, mais aussi à tracer des perspectives pour que personne ne soit exclu, que personne ne soit victime de cette crise sanitaire, mais aussi de la crise sociale et économique qu'elle engendre et qui s'aggravera dans les mois prochains. Je garderai les six mois qui vont ouvrir 2021 pour tirer les bilans, faire les propositions en d'autres cadres que celui d'un débat budgétaire. Nous ne voterons pas le budget proposé pour l'année 2021.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je passe la parole au groupe RCES, France Insoumise, Les Verts avec Madame GREBERT.

Mme GRÉBERT.- Monsieur le Président, c'est un budget centré sur des résultats à court terme qui nous est présenté ici et qui ne prend manifestement pas en compte la portée et les conséquences de la crise que nous sommes en train de traverser ni la dette climatique que vous faites porter à nos enfants et aux générations futures.

Vous nous promettez encore le monde d'avant comme si rien ne s'était passé, comme si le modèle d'une économie mondialisée n'avait pas montré ses limites. Il est temps de regarder les choses avec lucidité et responsabilité et d'accompagner les acteurs régionaux à faire face au réel.

Un exemple, sur les aides au recrutement de cadre et pour chaque relance export pour prospecter à l'international, soudainement la Région débloque des dépenses de fonctionnement qui, dans d'autres domaines, vous font d'habitude horreur. Nous vous proposons plus tôt dans ce débat, d'expérimenter un outil essentiel pour le développement de la production et de la consommation locale, la sécurité sociale alimentaire et territoriale.

Autre exemple, sur l'aéronautique le secteur s'effondre, les aéroports sont quasi à l'arrêt. Au lieu d'accompagner la conversion des salariés, d'évaluer avec les acteurs comment rebondir vers le tourisme local, d'accompagner ces transformations comme devrait le faire notre collectivité, vous mettez le secteur sous perfusion d'argent public alors qu'il bénéficie déjà d'exonérations fiscales totalement dépassées par rapport à la catastrophe climatique. Nous vous proposerons là aussi une autre voie, celle de réorienter les politiques publiques vers un transport d'avenir, le ferroviaire, un outil écologique et social pour mieux relier les habitants de notre région.

Vous allez bientôt inaugurer avec tambours et trompettes, le Campus numérique de Charbonnières, le symbole de la digitalisation de notre société censée répondre avec l'essor de la 5G à une soif insatiable d'objets connectés et d'algorithmes en tout genre, avec une multiplication d'écrans dont l'impact est dramatique sur les cerveaux, les liens sociaux, comme sur l'environnement. Nous vous proposons de former aux métiers vraiment d'avenir, comme la rénovation énergétique, pour mieux chauffer et mieux rafraîchir nos habitations. Nous manquons tant de charpentiers, couvreurs, poseurs, de chefs de chantier spécialisés dans l'éco construction.

Ce budget souligne les incohérences de votre récente conversion à la transition énergétique. Un seul exemple, l'hydrogène pour lequel vous invitez quelques privilégiés à profiter d'une subvention de la Région pour un véhicule à 60 ou 80 000 €, mais qui a les moyens de se payer un tel véhicule hormis vos meilleurs clients ? En quoi cette technologie encore émergente permet-elle de faire face à l'urgence climatique alors que 97 % de l'hydrogène est produit à base d'énergie fossile ? Vous vous vantez de recouvrer une qualité d'air saine, mais les habitants de la vallée de l'Arve continuent d'étouffer. En novembre, ils ont subi plus de trois jours d'alerte aux particules fines. Les associations dénoncent la non-assistance aux personnes et le manque de transparence du plan de protection de l'atmosphère dont vous êtes un des principaux artisans.

Vous nous promettez également un déploiement en année pleine, de dispositifs d'aides aux jeunes pour leur permis de conduire, mais vous le savez comme moi, en un an, le chômage des moins de 25 ans a augmenté de 13 % dans notre région. Le permis ne suffira pas. Ce qu'il faut c'est une région qui investit massivement dans les emplois d'avenir, ceux de l'économie sociale et solidaire, des emplois non-délocalisables au service de l'alimentation, de la santé, de la

protection de nos proches et de l'environnement. Le fonds d'investissement pour l'ESS que nous vous présenterons tout à l'heure y contribue.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté cette année de 48 M€ et pourtant vous ne nous proposez qu'une augmentation de 15 M€ du budget. Pendant ce temps-là, nos concitoyens souffrent, dépriment, s'appauvrissent. Alors nous vous proposerons un plan d'urgence précarité et face aux impacts de la Covid, un plan pour prendre soin de la santé mentale de nos habitants.

Les recettes d'investissement sont en hausse de 75 M€ et vous n'en investissez que 34 M€. Nous utiliserons ces fonds publics pour les acteurs de la culture et du tourisme sévèrement touchés par la crise. Nous voulons faire appel, une dernière fois, pour ce dernier budget de votre mandat, au dialogue et à l'ouverture au-delà des postures. La situation est dramatique pour les habitantes et les habitants.

Faisons ensemble le pari d'une intelligence collective à la hauteur des enjeux. Associons les citoyens avec une convention citoyenne régionale pour le climat. Faisons le pari réel de l'égalité femmes hommes en l'intégrant aux outils du budget. Mettons de côté les ambitions personnelles pour nous dédier aux biens communs et à la nécessaire bifurcation écologique. Les politiques de rigueur budgétaire aggravent les problèmes au lieu de les solutionner. La crise sociale et le dérèglement climatique appellent non à des dépenses inconsidérées, mais à des investissements massifs. Nous en avons les moyens, faisons-le.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe La République en marche, Madame GIVERNET.

Mme GIVERNET.- Merci Monsieur le Président. En octobre nous terminions notre intervention de cette façon : Pour répondre à cette crise, nous avons besoin d'efficacité, de cohésion, en un mot d'avancer concrètement ensemble, avec l'État et avec les territoires. Nous espérons que ces ambitions se retrouveront dans le budget que vous nous présenterez bientôt.

Nous avons des raisons de croire que le budget 2021 serait à l'image de cette coopération entre la Région et l'État. Monsieur le Président, il n'en est rien. À la lecture de votre tableau budgétaire, nous nous attendions à voir mention des crédits à la relance contractualisés par la collectivité avec le Préfet, d'abord parce que ces crédits France Relance abonderont les recettes de notre Région pour les années 2021 et 2022 et ensuite parce qu'ils devraient approcher les 1 M€.

C'est un sacré budget Monsieur le Président, c'est 10 % de l'enveloppe globale fléchée par l'État vers les Conseils régionaux, soit le poids d'Auvergne-Rhône-Alpes à l'échelle nationale. Quelle déception, quel temps perdu pour nous, conseillers régionaux qui sommes toujours dans l'attente d'engager la Région dans le grand plan de relance économique de notre pays, à l'échelle de notre région. Pourtant, vous aviez validé un accord de plus de 380 M€ sur le train en Auvergne, avec Jean CASTEX le Premier ministre. Pourtant, les négociations, dans le cadre de France Relance avançaient. Pourtant, vous disiez travailler en lien étroit avec les autorités sanitaires dans le cadre des différents dispositifs régionaux. Pourtant, vous annonciez avec le Préfet de région et le Directeur de Finance publique, devant un parterre d'élus, la création d'un comité de coordination de la relance État Région.

Cette entité avait pour objectif d'apporter une meilleure visibilité aux aides mises en place par les concitoyens en difficulté depuis le début de cette crise. À cette occasion, vous aviez même mis en avant l'important profit qu'avait déjà obtenu notre Région.

En Auvergne-Rhône-Alpes, France Relance, avec l'État, va permettre de multiplier par trois l'investissement local soutenu par les collectivités. À ces crédits exceptionnels débloqués, s'ajoutent des dispositifs d'État qui favorisent notamment la reprise de secteurs très touchés de notre économie régionale. Notre Région était là aussi particulièrement bien dotée, nous pourrions citer le plan aéronautique Auvergne-Rhône-Alpes représentant 20 % de l'enveloppe nationale, le dispositif de relocalisation industrielle consacrée à 30 % à notre Région, l'appel à projet sur la rénovation thermique des bâtiments qui sera doté d'une enveloppe de 680 M€ ou encore la relance de l'appel à projet « petites villes de demain » qui a été plébiscité. Aujourd'hui, 226 communes de notre territoire sont retenues.

Monsieur le Président, votre présentation du budget 2021 est insincère. Ce budget ne reflète pas la réalité financière qui sera celle de la Région pour l'année prochaine. Ce budget ne représente en rien la capacité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à s'engager pleinement au service de nos concitoyens en cette période de crise multiple. Vous faites traîner les négociations dit-on, avec l'État. Personne n'est dupe. Vous bottez en touche, agitant la sphère médiatique autour d'une campagne de tests Covid qui servira certes à dépister, mais certainement pas à protéger de la maladie comme vous voulez le laisser croire. Il aurait fallu pour cela entamer un travail étroit et concerté avec l'ARS bien en

amont. Vous avez préféré concentrer vos efforts sur une communication à outrance, comme d'habitude. Finalement, ce dernier budget n'est que l'apothéose de cinq ans de contrevérités assénées, nous le reconnaissons, avec talent. Il n'est que le reflet du mépris vis-à-vis de notre Assemblée et de vos élus avec deux budgets annulés notamment.

Vous aimez rappeler que nous nous faisons le relais des politiques gouvernementales, nous nous faisons notamment le relais d'une méthode. Nous assumons parfaitement être le groupe de la majorité présidentielle et nous œuvrons en faveur de la relance de nos territoires pour l'avenir des Auvergnats et de Rhônalpins. Nous savons utiliser la dette pour investir et préparer l'après-crise, pour les jours meilleurs. Je tiens d'ailleurs à signaler le lancement du programme « un jeune, une solution » par le Gouvernement aujourd'hui dans notre région. Nous savons à quel point l'abandon de votre politique sur la formation a porté préjudice aux demandeurs d'emplois pour qui la perspective d'un emploi s'éloigne.

Monsieur le Président, avec mon groupe La Région en marche, nous faisons le vœu de voir, un jour proche, une collectivité régionale à l'image de notre temps, collaborative et ouverte. Elle saurait mettre en valeur la complémentarité d'aide à nos territoires, elle saurait également jouer pleinement son rôle de mobilisateur de fonds et de déploiement de politiques ambitieuses au travers de plans pluriannuels. Nous voterons contre ce budget.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe Les Démocrates.

M. FILIPPI.- Merci Monsieur le Président, chers collègues, ce budget est le premier budget présenté depuis la crise sanitaire et il sera le dernier du mandat. Notons d'emblée que ce budget pour l'année 21 fait figure d'exception. Il tient à la fois compte des nécessaires dépenses conjoncturelles liées à la crise, des économies réalisées depuis les premières années, tout en esquisant des priorités budgétaires à venir.

Nous pensons que c'est un budget très bien structuré entre fonctionnement et investissements. La lecture de ce budget procure un sentiment certain du devoir accompli. Disons-le franchement, Monsieur le Président, les engagements ont été tenus. L'objectif de baisse du budget annuel de fonctionnement de 300 M€ a été atteint dès 2018 et on note depuis la stabilité en matière de fonctionnement.

La stabilisation des dépenses de fonctionnement conforte l'épargne de la Région et cette épargne est réinvestie économiquement, socialement et écologiquement. Malgré la crise, le budget 21 respectera la règle d'or selon laquelle les dépenses de fonctionnement ne peuvent augmenter plus que les recettes de fonctionnement. L'adoption en 2019 par la Région, de la règle d'or budgétaire, s'est inscrite dans le droit fil de l'héritage de Valéry GISCARD D'ESTAING auquel notre groupe politique souhaite de nouveau rendre hommage. N'oublions pas que c'est sous Valéry GISCARD D'ESTAING qu'a été voté, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Président, le dernier budget à l'équilibre de la France.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est montrée digne de cet héritage qui nous permet aujourd'hui d'investir massivement pour nos concitoyens et notre économie. Nous pouvons ici noter l'influence forte de l'âme auvergnate sur les finances de la Région, même si Valéry GISCARD D'ESTAING n'était pas très favorable à la fusion des deux anciennes Régions, par crainte de dilution de cette âme auvergnate qui qualifiait de travailleuse et d'économe. Que les Auvergnats soient rassurés, « les vaches sont bien gardées » !

À l'heure où le personnel politique est méfié voire défié, notre action, votre action, incarnée par ce budget primitif redonne du crédit à la politique. Nous montrons aux habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'ailleurs que nous avons tenu nos promesses.

Ce budget est également un budget de crise. Nos concitoyens comprennent aussi pourquoi notre Région a pu accompagner très largement les acteurs confrontés à la crise sanitaire. L'idée est simple, les économies d'hier financent les dépenses d'aujourd'hui. Les économies réalisées depuis le début du mandat permettent précisément de financer les dépenses exceptionnelles liées à la crise et ainsi de protéger les habitants de la région. Le bouclier de protection que constitue aussi le budget primitif 21 continue de mobiliser des moyens sanitaires nécessaires à la lutte contre la crise sanitaire, économique et sociale liée à l'épidémie.

La première priorité du budget est sanitaire. L'attention de la Région vis-à-vis de l'évolution du contexte sanitaire ne variera pas. Après avoir engagé un plan inédit d'équipements des professionnels de santé, elle mobilisera les moyens adaptés à la lutte contre l'épidémie autant que nécessaire. Notre groupe en profite pour saluer l'organisation de campagnes massives de tests à l'échelle

régionale, qui commencera dans quelques jours. C'est une initiative unique dans notre pays, d'autant plus qu'elle rassemble notamment l'ARS, les ordres de santé, la Croix Rouge, les secouristes, les entreprises. La deuxième priorité est économique.

Après les aides d'urgence votées en 2020, la priorité de l'année prochaine sera à la relance et au soutien des entreprises. Le soutien à l'économie de proximité et la relocalisation de l'appareil de production aiguilleront la politique économique de la Région en 21.

La troisième priorité est sociale. La Région sera plus que jamais aux côtés des personnes éloignées du marché du travail, les jeunes, les personnes en situation de pauvreté ou victimes de violences conjugales. Nous saluons ici la création de comités régionaux pour l'emploi, animés dans chacun des départements, qui permettent de combattre les effets de la crise au plus près. Ligne par ligne, les offres d'emploi sont épluchées, les profils proposés étudiés, les plans de formation établis. Peu importe qui paye, tel est le mot d'ordre. Ce qui importe c'est de combattre la crise là où elle se trouve, c'est-à-dire sur le terrain. Ces comités régionaux sont l'illustration d'une collaboration inédite entre l'État, Pôle Emploi, la DIRECCTE, la DRAAF et les milieux économiques et la Région. Ils sont de véritables laboratoires de collaboration transverses entre tous les opérateurs de l'emploi et du territoire et ceci à l'initiative de la Région.

La Région joue son rôle de pilote et de coordination de terrain. C'est cette politique que nous tenons à saluer.

Ce budget est également un budget tourné vers l'avenir. Budget calibré pour faire face à la crise, le budget primitif pour l'année 21 conforte les choix politiques pris au début du mandat et esquisse quelques nouvelles orientations. De nombreux défis restent en effet à être relevés ensemble. Notre groupe se réjouit d'abord de l'ambition affichée en matière environnementale.

Depuis la première fois depuis le début du mandat, il est en effet prévu de déployer une politique environnementale de façon transverse. Chacune des compétences régionales devra intégrer un volet environnemental. La Région poursuivra son action forte en matière d'aménagement du territoire avec notamment la signature de pactes départementaux avec l'Ardèche, le Cantal, la Haute-Loire et l'Allier. La mise en œuvre du bonus relance sera poursuivie.

Enfin, la nouvelle génération de contrats Ambition Région sera élaborée. L'année 21 sera également celle de la finalisation du programme de résorption des zones blanches.

Concernant les transports, la Région assurera la maîtrise d'ouvrage d'un chantier majeur, celui de la RN 88. Elle investira massivement dans la construction du futur nœud ferroviaire lyonnais, la préservation de la desserte ferroviaire rurale et la modernisation d'une vingtaine de gares routières. Tous ces projets s'inscrivent dans la dynamique de relance économique que la Région souhaite insuffler.

La Région réaffirmera également son effort en faveur des lycées publics et privés en finalisant la mise en œuvre du plan Marshall pour les lycées. La Région par ailleurs, affirme son soutien au secteur du sport avec notamment la création d'une maison régionale des sports.

La Région apportera également tout son soutien aux acteurs culturels avec notamment le développement du projet autour du château d'enfance d'Antoine de SAINT EXUPERY. En matière de handicap, un élargissement des dispositifs du plan régional pour le handicap sera opéré dans la logique de favoriser la prise en compte de la question du handicap dans l'ensemble des politiques régionales.

Notre groupe se reconnaît parfaitement dans les orientations budgétaires proposées par la Région. C'est pourquoi nous voterons pour ce budget.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur FILIPPI. Merci de votre engagement. Je passe la parole à Madame BEGUET pour le groupe Modem.

Mme BEGUET.- Monsieur le Président, de nombreuses choses ont été dites au sujet de ce dernier budget de la mandature et je ne souhaite pas revenir sur le détail. Je voudrais simplement réaffirmer certains principes que notre groupe souhaite défendre.

Nous sommes depuis toujours attachés à la maîtrise des dépenses par les collectivités locales dans un contexte où l'argent public est compté. Aussi la baisse du déficit public par la maîtrise des dépenses doit être véritablement engagée et nous savons que cet effort doit être porté par l'échelon décentralisé. Votre budget continue de maîtriser les dépenses de fonctionnement et c'est pour nous, une bonne chose.

Notre mouvement est attaché aux efforts mis en œuvre dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes seront bien traités en ce qui concerne leurs dotations 2021. Nous souhaitons vivement que le plan Marshall des lycées permette la réalisation de nombreux investissements que les établissements attendent en 2021.

Dans le contexte actuel, nous serons particulièrement vigilants au renforcement de l'intervention régionale en direction des formations et d'autant plus en ce qui concerne le secteur sanitaire et social. En outre, comme nous le proposerons pour cette Assemblée dans un vœu qui sera soumis au vote plus tard, nous souhaitons que les personnes en situation fragile et précaire fassent l'objet d'une attention particulière pour accéder à des formations professionnalisantes. Nous souhaitons vivement un effort considérable du développement de l'apprentissage sur notre territoire pour éviter la fuite des talents de notre région.

Cette année 2020 nous a encouragés à être plus performants. Aussi je vais évidemment parler de l'emploi. Des dispositifs d'urgence dotés depuis huit mois ont bien été pris en compte dans l'élaboration de ce budget et ils sont essentiels. La Région consacrera en 2021, des sommes importantes pour de l'aide directe vers nos entreprises. De plus, j'aimerais saluer l'attention qui est portée à la recherche et à l'innovation. En effet, ces domaines prennent une part importante dans ce budget ce qui permettra d'accompagner les entreprises à la pointe de l'innovation et de la recherche.

La transformation écologique que nous vivons, nous oblige à nous projeter dans l'avenir et à modifier profondément notre rapport à l'environnement. Qu'il s'agisse de gestion des déchets, de la qualité de l'air, de la ressource en eau, de l'énergie dans l'habitat, des transports et plus globalement des mobilités ou encore du patrimoine naturel, la Région doit accentuer ses efforts indispensables. On constate que la politique environnementale dans notre région, timide en début de mandat, est aujourd'hui plus volontaire, suite à de nombreux faits convergents comme la sécheresse ou les inondations. C'est la raison pour laquelle nombre de nos amendements pour ce budget vont en ce sens.

Comme nous pouvons le voir, le budget prévoit de nombreux efforts dans ces domaines. Notre groupe s'en félicite. Nous devons en revanche aller plus loin dans le développement des ENR. Nous porterons un amendement en ce sens.

Le budget que vous proposez est à la fois raisonnable et adapté à la situation de crise. Il donne les moyens d'appliquer les grandes politiques

régionales et mériterait d'être plus ambitieux dans les domaines précédemment exposés. En conséquence, bien que majoritairement favorables, nous respectons le vote pluriel de nos élus.

Je vous remercie Monsieur le Président, chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup à tous pour vos différentes interventions. Globalement, quel que soit le sens que l'on y met, il y a un consensus pour dire que pendant quatre ans, il y a eu un changement dans la gestion budgétaire et que l'on fait profiter nos compatriotes de cela à travers le financement massif de mesures de protection. Je pense que ce budget 2021 est vraiment marqué par deux aspects fondamentaux sur lesquels j'ai insisté, d'une part la protection en matière de santé et d'emploi, et d'autre part la poursuite des investissements majeurs qui sont les grandes lignes directrices de notre budget.

En matière ferroviaire, je rappelle que nous avons hérité d'une situation catastrophique pour les petites lignes, le budget ferroviaire est multiplié par deux par rapport à ce qu'il était en début d'année. En matière de lycée -je classe cela dans les grands projets-, nous avons lancé la construction de sept nouveaux lycées publics alors que le précédent mandat n'en avait pas lancé. Grâce à l'implication des uns et des autres et notamment de Béatrice BERTHOUX, au total l'augmentation du budget consacré aux lycées est de plus de 50 %. Sur la culture, le financement des grands équipements culturels qui est très important pour permettre à nos acteurs culturels d'agir, a été multiplié par deux. Il manquait de grands projets culturels précédemment. Je rappelle qu'il y en a trois qui sont en cours sur chacun de nos territoires, d'une part la Halle aux blés, d'autre part le Musée des tissus, grand projet culturel sur Lyon et enfin la Maison du petit prince. En matière d'environnement, les crédits ont également été plus que doublés. Je remercie Éric FOURNIER pour son engagement en la matière, sans compter l'investissement sur l'université et la recherche.

Au total, tout cela s'incarne par le fait qu'il y a un vrai changement majeur dans ce budget, c'est le cap franchi en termes d'investissement, avec la volonté d'être contrat cyclique.

Je ne voudrais pas qu'il y ait de mauvaises interprétations sur la question de Madame GIVERNET. Je rappelle que la politique de tests que nous déployons cette semaine est faite avec une convention avec l'Agence Régionale de Santé. Comment peut-il en être autrement ? Il serait surprenant que l'État dise qu'au Havre et à Charleville-Mézières, il faut faire des tests avant Noël, mais que

les Auvergnats et Rhônalpins n'y auraient pas droit avant Noël ? Ce serait compliqué à comprendre. Heureusement, la politique de tests est soutenue par l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance maladie. C'est un point important.

Madame GIVERNET a posé une question importante sur les coopérations sur le budget. J'aimerais que l'opposition soit dans le même état d'esprit. Je vois poindre dans le discours des uns et des autres la volonté de muscler le ton en se disant que les élections arrivent en juin. Je vous engage tous à ne pas raisonner comme cela parce que je pense que ce n'est pas ce qu'attendent nos habitants. Je pense au contraire qu'ils attendent que l'on travaille tous ensemble. À un moment où ils sont inquiets pour l'emploi, je pense qu'ils n'attendent pas que nous soyons dans des postures où chacun feint de critiquer plus fort ou de monter le ton. Au contraire, je pense que l'on se grandit tous à essayer de travailler en commun et à montrer que, même avec des élections en juin, on est capable d'additionner les forces et de travailler ensemble, comme nous le faisons sur Clermont-Ferrand sur la politique de tests, avec une autorisation donnée par Olivier BIANCHI, le maire de Clermont. Comme nous le faisons à Grenoble, alors que tout le monde connaît mes différences avec Éric PIOLLE, où ce dernier a décidé de mettre à notre disposition des espaces pour que nous puissions organiser les tests. Comme finalement le maire de Lyon autorise également la Région. Je pense que c'est l'état d'esprit qu'ils attendent.

De la part des conseillers régionaux, y compris de l'opposition, nos habitants attendent la même chose. Ils attendent que la Région les protège en cette période, mais pas des critiques et des postures. On s'enorgueillit tous à essayer de franchir des caps et à essayer d'additionner nos forces et notre travail commun. On a essayé de prendre en compte des propositions que vous avez faites sur la formation des jeunes en nous inspirant de ce que vous avez dit, d'autres sur les énergies renouvelables sur lesquelles nous avons travaillé. Je regrette la posture d'un certain nombre de groupes d'opposition consistant à taper et critiquer le plus possible, ou à dénigrer les mesures que nous sortons, sur un ton militaire, car je pense que c'est une erreur.

C'est pour cela, Madame GIVERNET, que je ne veux pas qu'il y ait de mauvaise compréhension entre nous. Je souhaite que, dans cette période, la Région travaille pleinement avec le Gouvernement sur le Plan de relance. Nous avons été la première Région à le faire puisque j'ai accueilli Jean CASTEX à un moment où il commençait à être très critiqué. Nous avons signé ensemble un

accord sur le ferroviaire. Depuis, notre Région n'a eu de cesse que de proposer la signature d'un contrat commun avec Matignon. Si nous n'avons pas pu l'incorporer dans le budget c'est parce que pour l'instant, nous n'avons pas eu le feu vert de Matignon et de Bercy. Nous y sommes favorables.

Je tiens à remercier le Premier Ministre parce que ses équipes travaillent vraiment pour essayer de faire en sorte que ce contrat puisse être signé. Il y a une vraie résistance de la techno structure parisienne qui fait tout pour éviter que les crédits soient déconcentrés.

Le Premier Ministre avec son approche d'élu local, se bat beaucoup pour que ce contrat puisse être signé. Dès qu'il le sera, nous serons amenés à l'incorporer à l'intérieur de notre budget. Pour l'instant, nous ne pouvons pas le faire. Vous avez sans doute relevé qu'aucun contrat n'a été signé avec aucune Région. Ma volonté est évidemment que ce soit fait. Dès que ce sera fait, la Région reviendra vers chacun des élus pour les tenir au courant de la teneur du partenariat que nous aurons signé sur le Plan de relance. Je souhaite qu'il y ait ce partenariat avec le Premier ministre et avec la Commission européenne parce que nous pourrions y prendre d'éventuels fonds qui permettraient de nous aider à protéger nos compatriotes.

J'engage tout le monde à essayer d'avoir la même attitude. Je pense qu'il y aura un temps de l'élection. Il est légitime, mais pour l'instant ce n'est pas ce qu'attendent nos compatriotes. Essayons tous les uns et les autres, de ne pas avoir un calendrier politique et électoral qui serait profondément en divergence avec ce que vivent les Français. Ils attendent qu'on les protège sur le Covid, sur l'emploi, mais pas que vous soyez dans le combat de rue politicien. C'est l'état d'esprit que j'essaie d'avoir aussi bien avec nos élus locaux dans notre région, en travaillant avec chacun, au niveau national et européen parce qu'en temps de crise, il faut tous travailler en commun. C'est notre devoir, c'est ce que nous essayons de construire ensemble.

Nous allons passer à l'examen des différents amendements. Madame GIVERNET pour l'amendement n° 1, en espérant que mes clarifications aient pu répondre à vos interrogations. Vous avez la parole.

- Examen et vote des amendements

• Action économique

• n°1 : LREM

Mme GIVERNET.- Merci pour vos clarifications Monsieur le Président, et d'avoir conforté l'idée de pouvoir travailler tous ensemble, main dans la main.

L'amendement présenté porte sur le fonds de solidarité et l'engagement de la Région à abonder sur ce fonds. Depuis le début de la crise sanitaire, l'État et la Région doivent prévenir l'association de l'activité des petites entreprises. Aujourd'hui, nous avons un engagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 57,38 M€. Il reste 28,69 M€ à verser. Nous souhaitons que vous puissiez vous engager au travers de cet amendement à verser le complément.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame GIVERNET. Le seul engagement que nous avons pris était une participation au volet 1. Ensuite, en lien avec les acteurs économiques, nous avons considéré qu'il était préférable d'être complémentaire par rapport aux trous de certaines catégories qui avaient été oubliées par le Gouvernement.

Pour cette raison je mets au vote avec un avis défavorable.

M. DESIES.- Puis-je intervenir pour une explication de vote ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, il n'y a pas de problème, mais pour vous permettre de doser vos interventions, il y a 100 amendements. Chacun peut faire une explication de vote sur chaque amendement, c'est de droit, mais nous prendrons le temps nécessaire pour finir. Cela ne me pose pas de problème, c'est votre droit démocratique.

Je soumetts l'amendement au vote.

M. DESIES.- Puis-je intervenir, Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, Monsieur DESIES puis Madame BEGUET.

M. DESIES.- Je souhaiterais simplement argumenter notre vote. Nous présentons un amendement similaire plus loin, je voulais expliquer la raison pour laquelle nous voterons non. Quand je lis le titre « France Solidarité, il est temps que la Région contribue à l'effort national », je suis estomaqué par l'outrecuidance du groupe qui est le relais du Gouvernement dans cette Assemblée. Quand un Gouvernement a réussi l'exploit de conduire l'économie française à la plus forte chute de son PIB depuis la dernière guerre mondiale, et en Europe, je pense que l'on se fait tout petit et que l'on reste dans son coin. Nous voterons contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur DESIES. Pour le bon déroulé de notre séance, si vous souhaitez intervenir sur un amendement, je vous demande de nous informer en envoyant votre demande au message téléphonique pour pouvoir la suivre. Je rappelle également que chaque présentation d'amendement dure 3 minutes. Si chacun donne une explication de vote sur chaque amendement, il faut multiplier le temps que nous allons y passer pour traiter les 107 amendements. Cela ne me pose pas de problème, je respecterai scrupuleusement vos droits démocratiques. Pour la bonne organisation, j'ai toutefois besoin de savoir en amont qui veut intervenir.

Madame BEGUET.

Mme BEGUET.- Le groupe Modem & Indépendant croit en la force de la parole donnée tout autant que dans la nécessité pour les entreprises frappées durement par le double confinement, de recevoir une aide substantielle pour survivre à cette crise. Il est important pour nous que la parole soit tenue et que les versements soient faits.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est la raison pour laquelle je précise que le seul engagement que j'ai pris est le versement sur le premier volet. Je n'en ai jamais pris d'autres. J'ai toujours été d'une grande clarté sur le sujet. Souvenez-vous si vous reprenez l'historique de nos débats, j'avais indiqué que j'attendais de voir ce qu'allait donner la mise en route du fonds de solidarité et que nous n'étions engagés que sur le premier volet. Nous avons donc scrupuleusement respecté notre parole.

Je mets au vote l'amendement avec un avis défavorable.

(Il est procédé au vote.)

- *L'amendement n°1 est rejeté.*

• n°2 : Modem & Ind

M. PENICAUD.- Bonjour à tous, chers collègues, en début d'intervention, je voudrais passer un salut respectueux à Étienne BLANC qui a animé beaucoup de nos sessions budgétaires. Vous avez présenté son remplaçant, je voulais saluer le travail que nous avons eu avec Monsieur BLANC, pas toujours en accord, durant la durée du mandat.

Vous avez évoqué le fait que ce budget devait protéger. Il doit aussi être un budget de combat, je pense que nous sommes tous d'accord. L'ancien footballeur que je suis vous dirait : quand on ne fait que défendre, cela ne permet

pas de gagner ! Je crois que partager ce constat est le sens de cet amendement, en faisant de la création d'activités et d'entreprises un pilier de la stratégie régionale de relance pour l'exercice à venir.

Cet amendement est dans la cohérence d'une ligne à laquelle nous vous encourageons à adhérer depuis mars. Un certain nombre d'éléments nous permet de croire que nous avons un terreau favorable, un potentiel immense de création d'activités et d'entreprises dans les temps à venir, et que cela doit être un pilier de la stratégie régionale de création d'activités.

Nous avons eu au printemps, un écrasement de la dynamique de la création d'entreprises. On voit, depuis l'automne, comme on pouvait s'y attendre et tel que notre groupe l'avait pronostiqué, une relance bien au-delà de ce qui avait en automne 2019 de cette dynamique. Tout nous permet de croire qu'il va y avoir une accélération. Nous devons être non seulement en accélération et nous pensons que notre Région doit pouvoir être moteur, promoteur, de cette dynamique de création d'entreprises, y compris dans une communication grand public pour encourager ceux qui n'ont pas toujours l'audace, le cœur, de passer le pas.

Certaines personnes ont réfléchi leur création d'entreprise, elles ont mis à profit le chômage partiel, les temps de confinement pour maturer les projets, il faut les inciter à passer le pas.

Nous avons un trou dans nos dispositifs État, Région, tout partenaire, je ne mets personne à l'index. Les startups, les entreprises Gazelles ont parfois fait plus de chiffres sur les trois premiers mois de 2020 que sur l'année 2019. Il faut pouvoir leur remettre le pied à l'étrier dans un second souffle de création d'entreprise.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur PENICAUD. Nous avons augmenté d'environ 20 % les crédits d'entreprise, Je suis d'accord avec vous pour que nous suivions le taux d'exécution sur 2021 et que nous ajustions le tir en fonction de cela. C'est une bonne suggestion. En revanche, je ne suis pas favorable à l'idée d'inscrire d'emblée les 4 M€.

J'apprécie votre suggestion sur la question des startups. Je vais demander à Annabel ANDRE et à Juliette JARRY d'étudier la question de la non-prise en compte de la situation des startups.

Il y a une demande d'intervention de la France Insoumise.

M. DEBAT.- Moi aussi, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Les demandes doivent être faites par texto s'il vous plaît.

Mme GRÉBERT.- Nous n'avons pas la possibilité d'avoir accès au vote électronique. Je pense qu'il était convenu que vous appeliez les groupes dans les procédures de cette AP dématérialisée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur DEBAT.

M. DEBAT.- Merci Monsieur le Président, je voulais aller dans le même sens que Madame GREBERT. Le vote implique que vous puissiez appeler les groupes. On ne donnera pas d'explications de vote. C'est la seule manière de pouvoir exprimer nos votes. Je vous remercie de bien vouloir le faire ainsi comme la délibération le prévoit.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Nous allons donc voter l'amendement n°1. J'invite chacun à comprendre la situation. Je pense qu'à ce rythme, nous en avons vraisemblablement pour trois à quatre jours. J'ai tout mon temps, mais je veux m'assurer que vous serez tous là, y compris les présidents de groupe. Nous allons faire cela tranquillement, mais un appel de chaque président de groupe pour chaque amendement, un temps de parole et une explication de vote de deux groupes au moins sur chaque amendement plus les 3 minutes aboutissent à un alourdissement considérable de notre process.

Je procède de nouveau au vote de l'amendement n°1.

On commence par le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. DEBAT. Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- NPPV. Je voudrais rappeler que la responsabilité d'une Assemblée plénière en une journée, c'est la vôtre, Monsieur le Président. Nous vous avons demandé de l'allonger.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est pour cela que j'indique au groupe d'extrême gauche, les Verts, je dis que s'il faut rester quatre jours, nous

resterons. Je veux seulement que tout le monde soit cohérent puisque la décision était collégiale.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe L'humain d'abord ?

Mme FROMAGE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- NPPV. Je voulais rappeler que nous avons eu une Conférence de présidents sur le sujet. Je suis surprise.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas une explication de vote, c'est un vote.

Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Pour. Merci de remettre cet amendement au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est normal, avec toutes mes excuses.

Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour

• *L'amendement n°1 est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'amendement n°2. Je fais le même appel au vote s'il n'y a pas d'explications de vote. Y en a-t-il ? (*Non*)

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. DEBAT. Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe L'humain d'abord ?

Mme CUKIERMAN.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

- *L'amendement n°2 est rejeté.*

• n°3 : RN

M. DESIES.- Un fonds d'urgence d'un montant de 90 M€ a été mobilisé lors du premier confinement pour amortir les conséquences pour les entreprises, de l'arrêt forcé de l'activité économique. À ce jour, environ 40 % de cette somme a été dépensé. Si la durée du deuxième confinement est, pour le moment, plus courte et si la population d'entreprises et d'activités concernées est plus restreinte, ses conséquences sur ces dernières sont plus importantes financièrement, certes, mais aussi psychologiquement par épuisement.

Il faut en effet comprendre le ressenti des chefs d'entreprise qui ont été de nouveau contraints à la fermeture alors qu'ils voyaient le bout du tunnel au prix, ne l'oublions pas, de beaucoup de travail, d'énergie et surtout d'un surcroît d'endettement obérant leurs revenus pour des années.

Nous proposons par un geste fort, de convertir l'ensemble du reliquat de l'autorisation de paiement en autorisation d'engagement, pour augmenter les aides en allant bien au-delà de ce qui a été fait pour le premier confinement, en pertinence comme en montant. Je m'explique.

En effet, du fait du nombre plus restreint d'entreprises concernées, il devrait être possible de cibler et de moduler les aides en fonction des besoins réels au cas par cas, c'est-à-dire de façon individuelle, et d'être beaucoup plus offensif, si nécessaire et si justifié. Je pense bien sûr en priorité à l'hôtellerie et la restauration où certaines entreprises, par la nature de leur activité n'ont pas pu amortir les pertes du premier confinement par la reprise touristique de l'été par exemple, ou celles spécialisées dans les séminaires ou encore les restaurants soignés, employant beaucoup de personnels qualifiés. Si ces belles entreprises doivent fermer, il faudra de nombreuses années pour que d'autres se recréent. C'est la raison de cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Sans demande d'explication de vote, je le mets au vote avec un avis négatif.

Vous savez que nous avons mobilisé des sommes très importantes et que nous continuerons à le faire, mais il ne faut pas le faire en affichant des sommes théoriques. Nous avons construit chacun de nos dispositifs avec les représentants des commerçants, des hôteliers, des restaurateurs. L'objectif pour nous n'est pas d'afficher des sommes, mais de les concevoir par rapport à ce qui est attendu.

Je mets donc au vote l'amendement n° 3 avec un avis négatif.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. DEBAT. Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- NPPV.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe L'humain d'abord ?

Mme FROMAGE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

- *L'amendement n°3 est rejeté.*

• n°4 : RCES

Mme MARCHE.- La crise du Covid a montré notre vulnérabilité et notre dépendance. Après plus de trente années de désindustrialisation, nous sommes de plus en plus dépendants des autres pays, qu'il s'agisse des masques, des médicaments et de bien d'autres choses. Pour les masques et les médicaments, c'est pourtant essentiel au niveau de la crise sanitaire.

Il y a dix ans en France, nous produisons 80 % des médicaments, beaucoup en Auvergne et Rhône-Alpes. En 2020, 80 % des médicaments sont importés. Il est plus qu'urgent de mettre en place un plan pour relocaliser la production des médicaments et des masques FFP2 dont nous avons besoin pendant cette crise et de l'ensemble des produits nécessitant de lutter contre la crise du Covid 19. C'est l'objet de cet amendement afin de gagner en résilience et en indépendance.

Mme PERNOD BEAUDON.- Merci Madame MARCHE. Vous savez que la préférence régionale est un de nos chevaux de bataille, avec énormément

d'argent investi dans l'accompagnement des projets industriels et les emplois. Le Président nous le rappelle souvent.

Je vais faire voter l'amendement avec un avis contre de l'exécutif.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. DEBAT. Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe L'humain d'abord ?

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°4 est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Je précise à Madame MARCHE, que nous avons adopté un grand plan en la matière pour la relocalisation des médicaments et pour celle du matériel de protection. Nous avons aussi adopté des projets de relocalisation de fabrication de paracétamol dans notre région.

• n°5 : RCES

Mme GRÉBERT.- Le nombre de demandeurs d'emplois en Auvergne et Rhône-Alpes a augmenté de 10,2 % au troisième trimestre par rapport à l'année dernière. Le chômage des jeunes s'installe, le chômage longue durée progresse et la gesticulation médiatique de notre Président ne parvient pas à masquer les désastres déjà annoncés ou en cours chez Aubert & Duval, STS Composites, Dynastar ou Koramic en Haute-Loire.

La réponse qui consiste à arroser des dizaines de millions d'euros en achats de véhicules pour les commerçants, les clubs sportifs, en avances

remboursables auprès des TPE, ne permet pas de relancer une économie de proximité qui oriente l'argent distribué par la puissance publique dans la création d'emplois pérennes. Il est donc temps de reconsidérer les choses et d'affecter l'argent public aux activités qui créent des emplois non délocalisables, aux entreprises indépendantes qui ne souffriront pas d'une quelconque demande de fonds de pension actionnaire trop gourmand en dividendes, aux entreprises qui répondent à des besoins essentiels pour bien vivre, faire société, se protéger et protéger notre environnement.

L'économie sociale et solidaire représente 17 % des emplois en Auvergne-Rhône-Alpes, associations, mutuelles, coopératives, elles emploient plus de 300 000 personnes dont 65 % dans le secteur privé, dans des formations, actions sociales, santé, enseignement. Les aides et accompagnements qui leur sont alloués sont bien inférieurs aux investissements qui sont consacrés à l'économie traditionnelle. « Je dois être obligé de pleurer pour avoir un financement », « cette année, j'ai été obligé d'avancer 12 mois de salaires avant de toucher la subvention de la Région que j'attendais », me confiait récemment le Directeur d'une de ces structures. Pourtant, c'est bien sur l'économie sociale et solidaire que nous pouvons compter pour sortir de la crise. Aidons les salariés à reprendre leur entreprise, créons des filières à impact environnemental et social positif à travers l'économie circulaire, la santé, le lien social.

L'économie sociale et solidaire a besoin d'un accompagnement rééquilibré par rapport au secteur privé conventionnel, elle a besoin de faire fructifier des modèles économiques innovants et de favoriser l'émergence et le déploiement de petites entreprises de proximité, intenses en emplois et peu gourmandes en énergie fossile.

Nous vous proposons donc de consacrer un fonds d'investissement de 8 M€ pluriannuels et 400 000 € au titre du fonctionnement, de l'accompagnement, du suivi des porteurs de (*inaudible*) réussi. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame GREBERT, je regrette que vous n'ayez pas mentionné un des sujets industriels qui est l'un des plus durs en ce moment, celui de Ciments Calcia à Cruas, qui est suivi directement par Olivier AMRANE où 66 emplois ont été fermés. Je me permets de dire que bien évidemment, on utilise à chaque fois les ressorts de l'économie sociale et solidaire, et notamment le système des coopératives qui sera sans doute une solution appliquée par Dietal, une entreprise qu'on aide beaucoup.

Par ailleurs, à ce stade, nous avons tous les crédits pour pouvoir y répondre. Je soumetts aux voix votre amendement avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. DEBAT. Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe L'humain d'abord ?

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°5 est rejeté.*

• n°6 : RCES

Mme MARCHE.- Nous sommes tous d'accord dans cette Assemblée pour dire que la crise du Covid met nos commerces en grande difficulté, commerces auxquels nous sommes tous attachés. Après les trois mois de fermeture du premier confinement, une nouvelle cessation d'activité a été imposée par ce second. À l'heure actuelle, les bars, les restaurants et le monde de la nuit n'ont pas pu rouvrir. Nous ne savons pas quand cela pourra être le cas. Un certain nombre ne survivront pas à la crise. Pourtant les commerces sont un atout essentiel pour la proximité et la vitalité des centres-villes, bourgs, villages. On a vu l'attachement des Françaises et des Français à ces commerces.

Certes, il existe de nombreux dispositifs régionaux, mais, face à l'ampleur de cette crise, nous vous proposons de créer un fonds de garantie pour le rachat des commerces qui ne survivraient pas à cette crise. Dans le cadre de ce fonds, les collectivités mettraient en œuvre un plan de sauvegarde pour conserver

les centres-villes et les artisans pour que les locaux commerciaux puissent rouvrir avec d'autres personnes voire avec celles qui sont en cessation d'activité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. L'avis est défavorable. Le but n'est pas de les racheter une fois qu'ils ont fait faillite, mais d'éviter qu'ils fassent faillite. Je mets l'amendement au vote.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. DEBAT. Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe L'humain d'abord ?

Mme FROMAGE.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

- *L'amendement n°6 est rejeté.*

• n°7 : RN

Mme DAUCHY.- Monsieur le Président, chers collègues, la vallée de la Maurienne doit prochainement être reconnue comme territoire d'industrie. Pourtant, certaines industries traversent des difficultés financières fortement accentuées depuis le début de la crise sanitaire. De nombreux emplois sont menacés au sein de l'entreprise Poudres à Hermillon par exemple, dont le chiffre d'affaires a été divisé par deux. Cette entreprise fait partie de notre patrimoine, elle existe depuis. Il en est de même pour l'entreprise Ferropem pour laquelle une motion a été signée par plusieurs élus de la Savoie pour la défense de ce site industriel. Melle BONNIVARD en a parlé à l'Assemblée nationale.

Nos industries sont en crise et de nombreux emplois sont menacés. Il faut agir vite. Plus qu'une simple question d'emplois, il s'agit également d'une question d'indépendance industrielle, de souveraineté et de sécurité économique. En 2019, vous aviez indiqué vouloir renforcer l'accompagnement du développement des industries de la vallée de la Maurienne. Alors tenez vos promesses et agissez sans tarder.

Pour cela, nous proposons d'augmenter le budget de l'action économique de 5 M€ pour les industries. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame DAUCHY. Cela fait partie de deux dossiers que j'ai évoqués sur le sillon alpin directement avec le Gouvernement, notamment Ferropem qui est très suivie par les équipes de la Région et Poudres à Hermillon qui est aussi un dossier très suivi. Émilie BONNIVARD nous a d'ailleurs fortement alertés dessus. Je crains qu'il faille beaucoup plus que 5 M€. L'ensemble de notre action économique est à plus de 200 M€, notamment avec un très gros investissement sur le tissu industriel savoyard.

Je partage pleinement l'objectif et je comprends que vous ayez pris un amendement pour pouvoir l'évoquer, mais les sommes que nous devons mettre en jeu en Savoie sont bien supérieures à 5 M€. Pour cette raison, je soumetts l'amendement aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. DEBAT. Pour.

Pour l'amendement précédent, j'ai fait une erreur, notre vote était une abstention. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- NPPV.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe L'humain d'abord ?

Mme FROMAGE.- NPPV.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT- NPPV.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

- *L'amendement n°7 est rejeté.*

• n°8 : GC-GRS

M. DEBU.- Depuis cinq ans, inlassablement, nous vous faisons la même proposition. Nous appelons à mettre en œuvre une conditionnalité des aides publiques versées à notre tissu économique.

Aujourd'hui plus que jamais, ces aides doivent servir au maintien et au développement de l'emploi durable et non délocalisable. Cette proposition, les communistes la martèlent dans cette Assemblée comme au niveau national. En effet, nous ne pouvons accepter que sur les 35 Md€ du volet industriel du Plan France Relance, seul 1 Md€ soit consacré aux relocalisations. Les conséquences économiques et sociales de la pandémie ne sont plus à démontrer et avec un million de chômeurs en plus, l'explosion de la précarité et de la pauvreté, il nous faut impérativement concentrer notre action sur le maintien et le développement de l'emploi.

J'ai déjà pointé à de nombreuses reprises, la faiblesse des mesures de contrôle et de suivi des engagements des entreprises. Je vais vous donner un exemple concret. Il y a 15 jours, Boris BOUCHET était à vos côtés lors d'une visite à l'entreprise Aubert & Duval dans le Puy-de-Dôme. Lors de cette visite, nous avons entendu la direction de l'entreprise nous décrire les difficultés qu'elle traversait et leur appel à l'aide au Conseil régional. Appel au secours en termes de formation des salariés, mais surtout besoin de cash pour permettre le rebond de l'activité. Nous avons également entendu l'inquiétude des salariés via la vente de leur entreprise par la maison-mère Eramet et craignant, comme c'est souvent le cas, des destructions d'emplois.

Nous avons entendu Monsieur le Président dire que la Région serait présente, mais pas à n'importe quelle condition, que l'argent de la Région ne devait pas servir à alimenter la trésorerie d'un grand groupe avant qu'il ne procède à une vente. Nous nous réjouissons de vous entendre parler de conditionnalité des aides. Or, une semaine plus tard, qu'apprend-on ? La Direction d'Eramet annonce la suppression de 472 emplois dont 237 dans le Puy-de-Dôme. Voilà la réalité, voilà à quoi nous en sommes réduits. Les élus ne sont vus que

comme des pourvoyeurs de fonds publics, les grands groupes ayant pris l'habitude d'avoir un accès « open bar » à l'argent public.

On pourrait évoquer également Diatal, placée en redressement judiciaire, et qui pourtant avait touché des aides régionales ces dernières années alors qu'elle délocalisait dans le même temps une part de son activité en Roumanie, laissant un tiers de ses salariés à la porte. Aujourd'hui ce sont 145 salariés qui sont dans l'incertitude de leur sort. La Région doit évidemment accompagner le projet de reprise de cette entreprise de manière à permettre une activité durable dans les Combrailles. Il s'agit aujourd'hui de sérieusement monter en gamme et d'assurer via les conditions simples et claires que l'effort régional atteint son but.

L'argumentation selon laquelle les conditions viendraient alourdir ou entraver les démarches ne tient pas. Soit les entreprises développent l'emploi, soit elles ne le font pas. L'engagement est simple, le contrat est clair, la priorité à l'emploi est essentielle. Au-delà de nos différences d'approche, il n'y a pas à ergoter dans cette période de crise sans précédent. Le Conseil régional doit donc se doter de l'outil de suivi qui lui fait cruellement défaut et c'est le sens de cet amendement. Je vous enjoins donc tous à le voter. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Comme vous le savez, je ne suis pas un grand adepte des commissions dans tous les sens. Vous le savez, nous sommes très exigeants sur le suivi des aides, merci de l'avoir rappelé. Nous avons été en lien avec les syndicats sur le site d'Aubert & Duval puisque la Direction nous demandait de financer des aides supplémentaires à la veille d'un plan social, ce que nous avons évidemment refusé. Nous sommes attentifs, mais j'assume aussi d'accompagner les entreprises. Quand on veut les aider c'est important, les syndicats sont souvent les premiers à nous le demander, ce qui nous permet d'exercer un rapport de force pour essayer d'avoir des meilleurs points de reprise ou des meilleurs fonctionnements.

Pour cette raison, je sou mets l'amendement au vote avec un avis négatif.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. DEBAT. Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe L'humain d'abord ?

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement n°8 est rejeté.*

• **n°9 : GC-GRS**

M. LE PRÉSIDENT.- Madame FROMAGE, vous avez la parole.

Mme FROMAGE.- Merci Monsieur le Président. Le sens de notre amendement est de permettre à la Région de maintenir et développer des outils indispensables ayant une fonction sociale qui favorise et enrichisse l'économie de proximité pour les agriculteurs. Je veux parler des abattoirs et ateliers de transformation qui doivent être maintenus et développés. La création de structures mobiles et itinérantes doit être confortée par l'initiative publique.

Notre région compte 42 abattoirs pour 305 000 tonnes de viande produite, et à l'image de la diversité de notre agriculture, il y a une diversité dans l'abattage. Pour innover avec les agriculteurs, la Région doit être pionnière dans la modernisation des conditions d'abattage. Nous vous proposons de soutenir les différentes évolutions en matière d'élevage et de répondre à une demande de plus en plus de proximité et de modernisation des abattoirs. L'impact budgétaire estime une montée en charge progressive et une souplesse que l'on vous laisse dans la mise en place de cette politique nécessairement concertée avec les professionnels, les salariés et les chambres consulaires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Personnellement, j'y suis favorable. Je pense qu'il est important de garder les outils qui permettent de faire les circuits courts et toute l'évolution sur le bien-être animal. On a nous-mêmes

déjà des outils de politique en la matière, mais cela s'inscrit totalement dans une politique que nous pouvons mener en commun. Avis favorable.

Je mets l'amendement au vote avec un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. CHAMPEL.- Pour

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Pour

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- GC – GRS

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Pour

• *L'amendement est adopté.*

• **n°10 : GC-GRS**

Mme FROMAGE.- Favoriser l'installation des agriculteurs, les aider à mieux s'installer, c'est parier sur l'avenir en agriculture. C'est un réel gisement d'emplois à condition de mettre en œuvre une politique d'installation volontariste impliquant tous les acteurs des territoires, collectivités, pouvoirs publics, organisations professionnelles et agricoles.

Faciliter l'installation des agriculteurs c'est tout d'abord rénover les programmes d'enseignement agricole, en formation initiale et continue, en introduisant la diversité des approches, la diffusion de pratiques et de modèles de gestion agricole équilibrés et en encourageant le tutorat jeune professionnel, l'accompagnement jeune et cédant, l'apprentissage. C'est ensuite investir dans la

qualification des futurs agriculteurs par le biais de la formation continue. C'est le sens de l'amendement que nous vous proposons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Comme vous le savez, nous faisons énormément en la matière. Nous avons fait plus que doubler, l'avis sera donc défavorable.

Monsieur CHAVEROT souhaite prendre la parole. Je voudrais vous présenter mes excuses parce qu'à la dernière séance, vous aviez demandé une intervention. Je sais que vous êtes d'un tempérament sensible.

M. CHAVEROT.- Monsieur le Président. Par rapport à ce que vient de décrire Madame FROMAGE, nous sommes d'accord, bien entendu, mais un élément me gêne.

Dans le dernier paragraphe, il est écrit : « nous laissons toute latitude à l'exécutif pour décider ». Dans l'amendement n°8, c'était l'inverse, le Groupe L'humain d'abord disait qu'il fallait absolument fixer des conditions. Nous n'avons pas compris. Nous allons donc nous abstenir sur l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils auront apprécié, c'est du « flingage » en règle, Monsieur CHAVEROT. Même moi, je ne m'exprime pas de façon aussi brutale par rapport aux amendements de l'opposition.

Heureusement que c'est moi qui préside et pas Monsieur CHAVEROT, ce serait d'une brutalité dictatoriale à l'égard de l'opposition.

Je mets l'amendement au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- GC – GRS

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Pour

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°11 : GC-GRS**

Mme FROMAGE.- C'est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur puisque nous vous présentons cet amendement tous les ans. Il concerne le revenu que les agriculteurs tirent de leur activité agricole, qui est de plus en plus étriqué, éclaté entre producteurs et lié au niveau de l'aide. Pourtant, leur assurer un niveau équitable est une des premières conditions pour maintenir et installer des paysans dans tous les territoires, changer les systèmes de production pour aller vers des systèmes plus autonomes, plus relocalisés, avec pour objectif de fournir une alimentation saine, de qualité et diversifiée pour tous. La prise en compte des coûts de production et de la rémunération du travail du producteur doit permettre d'arriver à un prix juste et équitable pour les agriculteurs. Interdire la vente à perte en fixant un prix plancher qui servirait de référence lors des négociations et surtout enfin, sortir du mécanisme qui les conduit à vendre à perte.

Pour nous, il est nécessaire d'avoir plus de paysans, ce qui suppose une activité rémunératrice. Qui peut se satisfaire d'une agriculture qui dépend de toujours plus de subventions publiques là où un modèle économique existe. C'est dans ce sens que nous vous proposons une nouvelle fois cet amendement de création d'une conférence régionale, un outil pour l'encadrement des prix agricoles et pour un revenu sécurisé pour les agriculteurs.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame FROMAGE. Il y a de nombreux domaines dans lesquels je crois qu'il est préférable de gérer régionalement, mais je ne pense pas que ce soit au niveau de la Région que nous parviendrons à fixer les prix agricoles. L'avis est défavorable.

Je mets l'amendement au vote avec un avis défavorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- GC – GRS

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme GIVERNET.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Pour.

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°12 : GC-GRS**

M. JACQUART.- Bonjour à toutes et tous, avec cet amendement, nous allons évoquer un débat qui est parfois clivant alors qu'il pourrait être apaisé, la question de la protection des troupeaux au regard des attaques préjudiciables pour les éleveurs et les agriculteurs.

Cette question a été prise en compte dans un certain nombre de pays avec des résultats positifs. Nous mettons parallèlement en garde les promeneurs qui visitent nos massifs alpins. C'est la protection par l'acquisition de chiens de défense et de protection des troupeaux communément appelés patous. Il nous semble que cette proposition pour que la Région accompagne les éleveurs qui le souhaitent dans l'achat de chiens de troupeaux, chiens des Pyrénées, patous, pourrait permettre la protection des troupeaux et maintenir la présence du loup dans la biodiversité de nos territoires.

C'est un sujet que nous ne voulons pas aborder de façon clivante. Il me semble que cette proposition d'accompagner les éleveurs dans cet achat permettrait d'améliorer la situation. Nous vous proposons d'accompagner l'achat et tout ce qui touche l'information des promeneurs pour éviter des accidents puisque

toute médaille a son revers, s'il n'y a pas d'attention de la part des promeneurs, cela pourrait poser des difficultés.

Cette proposition est d'accompagner cette mesure en faveur de la défense par rapport au loup. La proposition est simple. Nous avons estimé qu'un chien coûtait de 900 à 1 200 €, avec l'équipement en termes d'information, nous considérons que le soutien permettrait de subventionner à hauteur de 80 % soit 800 à 1 000 € par éleveur et par chien.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur JACQUART. Prend-on les chiens cubains ou non ?

M. JACQUART.- A priori, ils sont plus spécialisés en médecine.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous taquinais en faisant allusion à un précédent point que nous avons fait.

Vous connaissez mes positions sur le pastoralisme et sur le loup. Je trouve que cela tourne à la folie. Nous avons des éleveurs profondément découragés. Je suis favorable à tout ce qui peut aider, mais avec votre accord, je voudrais supprimer la référence aux patous parce qu'ils posent aussi des problèmes. Je préfère que ce soit géré plus globalement et proposer une aide globale à l'acquisition de chiens de protection. Si j'ai votre accord en la matière, cela me convient. Dans ce cas, nous sous-amenderons en supprimant « appelé Bergers des Pyrénées ou plus communément « Patou » », en gardant seulement « chien de protection ». Cela vous convient-il ?

M. JACQUART.- Oui, cela ne pose pas de souci même si j'ai une préférence pour les Patous ! Tout chien de défense sera utile.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets aux voix cet amendement avec un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. CHAMPEL.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Contre pour ce bel exemple d'économie administrée.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vois pas le lien entre l'économie administrée et les Patous.

M. DESIES.- Si on descend au niveau de l'achat des chiens où va-t-on s'arrêter ?

M. LE PRÉSIDENT.- Honnêtement, je préfère que l'on aide les bergers à se protéger.

M. DESIES.- Dans ce cas, réglez le problème du loup.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- GC – GRS

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement est adopté.*

• **n°13 : PRG**

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose d'aller jusqu'à l'amendement n°19 avant une interruption de séance.

M. CHAVEROT.- Monsieur le Président, Emmanuel FERRAND m'a adressé une étude effectuée par l'INRA. Cette étude dit que la première cause de mortalité des abeilles est le Varroa et non pas, comme on aurait pu le croire, les pesticides. Je n'ai aucune raison de remettre en cause les résultats de cette étude.

Nous vous proposons, par cet amendement, de lutter contre toutes les causes de mortalité des abeilles. Comme souvent cela passe mieux par de la pédagogie que par de l'aide directe. Les apiculteurs professionnels connaissent bien les dégâts dus au Varroa. En général, ils essaient de lutter contre cet acarien. Le coût n'est pas important puisque la lutte représente à peu près 5 € par an et par ruche. Ce n'est donc pas une aide financière, mais une campagne qui incite tous les propriétaires de ruches à engager une lutte contre ce fléau.

On peut élargir toute cette information à tous ceux qui ont un impact sur les pollinisateurs. Je citerai un exemple simple. Un apiculteur de la Loire m'a expliqué comment il avait perdu 50 ruches d'un seul coup. Un de ses voisins avait semé du blé et utilisé les pesticides qui vont avec. Cela ne posait pas de danger

puisque les abeilles ne vont pas sur le blé, mais l'automne suivant, ce voisin a semé de la moutarde sur la même parcelle. Au printemps, la moutarde a fleuri, les abeilles sont allées butiner ces fleurs. Personne n'avait prévu que la moutarde avait absorbé les pesticides qui étaient dans le sol depuis l'année n – 1.

D'où cette action à mener auprès de tous ceux qui peuvent avoir un impact sur les abeilles. On pourrait citer un autre exemple. Parfois les arboriculteurs, avant de traiter les fleurs ou les fruits, fauchent entre les arbres notamment les pissenlits. Les abeilles ne peuvent alors plus butiner.

Nous vous proposons d'investir 100 000 € sur une telle action.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour cet exposé précis. Nous sommes vigilants sur la question de l'apiculture. Je sais que ce sujet a été discuté avec Emmanuel FERRAND. Je suis favorable à cet amendement.

Je mets aux voix cet amendement avec un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. CHAMPEL.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Nous nous abstenons, car nous souhaitons que les traitements soient naturels.

M. LE PRÉSIDENT.- GC – GRS

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement est adopté.*

• **n°14 : PRG**

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MEALLET pour l'amendement n°14.

(Inaudible, problème de liaison micro)

M. LE PRÉSIDENT.- Je considère que l'amendement est défendu. Madame BOUKAALA.

Mme BOUKAALA.- Monsieur CHAVEROT peut-il présenter l'amendement à la place de Monsieur MEALLET ?

M. CHAVEROT.- Nous avons déjà parlé des rats taupiers il y a quelques années puisque nous avons déposé un amendement en ce sens. C'est un fléau qui touche les départements d'Auvergne dont notamment le Puy-de-Dôme et le Cantal, raison pour laquelle je ne suis pas très au courant. Il faut s'en occuper, car c'est un vrai fléau pour les agriculteurs et parce que la lutte est compliquée.

Par cet amendement, nous vous demandons une autorisation d'engagement de 5 000 € pour essayer de mettre tout en œuvre pour essayer d'éradiquer ce fléau.

M. LE PRÉSIDENT.- Visiblement, Monsieur CHAVEROT, vous ne connaissez pas trop ce fléau.

M. CHAVEROT.- Exactement, mais je suis sensible à la cause des agriculteurs de l'Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un fléau catastrophique sur la partie auvergnate qui a d'abord touché le Cantal et le Puy-de-Dôme avec des phases de montée en puissance progressive des contingents de rats taupiers qui aboutissent à des dégâts catastrophiques.

J'étais dans le Cantal en milieu de semaine dernière. Nous avons abordé le problème avec les agriculteurs, cela touche maintenant d'autres départements dont la Haute-Loire sur les pentes du Mont Mézenc où des terrains sont dévastés. C'est un vrai sujet.

Honnêtement, j'aurais vraiment pris un amendement sur la question, mais c'est pour une conférence régionale, or nous n'en sommes plus là. Des solutions ont été travaillées avec un programme de recherche qui peut être intéressant et qui supposera quelques équipements en mécanisation. Nous allons travailler dessus.

Si vous êtes d'accord pour transformer l'amendement pour mettre en place un point sur les outils de lutte contre le rat taupier, en supprimant la référence à l'organisation d'une conférence régionale, cela me convient.

Objectivement on n'en est plus à l'organisation d'une conférence régionale. Il faut diffuser l'information sur les outils de lutte contre le rat taupier auprès des agriculteurs. Si vous acceptez de corriger l'amendement en ce sens, j'y suis favorable.

Par ailleurs, je vois qu'il est mal rédigé parce que M. MEALLET a oublié la Haute-Loire. Si vous inscrivez le Cantal, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire et qu'on le convertit en information globale sur les nouveaux outils de lutte contre le rat taupier, je suis preneur. Cela vous convient ?

M. CHAVEROT.- Oui. Il n'y a pas de problème, évidemment nous acceptons et je vous remercie personnellement, Monsieur le Président, de m'avoir aidé à défendre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur CHAVEROT. Je le mets au vote avec un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. CHAMPEL.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- GC – GRS

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M CHAVEROT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement est adopté.*

• **n°15 : PRG**

M. CHAVEROT.- Monsieur le Président, la Région aide pour le marquage des arbres en forêt. Je rappelle que ce marquage a pour but d'éviter les

coupes rases et de sélectionner les meilleurs arbres pour favoriser leur croissance et ainsi valoriser leur vente dans les années futures. Cette aide était de 300 € l'hectare. Vous l'avez passée à 200 € l'hectare ce qui, aux dires des propriétaires forestiers, est suffisant lorsque ce sont des parcelles faciles à gérer. En revanche, pour les très petites parcelles difficiles d'accès, pentues, le risque est important d'engager des frais de marquage et de ne pas trouver de bûcheron pour effectuer les coupes.

C'est pourquoi nous vous proposons une solution intermédiaire : remettre une subvention de 300 € pour les propriétaires dont les parcelles sont inférieures à 8 000 mètres carrés, à condition qu'ils se regroupent pour arriver à une surface totale d'au moins 2 hectares ce qui inciterait les bûcherons à s'intéresser à ce bois qui est souvent du bois de chauffage, difficile à exploiter, et à valoriser des parcelles qui risquent d'être abandonnées au détriment d'autres qui sont parfois surexploitées. Je vous accorde que le dispositif que nous proposons est compliqué, mais il s'agit d'équilibrer les situations entre ceux qui ont la chance de posséder de bonnes parcelles et pour qui l'aide est suffisante, et ceux qui ont hérité de parcelles plus difficiles à exploiter. Cette demande m'a été faite par des petits propriétaires soucieux d'exploiter leurs biens. C'est la seule solution que je peux vous proposer.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur CHAVEROT. Sur la sylviculture, nous avons vraiment mis en place un plan massif avec l'aide de Raymond VIAL. Je n'ai pas envie de refaire bouger les paramètres. Nous ferons le point l'an prochain sur ce que cela a donné.

Je mets au vote l'amendement n°15 avec un avis négatif.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- GC – GRS

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement est rejeté.*

• **n°16 : PRG**

M. CHAVEROT.- Cet amendement consiste à demander aux agriculteurs à qui on rend service, de nous prêter leur toit. Il a un gros avantage, il ne coûte rien à la Région ni à l'agriculteur. Comment est-ce possible ? C'est simple. Lorsque l'on aide un agriculteur à bâtir un bâtiment agricole, on pose une condition : que l'on y installe du photovoltaïque sur le toit. Soit l'agriculteur paye lui-même l'installation et en retire les recettes de vente d'électricité, soit s'il ne veut pas le faire parce qu'il considère qu'il est suffisamment endetté par exemple, il met son toit à disposition d'une centrale villageoise qui installera elle-même les panneaux. Beaucoup de centrales versent une petite location au propriétaire du bâtiment. En général, cela se fait pour 20 ans.

Ensuite, elle donne l'installation qui peut encore produire pendant au moins 20 ans.

Bien sûr, nous devons prendre toutes les précautions pour une telle installation, ne pas obliger un agriculteur à installer du photovoltaïque si le prix de raccordement est trop cher, c'est parfois le cas, si le transformateur n'est pas assez puissant auquel cas ce n'est pas rentable, ou si l'orientation du bâtiment n'est pas bonne.

Encore une fois, c'est une décision transversale puisque cela permet à la Région d'aller vers une Région exemplaire, qui essaie peu à peu de produire autant d'énergie qu'elle en consomme. Nous savons tous qu'il y a encore du travail et que cela passera par un mix énergétique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, vous l'aviez déjà présenté. Vous savez que je ne suis pas favorable à la démarche consistant à imposer des panneaux photovoltaïques. C'est comme si on imposait à toute personne que l'on aide dans la région, de poser ces panneaux. Pourquoi aux agriculteurs plus qu'à

d'autres ? Dans ce cas, vous pouvez l'imposer aux OPAC, à une salle polyvalente et autres. Je ne suis pas cette démarche.

J'ai eu une intervention du groupe RN qui était fautive. Vous savez que nous ne soutenons pas du tout le développement des éoliennes. Personnellement, je n'y suis pas favorable notamment sur les sites naturels remarquables. Nous avons signalé au fonds OSER que nous ne les financerions pas quand c'est sur des sites éoliens qui sont contre nos convictions. Nous n'aidons pas OSER sur le développement de l'éolien n'importe où. Nous avons clairement dit que, dans les aides qui leur sont attribuées, nous ne prenions pas en compte des projets éoliens auxquels nous sommes défavorables.

Pour cette raison, je mets au vote l'amendement n°16 avec un avis négatif.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Contre du fait du caractère obligatoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- GC – GRS

Mme FROMAGE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement est rejeté.*

• **n°17 : PRG**

M. CHAVEROT.- Pour revenir sur l'amendement précédent, si on oblige les entreprises, l'OPAC et autres, à installer du photovoltaïque, cela

m'arrange parce que si vous ne voulez pas de l'éolien, nous aurons de la difficulté à arriver à une neutralité carbone dans quelques années.

Pour rappel, le broyat provient de la taille de haies essentiellement. Les déchets verts sont apportés en déchetterie et transformés en broyat. Pour l'agriculture ce n'est plus un déchet, mais une matière première qui remplace grandement la paille. Par ailleurs, cela coûte moins cher. Les agriculteurs de notre région ont de plus en plus de mal à trouver de la paille et ils la payent de plus en plus cher.

Le broyat peut servir d'abord de litière et ensuite d'apport organique pour les sols qui en ont bien besoin puisque l'on décarbone la terre depuis le Moyen-âge. Les agriculteurs qui cherchent du broyat sont de plus en plus nombreux chaque année, d'où l'idée de faire des plateformes directement sur les fermes, quand les agriculteurs sont volontaires, où dans un premier temps, il est possible de recevoir les tailles de haies des communes et des professionnels (essentiellement des paysagistes) puis plus tard, sans doute, les particuliers. Cela détournera ce déchet des déchetteries ce qui va dans le sens du plan déchet.

Construire une plateforme, cela a un coût même s'il est inutile de la goudronner. Il suffit d'aplanir et de mettre un peu de matériaux un peu durs.

C'est pourquoi je vous propose d'apporter une aide financière aux agriculteurs, voire aux communes, qui voudraient mettre en place ce système.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. J'y suis favorable à condition qu'il soit rédigé ainsi : « de faire l'expérimentation de la création d'une plateforme de stockage de déchets verts ». Je pense qu'il faut d'abord tester et savoir ce que cela donne. Cela vous irait-il ?

M. CHAVEROT.- Oui, très bien. Nous sommes en train de le tester dans les Monts du Lyonnais. Je précise que je ne suis plus membre de la Communauté de communes. Je suis toutefois cela de près. (*Sourires*)

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets au vote l'amendement n°17 avec un avis positif.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. CHAMPEL.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- GC – GRS

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement est adopté.*

• **n°18 : PRG**

M. CHAVEROT.- Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir accepté l'amendement n°17. J'irai aider Monsieur VERCHERE à le mettre en place.

Ce n'est pas la première fois que je dépose cet amendement sur les tanks à lait, que vous avez toujours refusé. On va dire que c'est de ma faute parce que je l'avais sans doute mal présenté.

Je vais l'aborder sous un autre angle, avec un exemple concret. J'ai trouvé dans les rapports CP qui seront votés plus tard, un exploitant agricole de la Loire que l'on va subventionner à hauteur de 130 099,42 € pour la construction d'une stabulation, d'un robot de traite, d'une poche souple et un tank à lait. 130 000 € c'est une somme même sur l'investissement global que nous n'avions pas dans le rapport, ce n'est peut-être pas beaucoup en pourcentage. Il me semble toutefois que lorsqu'on reçoit 130 000 € d'argent public, on peut essayer de rendre à la société un peu de ce qu'elle vous a donné. Cela me paraît simple.

En achetant un tank à lait qui permet de récupérer les calories fournies par le lait, l'agriculteur aiderait la Région à aller vers une région durable, soucieuse de l'environnement. Ce que nous demanderons à cet agriculteur n'est même pas une contrainte puisque, financièrement, il économiserait l'installation d'un cumulus et puisque l'énergie produite par le lait est gratuite. Il y a même tellement d'énergie que certains agriculteurs ont envisagé de chauffer l'eau de leur logement avec ce procédé. Malheureusement, le logement est souvent trop

éloigné des bâtiments agricoles. Nous ne sommes plus à l'époque où, comme à Moudeyres en Haute-Loire, les hommes et les bêtes vivaient sous le même toit. Il faut aller y voir la ferme musée qui est un excellent musée. Je vous rappelle aussi que vous pouvez visiter la ferme Bourlatier tout près du Mézenc.

Je vous demande, Monsieur le Président, d'accepter...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur CHAVEROT, on dit « la ferme du Bourlatier » et « la ferme des frères Perrel » et non pas la ferme à Moudeyres. Il faut être précis !

M. CHAVEROT.- C'est vrai !

M. LE PRÉSIDENT.- Jamais deux sans trois. Honnêtement je comprends un peu mieux ce que vous avez en tête, ce que je n'avais pas compris sur le premier. Pour travailler le sujet, il faut que nous ayons quelque chose de sérieux. J'ai besoin de savoir qui a développé cette expérimentation, où cela a été fait, comment cela a été travaillé. Je demande à Jean-Pierre TAITE de se rapprocher de vous pour voir ce que cela donne. Nous pourrions prendre l'amendement, mais j'ai besoin d'en savoir plus sur les crédits d'innovation réservés sur l'agriculture. C'est un domaine dans lequel j'aime que l'on fasse des innovations. J'aimerais avoir plus d'éléments. Si je connais une entreprise, un laboratoire, des éléments précis, c'est oui, mais pour le moment c'est non.

Travailler sur le sujet avec Jean-Pierre TAITE et nous verrons. L'idée me semble intéressante sur le fond.

Pour cette raison, je mets au vote l'amendement n°18 avec un avis négatif temporaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Temporairement contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. CHAMPEL.- Temporairement contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Définitivement pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Oui par anticipation.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- GC – GRS

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

J'emmènerai Jean-Pierre TAITÉ pas loin de chez lui là où des choses sont en place depuis des années.

M. LE PRÉSIDENT.- N'essayez pas de faire de l'entrisme dans la majorité ! (*Sourires*)

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Ml.

Mme BEGUET.- Abstention.

- *L'amendement est rejeté temporairement.*

- **n°19 : PRG**

M. CHAVEROT.- Il y a quelques années, je siégeais au SMHAR, le Syndicat d'irrigation du Rhône. La demande des agriculteurs était d'agrandir toujours plus les surfaces irriguées, demande tout à fait légitime au vu de la profession et surtout en raison des conséquences du réchauffement climatique qui sont d'ores et déjà présentes.

Qu'a-t-on constaté sur les coteaux du Lyonnais où vous étiez il y a quelques semaines, Monsieur le Président ? Je ne sais pas si on vous a montré les terrains avec une bouche d'irrigation qui ne sert plus à l'agriculture, très souvent on y voit un cheval. L'agriculteur qui occupait le terrain est arrivé à la retraite et a préféré louer son terrain à un néo-rural qui a acheté un cheval qu'il monte en général trois fois par an, et surtout qui est prêt à payer une location bien plus importante qu'un maraîcher ou un arboriculteur. Je ne dis pas que l'agriculteur en question a eu tort, mais, vu la retraite des agriculteurs, il a fait une recette supplémentaire.

L'idée est simple, accompagner par des aides publiques, la création d'étang ou l'irrigation de terres, mais l'agriculteur s'engage à ce que les installations restent à l'agriculteur après son départ. C'est la raison pour laquelle j'ai redéposé cet amendement que vous aviez partiellement accepté en octobre. Sincèrement, cinq ans ou rien, c'est pareil. Il faut que cela perdure, surtout lorsque l'agriculteur arrive à la retraite, sinon les collectivités sont condamnées à aller toujours plus loin par rapport à la prise d'eau et d'entretenir toujours plus de tuyaux. Moi qui suis président d'un syndicat des eaux, croyez-moi, entretenir ou remplacer des tuyaux coûte très cher.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur CHAVEROT, tel qu'il est rédigé, votre amendement ne fonctionne pas. Il est rédigé comme faisant passer cela sur les agriculteurs, or votre exemple le montre, le sujet n'est pas celui des espaces d'eau aménagés par des agriculteurs, mais par d'autres personnes, qui sont ensuite soustraits à la location des agriculteurs. Pour cette raison, avis négatif.

Je mets au vote l'amendement n°19 avec un avis négatif.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- GC – GRS

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de faire une interruption de 45 mn. Nous nous retrouverons à 14 heures 15.

(La séance, suspendue à 13 heures 31, est reprise à 14 heures 23.)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous reprenons la séance en vous remerciant pour votre implication, car je sais que ce n'est pas facile à suivre et que c'est un peu frustrant.

Nous reprenons avec une discussion commune sur les amendements 20, 21 et 22 en commençant par une intervention de Madame CUKIERMAN.

Mme CUKIERMAN.- Dans le déroulé qui nous a été remis, il n'y avait pas de discussion commune.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Si vous le voulez bien nous allons grouper les amendements 20 et 21 du groupe RCES et nous traiterons à part le n°22. Nous commençons donc pas les amendements 20 et 21 en écoutant Madame MOREL-DARLEUX.

- **n°20 : RCES (discussion commune 20, 21 et 22)**

Mme MOREL-DARLEUX.- Nous connaissons tous ici les difficultés des agriculteurs qui s'aggravent avec la multiplication des catastrophes climatiques. Nous avons tous vu aussi, hélas cette année, que la précarité augmentait avec la crise du Covid. Avec les plans de licenciement qui s'annoncent, il est certain que cela va empirer. Enfin, il est évident que la première des nécessités est de pouvoir se nourrir, et que trop souvent l'alimentation des plus pauvres est de mauvaise qualité.

Nous vous proposons aujourd'hui, avec cet amendement, un outil qui permettrait de répondre à tout cela, à la fois défendre la production locale, de qualité, et sécuriser l'alimentation des plus fragiles. Cet outil c'est la sécurité sociale de l'alimentation c'est-à-dire 150 € par mois qui sont garantis pour chaque habitante et habitant pour une alimentation locale fléchée vers des producteurs de qualité.

C'est un dispositif qui a été réfléchi et travaillé par de nombreuses associations et structures. Il n'attend plus aujourd'hui que le courage d'une institution, en attendant celui de l'État. Nous vous proposons donc que notre Région soit la première à en faire l'expérimentation.

Souhaitez-vous que j'enchaîne sur le deuxième amendement ?

M. LE PRÉSIDENT.- Honnêtement non, le rapport avec l'amendement 21 est assez ténu. Il est préférable de les présenter les uns après les autres.

Madame CUKIERMAN, vous aviez une demande d'intervention.

Mme CUKIERMAN.- Je suis un peu outrée par la rédaction de cet amendement qui, certes part d'une réalité qu'est la difficulté alimentaire qui est de plus en plus un marqueur social aujourd'hui dans notre pays.

En revanche, il me semble que le groupe du Rassemblement mélange plusieurs choses. Certes, il y a des collectifs d'associations qui « réfléchissent à un projet à l'image de la Sécurité sociale », pour autant quand on lit l'exposé des motifs de cet amendement, il est écrit : « œuvrer à la création d'une branche alimentation dans le régime général de la Sécurité sociale ». Faire cela serait remettre en cause le principe et les fondements de la Sécurité sociale,

principalement la branche famille, comme d'autres veulent le faire en créant une cinquième branche de la dépendance.

Nous voterons contre cet amendement qui nous semble aller à l'encontre même de la logique qui a prévalu, il y a 75 ans, à la création de la Sécurité sociale. Nous serons toujours du côté de ceux qui la défendent.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Je partage, honnêtement je trouve cet amendement très choquant parce qu'il aboutit en réalité à démembrer la Sécurité sociale et son fonctionnement. Je suis frappé que vous puissiez proposer cela. Vous le faites en territorialisant la Sécurité sociale, ce qui serait une folie. En gros, vous proposez de démembrer la Sécurité sociale et de passer de l'échelle nationale à l'échelle régionale, ce qui est une hérésie totale à mes yeux, avec en plus le démantèlement de la vision d'ensemble de la Sécurité sociale avec la création d'une branche alimentation.

Honnêtement je ne comprends même pas les principes qui président et je passe le côté baroque et grotesque des montants que vous affichez. Votre budget est de 150 € par mois et par personne. Vous proposez 300 000 € ce qui signifie que votre expérimentation permettrait de couvrir 122 personnes. J'ai rarement vu quelque chose d'aussi déconnecté de la vie des gens. 122 personnes dans la région, je crains que nous ne soyons pas à l'échelle du sujet. En regrettant que l'on puisse présenter de tels amendements, je propose un rejet.

Je mets au vote l'amendement n°20 avec un avis négatif.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- NPPV parce que cela ne relève pas de la possibilité d'intervention de la Région.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes d'accord.

Groupe RN.

M. DESIES.- Non, avec un certain amusement parce que vous me rejoignez dans le style, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour. Totalement choquée par le manque de respect que vous manifestez pour le groupe.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas moi qui me suis exprimé en réponse.

Pour le groupe GC – GRS

Mme FROMAGE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme CASALINO.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Cet amendement n'a donc que le vote du groupe qui le présente, RCES, soit six voix pour sur la totalité de l'hémicycle.

• **n°21 : RCES**

Mme MOREL-DARLEUX.- Je crois qu'il y a une grosse incompréhension de votre part sur le dispositif, le mécanisme, et ce qu'il permet en matière de solidarité.

M. LE PRÉSIDENT.- Visiblement, je ne suis pas le seul.

Mme MOREL-DARLEUX.- Sur l'amendement n°21, nous l'avons vu cette année, face à un événement inattendu les services de l'État peinent parfois à réagir. L'action d'urgence repose alors en premier lieu sur les habitants et les collectivités locales, singulièrement sur les maires qui sont au plus proches du terrain, que ce soit en cas de pandémie, de tempête, de grêle ou d'inondation. Nous l'avons vu dans les vallées de la Roya, de la Vésubie et de la Tinée, certains villages étaient encore privés d'eau potable un mois après. Aujourd'hui, certains villages sont encore coupés du monde, sans voie d'accès praticable. Ce sont principalement les locaux qui se sont organisés pour faire face à cette situation.

De la même manière on se souvient de l'année dernière, du 14 au 15 novembre 2019, une tempête de neige s'est abattue sur plusieurs départements de notre région avec 330 000 foyers privés d'électricité, certains pendant plus de dix jours. La canicule de 2020 a été la plus éprouvante depuis 2003, principalement pour les personnes âgées. En Ardèche, cet été, les feux de forêts se sont multipliés comme près de Saint-Marcel-les-Annonay où 15 habitations ont dû être évacuées. Des exemples comme ceux-là, on en a beaucoup, la liste est longue.

Face à l'ensemble de ces risques nous pensons que la Région pourrait aider les communes à se munir d'outils comme le plan communal de sauvegarde qui pourrait être revu à l'aune de la sécurisation alimentaire dans beaucoup de communes, les documents d'informations communales sur les (*inaudible*), mais aussi un outil souvent méconnu, les réserves communales de sécurité civile. Elles font partie des outils de gestion des risques.

Malheureusement, trop peu de municipalités le savent ou y ont recours. Elles sont pourtant des renforts précieux en cas de crise auprès des équipes municipales de secours et d'incendie. Elles sont ouvertes à tous les citoyens volontaires qui signent un contrat d'engagement avec la mairie et peuvent participer à l'accueil des sinistrés, aides à l'évacuation ou au déblayage, au suivi des personnes vulnérables, à la collecte ou la distribution des biens de première nécessité.

Nous vous proposons d'aider les communes à les développer pour augmenter la sécurité et les secours à la population de notre région en cas d'incidence de ces risques.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame MOREL-DARLEUX. Je mets l'amendement aux voix avec un avis négatif parce qu'il s'agit vraiment d'une compétence de l'État.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS

Mme FROMAGE.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme CASALINO.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement est rejeté.*

• **n°22 : GC-GRS**

Mme FROMAGE.- Nous venons de le dire, l'enjeu de l'alimentation doit être plus que jamais au cœur des préoccupations des politiques publiques. La crise sanitaire entraîne une augmentation de la précarité. Nos concitoyens qui peinent à se nourrir augmentent de façon inquiétante.

Soutenir la création et l'animation des projets alimentaires territoriaux devient donc un acte essentiel pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux ? car accompagner les PAT c'est offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité et contribuer au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement.

Alors même si les fonds européens sont mobilisables, nous vous proposons d'affecter 600 000 € pour soutenir ce type d'initiative dans les territoires qui souhaitent s'engager comme l'a fait le Grand Clermont qui vient de finaliser la création d'un projet alimentaire territorial en lien avec le Parc naturel Livradois-Forez.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Madame FROMAGE. Jean-Pierre TAITE veut-il réagir ? Avec un avis favorable de ma part.

M. TAITE.- Merci de me donner la parole. Je suis très favorable. Madame FROMAGE a raison. J'ai un exemple de mise en place d'un PAT sur mon EPCI. Je pense que ce sont des actions d'avenir que nous devons soutenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Je partage l'avis favorable. Je sais que vous en expérimentez un chez vous. Nous aurons des fonds européens pour cela.

Je le mets aux voix avec un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. FILIPPI.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Pour, il y en a dans de nombreux territoires.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Contre, ce n'est pas notre rôle.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement est adopté.*

M. LE PRÉSIDENT.- C'est le sixième amendement qui est adopté.

• **n°23 : PRG (discussion commune 23, 24 et 25)**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons présenter les trois amendements suivants les uns après les autres, c'est plus simple.

Mme BOUKAALA.- Merci Monsieur le Président, la problématique du manque d'enneigement des stations de petite et moyenne montagne est un enjeu important pour les territoires de notre région. Cette problématique s'aggrave d'année en année malheureusement. Elle sera encore plus grave dans les années futures.

Or, que fait la Région sur le sujet aujourd'hui ? Elle ne fait pas ce qu'elle devrait faire, selon nous. La Région avec son fameux Plan neige, encourage les stations à implanter des canons à neige sur leur territoire ce qui est catastrophique en termes d'environnement, notamment sur la question de la gestion de l'eau, et ce qui contribue à laisser croire aux acteurs de ces petites stations que les activités de sport d'hiver liées à la neige sont leur avenir économique et leur seul avenir économique viable.

Ce qui est paradoxal c'est que les stations de haute montagne, plus riches, ont investi depuis de nombreuses années et continuent sur une offre plus diversifiée, de sport pour les quatre saisons et de culture et de loisirs. Nous croyons qu'il faut marquer le coup de manière forte, arrêter avec un plan neige qui n'est pas un projet économiquement et écologiquement viable à long terme, et permettre aux stations de petite et moyenne montagne d'anticiper ces changements à venir et de diversifier leurs offres pour leur clientèle. En plus,

cette année, avec les remontées mécaniques qui sont fermées au moins jusqu'à mi-janvier, c'est un enjeu majeur.

Nous vous proposons dans des termes que vous avez-vous-même choisi pour les lycées, un vrai plan Marshall en faveur des stations de moyenne montagne en incitant au tourisme quatre saisons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. J'hésite parce qu'ils sont très communs. Pour la clarté du débat, nous allons présenter l'amendement n°24.

(Interventions de M. JOLLY et de Mme BOUKAALA)

M. LE PRÉSIDENT.- Madame BOUKAALA, nous partageons votre amendement, mais heureusement, nous investissons depuis trois ans dans les stations de moyenne montagne avec des montants qui sont supérieurs à ceux que vous proposez. Nous mettons quasiment 20 M€ sur la table pour la diversification des stations de moyenne montagne, en partenariat avec des fonds européens, ce à quoi vous devriez être sensible. Ils permettent de mobiliser plus de 15 M€ supplémentaires.

Votre amendement aboutirait au contraire à dégrader la politique que nous menons en ce moment. Je le mets aux voix avec un avis défavorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD.

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN.

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS

Mme FROMAGE.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour, mais je signale que l'on rajoutait 10 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM.

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI.

Mme BEGUET.- Pour.

- *L'amendement est rejeté.*

- **n°24 : RN**

M. JOLLY.- Comme vous le savez, le 24 novembre, le Gouvernement a décidé la fermeture des remontées mécaniques dans les stations de ski jusqu'au 20 janvier. Une décision qui porte un coup terrible pour les acteurs de la montagne, car l'interdiction des remontées mécaniques rend très difficile la pratique du ski et impacte l'ensemble des professionnels qui en vivent ainsi que ceux qui bénéficient de l'afflux des skieurs en vacances, qui ne viendront pas cette année. Les boulangeries, les supérettes, les magasins de sport, de décoration etc., en particulier ceux des stations et des villages de montagnes qui peuvent ouvrir depuis le 28 novembre, mais souffrent d'une baisse importante des touristes qui précipite une baisse importante du chiffre d'affaires.

Les aides proposées par l'État et les collectivités durant la période de fermeture administrative ne peuvent pas suffire à assainir ces situations financières déjà très dégradées. Il convient donc de soutenir tous ces commerces de montagne. C'est pour cela que nous proposons que la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à soutenir les commerces des stations et des villages de montagne à hauteur de 10 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur JOLLY. Nous sommes très préoccupés par cette situation, vous l'avez rappelé. Les commerces et stations de ski, même s'ils sont ouverts, ont beaucoup moins de monde. Les propos qui étaient très ambigus au début sur le thème des stations fermées, ont abouti à faire perdre de la clientèle supplémentaire. Les montants dont nous allons avoir besoin sont bien plus élevés que ceux que vous mentionnez.

Nous sommes en discussion avec l'État pour obtenir un plan global qui doit concerner les commerces des stations, mais aussi toutes les entreprises qui fournissent du matériel en montagne, qui seront aussi impactées. Je l'ai souligné au Premier ministre lors d'une séance de travail en fin de semaine dernière. Pour cette raison, en attendant le plan de l'État et de pouvoir le compléter, je vous demande de le retirer ou je le mettrai aux voix avec un avis défavorable. Cela étant, nous partageons le sujet. Nous travaillons dessus avec l'État.

Je le mets aux voix avec un avis défavorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD.

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD.

M. DEBAT.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN.

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- NPPV.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS

Mme FROMAGE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM.

Mme CASALINO.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI.

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement est rejeté.*

• **n°25 : RCES**

Mme CERBAI.- Avec cet amendement, je vous propose d'accompagner la création de nouvelles structures résilientes pour remplacer celles qui ont fait faillite ou feront faillite en raison de la crise du coronavirus. Même si nombre d'entreprises de ces secteurs ont bien résisté à la crise, avec une bonne saison cet été, surtout pour les destinations nature ou grands espaces, de nombreuses entreprises touristiques vont connaître ou connaissent déjà des faillites et de malgré des aides publiques notamment régionales.

À la clé, ce sont des salariés au chômage, des gestionnaires, des acteurs du tourisme compétents qui chercherons à rebondir en faisant des activités touristiques compatibles avec les temps de crise que nous allons vivre.

Pour accompagner ces personnes à créer un tourisme résilient, mais aussi plus respectueux de l'homme, de son environnement, je vous propose ce plan ambitieux de 15 M€.

Accompagnons le renouveau qui viendra après la crise et se trouve déjà en gestation pour ne pas refaire les erreurs du passé. Aidons les acteurs du tourisme à créer le tourisme que nous voulons pour le 21^{ème} siècle et qui s'appuie

sur des bases solides, un tourisme qui ne soit pas mis à mal par la fin du tourisme international en avion, ou le changement climatique, un tourisme moins carboné s'adressant à une clientèle locale, nationale, sociale aussi, un tourisme qui prend soin du vivant et de l'environnement. Un tourisme diffus dans l'année et sur les territoires qui s'appuie sur et soutient l'économie locale.

Pour en finir avec la monoculture du ski en montagne, pour offrir aux voyageurs des activités de pleine nature, des activités assises sur la richesse de notre patrimoine, de notre agriculture, de nos chemins de montagne, des rencontres avec les habitants, des micro expériences toute l'année. Les activités que nous vous proposons de soutenir sont bonnes pour le climat, pour le vivant, mais aussi pour l'économie puisque ce tourisme est aussi celui qui a le mieux résisté à la crise sanitaire. Un tourisme qui s'est véritablement épanoui dans les territoires à l'écart des grands flux touristiques. Je vous donnerai l'exemple du plateau ardéchois qui a fait le plein cet été, malgré ou à cause de la crise sanitaire et des canicules.

Concrètement, une aide spécifique du tourisme en AURA accompagnerait les créateurs d'entreprises touristiques répondant à ce cahier des charges, avec une bonification pour les anciens salariés du secteur mis au chômage avec la crise. Les aides seraient critérisées pour favoriser la création d'un tourisme résilient qui préserve l'environnement, un tourisme diffus dans l'année et sur les territoires, avec une attention particulière à ne pas favoriser le sur-tourisme dans certaines zones. Cette aide pourrait s'appliquer à des reprises d'entreprises en faillite par leurs salariés, quand ces reprises sont liées à un nouveau positionnement ou une modification des activités pour répondre aux critères de résilience qui seront mis en place.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame CERBAI. Je vais vous le dire comme je le ressens. Votre amendement me met mal à l'aise. J'ai l'impression en le lisant que nous allons attendre que beaucoup d'entreprises fassent faillite pour organiser des aides, pour les forcer à se reconvertir parce qu'on ne les aimait pas, parce qu'elles étaient liés au ski et à la neige. Honnêtement, je me mets à la place de ceux qui sont en station de ski, qui peuvent le lire et qui ont investi leurs économies. Cela me met mal à l'aise. Je suis désolé, mais je ne partage pas.

Notre logique est d'éviter que ces personnes perdent tout ce qu'elles ont investi. Notre objectif c'est d'éviter que des salariés soient licenciés, c'est

plutôt de les protéger. Quand vous dites que l'on va attendre qu'ils mettent la clé sous la porte pour les forcer à basculer sur un tourisme résilient... Je préfère ne pas aller plus loin dans mes commentaires. Dans la période actuelle, je ne suis pas sûr de partager beaucoup la façon dont vous l'avez rédigé.

Je le mets au vote avec un avis extrêmement défavorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD.

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD.

M. DEBAT.- Le long terme est la seule solution, nous sommes favorables à cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN.

M. DESIES.- Contre. C'est l'amendement d'une personne qui ne travaille pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec notre amendement, mais ni de travestir nos propos ni de nous accuser de choses qui ne sont pas vraies...

M. DESIES.- Madame, vous n'avez jamais travaillé de votre vie.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut que chacun s'en tienne au sujet. Il n'a pas d'explication de vote. C'est un vote.

Pour le groupe GC – GRS

Mme CUKIERMAN.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM.

Mme CASALINO.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI.

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement est rejeté.*

- n°26 : GC-GRS (discussion commune 26, 27 et 28)
- n°27 : GC-GRS
- n°28 : GC-GRS

M. LE PRÉSIDENT.- Les trois amendements sont en discussion commune, je vous laisse plus de temps.

Mme CUKIERMAN.- Je vous remercie Monsieur le Président. Cela a été rappelé, nos stations de montagne sont en grande difficulté, leur activité a été arrêtée brutalement le 17 mars dernier, écourtant la saison dernière, et voient l'ouverture de la saison reportée à mi-janvier voire fin janvier.

Nous avons souhaité, à travers ces trois amendements, et un autre qui viendra ultérieurement sur la question des saisonniers, apporter quatre réponses qui nous semblent importantes pour sécuriser le plus et le mieux possible la situation des acteurs du tourisme de neige, d'hiver, sur lequel il ne faut faire aucun mépris de classe. Je veux rappeler que ce sont les mouvements d'éducation populaire, les comités d'entreprise et des collectivités, et le tourisme social qui ont développé dans la deuxième partie du 20^{ème} siècle, la possibilité d'aller découvrir la neige. Ce plaisir est partagé. Il suffit de voir comment les réseaux sociaux ont été envahis par les photos des premières neiges il y a quelques jours, par les photos de luge et de parties de boules de neige avec les enfants et leur joie.

Nous proposons une première action qui vise à inciter les départs en classes de neige pour permettre aux équipes éducatives de s'investir dans des projets parfois difficiles, en les accompagnant pour apporter ce plus dans les stations.

Nous proposons aussi de mettre en place tout au long de l'année un Pass montagne pour les familles, pour permettre à des familles populaires qui n'ont pas forcément le réflexe et l'habitude de s'y rendre, d'y aller plus facilement.

Enfin, l'idée est de faire une action spécifique dans le Pass Région pour nos jeunes qui iraient en station pendant les vacances de février ou de Pâques, pour les inciter à consommer localement.

Je voudrais dire que ces stations vivent grâce aux milliers de saisonniers qui sont aujourd'hui en grande précarité.

L'amendement n°56 qui vous sera soumis plus tard, propose un fonds d'urgence pour aider ces saisonniers qui sont aujourd'hui en difficulté. Le chômage partiel ne réglera pas tout. Nous pensons que nous devons accompagner les saisonniers sur la question de leur logement. Je ne reviendrai pas sur l'amendement n°56 ce qui nous fera économiser du temps.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame CUKIERMAN. Ces amendements portent sur un sujet important pour la conception et l'avenir du ski dans notre région. Je sais que le président des moniteurs, Gilles CHABERT, ainsi que Fabrice, Émilie et Martial sont très attachés à l'idée d'avoir un ski populaire. Le gros danger du ski est qu'il devienne un sport uniquement élitiste. L'importance des dispositifs que vous évoquez permet de questionner ce sujet dans une période où cela est difficile.

Sur le Pass Région, je crains tel que cela est présenté, que l'on « arrose » tout le monde et pas toujours les cibles que vous visez. Je ne suis pas opposé au Pass Montagne, mais cela supposerait de le mettre en place, or je crains qu'il manque du temps pour le faire en urgence.

Je préfère privilégier l'amendement n°26 qui, à mon avis, envoie un message consistant à encourager les classes de neige, les scolaires, pour que le Covid n'arrête pas tout.

Ce sont souvent les seules vacances pour des familles modestes. L'accompagnement permet de le rendre accessible à toutes les bourses. J'y suis favorable.

Je soumetts les trois amendements au vote avec un avis favorable sur le n°26 et défavorables sur les amendements n° 27 et 28.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Pour le 26, contre les deux autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. FILIPPI.- Même vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Favorable pour les trois amendements.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

M. DESIES.- Contre les trois amendements.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour les trois amendements.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS

Mme FROMAGE.- Pour les trois amendements.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour les trois amendements.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme CASALINO.- Pour les trois amendements.

M. LE PRÉSIDENT.- MI.

Mme BEGUET.- Pour le 26, abstention pour le 27 et contre le 28.

- *L'amendement n°26 est adopté. Les amendements n°27 et 28 sont rejetés.*

(Monsieur le Président WAUQUIEZ quitte l'assemblée. Mme BERTHOUX assure la Présidence. »*

• Formation professionnelle et apprentissage

• n°29 : GC-GRS

Mme SEMET.- Développer la formation professionnelle, c'est investir sur l'avenir, mais aussi répondre à l'urgence sociale. Nombre de nos salariés vont être privés d'emplois par cette crise économique et n'auront d'autres alternatives que la formation pour de nouveau rebondir et réintégrer le marché de l'emploi. De nouveaux besoins apparaissent déjà, que ce soit dans le secteur social ou médico-social. La formation professionnelle ouverte à tous doit pouvoir répondre à ces attentes.

Il n'est pas certain que les métiers dits « en tension » d'hier soient les mêmes demain. C'est pourquoi il nous semble important que chaque salarié impacté par la crise puisse trouver une réponse rapide en matière de formation pour mieux anticiper ce rebond tant attendu.

Pour ce faire, nous proposons de renforcer de 10 M€ les crédits à la formation. Je me permettrai de reprendre une de vos expressions du matin, « faire de notre Région, une Région qui protège vraiment et qui protège aussi ses salariés ».

Mme BERTHOUX.- Merci Madame SEMET. Stéphanie PERNOD BEAUDON, je vous laisse répondre sur la position de l'exécutif.

Mme PERNOD BEAUDON.- Évidemment, Madame SEMET, je donnerai un avis défavorable à votre amendement puisqu'il demande d'investir des crédits en plus, mais sans avoir le fond de la discussion. Ce que vous nous proposez correspond à ce que nous faisons déjà : avoir une offre adaptée qui se remet perpétuellement en question pour savoir si les métiers sont toujours les bons et sont ceux qui emploient, surtout en ce moment. Je crois que vous êtes déjà entendue. J'émetts un avis défavorable à votre amendement.

Mme BERTHOUX.- Merci. J'appelle au vote les différents groupes.
Pour le groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD.

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN.

Mme BURGAZ.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS

Mme SEMET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM.

Mme CASALINO.- Avec plaisir, pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI.

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement n°29 est rejeté.*

• **n°30 : RN**

Mme BURGAZ.- Cet amendement a pour but de montrer l'incohérence entre les objectifs de la Région sur la formation continue et la réalité de la politique proposée, et donc les gaspillages qui en découlent.

Alors que l'on n'a de cesse d'entendre de la part de l'exécutif qu'il faut donner la priorité aux formations qualifiantes qui mènent à l'emploi ou fléchées sur les nouveaux métiers, et également de la part de Monsieur WAUQUIEZ qui avait annoncé haut et fort dans les médias sa volonté de changer une politique trop axée sur les aides sociales, qui devait s'orienter sur les droits et les devoirs, on a tout le contraire. C'est « guichet ouvert » à tous et sans contrôle, où l'on constate qu'il y a des millions d'euros distribués chaque année à des dizaines d'associations qui n'ont rien à voir avec les objectifs fixés, association d'aide à l'hébergement social, accueil de migrants, de remise à niveau scolaire, cumul de la part de certaines associations de subventions de toutes les collectivités et même au sein de la nôtre, on en voit passer sur plusieurs commissions.

Subventions d'associations à la créativité débordante, mais qui n'ont souvent rien à voir avec le critère de formation qualifiante, d'autres sont actives sur la création d'emplois certes, mais surtout au niveau de leur propre association avec des frais de fonctionnement exorbitants, etc., tout cela sans contrôle ni exigence. En résumé, tant que la culture du résultat en matière d'emploi n'entrera pas dans les politiques de subvention, rien ne changera.

Notre proposition est d'économiser au minimum 20 M€ que nous jugeons plus utiles, dans la conjoncture actuelle, de transférer en faveur des emplois du sanitaire et social.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci Madame BURGAZ. Stéphanie PERNOD BEAUDON, je vous laisse répondre.

Mme PERNOD BEAUDON.- Le seul regret de ce mandat, Madame BURGAZ, c'est que nous n'aurons jamais pu nous comprendre vous et moi, sur les objectifs que nous avons menés en matière de formation professionnelle et les résultats que nous avons pu obtenir, qui sont des critères objectifs que vous auriez pu saluer. On finira sur une incompréhension, j'en suis désolée. C'est pourquoi je vais demander de rejeter votre amendement.

Mme BERTHOUX.- Merci. Nous avons une demande d'intervention de Monsieur PENICAUD.

M. PENICAUD.- C'est une demande qui date d'il y a quelques minutes pour faire un rappel au règlement sur la base de l'article 1.7 de notre règlement intérieur qui stipule qu'il est interdit toute interpellation de conseiller régional à conseiller régional. Je ne voulais pas laisser passer l'interpellation d'un de nos collègues du Rassemblement National tout à l'heure, sur le caractère professionnel d'une de nos collègues, bien en dehors de ce sur quoi nous nous sommes accordés dans le déroulé de cette séance et globalement de notre règlement intérieur. Je voulais l'appuyer et rappeler le règlement en vigueur dans cette Assemblée, je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci Monsieur PENICAUD, en effet le respect doit être de mis au sein de cette Assemblée, on l'a souvent rappelé.

M. DESIES.- Madame la Vice-Présidente, je viens d'être interpellé, puis-je intervenir ? C'est moi qui ai été interpellé et qui ai répondu et pas le contraire.

Mme BERTHOUX.- Merci Monsieur DESIES.

J'appelle au vote avec une position contre de l'exécutif.

Pour le groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD.

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD.

M. DEBAT.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN.

Mme BURGAZ.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS

Mme SEMET.- Contre et surtout contre le caractère exagéré et outrancier de cet amendement.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Contre, même remarque que les précédentes.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM.

Mme CASALINO.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI.

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement n°30 est rejeté.*

• n°31 : RCES

Mme PARRET.- Depuis le début de ce mandat et lors de chaque Assemblée budgétaire, nous appelons inlassablement l'exécutif à amorcer enfin le virage écologique nécessaire pour s'adapter au changement climatique et à la modification à venir de nos conditions de vie. Les Français, plus que jamais vigilants face à leur facture énergétique et aux conséquences du dérèglement climatique en sont de plus en plus convaincus.

Une réorientation de nos politiques doit se mettre en œuvre rapidement et à tous les niveaux pour permettre de réduire notre empreinte carbone. Cela passe aussi par l'adaptation de notre appareil de formation aux besoins des métiers de demain. Je parle là de dizaines de milliers d'emplois potentiels dans la transition écologique. On ne cesse de le répéter, il y a des emplois dans l'agriculture, dans l'éco-habitat, dans l'entretien des espaces naturels, dans la protection de la nature, l'assainissement, le traitement des

déchets, etc. Cette perspective d'évolution des métiers doit nous amener à faire évoluer nos formations. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Par cet amendement, nous souhaitons nous arrêter sur les métiers du bâtiment et sur l'économie d'énergie notamment, et évoquer les nombreux logements qualifiés de « passoires énergétiques ». On le sait tous, l'État et de nombreuses collectivités prévoient des plans de rénovation énergétique des bâtiments. Ils vont avoir besoin de professionnels de ces secteurs.

Dans ce domaine, il y a l'émergence de nouvelles techniques, de nouveaux matériaux intelligents qui demandent aussi de nouvelles formations. Nous allons donc devoir développer des centres de formation de la rénovation énergétique pour former plus de chauffagistes, de plaquistes, de poseurs, de charpentiers et de thermiciens.

Nous vous proposons donc un objectif chiffré qui pourrait atteindre 1 000 personnes par an. Ce plan de formation de grande ampleur sera construit avec les Chambres des métiers, les filières professionnelles, et les collectivités locales. Il est urgent de se mobiliser pour la transition énergétique, et de le faire concrètement. Nous vous le proposons, avec cet amendement, qui propose 3 M€ pour 2021 pour former aux métiers de demain.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci Madame PARRET. Je crois que Madame BURGAZ a demandé la parole.

Mme BURGAZ.- Pour une rapide explication de vote. Nous pensons que c'est déjà (*inaudible*) Chambres des métiers y pourvoient également. Dans le cadre des mesures régulières d'aides gouvernementales sur les voltaïques, les isolations à 1 €, les remplacements de deux chaudières, on s'aperçoit en règle générale qu'il y a beaucoup plus d'offres que de demandes, plus de professionnels que de marchés. La question se pose plus en termes de marchés et de demandes. Pour nous, cet amendement ne nous paraît pas justifié. Nous voterons contre.

Mme BERTHOUX.- Merci. Stéphanie PERNOD BEAUDON, je vous laisse répondre sur la position de l'exécutif.

Mme PERNOD BEAUDON.- Nous donnerons un avis défavorable à cet amendement. Comme vous le disiez tout à l'heure, notre appareil de formation fonctionne avec les métiers en tension. Si ces métiers sont en tension, il y a des places de formation ouvertes. La difficulté que l'on aurait pour valider votre amendement, c'est de trouver les 1 000 personnes qui souhaitent s'orienter vers

ces métiers. Si demain, ces personnes souhaitent intégrer des formations régionales, elles trouveront dans les modalités qui existent aujourd'hui, de quoi se former sur fonds régionaux ou sur fonds Pôle Emploi selon leur statut. Je donne un avis défavorable à votre amendement.

Mme BERTHOUX.- Merci.

Quelle est la position du groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD.

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN.

Mme BURGAZ.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES.

Mme PARRET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS

Mme SEMET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM.

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI.

Mme BEGUET.- Abstention.

- *L'amendement n°31 est rejeté.*

• n°32 : RN

Mme BURGAZ.- Inutile de dire que la crise actuelle a montré que les métiers du sanitaire et social étaient un enjeu majeur et un secteur clé de l'emploi et de la qualité de vie des Auvergnats et des Rhônalpins. Pourtant, cette compétence forte de la Région n'a pas été reconsidérée dans ce budget ni en augmentation de budget ni en innovation surtout et en mesures politiques adaptées.

L'objet de cet amendement est de faire les propositions suivantes : Sur l'orientation qui est la nouvelle compétence de la Région, besoin de mettre en place un plan d'actions totalement nouveau pour faire de la formation sanitaire et sociale un vecteur incontournable de l'emploi et de l'insertion, ce qui n'est pas

suffisamment le cas aujourd'hui, augmentation du nombre d'élèves boursiers sur tous les métiers du sanitaire et social, distribution d'une indemnité régionale exceptionnelle à tous les étudiants des formations médicales, paramédicales, sanitaires et sociales, qui s'engagent aujourd'hui en renfort dans le cadre de la crise sanitaire, revalorisation de façon générale et permanente de la rémunération des stages pour tous les élèves infirmiers, aides-soignants, élèves ambulanciers, étudiants en kinésithérapie.

Par un investissement également dans les moyens logistiques et sur des outils de formation plus attractifs et innovants, comme l'intégration du numérique et en faisant bénéficier à tous les professionnels soignants d'une gratuité permanente sur l'ensemble des réseaux des transports régionaux.

Enfin, par un positionnement fort de la Région en faveur de cette filière, en organisant et en pilotant une grande convention régionale en 2021 sur les métiers de la santé, du sanitaire et social en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour mener ce programme ambitieux, nous proposons d'ajouter un budget supplémentaire à cette filière, de 20 M€.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci. Je laisse la parole à Stéphanie, mais je crois que nous avons déjà fait beaucoup, et récemment sur ces sujets de la santé.

Mme PERNOD BEAUDON.- Nous avons démontré à quel point nous étions réactifs notamment sur le statut des étudiants. Nous avons rémunéré ceux qui se sont engagés dans l'aide apportée aux soignants déjà diplômés sur le premier confinement et le début de la crise Covid. Nous avons ouvert des places de formation. Nous attendons le travail que nous menons avec le Gouvernement sur l'augmentation des places pour ces professionnels et dans les différents métiers qui existent. Le travail a été fait, me semble-t-il, et on en a la preuve concrète malheureusement à cause de cette situation sanitaire.

Une de nos difficultés qui devra être partagée, n'est pas seulement d'ouvrir des places, mais aussi de trouver des professionnels qui ont envie d'entrer dans ces métiers. Aujourd'hui, moins de personnes qu'auparavant ont envie de se diriger vers ces formations sanitaires et sociales. Il y a peut-être un travail d'orientation à faire, je le retiens, Madame BURGAZ, mais aujourd'hui, je crois que l'essentiel est fait par la Région dans ces métiers et spécifiquement par Yannick NEUDER dans la période que nous traversons.

Je donne un avis défavorable à votre amendement.

Mme BERTHOUX.- Merci Stéphanie. Je soumetts l'amendement n°32 aux voix.

Quelle est la position du groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

M. DEBAT.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

Mme BURGAZ.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme CERBAI.- NPPV.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme SEMET.- NPPV.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- NPPV.

Mme BERTHOUX.- Pour le Groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement n°32 est rejeté.*

• n°33 : SD

Mme BOUDAUD.- Madame la Présidente, chers collègues, « Transitions collectives » est un nouveau dispositif pour les salariés peu qualifiés dont les emplois sont menacés, et qui se positionne vers des métiers porteurs ou pour des entreprises qui peinent à recruter dans leur bassin d'emplois.

Le déploiement de plateformes territoriales de transition professionnelle s'avère plus que nécessaire. La Région Auvergne-Rhône-Alpes doit devenir -oserais-je dire redevenir- une Région pilote des transitions professionnelles en contribuant à la mise en œuvre de ces plateformes en lien avec le CREFOP et l'Association Transitions professionnelles Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous vous proposons ainsi d'inscrire en autorisation d'engagement 5 M€ pour sécuriser l'ensemble de ces parcours.

Mme BERTHOUX.- Merci Madame BOUDAUD. Il y a une demande d'intervention de Madame BURGAZ.

Mme BURGAZ.- Oui. Sur ce dispositif lancé par le Ministère du travail, l'État va mettre un budget de 500 M€. Proposer d'ajouter 5 M€ n'a pas beaucoup de sens. Surtout, pour une fois, l'intérêt du dispositif est de créer une interface directe avec et entre les entreprises candidates. Proposer d'ajouter encore des collectivités, des intermédiaires et de la technocratie n'est pas une bonne idée. C'est pourquoi nous voterons contre cet amendement.

Mme BERTHOUX.- Merci. Je laisse la parole à Stéphanie PERNOD BEAUDON.

Mme PERNOD BEAUDON.- Nous avons signé et évoqué à l'occasion de la dernière Commission permanente, une convention avec Transitions Pro. Je crois que cela permet de fixer les attributs de chacun. Transitions Pro est aujourd'hui l'organisme le mieux habilité à travailler sur la VAE et sur les transitions professionnelles. Nous avons passé un accord avec eux pour travailler sur les métiers sur lesquels la transition est importante, sur les demandes qui se font notamment en termes de reconversion. Je crois que nous avons satisfait à nos obligations par cette convention. Je donnerai donc un avis défavorable à votre amendement.

Mme BERTHOUX.- Merci Stéphanie. Je soumetts l'amendement aux voix.

Quelle est la position du groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

M. DEBAT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

Mme BURGAZ.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme CERBAI.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme SEMET.- Pour.

M Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

- *L'amendement n°33 est rejeté.*

• **n°34 : GC-GRS**

Mme SEMET.- Vous le savez, mais c'est une discussion que nous avons souvent eue avec Madame PERNOD BEAUDON, l'abandon d'un certain nombre de financements, surtout sur certains dispositifs tels que les ateliers multi sectoriels, remise à niveau ou découverte des métiers, impacte aujourd'hui directement les Missions locales.

Il y a quelques « trous dans la raquette », pourquoi ? Aujourd'hui, des jeunes sans solution sont accueillis dans les Missions locales. Ils sont un peu plus nombreux en raison de la crise. Il est compliqué pour eux aujourd'hui, d'obtenir un CDD, un contrat d'apprentissage voire même un stage de découverte en entreprise.

C'est la raison pour laquelle il me semble judicieux de pouvoir au moins, dans un temps court voire peut-être seulement en 2021, réactiver un certain nombre de dispositifs de préqualification qui permettraient à ces jeunes en assez grande difficulté, d'avoir au moins une préqualification en cette période qui s'annonce compliquée pour eux.

Nous proposons d'abonder un fonds de 1 M€ supplémentaires pour pouvoir répondre à ces jeunes.

Mme BERTHOUX.- Merci. Madame BURGAZ a demandé la parole pour une explication de vote.

Mme BURGAZ.- Oui. Il faut stopper les dispositifs qui ne fonctionnent pas. Le chômage des jeunes en France a-t-il diminué depuis la création des Missions locales dont c'était pourtant l'objectif ? La réponse est non. Il est clair que l'idée de vouloir se suppléer à Pôle Emploi et à l'Éducation nationale ne fonctionne pas.

Il faut seulement se poser la question de savoir pourquoi, chez nos voisins européens il n'y a aucune structure analogue aux Missions locales alors que la proportion de jeunes au chômage est bien moindre que chez nous. Non, ne persistons pas dans l'erreur, nous voterons contre cet amendement.

Mme BERTHOUX.- Merci. Stéphanie pour la position de l'exécutif.

Mme PERNOD BEAUDON.- Madame SEMET, nous en avons souvent parlé effectivement. Il faut peut-être rappeler le montant que la Région accorde chaque année au financement des Missions locales qui est de 14,10 M€. C'est un montant conséquent auquel nous avons ajouté un accompagnement particulier dans le cadre du Pacte rebond vers l'emploi que nous avons voté en juillet dernier pour les jeunes les plus fragiles, dont on sait qu'ils sont les premiers à payer cette crise sanitaire.

Par ailleurs, l'État met en place un plan « un jeune, une solution ». Il s'appuie sur les Missions locales et les finance, l'idée étant de mobiliser le PIC (Plan d'investissement dans les compétences) et de doubler le nombre de jeunes accueillis dans le cadre du plan gouvernemental de la garantie jeune. Je pense qu'il est tôt pour savoir comment les Missions locales pourront faire face à tout ce travail. Elles obtiendront des financements de la part de l'État sur l'exigence qu'il peut avoir. Il est utile que nous en restions à notre partenariat qui est déjà très élevé, qui leur permet de fonctionner et de mettre en œuvre des politiques particulières pour les publics fragiles. Je donne un avis défavorable à votre amendement.

Mme BERTHOUX.- Merci Stéphanie. Je sou mets l'amendement aux voix. Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

Mme BURGAZ.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme CERBAI.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme SEMET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

- *L'amendement n°34 est rejeté.*

• **n°35 : RCES**

Mme PARRET.- Mesdames et Messieurs, par souci d'égalité et suite à la fusion des deux Régions Auvergne et Rhône-Alpes, il a été décidé de financer l'ensemble des ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion). Une aide au poste d'encadrement a donc été attribuée à l'ensemble des structures habilitées par l'État, à toutes celles qui ont un agrément. En revanche, aujourd'hui, il subsiste une inégalité de traitement entre les différentes structures qu'elles soient auvergnates ou rhônalpines. Certaines ACI créées avant 2016 ont une aide deux fois moins importante que d'autres.

Peu importe les métiers des unes et des autres, peu importe la situation géographique, tout ceci n'a pas trop d'importance. Aucun critère ne détermine le montant attribué et toutes les nouvelles structures qui ont été créées depuis 2016 n'obtiennent pas d'aides de la Région. Certaines structures ont donc des aides, d'autres chantiers d'insertion n'en ont pas, certaines ont entre 3 000 et 4 000 €, d'autres ont le double. Il y a une inégalité de traitement sérieuse et ce depuis le début de ce mandat.

L'enveloppe budgétaire n'a jamais été augmentée. Nous l'avons demandé à chaque Assemblée budgétaire, et ce traitement non équitable perdure chaque année. Le groupe l'a répété, il est vrai que c'est chaque fois la même chose, je l'avoue, mais tant que cette injustice perdure, nous le dirons. Nous souhaitons que cela change. Vous serez totalement sourds à notre demande. Vous nous dites que ce n'est pas de notre compétence. Nous ne sommes pas d'accord avec cette réponse, soit nous finançons avec des critères sans refuser aucune structure, à partir du moment où elle est agréée par l'État, elle doit pouvoir bénéficier de nos aides, soit nous pensons que ce n'est pas notre rôle, que l'insertion n'est pas de notre compétence et dans ce cas, nous ne finançons pas. Cette position intermédiaire n'est, à mon avis, pas courageuse et elle est dommageable.

Nous vous proposons cet amendement pour la énième année pour que soit augmenté ce budget pour les Chantiers d'insertion, pour que nous puissions avoir une égalité de traitement entre l'ensemble des structures que nous avons dans notre grande Région.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci Madame PARRET. Stéphanie je vous laisse donner la position de l'exécutif.

Mme PERNOD BEAUDON.- Je voudrais informer Madame PARRET d'une erreur qu'elle vient de commettre sans doute parce qu'elle ne s'en souvient pas. Le Président WAUQUIEZ a souhaité augmenter de 1,5M€ le budget attribué aux ateliers Chantiers d'insertion à l'occasion de la fusion, pour permettre à l'ensemble des projets proposés par ces Ateliers et chantiers d'insertion, qu'ils soient auvergnats ou rhônalpins, d'être pris en compte par la Région, ce qui n'était pas le cas auparavant. Je ne peux pas laisser dire que le budget n'a jamais évolué.

Ensuite, concernant nos difficultés d'appréciation sur ce sujet, elles sont simples. Je ne suis pas sourde, tout va très bien, je suis plutôt lucide. Lucide sur la réalité de nos compétences. Effectivement, l'insertion n'est pas une de nos compétences premières, mais nous avons fait le choix d'investir 6,5 M€ du budget régional sur cette thématique parce que nous savons qu'elle est importante et qu'elle compte pour les personnes qui en ont besoin dans notre région. Comme ce n'est pas notre compétence première, nous ne pouvons pas être les seuls à agir.

Enfin, sur le sujet de l'augmentation de votre amendement, que vous déposez chaque année, je vous rappelle que j'ai ouvert la porte aux réseaux pour une harmonisation des financements entre l'Auvergne et Rhône-Alpes. Au moment où je vous parle, les réseaux n'ont pas été en capacité de s'entendre pour me proposer des modalités de fonctionnement qui seraient les mêmes pour ces deux anciennes Régions. On ne peut pas agir contre eux. On ne va surtout pas prendre la responsabilité de faire quelque chose qui ne leur plairait pas. J'attends toujours qu'ils se mettent d'accord pour être aidés par la Région. Dès lors qu'ils le seront, nous mettrons en place un financement qui leur convient. Dans l'attente, je donne un avis défavorable à votre amendement.

Mme BERTHOUX.- Merci Stéphanie. Je sou mets l'amendement aux voix. Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

Mme BURGAZ.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme CERBAI.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme SEMET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement n°35 est rejeté.*

• **n°36 : SD 4**

M. GEMMANI.- Mes chers collègues, bonjour. Nous reposons l'amendement sur « prévenir la récidive par la formation des détenus » parce que la dernière fois, Madame la Vice-Présidente PERNOD BEAUDON a balayé la question d'un revers de manche en disant qu'il existait une convention avec l'administration pénitentiaire.

Nous avons un devoir presque régalien par rapport à la réinsertion des personnes qui sont détenues puisque nos collègues dans les différentes Régions, que ce soit l'Occitanie ou les Hauts-de-France, arrivent à un taux de 22 à 24 % de réinsertion. La demande de l'État est que les Régions puissent honorer au moins 22 % et nous sommes péniblement à 8 %.

La réponse ne me convenait pas, ni à mon groupe ni aux autres personnes qui ont voté pour cet amendement. C'est pourquoi nous nous permettons de le présenter de nouveau pour avoir les véritables réponses. Nous vous demandons que la Région fasse son travail sur ces questions de réinsertion des détenus.

On ne peut pas avoir une politique de sécurité en implantant du matériel de façon cosmétique, par-ci par-là, et ne pas s'attaquer à la racine qui est la réinsertion de personnes détenues, pour qu'elles ne récidivent pas parce qu'elles auront un métier ou quelque chose en main qu'elles n'avaient pas jusqu'à ce qu'elles s'adonnent à ce qui aura été une occasion malheureuse d'aller en détention. Nous avons ce devoir. Si nous voulons véritablement nous attaquer à la

racine de l'insécurité, il faut au moins honorer ce qui nous est demandé en tant que collectivité en matière de prévention de la récidive.

Nous posons de nouveau cet amendement. Nous demandons d'avoir des crédits à hauteur de 1 M€ de façon à dispenser de véritables formations aux personnes qui sont en détention, pour leur permettre de s'en sortir par le haut et de ne pas récidiver. Cela nous permet aussi d'attaquer les problématiques d'insécurité.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci. La réponse de l'exécutif sur ce dernier amendement sur la formation professionnelle.

Mme PERNOD BEAUDON.- Je voudrais rassurer Monsieur GEMMANI sur la façon dont son amendement avait été traité l'an dernier. Je ne l'ai pas écarté d'un revers de manche, mais c'est plutôt lui qui a cette attitude parfois assez agressive avec nous. Je ne voudrais pas que l'on mélange nos façons de faire. Je note la façon dont il qualifie une détention comme une « occasion malheureuse ». Je le laisse responsable des mots qu'il a utilisés.

Je veux lui apporter une bonne nouvelle. C'est l'administration pénitentiaire qui doit lancer la possibilité d'actions de formation et nous permettre de financer des actions de formation en milieu carcéral. C'est ce que nous avons fait. Nous avons signé une convention sur trois ans permettant d'offrir une formation à plus de 5 000 détenus en région. Cette formation est organisée suivant les indications et les possibilités que l'administration pénitentiaire nous offre pour faire rentrer des formateurs en prison ou permettre des sorties exceptionnelles selon les détenus, pour effectuer des stages.

Cette année, sur l'ensemble des personnes formées en Auvergne-Rhône-Alpes, 158 soit 21 % ont pu être classées dans un centre de travail fermé et donc se réinsérer pour pouvoir débiter une vie nouvelle dans un nouveau métier, après l'effectivité de leur peine.

Je pense que nous faisons notre part. Je laisse à Monsieur GEMMANI les insinuations qu'il a pu mettre en œuvre. Je donne un avis défavorable à son amendement.

Mme BERTHOUX.- Merci Stéphanie. Je soumetts l'amendement au vote. Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

Mme BURGAZ.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme CERBAI.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme SEMET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°36 est rejeté.*

Mme BERTHOUX.- Nous passons aux amendements concernant l'enseignement et les lycées. Je vous propose de défendre ensemble les amendements 37 et 38 puisqu'ils concernent tous les deux le financement des investissements dans les lycées publics.

•• Enseignement

• n°37 : PRG, SD, RCES (discussion commune 37 et 38)

• n°38 : GC-GRS

Mme BOUKAALA.- Nous co-présentons l'amendement n°37 avec les groupes SD et RCES. C'est un amendement récurrent puisque, depuis le début de votre mandat, vous avez systématiquement financé l'investissement dans les lycées privés, bien au-delà de vos obligations légales. Il est vrai que sous les précédents mandats, en Auvergne et en Rhône-Alpes, nous avons une doctrine et des dispositifs différents à ce sujet. Pour autant, aucun des deux anciens exécutifs n'a financé autant et n'a fait autant de cadeaux aux lycées privés que dans votre mandature.

Soutenir les familles, bien évidemment, faire bénéficier l'ensemble des lycéens de tous nos dispositifs, évidemment, mais investir massivement dans des bâtiments qui ne sont pas publics, ce n'est plus possible, surtout lorsque l'on sait qu'au final, cet investissement se fait au détriment de celui qui devrait avoir

lieu dans le public. Ce n'est plus acceptable. Nous vous proposons encore une fois, de rééquilibrer l'investissement régional en faveur des lycées publics.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci Madame BOUKAALA. Monsieur BOUCHET, je vous laisse la parole pour l'amendement n°38.

M. BOUCHET.- Madame la Vice-Présidente, je vais vous raconter une histoire. Stéphanie a 9 ans, elle fait du volley-ball dans un petit club amateur de notre région. Le samedi, elle se rend aux matchs de son équipe parfois à plusieurs dizaines de kilomètres de son domicile et son club n'a pas encore acquis un minibus de la Région pour assurer les déplacements. Ce sont souvent les parents d'Inès, une coéquipière, qui emmènent les enfants à ces matchs. Les parents de Stéphanie participent aux frais de carburant des parents d'Inès qui assurent ces trajets. En revanche, tout le monde trouverait incongru que les parents de Stéphanie financent les travaux de carrosserie de la voiture des parents de Stéphanie. Normal, participer aux frais de fonctionnement peut s'entendre. Par contre, investir dans un patrimoine qui n'est pas le sien relève d'une générosité que les parents de Stéphanie ne peuvent pas se permettre tant leur propre véhicule a d'importants besoins et nécessite de nombreux investissements.

C'est ce que nous faisons en engageant des dépenses facultatives que la loi ne nous impose pas dans l'investissement des lycées privés. Notre patrimoine, ce sont les lycées publics. Depuis de nombreuses années, l'enseignement public est martyrisé par l'affaiblissement de ses moyens financiers. Voir chaque année, plusieurs millions d'euros nourrir sans aucune obligation légale les budgets de lycées privés dont certains sont en parfaite situation financière et n'assurent ni la gratuité de l'école ni la laïcité de l'enseignement ni même la mixité sociale, n'est pour nous pas acceptable.

Nous considérons que c'est l'école gratuite ouverte à toutes les conditions sociales que la Région doit aider prioritairement, car c'est cette école qui doit affronter les défis les plus difficiles. À ce titre, le Comité national d'action laïque évalue à 7 Md€ l'argent versé à l'enseignement privé par l'État et à 5 Md€ pour les collectivités locales, mairie, Conseil général, Conseil régional alors que ces écoles ne seront pas soumises aux mêmes obligations que les écoles publiques.

Pour notre Région, ce sont 100 M€ d'investissements cumulés qui ont été amputés à nos lycées publics en faveur des lycées privés. Nous proposons

donc par cet amendement, de redéployer les montants d'investissement concernés en direction des seuls établissements publics dans notre région à la pleine et entière responsabilité.

Mme BERTHOUX.- Merci Monsieur BOUCHET et Madame BOUKAALA. Il est vrai que l'on connaît la position de vos groupes respectifs. Ce n'est pas la première fois que vous nous faites ces suggestions. Je voudrais seulement vous rappeler qu'il n'a jamais été fait autant, à la fois pour le public et pour le privé dans cette région.

Un élève du privé doit avoir les mêmes avantages que les élèves du public et vice-versa, le Président l'a souvent dit.

Je voudrais vous rappeler qu'en plus des sept nouveaux lycées que nous avons mis en œuvre, c'est moins de 10 % du Plan Marshall qui est attribué à un tiers des effectifs puisque le privé représente un tiers des effectifs. Oui, Monsieur BOUCHET et Madame BOUKAALA, nous assumons cette politique aussi en faveur des lycées privés. Nous rejetons votre amendement.

Je vais mettre les amendements aux voix.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON.- Contre. Je souhaiterais intervenir quelques secondes, s'il vous plaît. Nous pensons que nos réseaux de lycées publics et lycées privés sont complémentaires et qu'il n'est pas temps de rallumer une guerre scolaire stérile alors que l'école connaît de nombreux problèmes aujourd'hui en particulier avec une islamisation montante dans nos établissements régionaux. Nous voterons contre les amendements 37 et 38. Merci.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme CERBAI.- Pour les deux amendements.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Abstention.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

- *Les amendements n°37 et n° 38 sont rejetés.*

• **n°39 : RN**

M. LECAILLON.- Les projections démographiques sur la Haute-Savoie montrent que d'ici une petite décennie, ce département accueillera plus de 4 000 lycéens. Dans ce contexte de tension démographique, c'est surtout le bassin annecien qui sera impacté et qui subira les plus fortes poussées démographiques. Pour nous, il est urgent de lancer aujourd'hui la construction d'un nouvel établissement sur le bassin annecien, dans la mesure où il faut entre cinq et sept ans pour qu'un établissement voie le jour.

Quand je parle du bassin annecien, je ne veux pas parler du Chablais. Nous demandons que soit effectuée une autorisation de programmation de 60 M€ pour ce nouvel établissement et d'attribuer immédiatement 300 000 € de crédits de paiement de fonctionnement afin d'études sur ce projet.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci Monsieur LECAILLON. Il est vrai que nous avons souvent eu ce débat en commission. Je rappelle que la Région a lancé sept nouveaux établissements dont le lycée de Bons-en-Chablais pour 1 800 élèves bientôt.

Il est vrai que le bassin annecien fait l'objet d'une attention particulière de nos services. Certains lycées publics n'ont pas encore atteint leurs capacités maximales comme le lycée Baudelaire. Nous ferons des extensions et des réaménagements pour permettre d'accueillir les futurs lycéens. Un travail est actuellement en cours avec les lycées Berthollet et Sommeiller à cette fin. Les réflexions sont en cours avec les autorités académiques. Le message que vous envoyez depuis un certain temps a déjà été pris en compte par les services de la Région, le but étant de diminuer la pression sur le lycée Lachenal.

Considérant que la réflexion est déjà bien engagée, et que je reviendrai vers vous pour voir ensemble comment répondre à cette augmentation du flux démographique sur ce bassin, je vous demande de retirer l'amendement ou j'émettrai un avis négatif.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

M. BURGAZ.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme CERBAI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- NPPV.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

- *L'amendement n°39 est rejeté.*

• n°40 : RN

M. LECAILLON.- Les amendements 40 et 41 sont les mêmes amendements. Ils demandent tous les deux une augmentation de la DGF. L'argumentation figure sur le document en votre possession.

Nous avons le sens de l'intérêt commun, nous l'avons prouvé en votant souvent pour les amendements des autres groupes ou pour les rapports de l'exécutif. Nous proposons au groupe Communiste s'il en est d'accord, de joindre leur amendement au nôtre et pourquoi pas de voter les deux amendements conjointement avec les autres groupes de l'opposition s'ils sont d'accord.

Mme CUKIERMAN.- - Il nous appartient de fixer l'ordre de discussion. La proposition faite, en tout état de cause, ce ne sont pas les mêmes amendements, il y aura des votes différents sur ces amendements. Je crois que Monsieur LECAILLON, dans vos derniers propos, vous l'avez illustré, nous n'avons pas du tout la même vision de la défense de l'intérêt commun. Nous en resterons là pour éviter toute polémique inutile.

M. LECAILLON.- D'accord. Je vois que le parti Communiste est toujours aussi sectaire et qu'il n'est vraiment pas capable pour une fois de défendre le bien commun...

Mme BERTHOUX.- S'il vous plaît, les lycées ne doivent pas être l'objet de ce genre de débat.

M. LECAILLON.- Sur un point englobant.

Mme BERTHOUX.- Nous allons revenir au fond de l'amendement. Ces amendements ont du sens puisqu'il s'agit d'aider et d'accompagner nos lycées, ce que nous faisons largement ensemble au sein de la commission lycées dont je suis Vice-Présidente. Je peux témoigner que cette commission se passe bien, y compris entre les communistes et le RN quand il s'agit de défendre l'intérêt des lycées.

Je rappelle à Monsieur LECAILLON qui m'avait interpellée en commission lycées, que l'effort budgétaire de la Région reste très important dans le contexte budgétaire global, que 6 M€ ont été consacrés à l'ensemble des aides pour la mise en œuvre du plan sanitaire au bénéfice des lycées. Nous avons développé 2,5 millions de masques, 9 000 bidons de gel, 2 000 distributeurs de gel, 3 000 thermomètres. Ce sont aujourd'hui 5 M€ pour les purificateurs d'air. Ces efforts importants ont été directement financés par la Région.

Par ailleurs, le nombre de jours de fonds de roulement des établissements se situe en moyenne à 92 jours. C'est une progression. Ce sont des bons signaux sur l'état de santé des lycées. Bien sûr, tous ne bénéficient pas de la même aisance. Nous avons le fonds d'accompagnement, le FRA, mais également le FRI (Fonds régional d'investissement) dont les établissements se sont largement emparés.

Je rappelle à l'ensemble de nos collègues que nous avons lancé une enquête auprès de nos établissements pour objectiver l'impact de la pandémie Covid sur les budgets. Les établissements ont jusqu'au 18 décembre pour faire un retour de la situation afin de pouvoir objectivement l'évaluer et savoir quels sont les besoins et quelle peut être la réponse de la Région.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur LECAILLON, je propose un vote contre votre amendement.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme CERBAI.- NPPV.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- NPPV.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- NPPV.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

- *L'amendement n°40 est rejeté.*

• n°41 : GC-GRS

M. BOUCHET.- Chaque année, nous consacrons au fonctionnement de nos établissements d'enseignement, moins d'argent par lycéen que les années précédentes. Chaque année, vous nous dites que ces moyens sont sanctuarisés.

En fait, ils sont gelés et en réalité, ils sont en baisse, car le nombre de jeunes scolarisés dans les établissements de notre région augmente. D'après l'INSEE, leur nombre devrait augmenter de 8 % d'ici 2030. Les besoins ne sont actuellement pas satisfaits, que ce soit en termes d'entretien des bâtiments, de gestion efficace des fluides, de personnel d'entretien, de modernisation du matériel existant, des équipements sportifs, des services de restauration ou de logements en internat.

La dotation globale de fonctionnement des lycées, si on souhaite maintenir un niveau d'accompagnement acceptable, doit absolument être indexée *a minima* sur l'inflation et la croissance du nombre global de lycées dans notre région.

Notre vision de l'école, au sens général, est une école émancipatrice, commune, accessible à tous, à la différence des tenants de l'amendement précédent qui a été mis en discussion commune avec le nôtre. Nous considérons que l'élève doit être mis au centre de la réalisation des apprentissages et de

l'émancipation des apprenants dans le droit fil du Plan Langevin Wallon pour une école de justice et d'émancipation élaboré en 1947. Mettre l'élève au centre des politiques publiques en matière d'éducation commence par aligner la dotation globale de fonctionnement sur l'évolution de leur nombre.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Monsieur BOUCHET, nous avons aussi eu ensemble cette discussion au sein de la commission lycées puisque c'est au sein de cette commission que l'on échange sur ces questions.

La démographie et donc le nombre d'élève augmente considérablement, c'est vrai, mais en même temps, depuis cinq ou six ans, la Région et les lycées font des économies importantes sur la maîtrise des fluides, sur les économies concernant la viabilisation des établissements, grâce à une politique volontariste de l'ancien mandat et de celui-ci et aussi grâce à une bonne gestion des proviseurs qui ont bien compris, comme nous tous, que les fluides représentaient 60 ou 70 % de la dotation de fonctionnement.

C'est la raison pour laquelle en maîtrisant les fluides et les dépenses de fonctionnement, les proviseurs peuvent consacrer une part plus importante aux actions éducatives. C'est tout le sens de notre démarche à travers le Plan Marshall sur la rénovation énergétique. Je vous l'ai dit en commission, je crois que ce sont 4 ou 5 M€ qui ont été économisés depuis deux ans grâce à cette maîtrise et à cette bonne gestion des établissements. Cet argent est réinjecté pour des actions éducatives. Je me vois dans l'obligation de rejeter votre amendement que je mets aux voix.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON.- Je demande une intervention de quelques secondes. J'avais oublié que la mauvaise foi et le sectarisme étaient les deux mamelles des marxistes léninistes. Nous ne participerons pas à ce vote. Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Tout cela pour ça, Monsieur LECAILLON. Je pensais que vous alliez vous adresser à moi !

Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Pour.

M. BENMEDJAHED.- Je souhaitais intervenir. La DGF est gelée. J'ai entendu vos propos sur les économies de fluides et sur les efforts financiers qui ont été faits du point de vue sanitaire, qui ne correspondent pas véritablement au budget de fonctionnement. Vous parlez du FRI, mais vous savez que c'est pour l'investissement, du FRA, mais c'est pour les lycées en difficulté. Vous savez aussi qu'avec la réforme de la taxe d'apprentissage, il y a une baisse sensible sur ce chapitre au niveau du budget de fonctionnement des établissements et que ceci se fait en contrepartie des crédits pédagogiques. Je crois qu'il faut mener une réflexion concernant la DGF. Merci.

Mme BERTHOUX.- Vous avez raison, la taxe d'apprentissage baisse beaucoup dans les lycées professionnels. C'est un vrai souci, ce sont les conséquences de la réforme de l'apprentissage que la réforme n'a pas partagée. Nous le regrettons vivement, c'est la raison pour laquelle j'ai demandé en instance de concertation, aux proviseurs qui m'ont alertée sur le sujet de me faire remonter un état exact des baisses de recettes dont on me parle régulièrement, que ce soient les proviseurs ou les élus. Nous avons besoin d'objectiver la situation. La Région n'ayant plus la compétence ni les recettes, cela va poser un vrai souci pour compenser cette taxe d'apprentissage. Vous avez raison de pointer cette problématique du doigt, elle est importante pour les lycées et la Région ne pourra pas compenser alors qu'elle n'a plus la compétence.

Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- J'ai demandé la parole. Nous allons voter pour cet amendement. À titre d'illustration, nous sommes amusés à faire un travail de comparaison des comptes administratifs de l'ensemble des Régions, englobant l'ensemble des dépenses de formations professionnelles et apprentissage rapportées au nombre d'habitants sur la base des comptes administratifs. La Région Auvergne-Rhône-Alpes dépense 56 € par habitant, c'est la dernière Région en termes de chiffres puisque les précédentes sont la Guyane avec 64€ par habitant, la Région sud Provence, 66 € par habitant et je ne parle pas de la

Région parisienne qui est la première de France. Les Hauts-de-France dépensent 80 € par habitant. Je rappelle, Auvergne-Rhône-Alpes, 56 € par habitant. Je pense que cela met à plat les débats entre les recettes et les dépenses.

Mme BERTHOUX.- Merci Madame CASALINO, je demande à voir et à regarder avec vous parce que si l'on additionne tout ce qui est fait, je pense que le chiffre n'est pas tout à fait le bon. Nous en parlerons pour vérifier vos propos.

Avez-vous pris une position sur l'amendement ?

Mme CASALINO.- Pour.

Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

- *L'amendement n°41 est rejeté.*

• **n°42 : GC-GRS**

M. BOUCHET.- Il ne s'agit plus de fantasmer un monde d'après, mais de proposer du concret, du concret qui ouvre la voie vers d'autres possibles, d'autres modes de développement, toujours enracinés dans la réalité de nos territoires. La réalité est celle de ces jeunes qui, lors du premier confinement, ont lutté contre le risque de décrochage. Ils sont un exemple de courage, ces jeunes qui ont partagé avec leurs frères et sœurs, avec leurs parents en télétravail, un poste informatique, une connexion Internet parfois capricieuse. Ils ont fait d'énormes efforts et forcent notre admiration. Ils méritent notre respect, ils nécessitent notre soutien.

La Région a mis à disposition 500 ordinateurs pour 320 000 lycéens dans notre région. Les établissements ont essayé de pallier également les difficultés des jeunes les plus démunis de matériel informatique, mais c'est d'une insuffisance criante.

Bâtir le monde d'après, c'est tenir compte des défaillances du monde d'aujourd'hui. La fracture numérique touche de trop nombreux élèves de notre région. Il nous faut sécuriser nos jeunes dans la réalisation de leurs apprentissages.

La proposition que nous vous faisons permet tout à la fois de lutter contre les inégalités sociales et le phénomène de décrochage scolaire. Il s'agit de doter chaque lycéen à son entrée en seconde d'un ordinateur portable ou d'une tablette dont il deviendrait propriétaire à la fin de sa scolarité. C'est un investissement lourd, mais nécessaire. D'autres Régions l'ont engagé, les Régions Occitanie, Île-de-France, Grand Est. Si la gratuité des manuels scolaires ne fait

pas débat dans notre Assemblée et si nous sommes unanimes sur son indispensabilité, l'avenir des conditions d'apprentissage d'aujourd'hui nécessite que nous empruntions ce chemin qui permet à tous d'étudier dans les meilleures conditions. C'est un gage d'égalité, d'encouragement, de confiance en notre jeunesse et de réussite.

Mme BERTHOUX.- Merci Monsieur BOUCHET. Vous évoquez la question de la crise sanitaire entre autres, concernant les jeunes qui peuvent être en difficulté. Pour le premier confinement, 150 ordinateurs ont été mis à disposition. Nous avons ensuite mis en place un processus pour permettre aux référents de la Région de débrayer les ordinateurs pour qu'ils puissent être prêtés aux jeunes directement par les proviseurs. Enfin, nous avons constitué un pool de 500 ordinateurs ultra portables très récemment qui ont été déployés à la demande des proviseurs.

Ces actions s'inscrivent dans un cadre plus global puisque nous avons beaucoup fait en matière de numérique pendant ce mandat, d'abord avec le nouvel ENT qui a fait ses preuves pendant la crise sanitaire et qui fonctionne très bien, avec le déploiement de postes de travail au quotidien dans les lycées, avec l'amélioration de la connexion Internet. Globalement, les proviseurs nous ont informés que les choses se passaient plutôt bien. Je salue à mon tour, les jeunes qui se sont accrochés à leur emploi du temps, même à distance. Aujourd'hui, ils sont en présentiel ou semi-présentiel selon les lycées. Je veux également saluer les enseignants et les proviseurs qui font un travail formidable pendant cette période.

Le choix fait par notre Région n'a pas été de fournir un ordinateur ou une tablette par élève. Ce choix n'a pas fait ses preuves dans d'autres régions ni dans les collèges qui ont expérimenté la mesure. Nous avons fait le choix des manuels papier et de la gratuité. Ce choix a fait ses preuves pendant le confinement. Les jeunes avaient besoin de manuels. Cela a facilité l'apprentissage à distance. Ce choix a été salué.

La possibilité d'apprendre par Internet avec des manuels numériques a été proposée aux établissements. Moins de 20 % des établissements ont fait le choix du tout numérique. C'est encore tôt pour aller vers le 100 % numérique. Nous sommes encore attachés à faire travailler nos libraires. C'est la raison pour laquelle je propose de rejeter l'amendement.

M. BENMEDJAHED.- Comme l'a dit Monsieur BOUCHET des choses ont été faites pendant cette crise sanitaire, des améliorations ont été constatées au niveau de l'ENT ou de l'amélioration des connexions dans les établissements. Aujourd'hui, il faudrait une véritable politique de développement du numérique même si ce n'est pas du « tout numérique ». Aujourd'hui quand on veut ancrer un campus du numérique, on améliore la fibre optique, il faut que les outils numériques soient présents, or ce n'est pas le cas. Il y a encore des ordinateurs obsolètes par rapport au travail demandé dans certains établissements. Des logiciels deviennent de plus en plus compliqués et de plus en plus performants, qui demandent de plus en plus de puissance, mais ce n'est pas le cas des ordinateurs.

On fait un plan Marshall pour les structures, il faut en faire un pour le développement du numérique dans les établissements et dans les lycées notamment. Merci.

Mme BERTHOUX.- Vous avez raison, nous avons déjà beaucoup progressé. Il y a cinq ans, la problématique de la maintenance informatique dans les établissements scolaires et dans les lycées, était un vrai problème. Les chefs d'établissements étaient très agacés. Nous avons fait beaucoup d'efforts dans ce domaine. Ils sont salués en particulier avec le prestataire qui avait été choisi par l'ancienne majorité, le groupe Atos, qui s'est déployé en Auvergne aujourd'hui. Il donne de plus en plus satisfaction aux établissements. Je l'ai constaté en me rendant dans les établissements, nous avons beaucoup progressé. Je partage toutefois votre avis, il faudra toujours faire plus puisque les usages se développent toujours un peu plus, c'est normal. C'est aussi notre objectif, vous le savez.

Je sou mets l'amendement aux voix.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

Mme BURGAZ.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention. Nous pensons qu'il serait bon de faire une étude approfondie sur l'inclusion numérique et l'échec scolaire.

Mme BERTHOUX.- C'est une bonne idée, je prends note. Merci.

- *L'amendement n°42 est rejeté.*

• **n°43 : SD**

Mme AUBOIS.- Pour être brève et ne pas reprendre les éléments déjà exprimés par mon collègue Boris BOUCHET et les réponses que vous lui avez données sur la lutte en partie contre la fracture numérique avec le prêt d'ordinateur. Soutenir les jeunes qui se sont trouvés en décrochage scolaire en raison du décrochage numérique dans le cadre du premier confinement, ne se résume pas simplement à l'outil en lui-même, mais au fait de travailler sur le soutien scolaire. La Région Nouvelle Aquitaine a poursuivi son dispositif de soutien scolaire gratuit pour combler les lacunes et apporter un soutien sur mesure à des lycéens et des apprentis. Cette aide aux devoirs à distance a fait ses preuves.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons dans cet amendement de bien vouloir apporter des solutions aux lycéens et aux apprentis pour lutter contre le décrochage scolaire et réduire les inégalités entre les lycéens en mettant en place, dès janvier, comme l'a fait la Région Nouvelle Aquitaine, un dispositif de soutien scolaire gratuit qui a montré ses preuves comme étant efficace et juste pour redonner les mêmes chances de réussite à chacun.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci Madame AUBOIS, je peux saluer le travail des enseignants puisque j'ai moi aussi été attentive au décrochage suite au premier confinement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le ministre a souhaité que les jeunes retournent aux lycées, en particulier dans les lycées professionnels où c'était encore plus important.

La Région a accompagné au maximum les établissements pendant cette période. Je crois que l'on peut faire confiance aux enseignants. La meilleure façon de lutter contre le décrochage est de faire en sorte que l'enseignant puisse rester en contact avec les jeunes. C'est ce qu'il s'est passé lors du premier confinement pour les enseignants, avec l'aide de la Région et des moyens mis à disposition, en particulier via l'ENT qui a été un outil précieux. Je considère que ce n'est pas tout à fait le rôle de la Région même si elle est aux côtés des proviseurs qui nous ont fait savoir, lors de la dernière instance de concertation, qu'ils étaient plutôt satisfaits de l'accompagnement et du soutien apportés par la Région au quotidien pour les lycées.

Vous comprendrez que je refuse cet amendement et que je demande de voter contre.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement n°43 est rejeté.*

• **n°44 : SD**

Mme MALAVIEILLE.- Bonjour Madame la Présidente. La crise sanitaire que nous traversons a d'ores et déjà des conséquences économiques difficiles, voire dramatiques pour certains ménages. La restauration scolaire et les

tarifs des repas dans les lycées relèvent bien évidemment de la compétence régionale et en 2020, à titre indicatif, les tarifs variaient de 3,09 € à 4,42 €. Les prix de nos cantines augmentent et dans le contexte économique dégradé du fait de la crise sanitaire, il nous semblerait enfin judicieux de fixer une tarification sociale et solidaire équitable pour les familles et les lycéens.

Cette mesure de bon sens et de solidarité serait un geste fort pour alléger le budget des plus modestes et les aides de façon très concrète dans une conjoncture économique et sociale difficile pour certains. Alors que le Gouvernement prévoit une hausse du chômage qui atteindra les 12 % en 2021 et qu'il atteint déjà 10 % dans notre région, l'INSEE révèle que parmi les ménages les plus pauvres, 35 % constatent une dégradation de leur situation financière depuis le premier confinement contre 15 % chez les ménages les plus aisés.

Aussi notre groupe souhaite, à travers cet amendement, proposer que notre Région expérimente une tarification sociale dans les établissements de la Région. Sans aller jusqu'à la gratuité, elles pourraient prendre la forme de 5 à 10 tranches progressives en fonction du quotient familial. La première tranche pourrait être fixée à 12 % du prix de référence d'un repas à la charge des familles et la dernière, fixée à 86 %. Ainsi, pour un prix de repas fixé à 4 €, les familles les plus modestes participeraient à hauteur de 0,5 € par repas et les plus aisées à 3,45 €.

À l'échelle d'une année, cela représente un gain de 660 € pour un an par enfant pour les familles les plus modestes et 104 € pour les familles avec un quotient familial plus élevé. La différence entre le prix de référence et le prix payé par les familles serait financée par la Région qui prendrait en charge entre 14 et 88 % du prix du ticket repas. Ainsi par cet effort, la Région pourrait accompagner toutes les familles de façon équitable. Cette expérimentation, si elle était concluante, pourrait être étendue à l'ensemble de nos établissements publics locaux d'enseignement dans un délai de deux à trois ans. Cette tarification solidaire serait compensée aux établissements publics locaux d'enseignement au travers le versement d'une subvention de fonctionnement de la Région, qui permettrait de rendre du pouvoir d'achat aux familles. Cette expérimentation dont les modalités opérationnelles seraient à définir en commission permanente, nécessite d'engager 1 M€ en crédits de paiement.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci Madame MALAVIEILLE, vous avez raison, c'est vrai que le tarif des restaurants scolaires de la Région est fixé depuis janvier 2018 dans une fourchette entre 3,09 et 4,42 €. Il est vrai que cela peut être des montants importants pour les familles, même si nous les avons gelés pour l'année 2021.

Le vrai coût du repas final est de 10 €. La Région prend plus de 60% de ce coût à sa charge. Avec l'aide des proviseurs et de l'Éducation nationale, nous avons un fonds d'aide aux familles pour les familles les plus en difficulté, il est d'un montant de 150 000 € et permet aux familles les plus en difficultés d'avoir le repas pris en charge, soit de façon totale, soit de façon partielle. C'est notre façon d'aider les familles les plus en difficulté aujourd'hui.

Je vous propose de retirer l'amendement ou de le rejeter.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement n°44 est rejeté.*

• n°45 : SD

M. BAUD.- Bonjour à toutes et tous, cet amendement porte sur la question importante de la jeunesse et de la précarité étudiante notamment. On sait que les étudiants sont souvent dans une situation de précarité, situation qui

s'aggrave du fait de la crise. Cela les pousse bien souvent à devoir faire des arbitrages entre le paiement de leur loyer, les dépenses alimentaires et l'accès aux soins. À titre d'exemple, 56 % des étudiants déclarent faire l'impasse sur un ou plusieurs repas par semaine. J'imagine que vous avez tous vu récemment des reportages qui illustraient cette situation désastreuse. La crise sanitaire et ses conséquences économiques poussent encore plus ces étudiants dans la précarité, notamment pour ceux qui ne peuvent pas compter sur la solidarité familiale et qui sont obligés de travailler pour financer leurs études. La fermeture des magasins a des conséquences.

Nous proposons que la Région mène une action pour soutenir ces jeunes et ces étudiants. C'est un sujet majeur, il faut réagir.

À l'image de ce que proposait la Région Auvergne où il existait une Carte Jeune qui permettait de financer divers postes de dépenses, nous proposons d'élargir le dispositif du Pass Région pour apporter ce soutien aux étudiants.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci Monsieur BAUD. Cette question concerne plutôt l'enseignement supérieur et les étudiants. Yannick NEUDER, peut-il répondre ? A priori, il n'est pas là.

La Région s'est déjà beaucoup engagée pour les étudiants avec les contrats d'objectif et de moyens d'enseignement supérieur en commission permanente en juin 2020. Il y a un volet sur les emplois, un autre sur la santé, un autre sur le logement. Il y a une offre de restauration universitaire sur le campus avec des investissements importants pour réhabiliter des restaurants et des cafeterias. Environ 14 M€ ont été dépensés pour ce faire depuis 2016, sans oublier un volet important du soutien de la Région qui concerne les bourses pour la mobilité internationale. Si elles ont été un peu réduites cette année en raison du contexte sanitaire, ce sont en général 12 000 bourses par an. Cette année, 6 500.

Je rappelle aussi que depuis 2016, 17 opérations ont bénéficié d'une subvention de la Région pour un total de 15 M€. Cette aide permet de proposer des loyers de sortie le plus bas possible sur tout le territoire régional, notamment dans les métropoles où les loyers sont souvent plus chers.

Toutes ces actions sont menées par Yannick NEUDER sur le sujet des aides aux étudiants. Considérant que beaucoup est déjà fait, je mets aux voix l'amendement avec un avis négatif de la majorité.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement n°45 est rejeté.*

• **n°46 : RCES**

Mme CERBAI.- Avec cet amendement, nous voulons vous proposer d'agir en urgence dans le cadre du Covid et sur le long terme pour la santé des lycéens et la réduction de notre impact carbone. Ce dont les Auralpins ont besoin c'est d'actions efficaces, anticipées, coordonnées, face à cette crise sanitaire et pas de campagnes de communication.

Je veux parler ici de purificateurs d'air. Quatre installés seulement, selon la presse régionale, contrairement à ce que pouvait laisser penser la campagne de communication régionale. Installer des purificateurs d'air est une idée intéressante, mais ceci arrive bien tard et ne devrait venir qu'en complément du dispositif de renouvellement d'air essentiel et souvent absent (VMC, fenêtres fonctionnelles parfois, protocole d'aération exigeant).

Au mois de juillet, nous vous interpellions pour vous suggérer de mettre en place une cellule logistique qui anticiperait la seconde vague et ferait le lien avec toutes les parties prenantes de cette crise. Je vous suggérais de travailler sur la problématique de la transmission du virus dans l'air et sur

l'installation de VMC double flux notamment dans les lycées et les lieux recevant du public. L'exécutif me répondait il y a six mois, qu'anticiper cette seconde vague avec de telles mesures n'était pas de votre compétence.

Il est de votre compétence d'installer des purificateurs d'air dans les lycées. Il était bien de votre compétence de travailler sur l'air intérieur dès cet été pour la rentrée de septembre et non pas en rattrapage au cœur de la seconde vague en assurant la communication d'un président en campagne.

Nous sommes d'accord pour installer des purificateurs d'air si ceux-ci utilisent la technique des filtres à particules HEPA. Les autres n'ont pas prouvé leur innocuité et je vous avoue avoir été choquée de voir Monsieur WAUQUIEZ poser à proximité de purificateurs à UV dans un lycée quand on sait que nul ne doit être exposé à leurs rayons et que des fausses manipulations pourraient intervenir en présence des élèves.

Vous vous fondez sur les résultats des études de Hambourg pour affirmer l'utilité des purificateurs, mais vous oubliez de dire que ces études soulignent la nécessité de travailler d'abord sur le renouvellement d'air, or le professeur d'un lycée en Ardèche me confiait récemment que dans sa salle de cours, il n'y avait même pas de fenêtres ouvrant sur l'extérieur. Elles sont bloquées depuis des années et bien sûr, pas de VMC. Un autre me disait la difficulté de faire cours quand il fait moins de 12 ° avec l'ouverture des fenêtres dans un lycée sans confort thermique alors que des solutions techniques simples existent, la VMC double flux. Je ne vous parle pas là d'un outil révolutionnaire, mais d'une ventilation mécanique assistée avec un air préchauffé par les calories de l'air sortant.

Je vous le demande pour le confort et la santé des lycéens, de leurs enseignants, des personnels, même si c'est moins porteur en termes de communication politique, faites installer ces VMC double flux dans les lycées. L'avantage des mesures que je propose est qu'elles resteront utiles après la crise du coronavirus. On estime à 19 Md€ par an le coût sanitaire de la mauvaise qualité de l'air intérieur en France. En investissant dans le renouvellement d'air, en installant des dispositifs de contrôle de la qualité de l'air, nous prenons un temps d'avance sur ces problèmes sanitaires majeurs.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci Madame CERBAI. J'avoue que je suis un peu étonnée par votre réaction parce que vous dites en même temps que c'est bien et

que ce n'est pas bien. Aujourd'hui, nous avons 2 500 appareils déployés dans les établissements. Nous avons 80 % des lycées qui ont répondu et qui sont très satisfaits de pouvoir bénéficier de ces appareils avec les filtres HEPA qui sont totalement inoffensifs pour la santé. Nous avons décidé de déployer ces purificateurs dans les endroits les plus difficiles en termes d'aération et de présence humaine puisque ce sont les restaurants scolaires.

Nous avons fait des expérimentations très positives. Les chefs d'établissement sont très satisfaits de pouvoir bénéficier de cette technique.

La question ne se posait pas au moment de la première vague puisque les élèves n'étaient pas en présentiel, mais à distance. Dès le mois de septembre, nous avons fait le nécessaire pour permettre aux établissements de bénéficier de cette technologie dans le respect de l'Agence régionale ou nationale de santé, qui a donné un avis favorable, contrairement à ce que vous dites.

Chaque fois que possible, nous mettons ces filtres dans les ventilations double flux puisque nous avons déjà des établissements qui ont des systèmes d'aération performants. Quand c'est possible, nous nous servons de ce qui est en place. Chaque fois que nous avons des rénovations, le cahier des charges de la Région essaie de faire au mieux concernant la mise en place de ces ventilations double flux.

Une position peut-être politique vous concernant, en tout cas de notre côté nous continuons à déployer ces purificateurs en même temps que nous continuons à améliorer la performance de nos lycées, performance énergétique, en termes de qualité de l'air et performance en termes de rénovation concernant les salles. Chaque fois que cela est possible, nous rénovons l'ensemble des fenêtres et des bâtiments des établissements.

Je rejette évidemment cet amendement que je soumetts aux voix.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- Pour avec une précision par rapport à l'intervention de notre collègue. Les luminaires désinfectants dont elle a parlé, ont pour but d'être utilisés dans les ateliers des lycées professionnels et techniques. C'est un matériel innovant qui n'engendre pas de risques pour la santé des jeunes. Ils sont produits par la société Dietal qui est en difficulté dont une reprise est à l'œuvre. La Région devrait pouvoir soutenir ce dispositif en équipant ces ateliers.

Mme BERTHOUX.- Merci Monsieur BOUCHET, il est vrai que ce sont des dispositifs utilisés pendant la nuit dans les ateliers.

Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Abstention.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

- *L'amendement n°46 est rejeté.*

• **n°47 : RN**

M. LECAILLON.- Près de 800 incidents sont survenus dans les établissements scolaires de notre pays lors des hommages rendus le 2 et 3 novembre à Monsieur Samuel PATY. Ces incidents dont 27 % concernent les lycées, impliquent des élèves et des parents d'élèves : provocations, contestations, menaces, apologie du terrorisme, et enfin élèves refusant de participer à la minute de silence.

Il est certain que le décompte de ces faits n'est que la partie émergée de l'iceberg. Ainsi le sénateur LR, Jacques GROSPERRIN précisait déjà en 2015 que : « le nombre véritable est certainement bien plus élevé ». Nous proposons donc de constituer un observatoire des incidents à caractère islamiste dans les lycées de notre Région, pour pouvoir mieux appréhender ce phénomène et ainsi réaliser un plan régional contre les menées islamistes dans nos établissements secondaires. Ainsi nous proposons d'effectuer 80 000 € en crédits de paiement ponctuellement pour la mise en place du fonctionnement de cet observatoire.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci Monsieur LECAILLON. Vous savez que le respect des principes de laïcité c'est d'abord et surtout l'affaire de l'Éducation

nationale. Vous savez aussi que l'exécutif régional s'intéresse énormément à ce sujet et souhaite accompagner ce mouvement. Je vais laisser la parole à Alexandre NANCHI qui va vous répondre puisque c'est lui qui a été mandaté par Laurent WAUQUIEZ pour faire des propositions et suivre ces questions sur la laïcité.

Nous ne parvenons pas à entendre Monsieur NANCHI.

Monsieur LECAILLON, j'ai répondu sur la question de la laïcité. Je rappelle tous les efforts qui sont faits au niveau régional sur la sécurité et la sécurisation des établissements. Un certain nombre d'actions sont en cours pour accompagner ces questions concernant la laïcité. Vous savez que cela nous tient à cœur.

Là où nous pouvons agir concernant la Région, c'est dans les restaurants scolaires, c'est ce que nous faisons. Nous vous ferons des propositions prochainement sur le sujet.

En attendant, je propose de rejeter l'amendement que je mets aux voix.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Contre. J'aurais bien aimé entendre Alexandre NANCHI, cela fait deux ans que nous attendons quelque chose sur la laïcité.

Mme BERTHOUX.- Moi aussi, Monsieur CHAVEROT, j'aurais bien aimé l'entendre. Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Contre. Pour avoir participé au comité laïcité, nous souhaitons avoir les conclusions et les mises en œuvre. Merci.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

- *L'amendement n°47 est rejeté.*

Mme BERTHOUX.- Je vous propose de passer à l'amendement 48 et de défendre ensemble les trois amendements qui concernent la laïcité. Êtes-vous d'accord ? (*Oui*)

- n°48 : GC-GRS
- n°49 : PRG
- n°50 : SD

Mme CUKIERMAN.- Je vous remercie, Madame la Présidente. Je précise, en avant-propos, que notre amendement ne porte pas seulement sur la question de la laïcité dans les lycées. J'entends que par cohérence intellectuelle, ces amendements ont été regroupés, mais le nôtre est plus large, il n'est pas gagé sur la partie budgétaire concernant les lycées.

Ceci étant dit, nous pensons que l'enjeu de laïcité est fort et important, qu'il doit nous permettre de rassembler et de faciliter le vivre-ensemble. À l'inverse de ce que nous avons entendu précédemment, la question n'est pas de stigmatiser tel ou tel, mais de rappeler à chacun que la laïcité a un rôle protecteur, qu'elle ne se négocie pas, ne se qualifie pas, elle s'exprime. Les acteurs en lien avec du public, dans le cadre de l'enseignement qui ressort de l'Éducation nationale, mais plus largement dans les milieux associatifs, sur les lieux de travail, dans l'ensemble de l'espace public et les services publics, demandent à être formés pour pouvoir réagir face à des actes intolérables qui doivent être condamnés, mais aussi en prévention pour pouvoir incarner ce principe républicain qui caractérise la République française. Tel est le sens de notre amendement.

Mme BERTHOUX.- Merci Madame CUKIERMAN. Je propose, puisque nous essayons de contacter Monsieur NANCHI, de donner la parole à Madame BOUKAALA pour défendre l'amendement 49. Nous mettrons au vote les amendements de façon séparée.

Mme BOUKAALA.- Merci Madame la Présidente. Après l'assassinat de Samuel PATY, il y a quelques semaines, il n'est plus l'heure de polémiquer sur la présence ou non d'une crèche au siège de la Région et de savoir si son caractère est religieux ou non. Je crois qu'il n'est plus l'heure non plus d'essayer de convaincre qui que ce soit de l'importance que la Région puisse se positionner et

du rôle particulier qu'elle a à jouer dans la défense de la laïcité et des valeurs de la République.

Pour notre part, cet amendement ciblait un public particulier, qui relève de notre compétence, c'est-à-dire les lycées. Nous avons un dispositif qui s'appelle « découverte région » sur lequel certains établissements font déjà des interventions.

L'objectif de notre amendement est de pouvoir renforcer ces interventions qui, bien sûr, sont faites par des associations complémentaires de l'école publique, dans le respect des compétences des enseignants. L'idée n'est pas de marcher sur les plates-bandes des enseignants, mais d'être complémentaire.

J'en profite pour dire que nous soutiendrons l'amendement précédent du Parti communiste, mais aussi celui du groupe SD sur l'observatoire régional de la laïcité. Je vous avoue que nous présentons cet amendement sur l'observatoire régional de la laïcité depuis quatre ans, que votre exécutif ne l'a jamais accepté, que c'était une création du groupe PRG sous le précédent mandat. Il serait dommage de devoir attendre le bicentenaire de la loi de 1905 pour savoir ce que vous avez envie de faire.

Nous sommes en fin de mandat. Vous avez toujours refusé de créer cet observatoire. Nous sommes dans une situation où nous n'arrivons même pas à entendre ce qu'Alexandre NANCHI pourrait avoir à nous dire sur cette politique qu'il est censé porter depuis deux ans et sur laquelle nous n'avons toujours rien vu.

Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Merci Madame BOUKAALA. Vous avez débordé un peu sur l'amendement n°50 qui est défendu par le groupe SD. Monsieur GEMMANI, je vous donne la parole.

M. GEMMANI.- Mes chers collègues, depuis le début du mandat, l'exécutif a mis en œuvre un groupe de travail sur la laïcité qui ne s'est réuni qu'une fois lors d'une réunion qui n'a servi qu'à afficher sur un écran, une bibliographie sur la laïcité. Depuis, pas grand-chose.

Après avoir supprimé l'observatoire régional de la laïcité, l'action de l'exécutif régional en matière de laïcité a été nulle tout au long du mandat ce qui constitue une véritable régression. C'est pourquoi notre amendement vise à

reconstituer ce qui existait auparavant c'est-à-dire un observatoire régional de la laïcité qui était constitué sous une forme de loi 1901.

Nous avons actuellement beaucoup de situations qui nous appellent à avoir véritablement un travail sur ces questions de laïcité, aussi bien sur les questions qui nous oppressent concernant un certain islam politique, mais aussi sur ce que nous avons pu vivre au sein même de notre Assemblée concernant d'autres structures défendant peut-être d'autres choses à travers d'autres religions.

Il est important qu'à un moment, nous puissions avoir un véritable travail au niveau régional sur ces questions de laïcité, pourquoi pas même épouser ce qui existe par ailleurs en termes de charte.

En tout cas, l'amendement que nous présentons vise à vous demander de réengager un montant au niveau régional, à hauteur de 50 000 € de façon à réactiver cet observatoire de la laïcité.

Merci.

Mme BERTHOUX.- Merci Monsieur GEMMANI. Nous devrions être en lien avec Alexandre NANCHI par téléphone. N'étant pas la seule à avoir envie d'entendre son point de vue, nous allons attendre un peu.

Mme SURPLY.- Je voudrais savoir quand nous récupérerons notre Président de Région ?

Merci.

Mme BERTHOUX.- Nous ne parvenons pas à établir la liaison avec Alexandre NANCHI.

Je propose d'accepter l'amendement n°48. Même si cela ne suffit pas, la formation est essentielle pour repérer les actes ou les signes concernant les atteintes à la laïcité.

Il est vrai que la Région finance déjà des actions de formations pour les bénévoles associatifs, car il est important de pouvoir faire respecter ces principes, or ce n'est pas toujours le cas.

Nous avons aussi des formations dispensées à destination des éducateurs sportifs. C'est aussi vrai dans le domaine de la culture. L'important, c'est de rappeler les principes de laïcité, de prévenir le communautarisme. Pour cette raison, je donne un avis favorable à l'amendement n°48 que je mets aux voix.

Mme BERTHOUX.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Groupe LD.

M. FILIPPI.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Groupe RN.

M. LECAILLON.- Nous voudrions donner une explication de vote. Pour nous, aborder la question de l'islamisme dans nos établissements scolaires par le seul prisme de la laïcité, c'est éviter le fond du problème, car les vrais enjeux sont en partie ailleurs, d'abord démographiques et culturels, mais aussi historiques, voire même géopolitiques.

C'est peut-être que les partis et les courants politiques qui se sont succédé au pouvoir depuis quarante ans et dont vous êtes tous les représentants, auraient-ils dû s'apercevoir, avant que l'islam ne devienne la deuxième religion du pays, qu'elle pourrait un jour nous causer des problèmes de ce genre.

Quand vous avez entre 57 et 74 % des moins de 25 ans, selon les enquêtes de jeunes musulmans, qui sont tentés par une approche radicale et littérale de l'Islam, c'est inquiétant. Conflits, drames, se succèdent entre professeurs et élèves, entre parents et professeurs. La brutalité s'installe et les rapports de force ne sont jamais loin.

Pour nous, cet amendement est très insuffisant. Nous voterons contre.

Mme BERTHOUX.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS

M. BOUCHET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Groupe LREM.

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- MI.

Mme BEGUET.- Abstention avec une explication. Nous considérons qu'il existe déjà dans les cursus de formation des maîtres, des professeurs, des formations adéquates ainsi que pour le personnel administratif, des formations au CNFPT.

L'amendement n°48 est adopté.

Mme BERTHOUX.- Pour vous répondre, Monsieur LECAILLON, certes ce n'est pas suffisant, je l'ai dit en introduction. Vous aurez une présentation plus précise si nous arrivons à joindre Monsieur NANCHI, mais ce n'est pas encore le cas.

L'amendement n°49 propose d'augmenter de 1 M€ le dispositif « découverte région ». De nombreuses actions sont aujourd'hui financées sur le principe de laïcité, des actions en faveur de l'éveil des citoyens, des choix éclairés sur la vie de la société et la lutte contre le communautarisme. C'est la raison pour laquelle je préconise de ne pas retenir cet amendement.

Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif.

Mme BERTHOUX.- Groupe LR.

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Groupe LD.

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Groupe SD.

M. DEBAT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Groupe RN.

M. LECAILLON.- Je voudrais donner une explication de vote. Monsieur Jean-Pierre OBIN, ancien inspecteur de l'Éducation nationale, a sorti un livre. Son livre s'intitule « Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école ». Il y pointe les dérives du communautarisme et l'aveuglement de l'Éducation nationale : « J'écris ce livre parce que j'ai peur, j'ai peur pour mes petits-enfants et pour le temps qui sera le leur et qui a déjà commencé. J'écris ce livre pour briser le silence, celui qui règne sur la montée de l'islamisme, sur les ravages parmi les jeunes et sur les dégâts qu'elle provoque dans notre école publique ».

Pour nous cet amendement aurait été valable il y a 40 ans, dans les années 80. Aujourd'hui, c'est trop tard, il est largement dépassé, il faut aller beaucoup plus loin. Je vous remercie.

Mme BERTHOUX.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS

M. BOUCHET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Groupe LREM.

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- MI.

Mme BEGUET.- Pour

L'amendement n°49 est rejeté.

Mme BERTHOUX.- Merci. Nous passons au vote de l'amendement n°50 avec la proposition de remettre en place l'observatoire régional de la laïcité. C'est une compétence de l'Éducation nationale, nous ne sommes pas favorables aux doublons. Nous essayons plutôt de travailler ensemble. C'est la raison pour laquelle je mets aux voix l'amendement avec un avis défavorable de l'exécutif.

Mme BERTHOUX.- Groupe LR.

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Groupe LD.

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Groupe SD.

Mme AUBOIS.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Groupe RN.

M. LECAILLON.- Je voudrais donner une explication de vote. Pour nous, ces trois amendements 48, 49, 50 ne nomment jamais l'ennemi, l'islamisme. Ils euphémisent les enjeux, contournent les problèmes au lieu de l'affronter. Aborder la question de l'islamisme par le seul prisme de la laïcité et de la liberté d'expression sans aborder la question fondamentale de l'immigration c'est éviter le fond du problème. Pour nous, ces trois amendements dont le 50 sont trop timides et pusillanimes, nous voterons contre.

Mme BERTHOUX.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS

M. BOUCHET.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Groupe PRG.

M. CHAVEROT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Groupe LREM.

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- MI.

Mme BEGUET.- Pour, sachant que nous avons déjà fait cette demande en 2016.

L'amendement n°50 est rejeté.

Mme BERTHOUX.- Nous venons de terminer l'examen des amendements concernant l'enseignement et les lycées, nous passons à ceux qui concernent l'aménagement des territoires avec une discussion sur les trois premiers amendements, les amendements n° 51, 52 et 53 ? Cela convient-il aux groupes GC GRS et SD ?

•• Aménagement des territoires

• n°51 : GC-GRS (discussion commune 51, 52, 53)

Mme CUKIERMAN.- Le 14 novembre dernier, ce sont 100 maires qui adressaient au Président de la République une lettre ouverte pour l'égalité républicaine de nos quartiers prioritaires. Parmi eux, huit maires de notre région, dans leur diversité de localisation géographique, mais aussi politiques, la maire de Vaulx-en-Velin, le maire d'Echirolles, la maire de Vénissieux, celui de Bourg-en-Bresse, celui d'Aurillac, celui de Roanne, celui de Saint-Martin-d'Hères et celui de Chambéry. Ils sont plus de 180 aujourd'hui à avoir rejoint cet appel dont certains de notre région. Ils alertent sur un aspect très important : la crainte du décrochage républicain dans ces quartiers, sur lequel nous avons toutes et tous un rôle à jouer et à investir.

Évidemment, il serait illusoire de faire croire ici aujourd'hui, que seule la Région aurait la responsabilité pleine et entière de cette reconquête républicaine, mais la Région, aux côtés de l'État, des Communes et des Intercommunalités, des Départements, a son rôle à jouer notamment sur les crédits fléchés notamment dans le cadre du CPER, sur un certain nombre d'actions en direction des quartiers dits « prioritaires ». Il me semble que c'est une urgence sociale, territoriale pour qu'aucun territoire ne soit oublié de la République. C'est le sens de notre amendement.

Mme BERTHOUX.- Merci. Monsieur CESA pour présenter l'amendement 52.

• n°52 : SD

M. CESA.- Bonjour, je rejoins les propos de ma collègue Cécile CUKIERMAN. Elle a évoqué la lettre des 108 maires de banlieues de notre région comme je souhaitais le faire. J'aimerais ajouter un élément.

Depuis 2017, nous dénonçons la récupération des fonds alloués aux quartiers en difficulté au profit d'un nouveau dispositif opaque baptisé Projet Urbain Région. Je pense que c'est un vrai moyen de travailler avec l'État pour

financer les quartiers prioritaires de la ville sachant qu'une alerte a déjà été adressée par des maires. J'attire votre attention sur la circulaire du Premier ministre du 23 octobre dernier, adressée à l'ensemble des Préfets, relative à la mise en œuvre du plan de relance. Une attention particulière des Préfets est préconisée vis-à-vis des quartiers prioritaires de la ville. Dans cette même circulaire, il est indiqué qu'un comité régional de pilotage et de suivi du plan de relance sera institué dans chacune des Régions. Si un accord est trouvé entre l'État et notre collectivité territoriale, vous pourrez, Monsieur le Président, coprésider ce comité régional avec le Préfet de région et la DRFIP. Il devra comprendre des représentants des collectivités locales de notre Région. C'est à vous, en lien avec le Préfet de région, qu'il reviendra de fixer la composition de ce comité.

Aussi, en plus de cet amendement, j'aurais deux demandes à faire à l'exécutif. Souhaitez-vous, oui ou non, travailler de concert avec les services de l'État pour la bonne mise en œuvre territoriale de ce plan de relance ? Si oui, permettez-vous à toutes les sensibilités politiques qui composent notre Assemblée, d'avoir au moins un représentant dans ce comité de pilotage ?

Pour en revenir à l'amendement que nous présentons, c'est un amendement de bon sens dans lequel nous proposons de prolonger l'engagement régional pour les quartiers prioritaires de la ville -ce qui n'est pas le cas dans le budget présenté aujourd'hui- de 80 M€ en autorisations de programme pour l'année 2021 ?

Mme BERTHOUX.- Merci Monsieur CESA. Je passe la parole à Madame BOUDAUD pour la présentation de l'amendement n°53.

• n°53 : SD

Mme BOUDAUD.- Cet amendement complète et va au-delà du CPER. Il vise à agir véritablement pour les contrats de villes. Vous vous étiez engagés à investir 39 M€ sur les contrats de ville au titre du CPER 2015-2020. Or, nous constatons que seuls 12 M€ ont été décaissés à ce jour et que ces fonds risquent définitivement d'être perdus à l'échéance du CPER pour les habitants de ces quartiers.

Je sais que ces publics ne vous intéressent pas, Monsieur le Président, puisque vous l'avez de nouveau dit ce matin, mais face à la crise sanitaire que traverse notre pays, ne pensez-vous pas que la protection pour tous les Auvergnats et les Rhônalpins est urgente ? Je souhaite que l'on réinscrive au

BP 2021 les 27 M€ qu'il manque, en autorisation d'engagement, et non pas les 350 000 € envisagés aujourd'hui.

Mme BERTHOUX.- Merci. Je vois que Samy KEFI-JEROME est connecté. Je pense que vous pouvez répondre sur les trois amendements.

M. KEFI-JEROME.- Merci. J'ai du mal avec les différentes positions des uns et des autres parce que nous avons un plan assez ambitieux de 180 M€ d'accompagnement des projets dans les quartiers prioritaires. Il se décompose en 39 M€ sur la politique de la ville et les programmations annuelles, 99 M€ sur les quartiers prioritaires régionaux et, contrairement à ce qu'a dit Monsieur CESA, l'État avait abandonné l'accompagnement des quartiers dits en veille active, en les sortant de la géographie prioritaire. Nous avons créé un dispositif unique, qui existe seulement en Auvergne Rhône-Alpes, les Projets Urbains Région (PUR) sur lesquels se trouvait une ligne de 42 M€.

Nous étions en 2020, à l'apogée de ces dépenses puisque la plupart des projets sont longs, multi partenariaux avec l'ANRU, les Agglomérations et les mairies. 2020 devait être le *climax* de la sortie de ces projets. Or, il y a eu la crise du Covid et l'arrêt des chantiers, le report des élections municipales avec toute l'inertie que cela engendre dans la commande publique et enfin, des alternances politiques qui ont amené un certain nombre de maires à revoir leurs projets.

Nous sommes dans une autorisation de programme d'objectifs. Ces 180 M€ étaient sanctuarisés jusqu'au 31 décembre 2020. Pour que ces crédits ne soient pas perdus, le Président Laurent WAUQUIEZ a souhaité prolonger de six mois (jusqu'au 30 juin 2021) la possibilité d'engager les travaux pour les différentes collectivités. Dans 15 jours, les crédits auraient été perdus. Grâce à ce qui a été fait dans le Plan de relance, ils sont toujours engagés et à disposition des collectivités avec lesquelles nous avons signé des conventions.

Début 2021, la délibération du Conseil régional permettra à tous les maires avec lesquels je me suis entretenu et avec lesquels j'ai pu faire des revues de projet, d'intégrer leur demande de revoyure qui permet, dans le cadre du Plan de relance, de faire en sorte que ces projets sortent vite et que d'autres qui allaient être réalisés trop tardivement puissent sortir pour en intégrer de nouveaux qui sortiraient de janvier à juin 2021.

Ces crédits ne sont pas perdus, ce sont des autorisations de programme d'objectifs. La Région sera aux côtés des différents quartiers prioritaires, car ils représentent une priorité pour nous. Il n'est donc pas

nécessaire d'augmenter les autorisations de programme ni de 5 M€ ni de 80 M€ parce qu'elles sont déjà inscrites.

Pour répondre à la demande du groupe SD par rapport aux 27 M€ et au fait que nous n'aurions inscrit que 350 000 € sur la politique de la ville et la contractualisation annuelle, nous avons organisé un accompagnement à hauteur de 13 M€ depuis 2016. En 2020, nous avons déjà engagé 3,5 M€, soit quasiment 17 M€. Le reste des crédits sera consommé sur l'année 2021. Les 350 000 € sont en fonctionnement, ils correspondent à notre public cible qui sont les 16-18 ans sur lesquels nous accompagnons les politiques de réussite éducatives dans les différents quartiers prioritaires.

Voilà Madame la Présidente, les éléments que je souhaitais apporter. Je propose un avis défavorable sur les trois amendements.

Mme BERTHOUX.- Merci. Je vais soumettre aux voix les trois amendements séparément. Je commence par l'amendement n°51 avec un avis négatif de l'exécutif.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme CUKIERMAN.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Abstention pour le premier, pour les deux amendements suivants.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

- *L'amendement n°51 est rejeté.*

Nous passons au vote de l'amendement n°52 avec un avis négatif de l'exécutif.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

(Retour en séance du Président Laurent WAUQUIEZ)

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme CUKIERMAN.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°52 est rejeté.*

Nous passons au vote de l'amendement n°53 avec un avis négatif de l'exécutif.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON.- Contre.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme CUKIERMAN.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

Mme BERTHOUX.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°53 est rejeté.*

Mme BERTHOUX.- Je vous remercie. Nous passons à l'amendement n°54 ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons passé une cinquantaine d'amendements en 7 heures. Je pense qu'en continuant tranquillement, nous pouvons terminer à 3 heures du matin. C'est un bon horaire.

• n°54 : Modem & Ind (discussion 54, 55 et 56)

Mme BEGUET.- La crise sanitaire que nous traversons a mis en lumière de nombreuses difficultés que traversent les habitants de notre région. Celle-ci n'a fait qu'accentuer les violences conjugales, la précarité de certains ménages ou d'autres problèmes jusque-là pris en compte à l'instar de la situation locative des jeunes. Ces derniers sont les premiers touchés par la crise immobilière. Nous devons accompagner le logement des jeunes Auvergnats et Rhônalpins dès leur entrée dans l'âge adulte pour leur donner l'envie de rester vivre dans notre région.

Par ce dispositif, nous éviterons une fuite des jeunes talents de notre région et renforcerons son attractivité dans le même temps, en incitant des jeunes d'autres régions à venir s'installer sur notre territoire. Nous proposons donc une augmentation de 1,5 M€ du dispositif d'aide à la création de logements pour les jeunes en formation ou jeunes travailleurs ou pour le logement des jeunes en milieu rural.

Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame BEGUET pour votre intervention. Je sais que vous avez toujours suivi ces thèmes. Nous pouvons avoir la présentation des deux amendements portant sur le logement de Madame FROMAGE et de Madame CUKIERMAN.

• n°55 : GC-GRS

Mme FROMAGE.- Soutenir la construction de logements étudiants sur la Région serait répondre à une des inquiétudes les plus importantes de nos étudiants. En effet, avec la crise sanitaire, la précarité étudiante augmente. Pendant le confinement, les étudiants ont déclaré avoir rencontré des difficultés financières et parmi elles, un étudiant sur deux les considère plus importantes qu'habituellement.

La pandémie de Covid 19 a notamment provoqué l'annulation de nombreux jobs étudiants. Durant le confinement, près de six étudiants sur dix ont arrêté, réduit ou changé leur activité rémunérée, entraînant pour certains une perte de revenus estimée en moyenne à 274 € par mois. Ce sont principalement les dépenses alimentaires et les nouvelles dépenses de masques et gel hydroalcoolique qui posent le plus de problèmes. Quand s'ajoutent les charges fixes des loyers, factures d'électricité, abonnements Internet indispensables en cette période, la majorité régionale enverrait un signal fort aux futurs étudiants si elle décidait d'une enveloppe exceptionnelle pour la construction de logements étudiants gérée par les CROUS bien sûr et non par des organismes privés dont les loyers peuvent atteindre 700 € pour un studio.

C'est une de vos ambitions, un maillage territorial ambitieux et exigeant pour notre jeunesse. La région compte plus de 300 000 étudiants répartis sur 15 sites, chiffres qui devraient augmenter d'ici 2024. Alors chiche, Monsieur le Président, affectez 5 M€ dans un vaste plan de construction de logements étudiants à loyers très modérés, modernes, accueillants et offrant la possibilité aux entreprises du BTP de la région, de participer à leur construction pour que notre Région devienne la première en termes d'offres de logements étudiants.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame FROMAGE. Madame CUKIERMAN.

• n°56 : GC-GRS

Mme CUKIERMAN.- Les amendements sont en discussion commune, mais le logement saisonnier ne concerne pas seulement un public jeune. L'amendement a été défendu tout à l'heure lorsque j'ai présenté les différents amendements que nous avons faits dans le cadre de l'aide sur la question de la montagne et de la fermeture des stations de ski.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord et je partage. Vous avez raison.

Je vais commencer par répondre sur les amendements n°54 et 55. Madame FROMAGE, nous avons déjà un très gros plan d'accompagnement sur le développement des logements étudiants sur les CROUS. Notre Région est la Région de France qui investit le plus sur ces partenariats pour l'édification de logements étudiants, que ce soit à Clermont où nous allons doubler les places d'internat, à Lyon où il y a de vrais manques. Je suis défavorable à votre amendement parce que c'est déjà prévu et que cela interviendra dans le cadre du Contrat de Plan État-Région.

En revanche, je suis d'accord avec l'amendement du Modem à condition qu'il soit rédigé en le prévoyant dans le cadre des contractualisations avec les Communes. Quand des Communes portent des projets en la matière, on prévoit de pouvoir mobiliser ce fonds en complément des contrats Ambition Région. Si vous acceptez que l'amendement soit rédigé ainsi, en ajoutant « dans le cadre des contractualisations avec les Communes », cela me convient parfaitement. Êtes-vous d'accord ?

Mme BEGUET.- Tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sou mets l'amendement n°54 avec un avis favorable et l'amendement n°55 avec un avis défavorable, en commençant par le vote de l'amendement n°54.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme CUKIERMAN.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

- *L'amendement n°54 est adopté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Je sou mets l'amendement n°55 avec un avis défavorable de l'exécutif.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON.- *Inaudible*

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Je me suis trompée, je m'abstiens sur l'amendement n°54 et je vote pour l'amendement n°55.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme CUKIERMAN.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

- *L'amendement n°55 est adopté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie Madame CUKIERMAN pour sa présentation sur l'amendement n°56. Je connais l'attention du groupe sur le sujet des saisonniers. Nous avons déjà un plan. Les montants ne sont pas encore consommés. Attendons de les consommer. Nous en rajouterons en fonction de leur consommation.

Je sou mets l'amendement n°56 aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON.- Contre

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme CUKIERMAN.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°56 est rejeté.*

• n°57 : PRG

M. CHAVEROT.- Monsieur le Président, les études nous prouvent que le bâtiment est souvent le premier consommateur d'énergie, bien avant le transport par exemple, alors qu'on aurait tendance à penser que ce dernier consomme énormément d'énergie.

Il nous faut donc agir en priorité sur ce poste en incitant les propriétaires à rénover leurs biens. De plus, cette action a le mérite de créer de l'emploi local, en principe non délocalisable pour peu que l'on n'embauche pas de plombier polonais. Les artisans d'Auvergne Rhône-Alpes ont prouvé depuis longtemps qu'ils étaient très compétents.

Je sais que le dispositif existe et qu'il fonctionne, mais pour devenir la première Région en termes de développement durable, on ne va pas assez vite. Il y a lieu d'accélérer ce mouvement. C'est pourquoi nous incitons l'exécutif à ajouter 10 M€ sur cette ligne. Nous savons tous que c'est dans ce secteur qu'il y a le plus d'impacts sur l'emploi.

Actuellement, 6 M€ sont inscrits. D'après mes calculs, si l'on donne 5 000 € par logement, qui est le minimum pour avoir un effet levier et déclencher les réparations, cela nous permet d'aider seulement 1 200 propriétaires. C'est la raison pour laquelle nous demandons 10 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur CHAVEROT. Nous prévoyons déjà 180 M€ sur la politique des quartiers de la ville, centrés sur les sujets de rénovation énergétique. Je pense que l'ambition est importante. À mon avis, il ne faut pas seulement le faire pour les quartiers politique de la ville. Je comprends toutefois votre préoccupation.

Je soumetts l'amendement n°57 aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme CUKIERMAN.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- contre

• *L'amendement n°57 est rejeté.*

• n°58 : SD

Mme GIRAUD.- Je crois que nous allons être d'accord tous les deux pour une fois. Je présente un amendement qui ne touche pas seulement les logements dans des quartiers défavorisés, mais dans toute la région, là où les collectivités ont mis en place des OPAH.

Cet amendement porte sur la précarité énergétique, il vise à améliorer les choses en matière sociale puisque l'on a une meilleure qualité de vie quand son logement est bien isolé et bien chauffé. C'est une baisse des charges pour les propriétaires et les locataires. L'amendement touche tous les territoires, ruraux,

de montagne ou urbains, périurbains. Je souhaiterais que notre Assemblée s'y mette.

Vous avez fait allusion au début de votre intervention sur le budget de l'effort important que les collectivités devaient investir sur les questions économiques et sur le développement pour les entrepreneurs de Rhône-Alpes. Votre Vice-Présidente a fait état, tout à l'heure, des économies réalisées dans le cadre du Plan Marshall sur les lycées, en expliquant que la politique mise en place, y compris par l'ancienne majorité, avait permis des économies de 4 ou 5 M€. Il me semble que c'est aller dans le bon sens que d'accompagner l'ensemble des OPAH sur ce territoire. C'est la raison pour laquelle nous demandons une somme modeste répartie sur trois ans, de 100 M€ répartie en trois fois.

Il faut mettre en route quelque chose, activer les rénovations en termes énergétiques, mais aussi en termes d'économies, de bien-être et de dynamique de nos territoires. Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi nous ne serions pas d'accord. Je serais ravie que vous preniez cet amendement, que la Région s'engage en ce sens sur un accompagnement de l'habitat.

La crise Covid a amené une nouvelle façon de voir les choses. Il faut faire un effort important sur ces questions d'habitat, car les plus défavorisés subissent cela de façon bien plus grave. On peut avancer sur ce sujet. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette présentation d'amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame GIRAUD. J'aimerais beaucoup vous faire plaisir. Indépendamment des montants considérables de l'amendement, nous sommes en discussion avec l'État dans le cadre du Plan de relance pour pouvoir mobiliser avec lui, des sommes qui pourraient venir en complément de l'action sur l'isolation énergétique. J'attends l'aboutissement des négociations sur le Plan de relance en espérant qu'elles interviendront rapidement. Cela nous permettra de savoir quoi faire. Nous faisons déjà beaucoup en matière d'accompagnement énergétique

En attendant, je soumetts l'amendement n°58 aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. LECAILLON.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme CUKIERMAN.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°58 est rejeté.*

• **n°59 : RN**

M. DESIES.- Monsieur le Président, Madame COATIVY n'a pas été listée en tant que présentateur. Est-il possible de corriger cela maintenant ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non.

M. DESIES.- Nous essayons de rectifier la situation depuis plusieurs minutes.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons reçu quatre fois Madame COATIVY. Je considère que l'amendement est défendu.

Je soumetts l'amendement n°59 aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Pour mais je ne comprends pas ce que vous avez dit, elle n'est pas connectée en présentateur.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme CUKIERMAN.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement n°59 est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Je sais que c'est contraignant pour tout le monde, mais en visioconférence, nous sommes obligés d'être d'une grande rigueur. Quand on vous passe la parole, il faut que vous la preniez. Si vous ne le pouvez pas, il faut prévenir suffisamment en amont parce que c'est un travail pour les réseaux informatiques et le service des Assemblées. C'est une performance d'arriver à gérer cela. Merci, par égard pour eux, de nous informer 10 minutes avant si vous ne pouvez pas vous connecter, et d'être prêts au moment où on vous passe la parole.

M. DESIES.- Cela faisait 10 minutes que nous attendions.

• **n°60 : GC-GRS**

Mme CUKIERMAN.- Beaucoup a été dit sur le sujet. La question n'est pas de découvrir une politique. Des choses ont été faites. Je crois qu'il est utile de faire plus, mieux, peut-être plus vite, de façon plus efficace parce qu'investir dans l'aménagement énergétique des logements c'est s'assurer de répondre à la problématique des fins de mois pour celles et ceux qui ont des factures énergivores, c'est aussi relever le défi climatique et se projeter sur l'avenir, tel est le sens de notre amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Même réponse que celle que j'ai faite à Madame GIRAUD. Je comprends et je sais que ce sont des sujets sur lesquels votre groupe est très positionné depuis longtemps. Avis défavorable. Je mets l'amendement aux voix.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme COATIVY.- Contre. Je suis enfin connectée. J'aurais pu défendre l'amendement. Je remercie les services d'avoir fait au mieux.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame COATIVY pour votre compréhension. Je vous en suis reconnaissant.

Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme CUKIERMAN.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement n°60 est rejeté.*

• n°61 : SD

M. LE PRÉSIDENT.- Je passe la parole à Monsieur HEYRAUD pour défendre l'amendement n°61.

Il est défendu.

M. GEMMANI.- Je crois que c'est moi qui le défends.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'entendons pas. Je suis désolé. Il faut nous signaler quand la personne qui défend l'amendement rencontre un problème. Sinon, la situation ne peut pas être gérée par les services. Je mets l'amendement aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour. Monsieur GEMMANI était prêt à le défendre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sais, mais il faut nous indiquer les changements d'orateurs.

Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame COATIVY pour votre compréhension. Je vous en suis reconnaissant.

Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme CUKIERMAN.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour. Je voudrais ajouter qu'en dernière conférence des présidents, il a été convenu que nous pouvions nous faire remplacer pour nos interventions.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est exact, il faut juste nous prévenir suffisamment en amont parce que nous ne pouvons pas le gérer juste avant.

Pour le MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

- *L'amendement n°61 est rejeté.*

• Culture, sport, et loisirs

• n°62 : GC-GRS

M. BOUCHET.- La crise du Covid a permis de révéler un élément positif, ils sont rares donc précieux, c'est l'appétence de nos concitoyens pour la lecture et le livre. Dans un sondage mené par *Harris Interactive*, on apprenait que les Français avaient lu en moyenne deux livres et demi durant les deux mois de confinement. La réouverture des librairies et des médiathèques est une réelle respiration intellectuelle et une liberté retrouvée. Les médiathèques occupent une place toute particulière pour l'accès à la culture, la diffusion des savoirs et des connaissances, notamment auprès des plus modestes de nos concitoyens qui ne peuvent acquérir sur leurs propres deniers, cette richesse culturelle littéraire ou sur tout autre support.

Pour soutenir ces lieux de diffusion culturelle accessibles à tous, nous vous proposons de créer un dispositif à destination des communes, leur permettant d'enrichir leurs fonds (livres, disques, DVD, presse, etc.) et d'améliorer ou renforcer les outils numériques de diffusion auprès des habitants. Cette proposition est assortie d'une double bonification pour les médiathèques qui

instaurent ou poursuivent la gratuité vis-à-vis des usagers et qui se fournissent auprès des libraires indépendants dans leur acte d'achat.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Comme vous le savez, ce sont les Départements qui accompagnent la constitution de fonds. Pour cette raison, je sou mets l'amendement aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

Mme SURPLY.- Nous voterons contre, mais j'aimerais ajouter quelque chose, je ne vois pas pourquoi on retire 1 M€ au secteur de l'intervention économique transversale pour le mettre dans l'achat de livres, disques, DVD à destination des médiathèques. Je pense qu'une campagne de dons et...

M. LE PRÉSIDENT.- Pouvez-vous couper le son ? Pour le groupe RN, j'ai une personne qui est fondée à exprimer le vote, c'est Monsieur DESIES. Si vous souhaitez corriger cela, cela ne pose pas de problème, mais signalez-le-nous. Je comprends que ce soit fatiguant pour tout le monde, mais j'ai une petite équipe du service informatique, de celui des Assemblées pour qui il est très difficile de gérer si vous prenez la parole n'importe comment. Il n'y a pas deux personnes pour le groupe RN, mais une. De plus, on ne demande pas d'explication de vote, mais un vote. Si vous souhaitez exprimer une explication de vote, mentionnez-le avant à Alexis CAMUS par le biais des textos pour qu'il l'organise. Nous avons besoin que vous suiviez les règles pour pouvoir au maximum vous aider et que vous puissiez vous exprimer le mieux possible. Merci de votre compréhension.

Pour le Groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

- *L'amendement n°62 est rejeté.*

• n°63 : GC-GRS

M. BOUCHET.- « Enfourcher le tigre » ou plutôt « noyer le poisson », le monde de la culture se sent mener à l'abattoir. Des raisons sanitaires, une courbe qui repart à la hausse, justifient-elles de remettre sous clé les théâtres, les cinémas, les cirques, les salles de concert, les musées ? Tous s'étaient préparés à jouer, rejouer, rouvrir le 15 décembre en appliquant les mesures sanitaires de rigueur, spectateurs espacés et masqués, jauges à la baisse, horaires adaptés, les spectacles avaient été reprogrammés, décalés, certains loin dans le temps, d'autres repoussés à 2022.

Le monde de la culture est sous le choc. Il est même en colère. Toutes les décisions sont prises en vase clos, sans la moindre consultation préalable auprès des organismes représentatifs. Il y a les conséquences économiques catastrophiques, combien vont rester « sur le bord de la route », mais aussi les conséquences humaines, le sentiment que ce Gouvernement se fiche des artistes, de la création, des spectateurs tout juste bons à consommer dans les allées bondées des grandes surfaces. En annonçant ces nouvelles restrictions, le Président MACRON « tire sur le pianiste » sans sommations.

La présentation de votre budget nous annonce une sanctuarisation du budget de la culture. On peut jouer sur les mots, mais ce budget n'est pas sanctuarisé, il est figé, gelé. Aucune évolution, aucun effort n'est produit pour permettre au secteur culturel de rebondir, de relancer son activité. Parmi les plus fragilisés, les plus menacés dans leur survie, les acteurs du spectacle vivant ont « le pistolet sur la tempe ». Nous vous proposons d'affirmer un soutien accru au spectacle vivant, aux scènes régionales, aux réseaux des théâtres de ville, aux festivals locaux et à l'ensemble des initiatives culturelles qui font vivre au quotidien la richesse et la diversité de nos territoires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur BOUCHET. Je partage beaucoup de ce que vous avez dit sur le caractère extrêmement brutal des décisions non

concertées qui ont été prises. Pour le reste, au contraire, c'est plutôt un gros effort puisque la réalité c'est qu'il y a beaucoup moins de spectacles en ce moment. Nous décidons de garder une enveloppe, bien qu'il y ait moins de spectacles, pour pouvoir aider plus ceux qui ont besoin.

Je soumetts l'amendement aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GR ?

M. BOUCHET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour, même si on ne partage pas les attendus présentés dans le cadre de cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement n°63 est rejeté.*

• n°64 : RCES

Mme LADOUNI DENIS.- La crise sanitaire impacte le monde de la culture et va l'impacter de manière durable. C'est le cas notamment du spectacle vivant. D'abord repoussés à une date ultérieure, les spectacles ont fini par être annulés. L'absence de visibilité quant à l'avenir engendre une perte de confiance et une forme de paralysie de cet écosystème artistique.

Les effets réels ne sont pas encore mesurables, car les subventions et le régime d'intermittence ont permis à une partie de ces acteurs de ne pas sombrer complètement, mais qu'en sera-t-il le 31 août 2021 lorsque les droits des 12 000 intermittents du spectacle en Auvergne-Rhône-Alpes seront recalculés ?

Durant cette année de pandémie, combien d'entre eux auront pu suffisamment travailler pour renouveler leurs droits ? L'année blanche risque fort de se transformer en une année noire.

Ce que veulent les acteurs de la culture ce n'est pas une mise sous perfusion assortie d'une sorte de coma artificiel en attendant un réveil hypothétique. Ils veulent pouvoir travailler. Le spectacle doit continuer, ce n'est pas seulement une question de survie matérielle et alimentaire, mais une question existentielle, tant pour eux que pour le public lui-même. Les acteurs du spectacle vivant savent s'adapter à la situation. Il faut en revanche, les accompagner d'une autre proposition, d'un plan régional pour remonter sur scène coûte que coûte.

Il se décline en deux axes complémentaires, d'abord par une aide pour adapter les représentations aux contraintes sanitaires, pour compenser par exemple le manque à gagner généré par une jauge minorée, pour compenser les frais liés à l'adaptation des lieux extérieurs et intérieurs, permettant la distanciation sociale, etc. Ensuite, par un dispositif pour irriguer véritablement les territoires. Le fonds régional pour l'itinérance déjà en place, ne concerne que les investissements, or ce sont bien souvent les difficultés liées à la diffusion qui entravent ce maillage du territoire.

On pourrait faciliter l'achat de spectacles en décidant par exemple que, dès lors qu'au moins cinq lieux de spectacles en Auvergne-Rhône-Alpes sont trouvés, une aide équivalente à 40 % du montant d'achat, avec un plafond de 2 000 € par séance, pourrait être allouée. Cette famine culturelle ne peut durer. Nous avons tous besoin d'être nourris d'art, d'imaginaire, pour faire face aux enjeux de notre temps. Nous proposons donc d'alimenter ce plan en transférant 2,5 M€ en fonctionnement du chapitre « actions économiques » vers celui de la culture « activités artistiques et culturelles ».

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Nous partageons l'inquiétude que le Covid laisse un désert culturel. Nous sommes intervenus en lien avec tous les acteurs de la culture pour mettre en place un plan d'urgence de soutien en 2020.

Nous sommes très inquiets parce qu'il n'y a aucune visibilité aujourd'hui et qu'aucune perspective n'est donnée par les décisions nationales. Cela nous préoccupe beaucoup. La Vice-Présidente, Florence VERNEY-CARRON

est d'ailleurs en lien avec l'ensemble des organisations et professions pour savoir ce que nous pouvons faire.

Le seul problème de votre amendement c'est que cela n'a pas de sens tant que nous n'avons pas de visibilité sur le moment où cela rouvrira. Nous devons à tout prix obtenir des informations sur la réouverture. J'ai pris des positions en la matière pour demander la réouverture.

Je soumetts l'amendement aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement n°64 est rejeté.*

• n°65 : PRG (discussion commune 65 et 66)

Mme BOUKAALA.- Nous souhaitons présenter cet amendement à la suite de ce qui a été dit précédemment sur le soutien au secteur culturel mais par un autre biais : le travail autour du public.

Nous avons un outil formidable, le Pass Région, qui est aussi un outil de médiation culturelle. Nous pensons que pour la rentrée, en septembre 2021, il serait possible de montrer un coup de pouce exceptionnel à l'ensemble des acteurs culturels en renforçant l'avantage livre loisir, l'avantage spectacles vivants, et en ajoutant une place de cinéma. C'est certes symbolique pour chaque

acteur culturel, même si au final, ce sera un financement conséquent de la Région pour l'ensemble de ces acteurs. C'est aussi pour montrer à l'ensemble de ces acteurs, qu'au-delà du soutien aux structures, on peut aussi agir sur les publics. Ce serait une belle reconnaissance pour la période difficile qu'ils traversent.

• n°66 : GC-GRS

M. BOUCHET.- Si je pointais, dans un amendement précédent, l'appétence pour la lecture durant les périodes de confinement, la situation sanitaire a engendré un effet désastreux par la diminution des activités physiques et de la pratique sportive. Un grand nombre d'associations et de clubs sportifs ont dû cesser leurs activités, certains n'ont pas pu reprendre pleinement leur entraînement et leur compétition. Le couvre-feu a limité les activités en soirée.

C'est une situation d'autant plus dramatique pour les jeunes de notre région, leur développement, leur santé, les interactions sociales que génère le sport. Les clubs amateurs qui dépendent en priorité des cotisations de leurs adhérents évaluent à 25 % la fuite de leurs licenciés. Le risque existe que certains clubs, pour faire face à cette situation, soient contraints d'augmenter les cotisations de leurs adhérents et qu'un certain nombre de jeunes, notamment les plus modestes, ne puissent payer leur licence. Cet amendement vise à la hauteur de nos moyens et de nos compétences, à prendre part à la relance des adhésions dans les clubs, et de manière corollaire, à sécuriser la pérennité financière des clubs qui sont aujourd'hui fragilisés.

Le levier dont nous pouvons nous saisir est une revalorisation de l'avantage licence sportive du Pass Région. Nous proposons de doubler cet avantage, comme nous l'avons déjà fait, pour les personnes porteuses de handicap et les jeunes femmes désireuses de suivre des cours de self-défense.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Comme vous le savez, nous avons déjà fait beaucoup d'efforts sur le Pass Région avec l'augmentation du livre loisir, les avantages supplémentaires y compris sur les manuels. Sur les associations, nous avons des aides directes pour les accompagner, elles ont besoin de nous. Je pense que c'est plus efficace d'aider directement les associations, Je comprends vos préoccupations, mais je sou mets les amendements n°65 et 66 aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme SURPLY.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

- *Les amendements n°65 et 66 sont rejetés.*

• n°67 : RN

Mme SURPLY.- Monsieur le Président, comme je l'ai rappelé en octobre lorsque j'ai défendu le débat d'orientations budgétaires, trop de postures politiques nous ont empêchés de voter pour votre budget aujourd'hui.

En effet, cet amendement nous permet de soulever une subvention parfaitement indécente, je trouve, tant vis-à-vis de vos promesses que de la crise que nous traversons.

10 000 € pour les festivals Ecrans Mixtes, associations de films pornographiques produits par le lobby LGBT, c'est beaucoup. Les grands médias, en 2016, vous avaient épinglés sur la suppression de cette subvention par la grande porte, provoquant la colère des responsables évidemment, puis en 2017 elle est revenue par la fenêtre. 3 000 € en moyenne par an, par-ci par-là. Si, cette année, la subvention triple carrément, je me questionne quant à la raison de ce revirement, Monsieur le Président. Pourtant, une élue de votre majorité m'avait promis qu'en 2017, c'était la dernière fois. Quelle déception !

10 000 € par rapport au budget de la Région, je vous le concède, ce n'est rien, mais c'est beaucoup pour des indépendants, car c'est à eux que je m'adresse, aux oubliés, à ceux qui passent « en dessous du radar ».

Une question : pourquoi y a-t-il toujours une gousse d'ail dans les bons desserts que vous nous servez, Monsieur le Président ? Pourquoi à la fin, nous sentons-nous toujours blousés ?

Dans le débat d'orientations budgétaires, comme le budget, c'est la confiance que nous vous accordons. La droite des convictions ne peut faire du « en même temps ». Je m'explique : vous ne pouvez pas tendre votre main droite contre les violences faites aux femmes, contre le harcèlement scolaire, et en même temps, de votre main gauche, subventionner des films qui ne représentent ni la réalité, à savoir la pornographie, ni la majorité de notre société.

Cette subvention se cache dans un dossier de 50 pages avec beaucoup d'associations. Je la porte aujourd'hui solennellement au grand public afin qu'elle soit supprimée avec le vote des dossiers ce soir, en Commission permanente. C'est une demande solennelle, Monsieur le Président, je souhaite vraiment une réponse et je vous en prie, par respect pour nos travaux d'élus et pour le portefeuille des Auvergnats et des Rhônalpins, pas un euro ne doit être dépensé « au doigt mouillé ».

Je vous rappellerai la phrase de Sophocle que je vous avais citée lors de ma précédente intervention à l'occasion du DOB, « pour être prudent, il faut savoir écouter ». Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame SURPLY. Souhaitez-vous présenter l'amendement n°68 pour le RN, Madame DAUCHY ?

• n°68 : RN

Mme DAUCHY.- Monsieur le Président, chers collègues, dans le contexte actuel que nous traversons, il est essentiel de revoir les priorités de certaines dépenses. Lors de la commission permanente du 16 octobre de cette année, vous nous avez demandé de voter des projets éducatifs dans la commission vie associative. Si certains pouvaient être bien, d'autres noyés dans la masse, étaient effarants.

Je cite « Filles, garçons, tous égaux », « Déconstruire les stéréotypes de genre par la pratique physique des sports de nature », « Barrer ensemble les différences » ou encore « Roule ma poule - bonne ».

Attention, je vous alerte. Si nous sommes bien entendu, pour la défense de l'égalité homme femme, nous sommes vigilants contre l'idéologie qu'il peut y avoir derrière ces dossiers. L'égalité homme femme va au-delà de la simple

représentation ou sous-représentation des femmes dans certains métiers ou dans certains sports.

Aujourd'hui, dans notre pays, certaines femmes doivent adopter une tenue vestimentaire, porter un voile ou éviter certains quartiers pour ne pas avoir d'ennuis. Aujourd'hui en France, des jeunes femmes demandent des certificats de virginité et certaines se font exciser. La Région s'est récemment engagée à financer la création de logements d'urgence supplémentaires à destination des femmes subissant des violences ou à financer des cours de serf-défense aux jeunes lycéennes pour apprendre à se défendre. Il s'agit là de bonnes mesures en effet, mais le problème c'est que nous ne devrions pas préparer les femmes à avoir besoin de se défendre pour survivre.

Aucune femme ne doit vivre dans la peur. Alors cessons, avec ce genre de projets éducatifs grotesques qui ne vont absolument rien révolutionner. Nous proposons une baisse de 150 000 € du budget alloué à la vie associative, affectée au remboursement de la dette.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame DAUCHY. Honnêtement, je ne suis pas sûr de partager toute votre approche. Vous citez comme un projet éducatif que vous trouvez effarant « Filles, garçons, tous égaux ». Honnêtement, je ne partage pas votre indignation. Porter un projet pour l'égalité de la réussite éducative et professionnelle entre filles et garçons, il va me falloir autre chose pour être choqué. « Barrer ensemble les différences », tout dépend de ce qu'il y a derrière, mais en soi, le titre ne me choque pas, de la même manière que « Un festival par principe ».

Je trouve qu'il y a, dans vos deux déclarations, un peu d'assimilation entre des registres différents. Sur ce qui relève de la question du communautarisme islamiste, vous savez que nous n'avons jamais fait preuve de la moindre compromission sur ce sujet, à la différence d'autres collectivités de cette région, et que personne n'a tremblé quand il a fallu décider si nous votions une subvention pour un institut culturel financé par l'Arabie Saoudite. Personnellement, je me suis engagé pour que ce soit refusé.

Nous essayons de faire cela de la façon la plus pragmatique possible, en respectant l'autonomie de la création artistique. En l'espèce, sur les exemples que vous m'avez donnés, Madame DAUCHY, je ne partage pas. En revanche

quand, comme tous les groupes, vous voudrez attirer notre attention sur des cas, nous essaierons de le prendre en compte, c'est normal.

Pour cette raison, avis défavorables sur les amendements n°67 et 68 que je soumets aux voix.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme SURPLY.- Nous voterons pour, mais si la subvention est retirée à la CP de ce soir, je retirerai mon amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Personne ne vous demande de le retirer, Madame SURPLY.

Pour le groupe RCES ?

Mme LAIDOUNI DENIS.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

• *Les amendements n°67 et 68 sont rejetés.*

• n°69 : RCES

Mme PARRET.- Monsieur le Président, j'ai des difficultés, veuillez m'en excuser par avance...

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis désolé, Madame PARRET, mais votre intervention est inaudible.

Cet amendement n°69 portait sur une bonification sur la pratique sportive féminine, le handisport, etc. Je signale que nous le faisons déjà très largement. Pour cette raison, l'avis est défavorable. Je le soumets aux voix.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme SURPLY.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme LAIDOUNI DENIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- NPPV.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement n°69 est rejeté.*

• **n°70 : GC-GRS**

M. BOUCHET.- Je veux démarrer la défense de cet amendement par les chiffres d'une étude menée par le mouvement associatif sur les impacts du Covid 19 sur les associations. Sur l'aspect économique et des missions sociales, 22 % des associations en France parviennent seulement à maintenir une petite activité, 40 % pour le secteur humanitaire et le secteur social. 70 % des associations ont dû suspendre leurs activités habituelles, 40 % d'entre elles indiquent prévoir à six mois une perte de revenu d'activité significative et des difficultés de trésorerie liées à des reports d'activité ou de financement. Seules 17 % ne montrent pas de difficultés dues au report ou à l'annulation d'événements. 20 % des associations employeuses sont inquiètes sur les sujets économiques comme la perte de revenus, la baisse des aides publiques et les difficultés de trésorerie. À noter que les associations en Auvergne-Rhône-Alpes emploient 235 000 salariés.

Pourtant, malgré tous ces éléments les associations ont joué un rôle d'amortisseur à plus d'un titre dans cette dure période. Par le maillage de ce

mouvement associatif, elles ont assuré un barrage à l'isolement et sont encore une fois apparues comme une bouée de sauvetage.

Si nous avons déposé des amendements spécifiques en direction des associations sportives, des associations de solidarité et des associations culturelles, il nous semble important que la Région prenne en considération les difficultés conjoncturelles du mouvement associatif dans son ensemble et y réponde en renforçant le soutien financier de notre collectivité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur BOUCHET. Je comprends bien vos préoccupations. Je rappelle que nous avons prévu cela dans les budgets et que c'est Stéphanie PERNOD BEAUDON et Florence qui le gèrent. Je soumetts l'amendement aux voix avec un avis négatif de l'exécutif.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme SURPLY.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme LAIDOUNI-DENIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. BOUCHET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement n°70 est rejeté.*

•• Santé et action sociale

• n°71 : RCES

Mme COSSON.- Cette intervention porte sur la santé mentale des Auvergnats et des Rhônalpins. Il y a un souci actuellement avec les difficultés psychologiques, l'augmentation des violences intrafamiliales, l'apparition de

malaises ou de tensions individuelles, de difficultés professionnelles. Le poids de l'isolement fragilise l'équilibre psychologique, il y a des syndromes de glissement. J'arrête la liste des effets du confinement sur la santé mentale des habitants et habitantes de notre région comme d'ailleurs.

La Région peut, au travers de l'Observatoire régional de santé, mieux comprendre et mieux situer qui est le plus touché, où il est urgent de proposer des aides psychologiques. Nous pensons que le budget 2021 doit permettre de commander cette étude et d'élaborer un programme régional de prévention, d'information et de soutien psychologique. Ce programme doit bien sûr s'appuyer sur une étude de l'Observatoire de santé, mais doit aussi se construire en lien avec les Agences régionales de santé, la psychiatrie publique sectorisée sur tout le territoire.

Il s'agirait d'aider les démarches psychologiques individuelles ou familiales, les possibilités de présence en entreprise ou dans les collectivités pour initier et soutenir les démarches vers le soin. La création de chèques santé pourrait être réalisée de façon à aider les démarches. Nous proposons d'affecter 400 000 € à cette action en 2021 pour répondre à l'apparition ou la révélation de difficultés psychologiques de nos concitoyennes et concitoyens.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame COSSON. Comme vous le savez, nous avons été très engagés, très précocement, sur la question des violences familiales. C'est l'action de la Région qui a permis de faire évoluer les dispositifs d'alerte pour les violences faites aux femmes avec un système d'alerte par sms. Nous allons voir ce que fait l'ARS en la matière et nous réagirons en fonction. C'est le domaine de l'ARS.

Je sou mets l'amendement aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme SURPLY.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme LAIDOUNI-DENIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. VOIR.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°71 est rejeté.*

• **n°72 : GC-GRS**

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur JACQUART pour l'amendement n°72.

(Pas d'intervention de Monsieur JACQUART.)

Je sou mets l'amendement aux voix avec un avis défavorable. Nous étudions le sujet, mais nous ne sommes pas encore sur la question du salariat des médecins de la Région.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. VOIR.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement n°72 est rejeté.*

• **n°73 : GC-GRS**

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur JACQUART pour l'amendement n°73.

(Pas d'intervention de Monsieur JACQUART.)

Il s'agit des personnels médicaux réfugiés. Je soumetts l'amendement aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. VOIR.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°73 est rejeté.*

• n°74 : GC-GRS

M. VOIR.- Monsieur le Président, vous nous avez entendus à chaque occasion concernant votre politique de lutte contre les déserts médicaux, vous encourager à être plus volontaristes dans le soutien à la création de centres de santé qui sont une réponse moderne, d'avenir, tant aux souhaits d'exercice de jeunes professionnels qu'aux enjeux d'organisation de notre système de soins. Je ne vais pas reprendre les arguments à chaque fois énoncés.

À travers cet amendement, nous vous proposons d'aller plus loin. L'an dernier, vous avez laissé entendre que vous regardiez cela avec intérêt. La crise sanitaire que nous connaissons confirme la pertinence de s'engager plus résolument vers ces structures de soins. Nombre de communes ou d'intercommunalités sont prêtes à s'engager dans le recrutement de

professionnels de santé et de les salarier dans des structures communales ou intercommunales. Nous vous proposons donc d'intervenir en investissement et en fonctionnement à travers un forfait en installation de 20 000 € et de 10 000 € en fonctionnement, et de flécher pour cela 800 000 € et 400 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur VOIR et merci pour votre synthèse. Comme je l'ai mentionné pour les amendements précédents de Monsieur JACQUART, nous attendons des réponses de l'Assurance maladie sur les financements qu'elle est prête à mettre en la matière. Le Covid a tout perturbé, mais je reste partant pour mener une expérimentation, comme je vous l'ai dit. Pour l'instant, nous attendons la décision de l'Assurance maladie, nous ne pouvons pas répondre. Je soumetts l'amendement aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme DAUCHY.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. VOIR.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement n°74 est rejeté.*

• **n°75 : RCES (discussion commune 75, 76 et 77)**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons aux discussions communes sur les associations caritatives.

Mme CERBAI.- Face à la crise économique et sociale liée au Covid, je vous propose des mesures exceptionnelles, je vous propose de doubler le

budget de la solidarité en ajoutant 7 M€ pour soutenir les associations qui interviennent auprès des plus pauvres, que ce soient les banques alimentaires, les épiceries solidaires, les associations qui accompagnent les plus précaires, pour éviter des expulsions ou aider les étudiants lourdement précarisés par la crise, mais aussi des familles.

Nous pensons que l'on ne peut pas fermer les yeux sur les situations dramatiques des plus pauvres dans notre région et les difficultés que rencontrent les associations qui les accompagnent.

Les 7 M€ que nous vous proposons d'investir dans ce plan sont peu de choses à l'échelle du budget régional, bien peu quand on voit les dizaines de millions que coûte un contournement controversé sur une nationale par exemple, mais ils pourraient faire la différence pour beaucoup de familles et de jeunes étudiants déjà fragilisés, le temps de passer cette période difficile.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Nous passons à l'amendement n°76 du groupe SD.

• n°76 : SD

Mme BOUDAUD.- Monsieur le Président, cet amendement va dans le même sens. Il vise à accompagner les associations caritatives et les acteurs de la solidarité. Je pense à la Croix-Rouge, à la Banque régionale alimentaire, aux Restos du Cœur et bien d'autres.

On sait tous que derrière la crise sanitaire, c'est une crise sociale qui se dessine devant nous, et notamment une explosion de la pauvreté. Nous vous demandons, Monsieur le Président, et je pense que vous allez y être sensible, d'inscrire 5 M€ pour les acteurs de la Région sur la solidarité. Vous nous avez bien expliqué ce matin, combien ce budget régional protège tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Monsieur DEBU pour l'amendement n°77.

• n°77 : GC-GRS

M. DEBU.- Dans le même sens, on est alerté par le Secours catholique, le Secours populaire, la Fondation Abbé Pierre, les Restos du Cœur, sur l'explosion de la précarité. D'après plusieurs rapports, on estime que la France est revenue au niveau des années 80, avec un million de chômeurs de plus et un million de nos concitoyens qui basculent dans la pauvreté. Le nombre de personnes faisant appel à l'aide alimentaire a augmenté, d'après le rapport du

Secours catholique, 40 % des demandeurs étant des nouvelles têtes, des personnes qu'il n'avait jamais vues auparavant.

Pour ma part, j'ai été frappé par un témoignage de bénévole du Secours catholique qui expliquait qu'il distribuait des colis alimentaires à des livreurs *Uber Eats* ou *Deliveroo*. Ces travailleurs livrent des repas aux quatre coins des villes et n'ont pas de quoi se nourrir eux-mêmes.

Il y a des responsabilités politiques à ce désastre social, mais ce n'est pas le sujet. Il faut apporter une aide financière à ces associations. C'est aussi une marque de respect et de notre engagement auprès de ces associations qui sont indispensables pour les publics les plus fragiles. Je m'inscris dans la même veine que les deux amendements précédents.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Comme vous le savez, nous faisons plus que partager ces préoccupations. Dès que nous sommes arrivés à la Région, nous avons souhaité lancer l'initiative de plusieurs élus de différentes sensibilités LR, UDI et Modem, un plan de soutien à ces associations caritatives, qui n'existait pas avant. Nous le faisons, même massivement puisqu'il s'élève à plusieurs millions d'euros. Il est piloté par Samy KEFI JEROME.

J'étais vendredi, en lien avec deux associations du Secours populaire et du Secours catholique que nous allons accompagner. Ces plans existent. À titre d'exemple, nous avons décidé d'apporter exceptionnellement 400 000 € de soutien à la collecte du Téléthon qui a très handicapée cette année.

Je comprends vos préoccupations. Ces dispositifs n'existaient pas avant, nous les avons augmentés de façon importante. Nous sommes très attentifs à leur situation, nous avons même été les seuls à leur donner du matériel de protection au moment du premier confinement.

Parce que les dispositifs existent déjà, je sou mets les amendements n° 75, 76 et 77 aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour les amendements n°75 et 76, abstention sur l'amendement n°77.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme MARION.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme CERBAI.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. VOIR.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

- *Les amendements n°75, 76 et 77 sont rejetés.*

•• Environnement

• n°78 : GC-GRS

M. JACQUART.- Je tiens à m'excuser pour les amendements que je devais présenter précédemment, il y a eu une rupture de connexion.

Sur cet amendement, il s'agit de poursuivre la réflexion que nous avons engagée dans le cadre du SRADDET, notamment en permettant l'association de territoires et d'associations dans un certain nombre de projets pour chercher une acceptabilité des habitants et des territoires. Pour cela, il faut que ces associations puissent lutter à armes égales avec ceux qui proposent des projets. C'est la raison pour laquelle nous proposons de mettre en place un dispositif permettant à ces collectifs et aux collectivités qui souhaitent se doter d'experts, de bénéficier d'une aide de la Région. Nous proposons l'attribution d'un montant forfaitaire maximum de 4 000 € pour mener des consultations et pouvoir donner un avis avisé sur ces projets.

Nous proposons dès 2021, une autorisation d'engagement d'un faible niveau, à hauteur de 100 000 €, et de 60 000 € en crédits de paiement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur JACQUART, j'en profite pour vous présenter mes excuses parce que je sais que pour vous, la date d'AP représentait une vraie contrainte personnelle. On comprend bien que vous n'avez pas pu vous connecter tout à l'heure. J'espère que tout va bien.

Sur l'amendement, vous savez que je n'apprécie pas toutes ces études qui aboutissent à ce qu'il n'y ait finalement pas de projets. Je préfère

investir sur les projets. Je soumetts l'amendement n° 78 aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme COATIVY.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme CERBAI.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. VOIR.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement n°78 est rejeté.*

• N°79 : Modem & Ind

M. VICHNIEVSKY.- Au moment de porter deux amendements en matière d'environnement, je souhaiterais si vous me le permettez, rendre un hommage modeste, en tant qu'élue d'une circonscription qui a longtemps été la sienne, au Président Valéry GISCARD D'ESTAING, car on le sait peut-être peu, mais il a été l'un des présidents les plus sensibles à l'écologie que nous ayons eus jusqu'à maintenant. Nous lui devons notamment la première loi de protection de la nature et l'instauration de l'obligation d'études d'impacts, les directives littoral et montagne dont on sait combien elles ont été utiles pour limiter l'urbanisation anarchique de ces zones, et la création des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, et bien d'autres mesures, mais je vais revenir à l'amendement que je défends maintenant et dont je sais qu'il va vous séduire, Monsieur le Président, car vous y êtes très attaché au plan symbolique. Ce qui est un symbole pourrait être précieux, à mon sens, pour des projets de la Région.

Nous n'avions pas été entendus la première fois, aussi nous réitérons notre demande concernant le manque à gagner de la TICPE. Pour rappel, la baisse de 20 % de la part régionale de la TICPE il y a deux ans, a engendré une baisse des recettes de 17 M€ dont la majorité semble avoir été absorbée par les distributeurs, sans répercussion significative sur le prix à la pompe puisque je crois que c'est de l'ordre de 0,01 à 0,02 € par plein.

Ainsi, nous suggérons à l'exécutif de revenir sur cette mesure afin de réinvestir ces 17 M€ dans des actions environnementales concrètes. Nous proposons à cet égard deux axes d'investissement : la mise en place d'un chèque écomobilité pour inciter les particuliers et professionnels à se doter de véhicules propres ou à assistance électrique, et le renforcement de la politique de rénovation énergétique des logements sociaux au sein de notre région.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame VICHNIEVSKY. Comme vous le savez, nous sommes fortement investis dans ces questions aujourd'hui. Nous en avons parlé tout à l'heure au sujet de la rénovation des logements. Un plan massif est développé.

Par ailleurs, nous essayons de travailler avec le Gouvernement pour que ce soit incorporé dans le cadre de nos discussions sur le Plan de relance. J'attends l'issue, il est donc trop tôt pour nous. Nous aurions aimé pouvoir l'incorporer dans le budget, mais c'est trop tôt par rapport aux négociations que nous sommes en train de mener. Pour cette raison, je sou mets l'amendement aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. FILIPPI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme COATIVY.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Nous aurions aimé le voter s'il avait été mis en dépenses de fonctionnement, mais il nous paraît incongru de le passer en investissement. Nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour le principe, nous votons pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

M. CHAVEROT.- Monsieur le Président, je voudrais intervenir pour donner une explication de vote. Nous aurions aimé le voter puisque cela nous intéresse. En revanche, on ne comprend pas le financement puisque l'on dépense 15 M€ d'un côté et que l'on demande 17 M€ d'un autre côté. On ne sait pas d'où viennent les recettes. Nous ne prendrons pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est tellement rare d'avoir un amendement me proposant de dépenser moins que ce qu'il amène en recettes. Si j'additionnais la totalité des amendements que vous m'avez proposés, la Région serait deux fois ruinée. Je ne peux qu'applaudir l'initiative d'un conseiller régional qui pour une fois, propose de mettre plus de recettes que de dépenses. Pour cette seule raison, je soutiens l'approche de Madame VICHNIEVSKY. Je comprends toutefois que cela vous choque parce que ce n'est pas la vôtre en général, Monsieur CHAVEROT. D'habitude on met beaucoup plus de dépenses que de recettes ! Cela doit vous perturber. Cela me fait sourire.

Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Monsieur le Président, du coup vous soutenez l'amendement ou pas ? Si je comprends bien, vous êtes d'accord avec la proposition ?

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai dit que je trouvais salubre d'avoir un amendement qui ne propose pas plus de dépenses que de recettes.

Vous avez compris que ce serait la même réponse pour toutes les dépenses énergétiques. J'attends de connaître l'issue de notre négociation du Plan de relance.

Mme CASALINO.- Nous votons pour, mais pas parce que vous votez contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement n°79 est rejeté.*

• **n°80 : Modem & Ind**

M. LE PRÉSIDENT.- L'amendement est retiré.

• **n°81 : RCES**

Mme GRÉBERT.- Le convention citoyenne pour le climat a été unanimement reconnue comme un exercice d'innovation démocratique réussi. La pertinence des propositions et l'acceptabilité par un échantillon citoyen représentatif de la société française, épaulée par des experts reconnus au plan international, en fait un plan à la hauteur des enjeux climatiques, éthiques, sociétaux que nous devons relever collectivement. Et pourtant, le Gouvernement semble balayer d'un revers de main ce considérable travail et revenir rapidement au monde d'avant.

Pendant ce temps, nos modes de production et de consommation continuent de remettre en question les conditions d'habitabilité sur terre, et vous regardez ailleurs. Nos concitoyens et concitoyennes perdent confiance en leurs élus et la seule réponse que nous pouvons leur apporter est de participer plus activement à la vie publique et de rebâtir un nouveau contrat social.

Se rassembler autour d'objectifs communs, sur un consensus, c'est le seul moyen de porter une ambition pour une transition écologique et climatique à la hauteur du défi que porte l'humanité tout entière, mais nous devons tirer le fruit des expériences passées et de la convention citoyenne régionale pour le climat, récemment engagée, nous devons en faire une véritable opportunité pour faire progresser la démocratie représentative et participative dans notre pays, définir un échantillon représentatif de la population en Auvergne-Rhône-Alpes, s'appuyer sur les expertises des services du CESER et des scientifiques pour comprendre les enjeux, construire des délibérations cadres avec les citoyens, porter avec les élus de notre Assemblée la discussion et la mise en application de ces propositions dans les territoires.

C'est aussi l'occasion de former élus et agents de la collectivité, aux bonnes pratiques de gouvernance partagée, de l'intelligence collective et de la démocratie délibérative. Je vous invite donc à prendre un engagement ferme sur les propositions qui pourraient être émises par cette convention régionale pour le climat et à dédier un budget de 500 000 € à son organisation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Je n'ai personnellement pas été impressionné par les résultats de la convention nationale à ce stade, et de ses résultats opérationnels. Pour cette raison, je sou mets l'amendement aux voix avec un avis défavorable. Attendons au moins qu'au niveau national, cela ait donné quelque chose.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme COATIVY.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention

• *L'amendement n°81 est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Madame COATIVY, voulez-vous présenter les amendements n°82 et 83 ?

• **n°82 : RN**

Mme COATIVY.- Ces amendements sont liés, ils concernent la gestion des déchets. En matière de gestion des déchets, Monsieur le Président, vous souhaitez atteindre un taux de valorisation matière de 70 % à horizon 2021. Rien qu'en faisant un focus sur les déchets ménagers, ce qui intéresse principalement et directement les habitants de la région, la priorité est de leur proposer un modèle simple et pragmatique. Or, combien de rues, de jardins, d'espaces publics, de collectivités territoriales ou d'établissements accueillant du public, sont équipés de bacs de tri, de containers de tri sélectif ? Très peu, et pourtant ces containers à quatre ou cinq bacs sont pléthores à l'étranger notamment chez nos amis les Suisses.

Vous pourriez financer directement ces bacs soit dans vos propres structures, dans les hôtels de Région ou les lycées, ou proposer aux municipalités

de les aider à financer ces équipements comme en matière de sécurité, vous avez pu le faire avec les caméras de vidéosurveillance.

Imaginez qu'au lieu de financer 100 km de voies vertes à vélo qui ne concernent qu'un nombre limité de personnes et qui n'apportent au final que de la bétonisation en plus, vous financiez des containers publics à tri sélectif. À raison de 700 € environ le bac d'un côté et à 10 000 € le kilomètre de voie verte de l'autre, pour 100 km de voies vertes à vélo, vous financeriez 15 000 containers, de quoi changer le paysage environnemental des lieux publics de notre région et envoyer un signal fort d'exemplarité à nos concitoyens.

C'est pourquoi nous proposons d'abaisser de 100 000 € les dépenses consacrées à l'aménagement des voies vertes à vélo pour les affecter à l'acquisition ou au financement des bacs de tri sélectif sur les espaces publics de la Région.

Souhaitez-vous que je présente également l'amendement n°83, dans la foulée ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, avec plaisir.

• n°83 : RN

Mme COATIVY.- Nous sommes sur le même constat, il est également question de la valorisation des déchets en faisant un focus sur les déchets ménagers, mais cette fois, sur le compostage des biodéchets qui est devenu une priorité pour tous.

À ce jour, les établissements de la restauration ont été sensibilisés au problème, mais aucun accompagnement, encore moins financier, n'a été entrepris. À l'issue de cette crise sanitaire, les priorités financières des établissements de restauration traditionnelle, rapide ou collective, seront bien autres. La Région qui souhaite mettre son budget au service de la lutte contre la crise sanitaire et économique, doit prendre toute sa place dans cette aide à la mutation environnementale du modèle de la restauration, sans que cela ne pèse sur les frais d'exploitation de l'établissement, soit en l'aidant directement, soit en aidant les entreprises du territoire qui développent des solutions de compostage pour les entreprises de restauration et qui aujourd'hui ne bénéficient d'aucune aide publique. Sur la métropole, il y a par exemple, cinq entreprises actuellement.

Des économies substantielles auraient pu être faites depuis le début du mandat sur les dépenses de fonctionnement allouées aux parcs naturels régionaux et aux réserves naturelles régionales, sans nuire un instant à la

valorisation des sites protégés et aux services proposés aux habitants de la région.

C'est pourquoi nous proposons d'abaisser de 200 000 € dans un premier temps, pour 2021, certaines subventions somptuaires relatives à une énième information et sensibilisation du public, accordée dans le cadre du patrimoine naturel, pour les affecter au chapitre fonctionnement déchets, pour la valorisation des biodéchets et du compostage dans les établissements de restauration rapide, collective et traditionnelle.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame COATIVY. Je peux partager, mais pas les gages, notamment le fait de supprimer les voies vertes et d'autres part les actions de sensibilisation. Pour cette raison, l'avis sera défavorable. Monsieur CHAVEROT souhaite réagir.

M. CHAVEROT.- Je souhaite donner une explication de vote. Trier plus et bien, plus et mieux, tous les élus rêvent de mettre en place des actions qui permettraient de convaincre l'ensemble de nos concitoyens d'agir. Rappelons que nombre d'entre eux sont déjà dans l'action. Il en est de même dans les communautés de communes et les municipalités. Beaucoup ont mis en place des animations, des lieux de dépôts, des circuits courts et tout ce qui va dans le bon sens.

Vouloir entraîner les quelque 20 % qui font n'importe quoi, ce n'est pas simple, mais c'est bien de vouloir le faire. Ce qui ne va pas c'est le financement proposé. Comme chaque fois que le Rassemblement national veut dépenser de l'argent, il propose de le prendre à la culture, à l'environnement, aux associations. Comme je l'ai dit à un élu lors de la dernière commission agriculture, je ne pensais pas que l'on nous en donnerait la preuve aussi vite. C'est pourquoi nous voterons contre cet amendement et le suivant qui s'attaque aux PNR.

Pendant le confinement, on a vu que la majorité de nos concitoyens n'aspiraient qu'à...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. En revanche, Monsieur CHAVEROT, je dois reconnaître que c'est une vraie honnêteté intellectuelle d'aller jusqu'au bout du gage. Tous les groupes ne s'astreignent pas à cette discipline que l'on s'est pourtant fixée. Cela permet de montrer un visage responsable. Je trouve que ce n'est pas si mal d'avoir fait l'effort de poser un gage.

Je sou mets les amendements aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

Mme AUBOIS.- Contre les deux amendements. Je vous informe que Monsieur REYNAUD va prendre la suite.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme COATIVY.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

- *Les amendements n°82 et 83 sont rejetés.*

• **n°84 : SD**

M. LE PRÉSIDENT.- Je le considère comme défendu. Il s'agit d'accompagner les collectivités locales sur les énergies renouvelables. C'est déjà le cas. Je sou mets l'amendement aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme COATIVY.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement n°84 est rejeté.*

• **n°085 : Modem & Ind**

Mme VICHNIEVSKY.- Merci, Monsieur le Président.

En 2018, par la voix d'Éric FOURNIER, notre président, ami et collègue, la Région a misé sur une augmentation de du pourcentage de la production d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie.) principalement hydraulique, le bois énergie, la méthanisation et le solaire. Heureusement, j'ai envie d'ajouter, pas par les éoliennes.

Cet objectif va au-delà des objectifs fixés au niveau national par la loi de Transition énergétique. Il nous semble qu'il ne pourra devenir réalité que par l'exploitation du plein potentiel de notre Région dans le domaine des énergies renouvelables. et l'exploitation de ce potentiel a notamment été réalisé sous la forme de financements de projets.

À cet égard, et pour notre groupe, cela passe par la recapitalisation d'opérateurs portant des types de projet qui sortent de nos territoires, tels que le fonds OSER-ENR. Ce fonds a donné pleine satisfaction depuis sa création puisque la Région Auvergne-Rhône-Alpes a apporté à de nombreuses reprises son aide et son soutien à ce fonds.

J'ai bien conscience que nous avons gagé cette proposition de recapitalisation à hauteur de 3 M€ sur des lignes qui sont toutes essentielles, évidemment. On peut nous dire que nous déshabillons Paul pour habiller Pierre, mais je crois que c'est une question de rééquilibrage. C'est en ce sens que nous avons déposé cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame VICHNIEVSKY. J'y suis favorable. Nous avons eu un échange avec le Vice-Président FOURNIER que je remercie de tout son investissement sur ces sujets parce qu'il gère beaucoup de priorités différentes. Ce n'est pas facile. Un vrai travail a été mené. Nous sommes favorables avec une seule restriction sur laquelle je veux que nous soyons bien

d'accord : je refuse que ce fonds soit utilisé pour financer des projets éoliens sur des zones naturelles remarquables, au sens large et pas au sens de la dénomination juridique. La pullulation des zones éoliennes dans l'Allier, le Cantal ou autour du Mézenc, « ce n'est pas ma tasse de thé ».

Ce n'est une capitalisation du fonds OSER que sur des projets d'énergie renouvelable que nous choisissons et sur lesquels la Région a donné son accord. Si vous êtes d'accord avec cette précision, je suis d'accord pour pouvoir le faire. Est-ce que cela vous convient, Madame VICHNIEVSKY ?

Mme VICHNIEVSKY.- S'agissant des éoliennes, j'ai pris le soin de préciser que nous ne souhaitons pas de projets éoliens. Nous vous avons d'ailleurs saisi en tant qu'élus du Puy-de-Dôme de nos réserves sur un certain nombre de projets. Nous sommes tout à fait d'accord avec votre précision.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame VICHNIEVSKY. Monsieur FOURNIER, Vice-Président, souhaite-t-il réagir ?

M. FOURNIER.- Oui. Je suis très favorable à ce que nous puissions recapitaliser... (*Interruption de la communication*)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des demandes de prises de parole sur l'amendement n°85 ?

Je vous demande d'envoyer vos demandes de prise de parole par texto, si possible 5 à 10 minutes à l'avance pour que le service informatique puisse les gérer.

Nous passons au vote avec un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LD.

M. CHAMPEL.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe SD.

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RN.

Mme COATIVY.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe RCES.

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS

M. BOUCHET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe PRG.

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Groupe LREM.

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Ml.

Mme BEGUET.- Pour

L'amendement n°85 est adopté.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sens qu'il y a de la fatigue. Je vous demande de vous reprendre un peu. C'est éprouvant, l'exercice demande beaucoup de concentration à chacun, mais j'ai besoin d'avoir une réponse quand je vous passe la parole et que vous anticipez autant que possible les prises de parole pour que ce ne soit pas le bazar. Cela vaut pour l'exécutif comme pour les groupes. Merci d'essayer de suivre même si je sais que c'est compliqué et que chacun puisse ressentir de la fatigue.

• n°86 : RN

Mme COATIVY.- Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que la Région enregistre une baisse de la productivité hydroélectrique du fait du réchauffement climatique.

Certains seraient tentés de vouloir compenser cette baisse par une hausse de la production d'origine renouvelable, éolien, solaire, mais ce serait une grave erreur, car ce n'est pas comparable ni par le coût, ni par l'efficacité, ni même par l'impact environnemental. Il faut sauver l'hydroélectrique à tout prix, et rien n'est irrémédiable.

En effet, l'inauguration le 9 octobre dernier, de l'aménagement hydroélectrique de Romanche Gavet est l'exemple même de la prouesse technologique pour accroître de 40 % la production électrique sur un même tronçon de rivière avec une installation plus sûre et plus respectueuse de son environnement.

Monsieur le Président, vous qui aimez les grands projets, projetez-vous sur le prochain par exemple, celui de la vallée de la Trouillère, à cheval sur notre région par le Cantal. Certes, ces grands projets ambitieux qui ont prouvé leur efficacité ont été retoqués par Bruxelles depuis la décision absurde d'ouvrir à la concurrence les concessions EDF arrivant à expiration, décision qui a été votée par les députés européens de presque tout bord confondu, dont le vôtre si je ne me trompe.

Qu'à cela ne tienne, vous avez commencé votre mandat avec un projet anti-écologique par excellence, l'A 45. Finissez-le dans l'air du temps avec un projet écologique et patriotique, le sauvetage de notre souveraineté énergétique. C'est pourquoi nous vous proposons d'annuler cette autorisation de programme destinée à l'A 45 et de réaffecter intégralement ce montant au bénéfice de la valorisation de nos aménagements hydroélectriques régionaux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Je sou mets l'amendement aux voix avec un avis négatif.

M. CHAVEROT.- Monsieur le Président, je me suis inscrit hier déjà.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas de demande de prise de parole sur l'amendement n°86.

Pour le groupe LR ?

M. CARBONNEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme COATIVY.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Je voudrais intervenir pour dire que le meilleur moyen de sauver l'hydroélectricité aurait été que vous meniez au bout l'étude que vous nous aviez promise en commission environnement sur les prises de participation de la Région...

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- NPPV.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- NPPV.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement n°86 est rejeté.*

• n°87 : SD

M. CHEMIN.- Aujourd'hui, le transport des marchandises représente à lui seul, le quart des émissions de CO2 en ville. Le développement exponentiel du e-commerce ces dernières années, s'est amplifié en 2020 en raison de la crise sanitaire. À ces livraisons à domicile s'ajoute l'approvisionnement des commerces des enseignes de grande surface qui réinvestissent les centres-villes.

Cette logistique du dernier kilomètre pèse lourd dans le bilan carbone de notre région. La logistique du dernier kilomètre est source de nuisances, de pollution évitable dans nos villes. Il y a donc un gisement important de réduction des émissions de CO2 qu'il convient d'exploiter. Congestion des villes, émissions de CO2, de particules fines néfastes pour la santé humaine, nuisances sonores, le dernier kilomètre est donc un enjeu majeur pour la transition écologique. C'est pourquoi nous proposons la création d'un appel à projet régional doté de 500 000 € destiné à expérimenter des pratiques vertueuses pour réduire l'impact sur le climat et la qualité de l'air dans la logistique du dernier kilomètre en ville.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Je ne sais pas si Monsieur FOURNIER est connecté pour connaître son avis.

Nous avons un avis défavorable sur l'amendement sachant que nous sommes déjà en train de faire des expérimentations avec des véhicules propres et autonomes sur des territoires alpins notamment. Je sou mets l'amendement aux voix avec un avis négatif.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme COATIVY.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

- *L'amendement n°87 est rejeté.*

• **n°88 : SD**

M. REYNAUD.- Compétente en matière de mobilité, la Région peut inciter à développer la pratique individuelle du vélo comme alternative à la voiture. Vous savez comme moi que la pratique du vélo en France est largement sous-dimensionnée par rapport à d'autres pays comme les Pays-Bas. Nous sommes à 3 %, les Pays-Bas à 29 %. Dans certaines villes danoises, on est à plus de 50 %. Quelques grandes villes françaises ont essayé de déployer des politiques volontaristes.

Ce mode de déplacement est économique, il permet de réduire les besoins en places de parking, il est écologique, il ne pollue pas et il est bon pour la santé. Pour les salariés du public et du privé, le Gouvernement a mis en place un forfait mobilité durable qui ouvre droit à une exonération d'impôts. Dans notre région, de nombreuses collectivités s'engagent pour favoriser ce type de déplacements. La Région pourrait adopter un dispositif dans le but de doubler l'aide accordée par les Communes ou les EPCI pour l'achat d'un véhicule à assistance électrique, mais aussi pour les vélos familiaux, des cargos bi ou triporteurs et pour les vélos pliants.

Nous vous proposons d'inscrire 2 M€ pour cela.

Je voudrais en profiter, Monsieur le Président, pour vous dire que vous nous demandez beaucoup d'adaptations, nous le comprenons dans ces périodes difficiles, les jours changent, les rapports arrivent à tout moment. Nous faisons preuve d'adaptation et de souplesse. Je pense que nous sommes peut-être tous un peu fatigués, mais qu'il faudrait laisser un peu plus de souplesse parce que les conditions techniques ne sont pas faciles. Mon collègue n'a pas pu se connecter et n'a pas pu défendre son amendement. Un peu plus de souplesse dans l'attribution de la parole pour essayer de faciliter les choses. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur REYNAUD. Honnêtement, je pense que vous ne mesurez pas la performance technique faite par les équipes techniques de la Région. C'est un gros travail à gérer, beaucoup de personnes à gérer en même temps pour le faire de façon fluide. C'est une vraie performance de

leur part. Ce n'est pas pour moi que je le demande, mais pour elles. Nous avons besoin que la séance soit tenue.

Je vais expliquer pourquoi je suis défavorable à votre amendement. Nous avons eu des retours des magasins de sport qui font l'objet d'arnaques en la matière. Les personnes achètent les vélos, prennent le devis, le ramènent le lendemain matin et envoient les factures aux collectivités pour être aidés alors qu'ils n'ont pas acheté le vélo. Il y a un système d'arnaque au tourniquet qui se développe. Nous avons été alertés par plusieurs magasins de sport, notamment de la métropole de Lyon. Au contraire, je pense qu'il faut remettre un peu d'ordre parce que c'est détourné. Nous avons alerté les collectivités locales sur le sujet.

Je soumetts l'amendement aux voix avec un avis négatif.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme COATIVY.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement n°88 est rejeté.*

• **n°89 : SD**

M. CHEMIN.- Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, la réduction à 50 % du nucléaire dans la production d'électricité, est prévu d'ici 2035, contre 75 % aujourd'hui. Cela impliquerait la fermeture de 14 réacteurs d'ici 2035. Pour Auvergne-Rhône-Alpes, ces objectifs ne sont pas

sans conséquence. Principale région nucléaire de France, notre région compte certains des réacteurs les plus vieux du pays : le Bugey, Cruas, Tricastin dont le réacteur n°1 a été le premier à connaître son quatrième arrêt décennal.

En parallèle, dans un projet de décision publié le 3 décembre dernier, l'autorité de sûreté nucléaire ouvre la voie à un prolongement du fonctionnement des réacteurs les plus anciens du parc français, de dix ans supplémentaires, moyennant une amélioration de la sûreté de ces installations d'un autre âge. Aussi, plutôt que de subir une décision annoncée, il faut anticiper pour commencer la mutation de l'industrie nucléaire et faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première région nucléarisée d'Europe, le leader mondial de la déconstruction, et dans l'intervalle, un modèle dans la sûreté nucléaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, nous avons déjà eu ce débat. Vous connaissez notre position dessus. Je soumetts l'amendement aux voix avec un avis négatif.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme COATIVY.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour, dans le cadre d'une filière publique.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°89 est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. J'en profite pour remercier le travail d'Éric FOURNIER sur le budget environnement. Je suis désolé, il a eu un

problème de connexion et n'a pas pu s'exprimer. Je le remercie pour son travail dans un contexte qui n'était pas facile aujourd'hui.

• Transports

• n°90 : RCES (discussion commune 90, 91 et 92)

Mme GRÉBERT.- Vous avez prévu dans le SRADDET, des règles qui devraient inciter au développement du transport ferroviaire : préservation des emprises des voies ferrées et priorités de réemploi à des fins de transport collectif, neutralité carbone, diminution des émissions de gaz à effet de serre, diminution des émissions polluantes dans l'atmosphère, développement de la mobilité hydrogène, préservation du foncier agricole et viser l'objectif de zéro artificialisation nette.

Ces règles prescriptives devraient vous obliger à développer les transports ferroviaires, surtout à une période où vous revendiquez apparemment de près l'autorité d'organisation des mobilités pour bien identifier votre intérêt incompréhensible pour les routes en dépit de la nécessaire adaptation aux dérèglements climatiques, en dépit des vies perdues faute d'une bonne qualité de l'air. En revanche, nous peinons à voir votre ambition sur le transport ferroviaire. Ce n'est pas faute de vous tendre la main.

La Métropole de Lyon est prête à investir 1 Md€ sur le RER métropolitain. Cet investissement profitera à toute la région, que ce soit l'axe Brignais Givors, l'axe Vienne Lyon, la liaison vers Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Grenoble. Autant d'opportunités de relancer des travaux utiles impactant l'adaptation aux dérèglements climatiques, positifs pour la qualité de vie de celles et ceux qui les emprunteront au quotidien, travailleurs, étudiants, lycéens. Un RER urbain permet une fréquence de trains *a minima* toutes les demi-heures. C'est un véritable instrument de report modal, de gain de pouvoir d'achat pour nos habitants, de revitalisation des petites villes et territoires ruraux reliés à la métropole.

Le SYTRAL et la Métropole n'attendent qu'un coup de pouce de votre part. Faites-le pour nous, pour la qualité de l'air, pour une région qui respire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. L'amendement n°91.

• n°91 : PRG

M. CHAVEROT.- Monsieur le Président, grâce à vous, nous avons 131 M€ de disponible. Dans un amendement précédent, le Rassemblement national nous a proposé de les affecter à l'hydroélectricité. L'idée n'est pas mauvaise,

mais nous avons depuis longtemps, une affectation qui pourrait être différente et que j'ai déjà eu l'occasion de développer. Il faut que cet argent reste dans la vallée du Gier.

Si nous avons toujours lutté contre l'A 45, nous n'avons jamais nié que des problèmes de circulation existent dans la vallée du Gier. C'est pour cela que nous vous redemandons de réaffecter ces 131 M€ de la façon suivante : 80 M€ pour réaliser des travaux sur l'autoroute existante, ce qui permettrait d'en améliorer la fluidité, et 51 M€ pour des incitations à des entreprises qui pourraient s'installer près de Saint-Étienne. Les terrains existent et souvent l'EPORA a financé leur dépollution et leurs aménagements. Il faut le rappeler, le problème de circulation vient essentiellement du fait que de nombreux ligériens vont travailler tous les jours dans la région lyonnaise.

On pourrait dans le même temps, améliorer la cadence des trains entre Saint-Étienne et Lyon, ce qui relève de notre compétence.

Monsieur le Président, vous savez maintenant que le projet de l'A 45 est définitivement enterré. Soyez beau joueur et utilisez ces 131 M€ de façon intelligente.

Un mot sur l'éolien, je suis comme vous, je ne suis pas un fan des éoliennes qui défigurent les paysages tels que vous les avez décrits. Vous avez raison. On ne peut pas en mettre partout. J'aimerais toutefois attirer votre attention sur le fait que pour remplacer une éolienne, il faut poser 5 hectares de panneaux photovoltaïques. Cela en fait des toits agricoles à équiper !

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur CHAVEROT. L'amendement n°92.

• n°92 : SD

M. REYNAUD.- Depuis l'annonce de l'abandon du projet de l'autoroute A 45 entre La Fouillouse et Brignais en 2018, l'État a décidé de maintenir ses investissements à hauteur de 400 M€ pour améliorer la mobilité des voyageurs entre Saint-Étienne et Lyon, en finançant des alternatives à ce projet. Les réunions de pilotage et de suivi sous l'égide du Préfet se sont déroulées ces deux dernières années et nous avons réclamé, plusieurs fois ici, la présence de la majorité régionale autour de la table des discussions. Surprise ! Votre majorité était enfin présente vendredi 11 décembre lors de la dernière réunion du comité de pilotage.

Vous avez pu constater à cette occasion le travail accompli en deux ans avec de nombreux projets à l'étude ou déjà réalisés et financés par l'État

et/ou par la SNCF Réseau. Je pense notamment aux travaux de sécurisation de l'A 47 qui étaient très attendus.

Les différents travaux d'aménagement des quais de gare de Saint-Étienne à Lyon pour accueillir des trains à trois rames et l'implantation de nouveaux parkings permettront d'augmenter significativement le nombre d'usagers du TER.

Nous vous proposons d'aller plus loin et de saisir l'opportunité de lancer un RER métropolitain entre Saint-Étienne et Lyon. L'État a prévu de contribuer à hauteur de 50 % en cofinçant avec la SNCF et les collectivités territoriales. Depuis, le Ministre des transports a récemment annoncé une mobilisation du Plan de relance pour financer ce type de projets structurants. C'est une occasion unique d'offrir à nos concitoyens un RER métropolitain. C'est aussi le sens de l'histoire en privilégiant le train plutôt que le tout autoroutier.

L'amélioration de l'offre ferroviaire permettra de diminuer considérablement le nombre d'automobilistes sur l'A 47. En redéployant les 131 M€ que vous aviez gelés sur le projet enterré de l'A 45, le Conseil régional a largement la possibilité d'intervenir en cofinancement d'un projet de RER métropolitain entre les deux villes les plus peuplées de notre région.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. J'ai une demande de prise de parole de Monsieur MOROGE.

M. MOROGE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes surpris par ces amendements, notamment celui porté par les élus écologistes puisque, vous le savez, la Région porte depuis quelques années déjà, ce projet de desserte de type RER pour les grands bassins métropolitains en l'inscrivant dans le schéma régional d'aménagement.

Dès à présent, la Région investit fortement dans le rail et met ainsi en œuvre concrètement les premières étapes d'investissement nécessaires pour atteindre cette ambition. Permettez-moi de vous dire, mes chers collègues, qu'en matière de transport public structurant, il y a les paroles et surtout les actes. Il est surprenant de subir les incantations d'élus qui, lorsqu'ils sont dans la majorité, font exactement l'inverse de ce qu'ils prônent ici dans l'opposition régionale.

Nous avons effectivement, dans la métropole de Lyon, depuis quelques mois, le triste exemple d'un arrêt idéologique d'un investissement sur le métro qui devrait pourtant être le complément idéal de ce RER. Chers collègues,

savez-vous quel est le programme de prolongement du métro porté par le SYTRAL et donc la Métropole ? Le programme c'est zéro euro pour le développement du métro. La majorité écologiste a en effet supprimé de...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur MOROGE. Je vais essayer de remettre un peu de clarté dans les débats.

Qu'avons-nous fait sur le ferroviaire ? Quand nous sommes arrivés, suite aux sous-investissements chroniques sur les lignes de notre région, SNCF Réseau me proposait de fermer deux lignes sur trois. C'est un des premiers courriers que j'ai reçus. Quand on me parle d'ambition ferroviaire, je me méfie toujours. Il est facile de faire de beaux projets qui sont des « châteaux en Espagne » alors que l'on n'est pas capable d'entretenir la maison. Il est facile de faire de jolis projets quand on abandonne Gap Grenoble, les lignes qui faisaient la jonction avec l'Ain, quand on oublie la plupart des lignes ferroviaires qui devaient être fermées en Auvergne. Nous avons donc commencé par rattraper l'énorme retard d'investissements sur le ferroviaire dans lequel nous avons récupéré la Région. Je rappelle que nous avons doublé l'effort fait chaque année sur le ferroviaire. Le budget de cette année en porte la marque.

La deuxième préoccupation a consisté à expliquer que, malgré toutes les ambitions ferroviaires que l'on peut avoir, si vos trains sont les plus en retard de France, il y a peu de chance que les clients soient dedans. C'est ce qu'il se passait puisque le trafic TER était en chute libre. C'est un étonnant bilan pour une majorité dans laquelle il y avait de l'extrême gauche et des Verts, qui prétendait développer le ferroviaire alors que le trafic avait plongé sous votre responsabilité. Nous avons commencé par essayer de remettre de la ponctualité. Le nombre de trains en retard a baissé de 20 %. C'est important pour ceux qui prennent le train au quotidien. Il était fondamental pour nous, d'avoir des trains à l'heure. Cela s'est traduit par un gros investissement sur le matériel.

Bien évidemment, nous n'avons pas ralenti les investissements sur les territoires métropolitains, loin s'en faut puisque le Léman Express qui avait été préparé par la précédente majorité. Il avait été préparé, mais pas payé ! Nous avons fait les paiements. Heureusement que nous avons fait des réserves, cela a permis de sortir ce projet. Sur la métropole de Grenoble, nous faisons un gros travail en ce moment pour sauver un certain nombre de lignes, notamment celle de Gap. C'est en réalité la préparation d'un RER métropolitain sur Grenoble. À Lyon, vous passez rapidement sur des travaux qui marquent en ce moment tous les

habitants de La Part Dieu, la voie L qui est essentielle pour permettre à ce quartier de prendre plus d'activités et avoir une meilleure desserte de l'ensemble des lignes en direction de La Part Dieu, aussi bien celles de l'Isère, que celles qui vont en direction de l'Ain, des Savoie. Pour nous, le développement de la création de la voie L représente un budget de 130 M€.

Pour le reste, sur la cohérence de la politique métropolitaine, Monsieur MOROGE l'a très bien dit. J'ai beaucoup de mal à comprendre certaines positions de l'extrême gauche et des Verts. Vous êtes contre le Lyon Turin. Incompréhensible pour moi ! Quand on est pour l'environnement, ne pas être favorable au fait de mettre les camions sur les trains, sur un des plus grands projets de ferroutage de l'Europe est incompréhensible en termes de cohérence. Je rappelle que ce projet est soutenu ultra majoritairement par l'ensemble des habitants de notre territoire.

Un autre élément est incompréhensible pour moi, je n'ai toujours pas compris les explications des majorités extrême gauche et Verts, vous êtes contre le métro. Monsieur MOROGE vient de le rappeler, vous avez décidé d'abandonner tout projet de métro. Je suis prêt à travailler avec vous, main dans la main, sur un investissement sur le RER métropolitain et je souhaite qu'en contrepartie, la Métropole revoie ses positions sur le métro parce que c'est attendu sur bien des territoires où c'était annoncé. C'est incompréhensible pour les habitants de la métropole qui, de bonne foi, ont pensé voter pour des situations qui amélioreraient les transports, or ils apprennent que la première décision de la majorité extrême gauche Verts, est de supprimer les lignes de métro.

Dernier élément, s'agissant des jonctions avec Saint-Étienne et plus globalement du RER métropolitain, l'augmentation des cadences du TER ne compensera jamais ce que représente l'utilisation de l'A 45. L'étude de l'État qui a été réalisée par un cabinet indépendant et présentée au comité d'étude le montre, la réalité c'est que nous ne pourrons pas compenser puisque les flux routiers sont très importants et ne seront pas compensés. Il faudra donc étudier la question du doublement du pont de Givors qui, sur la durée, est incontournable.

De la même manière, le Département du Nouveau Rhône travaille sur un itinéraire de délestage. Nous allons voir comment nous pouvons travailler ensemble sur le sujet.

Sur le ferroviaire, nous n'avons pas attendu les débats d'aujourd'hui pour avancer, heureusement, puisqu'au moment où je vous parle, tout un

programme d'allongement des quais est en train d'être mené. Je regrette qu'il ne l'ait pas été avant. Il devrait permettre de déployer des trains d'une plus grande capacité pour faire en sorte d'avoir une capacité d'emport entre Saint-Étienne et Lyon, qui soit plus importante.

Vous me permettez, Monsieur CHAVEROT, de considérer qu'indépendamment du fait que les Stéphanois ont compris que ni le groupe SD ni vous ne les aviez défendus, vous leur donnez ensuite l'aumône avec 10 M€. Heureusement que nous mettons plus d'argent sur le développement économique de la métropole de Saint-Étienne parce qu'avec 10 M€ on ne ferait pas grand-chose. Avec cela, nous avons soutenu uniquement deux projets sur la métropole de Saint-Étienne. Heureusement qu'on en soutient plus. Je n'aime pas cette façon de traiter les Stéphanois en disant on va leur jeter 10 M€, cela les fera attendre. Je ne trouve pas cela respectueux en termes de comportement.

Pour le reste, sur le grand enjeu du RER métropolitain, je me suis rendu à Brignais pour souhaiter que des études sérieuses soient enfin menées -je ne les avais pas quand je suis arrivé- permettant d'étudier la jonction Brignais Givors. Ce maillon permettrait déjà d'avoir un délestage sur cette partie, et d'aller ensuite en direction de la jonction sur Saint-Étienne et plus fondamentalement, d'étendre l'arc d'un RER métropolitain en direction de l'ouest.

Le deuxième élément sur lequel il faut travailler est le tunnel des deux amants qui permet de travailler sur la deuxième des trois branches à l'ouest du RER métropolitain

Il reste enfin l'autre partie qui est fondamentale, celle de l'est métropolitain. Il faut travailler sur les jonctions avec l'Isère. Un travail peut être mené, différentes solutions étant envisageables. Nous devons travailler soit sur un système de tram, soit sur un système de BHNS. L'objectif est d'assurer une liaison entre les deux branches pour avoir vraiment un RER.

Je suis heureux d'avoir entendu que la Métropole investirait 1 Md€ sur ces infrastructures, c'est très bien. Nous pourrions regarder cela en commun. À ce stade, je n'ai pas eu de réponse officielle à mes sollicitations. Dès que nous aurons l'étude sur les différentes branches, nous y reviendrons. Il est évident qu'une ambition sur le RER métropolitain va bien au-delà des 130 M€. Monsieur REYNAUD, croyez-moi, il faudra bien plus que cela pour le réaliser. Heureusement que nous avons un peu de marge de manœuvre là-dessus.

Nous serons très exigeants sur le fait que s'il y a un investissement commun, il doit se faire aussi avec une réactivation du métro, sinon cela n'aurait pas de cohérence.

Je soumetts les trois amendements aux voix avec un avis négatif.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le Groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le Groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le Groupe RN ?

M. DESIES.- Contre l'amendement n°90, pour les amendements n°91 et 92.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le Groupe RCES ? Une explication de vote m'a été demandée.

Mme GRÉBERT.- Monsieur le Président, je sais que vous êtes seul dans cet hémicycle, mais cela ne vous donne pas le droit d'avoir des *fake news* et de la mauvaise foi. Les écologistes et la Métropole n'ont pas arrêté le métro. Monsieur KOHLHAAS se tient à votre disposition pour revoir le projet de RER métropolitain. Nous pourrions voter pour ces trois amendements

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Madame GREBERT, renseignez-vous, les élus qui ont pris la parole sont des maires du secteur concerné. Il y a eu un abandon du projet de métro. Ils se tiennent à votre disposition pour que vous ayez plus d'informations. Il me semble que vous êtes un peu coupée du dossier.

Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Abstention sur l'amendement n°90, pour le 91 et abstention sur le 92.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'oublie pas l'étude sur la rive droite de l'Ardèche.

Pour le Groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le Groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour. Je laisse la place à Madame GIVERNET.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de la précision.

Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- nous ne prenons pas part au vote pour les trois délibérations parce que nous pensons que ce sont des projets et des études approfondis qui doivent être menés pour prendre en considération l'ensemble de la mobilité autour des grandes métropoles et dans notre région.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, c'est un avis sage, qui emporte aussi le projet du BHNS Sathonay Trévoux que nous sommes en train de sortir.

- *Les amendements n°90, 91 et 92 sont rejetés.*

M. LE PRÉSIDENT.- Je précise que je ne suis pas seul dans cet hémicycle. Cela me permet de rendre hommage à toutes les équipes de la Région qui travaillent à nos côtés et qui sont mobilisées pour permettre la réalisation de cette visio. J'aurais bien aimé qu'elles ne soient pas oubliées dans les interventions de certains.

• **n°93 : SD**

Mme AUBOIS.- Dans le cadre du Plan de soutien sur le ferroviaire auvergnat annoncé par le Premier ministre Jean CASTEX lors de son déplacement à Clermont-Ferrand, le 5 octobre -vous y avez fait référence ce matin- la ligne Clermont Paris va bénéficier de 130 M€ d'investissements. En outre, un accord a été trouvé avec le Gouvernement pour dégager 130 M€ supplémentaires pour les petites lignes, principalement sur le réseau auvergnat.

Si nous devons nous réjouir de ces avancées, elles ne doivent cependant pas masquer la réalité des besoins de notre territoire et le blocage qui perdure sur plusieurs dossiers d'infrastructures. Ainsi la ligne Lyon Clermont n'a aucune avancée significative permettant d'améliorer la relation entre l'est et l'ouest de la région, or nous devons impérativement obtenir la modernisation de cette infrastructure avec relèvement de la vitesse et électrification. La liaison entre Clermont-Ferrand et Saint-Étienne, respectivement troisième et quatrième agglomérations de notre région, doit être également modernisée afin de favoriser la réouverture du trafic entre Thiers et Montbrison, de même que la liaison Montluçon Lyon n'est toujours pas rétablie alors que la circulation des trains a repris entre Bordeaux et Montluçon.

Nous connaissons les besoins en investissements dans notre région. En 2016, SNCF Réseau avait estimé à 765 M€ à dix ans, le montant des investissements nécessaires pour la remise à niveau des lignes. Les annonces récentes faites dans le cadre du Plan de relance qui sera intégré aux CPER 2021-

2027, et dans un contexte de précampagne électorale ne doivent pas nous faire oublier la réalité des besoins pour notre région.

Il reste de nombreux arbitrages à obtenir, en particulier pour couvrir les besoins en financements établis par le diagnostic de 2016. Depuis 2016, des investissements ont été réalisés, en particulier par le Plan rail de l'ex-Région Auvergne, 180 M€ et par le Plan de sauvegarde des petites lignes mise en œuvre par le CPER Auvergne-Rhône-Alpes pour plus de 130 M€ à fin 2018, mais les besoins en investissements pour la période 2021-2027 restent très importants au regard du diagnostic de SNCF Réseau du 2016.

C'est pourquoi Monsieur le Président, nous demandons à ce que la Région dispose néanmoins de marges de manœuvre conséquentes qu'elle pourrait mettre à profit de certaines lignes ferroviaires. Elle dispose en effet d'une réserve de 131 M€ affectés à l'A 45 et de 235 M€ pour les travaux sur la RN 88 qui grèvent le budget régional. Nous proposons donc de réaffecter ces 366 M€ à des investissements réellement d'utilité publique comme le Clermont Lyon, le Clermont-Saint-Étienne et le Montluçon-Lyon. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame AUBOIS, les habitants de la Loire apprécieront que vous preniez les 135 M€ et les habitants de la Haute-Loire apprécieront également. Je sou mets l'amendement aux voix avec un avis négatif.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

- *L'amendement n°93 est rejeté.*

• n°94 : RN

M. DESIES.- Nous constatons que le vote de l'autorisation de programme d'un montant de 131 M€ destinée à la part publique du financement de l'A45 n'a toujours pas donné lieu à une annulation de programme même si ce projet a disparu du SRADDET. Ces crédits sont par conséquent, toujours disponibles. Le projet mal pensé de l'A45 ayant terminé sa course, ces crédits devaient être alloués à des projets de même nature et les besoins ne manquent pas.

Outre l'A47 auxquels ils pourraient être naturellement réalloués, il existe sur la région, plusieurs axes de circulation hypertrophiés, qui demandent une attention immédiate, souffrant de l'incurie des pouvoirs publics et des élus depuis parfois des décennies. Dans le cas de l'A47, nous venons encore de perdre une mandature sans que rien n'ait été fait ni même lancé. Il est très démoralisant pour les citoyens qui se battent chaque jour pour créer la valeur ajoutée nécessaire à la pérennité de leur emploi, de voir que les décisions qui devraient leur simplifier la vie et améliorer leur productivité, ne sont pas prises.

Quand, enfin des décisions sont prises, une bureaucratie obèse et inefficace, et des hommes politiques qui veulent se donner l'impression d'exister à tous les niveaux d'une feuille, accouchent d'une monstruosité. Ainsi, le chantier de l'A 480, qui aurait dû durer au mieux un an et demi, va durer au final huit ans pendant lesquels les travaux pourrissent la vie des usagers obligés d'utiliser ces itinéraires. Sans parler du coût ahurissant de 300 M€ sous-traités à l'ARIA à des conditions que l'on peut imaginer alors qu'une autoroute surélevée aurait coûté une fraction de cette somme. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Monsieur le Président, cette incompétence n'est plus supportable dans cette période de crise intense. Des modèles existent à l'étranger. Inspirez-vous-en, mais de grâce donnez à nos compatriotes les infrastructures économiques qu'ils sont en droit d'attendre. Au final, nous proposons d'annuler cette autorisation de programme destinée à l'A45 et d'en réaffecter intégralement le montant à la résorption des axes de déplacements pendulaires hypertrophiés de

la région. Un exemple, la sortie sud de Grenoble en direction de Vizille et sa traversée tous les soirs, tous les matins, inacceptable.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur DESIES. Vous comprendrez que j'attends l'issue des négociations et la part des financements que nous pourrions avoir pour l'ensemble des habitants de ce territoire. Je soumetts l'amendement aux voix avec un avis négatif.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- NPPV

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement n°94 est rejeté.*

• n°95 : RCES

Mme LAIDOUNI-DENIS.- Cet amendement concerne le projet de travaux sur la RN 88 en Haute-Loire. Je ne vais pas évoquer les 235,8 M€ de fonds régionaux engloutis dans ce projet, ni même l'atteinte à l'équité territoriale que ce financement hors compétence engendre, non, car je veux vous parler de sécurité.

D'abord la sécurité routière. Chaque mort est un mort de trop et la vitesse n'a jamais réduit le risque d'accident, au contraire. Selon le site de sécurité routière du Gouvernement, c'est même la première cause de mortalité routière en France. Alors, Monsieur le Président, plutôt que d'instrumentaliser de

manière indigne les victimes de la route, soutenez donc les habitants et certains élus du secteur en demandant à l'État de trouver une solution douce qui pourrait être une déviation à une fois une voie.

Ensuite, sécurité économique. Ce paysage grandiose est l'attrait touristique. Ce projet va ruiner « la poule aux œufs d'or ». Quant à votre rêve, Monsieur le Président, de transformer Le Pertuis et Saint-Hostien en aire de repos où « tout le village devient la station service », il interroge sur votre capacité à appréhender les enjeux touristiques et culturels de ce territoire.

Ensuite, sécurité sanitaire. La pollution de l'air fait 48 000 morts par an en France. Or, ce projet va contribuer à accroître ce chiffre, car on le sait, faire des voies rapides a pour effet d'augmenter la circulation. D'ailleurs, selon l'autorité environnementale, ce projet ne répond pas aux engagements de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Enfin, sécurité alimentaire. Boire et manger ne sont pas des options, or ce projet est vorace en zones humides et en terres agricoles.

Selon l'autorité environnementale, il ne répond pas aux objectifs zéro artificialisation nette. À force de grignoter les terres nourricières, de polluer l'eau et d'altérer son cycle, on va finir par avoir faim et soif.

Vous le voyez, la sécurité est au cœur de nos préoccupations, notre responsabilité est de servir l'intérêt général, or ce projet comme tous ceux de son espèce lui tourne le dos. Monsieur le Président, à votre obsession de toujours plus vite, plus grand, plus fort, nous opposerons la sagesse du toujours plus responsable, plus lucide, plus résilient, plus équitable. C'est pourquoi cet amendement est destiné à transférer au chapitre transports en commun de voyageurs, les 23,3 M€ en investissements dévolus à la voirie nationale.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame LAIDOUNI-DENIS. Premièrement, sur ce projet, il y a aussi des cofinancements. Deuxièmement, c'est une opération de l'État qui est confiée à la Région. Il ne s'agit évidemment pas de transformer un village en station service, mais de faire d'un village un village service. C'est une façon de préserver les commerces, notamment sur Le Pertuis.

Troisièmement, vous êtes passée un peu rapidement sur l'enfer que vivent aujourd'hui les communes concernées qui sont celles de Saint-Hostien et du Pertuis, avec des situations très dangereuses, la RN 88 qui passe à proximité

d'une école, à moins de 50 mètres. C'est un enfer qui est devenu invivable pour la commune de Saint-Hostien.

Enfin, j'aimerais que l'on respecte les règles démocratiques dans notre pays. Il y a eu une enquête d'utilité publique. Vous-même vous étiez engagée en disant qu'en fonction de ses résultats, vous en tireriez des conséquences. Il est rarissime qu'une enquête d'utilité publique dans notre pays aboutisse à un vote positif pour un projet. Cela a été le cas sur cette enquête. J'aimerais qu'il y ait un respect des procédés démocratiques dans notre pays, pas à l'image de ce que nous avons connu récemment sur la zone de Roybon où des zadistes sont allés casser les vitrines de l'ensemble des commerçants. J'ai regretté qu'il n'y ait eu aucune condamnation des actes ni aucun soutien marqué par le groupe d'extrême gauche et les Verts qui sont restés étrangement silencieux sur le sujet.

Mme LAIDOUNI-DENIS.- C'est faux, je suis intervenue...

M. LE PRÉSIDENT.- Enfin, sur la question de la sécurité routière, je ne peux pas vous laisser dire cela. Je connais la Haute-Loire, j'y vis. J'emprunte cette route chaque semaine, comme beaucoup d'habitants de la Haute-Loire. C'est une des routes les plus meurtrières. Dans les endroits dont vous parlez, des familles ont laissé leurs enfants. La personne dont vous avez dit qu'elle instrumentalisait est la présidente de l'Association vivre et conduire qui a elle-même vécu ce deuil, et qui s'est exprimée sur le sujet. J'aimerais que vous fassiez un peu plus preuve de respect pour des familles qui ont été endeuillées par la mort. Non, ils n'instrumentalisent pas parce qu'ils ont vécu ce drame dans leur chair. Ils savent que dans la descente du Pertuis, qui est glissante, les morts se sont additionnés. Ils savent qu'à la sortie d'Yssingeaux, on débouche sur une deux fois une voie dans laquelle les conducteurs essaient de franchir la ligne droite qui est pourtant en file continue et que cela aboutit à des morts.

Non, Madame LAIDOUNI-DENIS, je ne peux pas vous laisser dire qu'il est plus accidentogène de faire une deux fois deux voies parce que ce que vous dites est faux, statistiquement. Tous les chiffres de la sécurité routière le montrent, les liaisons les plus dangereuses sont les RN à deux fois une voie. Celles qui permettent de baisser le taux d'accident sont les deux fois deux voies. Je comprends que l'on ait des débats, que vous considériez que l'on se déplacera en vélo en Haute-Loire et votre expression sur les liaisons douces. Comprenez aussi que les habitants de la Haute-Loire, dont vous ne faites plus partie, n'ont

pas le même jugement que vous et que des personnes empruntent tous les jours la route meurtrière pour aller travailler. Ils demandent de le faire avec un minimum de sécurité.

Je veux que dans notre région, on puisse travailler pour les métropoles et être vigilant pour Saint-Flour, pour les liaisons qui sont faites en Ardèche, pour le contournement de Livron, pour la RCEA, pour le contournement de Vichy. Pour moi c'est un ensemble. On doit être capable de faire à la fois le ferroviaire et la route parce que beaucoup de personnes l'utilisent dans des conditions hivernales difficiles. Ils ont droit à autre chose que des propos caricaturaux que ceux que vous avez tenus.

Je sou mets l'amendement aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- *Inaudible*

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°95 est rejeté.*

• **n°96 : RN**

M. LECAILLON.- Les routes départementales des deux rives du lac d'Annecy, en étaiu entre lac et montagnes, connaissent une congestion de plus en plus insupportable et préjudiciable au développement et à la qualité de vie des habitants de ce territoire. Il est donc urgent de mettre en place une véritable

solution de transports en commun, d'autant que le funeste projet de tunnel sous le Semnoz est en voie d'abandon, et heureusement.

Pour nous, le tramway n'a que des qualités, des qualités de souplesse, écologiques, d'économies à long terme, touristiques. Il est peu sensible aux intempéries et présente un grand confort de transport. Aussi, nous proposons d'affecter 100 000 € en crédits de paiement de fonctionnement au titre d'une pré-étude de faisabilité pour ce moyen de transport qui est éminemment réclamé par les habitants du bassin d'Annecy et qui devient urgent. Je rappelle que c'est une cluse empruntée depuis l'époque romaine.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur LECAILLON. Cela me permet de vous dire que cette étude est en cours. Elle a été lancée par le Grand Annecy et des élus d'Albertville. Le projet est en cours d'étude. Je soumetts l'amendement aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Nous voterons contre même si nous sommes pour ce projet, mais le gage sur les missions locales est insupportable. C'est intolérable...

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

• *L'amendement n°96 est rejeté.*

Mme GRÉBERT.- Permettez-moi de finir mon explication de vote, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le 97 ? Les explications de vote doivent être envoyées par texto, pour la clarté du débat. Cela permet de ne pas troubler les échanges.

Mme GRÉBERT.- Sur le 96. C'est fait, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais faire vérifier cela tout de suite.

• n°97 : PRG

M. CHAVEROT.- Je reviens en amont sur les 131 M€ de l'A 45. Vous avez compris qu'on avait seulement 131 M€ et que l'on avait décidé, par l'amendement, d'en affecter 80 M€ sur l'A 47, qui ne suffiront sûrement pas, et d'affecter 51 M€ -et non pas 10 M€ comme vous l'avez affirmé- pour accueillir des entreprises du côté de Saint-Étienne. Si vous voulez en mettre plus, cela ne nous pose pas de souci. On les prendra.

La ligne de la Brévenne fait partie des petites lignes qu'il faut sauver pour, dans un avenir plus ou moins lointain, privilégier le train à la voiture. Cette ligne, que la SNCF voudrait la rayer de la carte, était utilisée jusqu'au 1^{er} janvier dernier, uniquement pour du fret. On y transportait des cailloux issus des carrières de granit des Monts du Lyonnais, qui étaient transportés jusqu'à Besançon, essentiellement pour le ballast des lignes de chemin de fer. Ils sont maintenant transportés par camion. Un comble !

Vous étiez d'accord, Monsieur le Président, pour financer à hauteur de 5 M€, les travaux nécessaires, mais vous aviez mis une condition, que l'État en investisse autant. On s'est aperçu que ce serait impossible puisqu'à l'époque, l'État avait une ligne budgétaire de 10 M€ pour l'ensemble du fret français et qu'il n'en mettrait pas la moitié pour la vallée de la Brévenne. Les choses ont changé puisque le Plan de relance de l'État oriente de nouveaux crédits vers le fret.

Cet amendement a deux objectifs, d'une part s'assurer que les 5 M€ promis sont toujours là et d'autre part, une aide de votre part pour solliciter l'État pour affecter 5 M€ sur cette ligne de la Brévenne.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Madame GREBERT.

Mme GRÉBERT.- *(Inaudible)*

M. LE PRÉSIDENT.- C'est inaudible, Madame GREBERT. Je suis désolée, on n'entend rien, la connexion est mauvaise.

Mme GRÉBERT.- Cela vous arrange parce que vous dites des bêtises, c'est mieux comme cela !

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis désolé, mais on n'entend rien.

Monsieur CHAVEROT, vous vous étiez engagés à nous aider à solliciter l'État. Nous l'avons fait et refait. Il faut que nous ayons un engagement de l'État sur le sujet. Nous ne pouvons pas y arriver seuls. J'avais indiqué aux élus du secteur qu'il fallait nous conforter. Je rappelle que c'est une compétence pure de l'État en la matière.

Quand on additionne tous les montants, on s'aperçoit qu'ils sont hors d'atteinte pour la Région seule. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que l'État assume ses compétences. Il est en partie en train de se désengager. Il n'y a aucune chance que nous puissions compenser.

La compétence de la Région porte uniquement sur les rames, or on finance quasiment la moitié de tous les projets de rails ce qui devient hors d'atteinte. Il ne faut pas que l'on permette à l'État de se désengager trop en la matière, même si cela été légèrement corrigé récemment.

Je sou mets l'amendement aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre. Sachant que c'est sur mon secteur, vous me permettez de vous remercier pour votre engagement et de dire à Monsieur CHAVEROT que c'est un budget primitif. Si d'aventure, l'État devait accepter, il sera toujours temps de remettre 5 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

- *L'amendement n°97 est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Madame GIVERNET, sans qu'il y ait aucune malice de notre part, si vous pouviez vous rapprocher de Monsieur CHAVEROT et nous apporter votre aide sur le sujet, cela nous aiderait. Nous avons besoin de débloquer le tour de table. Si vous pouviez nous aider pour que le Secrétaire d'État aux transports, que nous avons sollicité, mais de qui nous n'avons pas de réponse, puisse nous accompagner pour que nous ayons les 5 M€, cela pourrait nous être favorable.

Mme GIVERNET.- C'est entendu.

• n°98 : PRG

M. MEALLET.- Monsieur le Président, dans un contexte d'ouverture à la concurrence, où nombre de gares sont fermées au public, où de nombreuses lignes ne sont plus exploitées ou sont sous-exploitées, le projet coopératif Railcoop mérite toute l'attention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet d'une réouverture d'une ligne directe entre Lyon et Bordeaux, ne se veut en aucun cas concurrent de l'opérateur historique SNCF, mais bien complémentaire puisque la SNCF ne propose plus ce service.

L'idée est ainsi de proposer à partir de 2022, six liaisons chaque jour entre Bordeaux et Lyon, avec une desserte de Libourne (Gironde), Périgueux (Dordogne), Limoges (Haute-Vienne), Saint-Sulpice-Laurière (Haute-Vienne), Guéret (Creuse), Montluçon (Allier), Gannat (Allier), Saint-Germain-des-Fossés (Allier) et Roanne (Loire), le tout pour un temps de parcours de 6 heures 47.

Pour le mener à bien, Railcoop a besoin de soutiens financiers des collectivités. Plusieurs d'entre elles, situées le long de la ligne ont déjà validé ce soutien.

Aussi, il est proposé que la Région s'associe à cette démarche à double titre :

- en servant d'intermédiaire auprès de la SNCF pour que cette dernière accepte de céder contre rétribution, des trains dont elle est propriétaire, même si c'est la Région qui les a payés.

- en participant financièrement à ce qui constitue un projet ferroviaire novateur d'intérêt général.

S'agissant de l'amendement de ce matin, sur les rats taupiers, vous avez...

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis désolé, Monsieur MEALLET, mais il faut se plier à une discipline. Nous n'en sommes plus aux rats taupiers. C'est parfait.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous suivons le projet Railcoop avec beaucoup d'attention, il nous intéresse. Attention quand même parce que les personnes qui le portent n'ont jamais fait rouler de trains. C'est un domaine où il faut veiller à la sécurité des passagers. Il n'est pas facile de reprendre un train. Il faut nous assurer du sérieux du projet.

À ce stade, le capital n'est pas constitué. Ensuite, je veux bien croire à la rentabilité, mais la SNCF qui bénéficie de conditions très avantageuses par l'État, ne l'a pas fait.

Si le projet est solide, nous accompagnerons avec de l'aide pour l'acquisition du matériel et pour forcer la SNCF à revendre les rames à titre préférentiel pour pouvoir les affecter à cette ligne. Nous sommes d'accord pour soutenir le projet, mais je veux que nous soyons sûrs du sérieux du projet.

Attention, il ne faut pas que l'ouverture à la concurrence fasse croire qu'il est facile de remplacer la SNCF. On ne s'improvise pas cheminot du jour au lendemain. Il faut être prudent et avoir du respect pour ceux qui sont nos cheminots et qui font rouler les trains tous les jours. Il n'est pas si facile de faire rouler des trains en toute sécurité.

Je sou mets l'amendement aux voix avec un avis défavorable, mais nous suivons le projet avec attention, nous n'y sommes pas fermés. Nous voulons nous assurer du point d'aboutissement.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour. Je voudrais vous demander un peu de souplesse dans votre direction. Nos collègues, de mon groupe et d'autres, qui essaient de prendre la parole ne peuvent pas. On gagne du temps quand on ne fait pas de commentaires. Vous pouvez laisser la parole à nos collègues de temps en temps. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Abstention en raison du manque de pertinence du montage qui nous semble, tel que présenté, une recette pour un échec, mais le projet est intéressant.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Contre parce que c'est effectivement le début de l'ouverture à la concurrence.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°98 est rejeté.*

• n°99 : GC-GRS

M. JACQUART.- Par cet amendement, nous vous proposons une décision historique puisque nous avons la possibilité, grâce au travail qui a été fait du côté Occitanie, et dans l'attente de la réouverture de la partie rive droite concernant notre région, de permettre l'arrivée de trains sur la gare du Teil et donc de permettre aux Ardéchois, dès 2021, de retrouver un train de voyageurs. Certes, ce serait sur une portion limitée, mais ce serait symbolique et cela nous permettrait d'avancer sur notre propre projet puisque la gare du Teil doit être rénovée dans le projet de 15 M€ que vous avez accepté de financer.

Il s'agirait de faire avancer notre dossier par l'intermédiaire de la gare du Teil permettant de desservir, avec nos collègues Occitanie, le sud du département en direction de Nîmes. Ce serait quelque chose d'historique pour les Ardéchois si vous acceptiez cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur JACQUART, vous le savez, je suis très attentif à ces questions que suit aussi de près Olivier AMRANE. À ce stade, le projet de l'Occitanie est seulement un projet de retournement technique qui ne permettrait pas d'emporter des voyageurs.

Nous avons sollicité la SNCF pour qu'elle nous dise sous quelles conditions le projet permettrait de le faire. Quand nous aurons la réponse, nous regarderons. Je m'entends bien avec Carole DELGA pour laquelle j'ai beaucoup

d'estime, même si nous avons des différends. Il y a plusieurs projets ferroviaires sur lesquels nous travaillons en commun. Pour l'instant, nous avons besoin de la réponse de la SNCF pour savoir dans quelle mesure nous pouvons transformer le retournement technique en capacité à prendre des voyageurs. Pour cette raison, j'y suis défavorable. Je mets au vote l'amendement. Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour. Je précise qu'Olivier AMRANE avait pourtant donné une réponse positive.

M. LE PRÉSIDENT.- Je le connais, tout dossier concernant l'Ardèche emporte une réponse positive de la part d'Olivier qui est un élu que j'adore et pour lequel j'ai beaucoup de respect. Il faut faire les choses dans l'ordre.

M. JACQUART.- La Vice-Présidente n'était pas défavorable au principe. Nous voulions faire acter budgétairement pour ne pas attendre le budget modificatif pour investir si nécessaire, or le temps presse pour ouvrir en 2021.

M. LE PRÉSIDENT.- J'entends, mais il faut agir dans l'ordre. J'ai besoin de savoir si cela est possible avant de mettre l'argent. Il faut que nous ayons des certitudes. J'y suis favorable, mais je veux avoir une réponse sur la possibilité de transformer le retournement technique en emport de voyageurs.

Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

- *L'amendement n°99 est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- On passe aux discussions sur les amendements 100, 101 et 102 ce qui conclura la partie transports. À l'issue, je passerai la parole à Madame GIRAUD qui souhaitait apporter une réponse au titre de la compétence transport qu'elle a eue sur la partie Rhône-Alpes.

• n°100 : GC-GRS (discussion commune 100, 101 et 102)

M. JACQUART.- Nous revenons en discussion sur la question de la gratuité généralisée des TER, non pas pour l'acter, mais pour vous demander une nouvelle fois, au regard de l'évolution sur cette question qui dépasse notre groupe -elle est d'actualité dans l'ensemble des départements et de la région-, qu'une étude nous permette de regarder quel seraient le coût, mais aussi les économies qui pourraient être réalisées par notre Région. Nous vous proposons d'inscrire une ligne budgétaire à hauteur de 100 000 € pour réaliser cette étude sur la généralisation de la gratuité des TER en Auvergne-Rhône-Alpes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous avons l'amendement 101.

• n°101 : SD

M. CHEMIN.- Le 1^{er} septembre 2017, la Région s'est vue transférer la compétence des transports scolaires. Trois ans et demi sont passés. Il est peut-être temps aujourd'hui, alors qu'au 1^{er} janvier prochain, la Région gèrera en direct la compétence dans la majorité des départements du territoire, de rétablir une forme d'égalité devant le service public. Or, aujourd'hui l'iniquité demeure puisque le transport scolaire est gratuit en Isère, dans l'Ain, dans l'Allier et qu'il est payant ailleurs. Nous souhaitons que la Région s'empare de cette égalité de traitement devant le transport scolaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Pour le groupe GC GRS, Monsieur JACQUART.

• n°102 : GC-GRS

M. JACQUART.- Nous avons engagé un débat intéressant sur ce sujet avec Paul VIDAL. Nous avons fait un certain nombre de propositions. Il nous semble que le moment est venu de passer aux actes, de faire en sorte que le non-paiement des déplacements scolaires soit considéré par la Région, et que nous puissions avoir une délibération nous permettant, avec cette proposition, d'avancer au-delà de ce que nous avons déjà travaillé. Je pense qu'aujourd'hui nous avons besoin d'un acte concret. Nous vous proposons cet acte concret qui aurait du sens dans une période où on a besoin que nos élèves prennent les

transports collectifs. La question de la gratuité fait partie de la solution en cette période sociale compliquée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci aux uns et aux autres sur ce sujet. Je remercie Paul VIDAL pour son travail ainsi que Martine GUIBERT et Éric FOURNIER. Nous y sommes d'autant plus ouverts que nous avons des positions différentes en fonction des départements. L'obstacle auquel on se heurte aujourd'hui c'est la législation fiscale. S'il n'y a pas de recettes, on a un malus en termes de possibilités de récupérer une partie de la fiscalité. Cela aboutit à un doublement du coût. L'argent que nous investirons ne bénéficiera pas aux familles, mais à l'État qui viendrait le reprendre dans la poche de la Région.

Il serait bon là aussi d'avoir un soutien de la part de nos parlementaires, élus régionaux, je pense notamment à Madame la sénatrice CUKIERMAN, pour faire sauter ce verrou. Nous pourrions ainsi le faire en ayant la satisfaction de nous dire que l'effort fait bénéficierait 100 % aux familles. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Pour cette raison, nous y sommes opposés pour l'instant, mais nous essayons de faire activement bouger le sujet, y compris avec la loi qui va arriver au Parlement et qui devrait nous permettre de faire avancer la situation.

Je mets au vote les amendements 100, 101 et 102 avec un avis défavorable pour l'instant. Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre le n°100, pour l'amendement 101 et abstention pour le 102.

- *Les amendements n°100, 101 et 102 sont rejetés.*

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je passe la parole à Madame GIRAUD pour une minute.

Mme GIRAUD.- Merci Monsieur le Président, je voudrais vous dire que je suis à une des dernières Assemblées de notre Conseil régional. J'ai été attentive aux travaux faits sous la majorité et sous l'opposition. Je ne peux pas cautionner vos propos et notamment ceux que vous avez tenus en matière de transport, parce qu'ils sont complètement faux. Je vous demande simplement de respecter vos adversaires. Je ne peux pas en une minute, développer en quoi ils sont faux, vous le savez bien. Je ne peux pas non plus accepter ce que vous avez expliqué : que nous n'avons rien fait parce que nous avons acheté le matériel, que nous avons fait la réfection de la ligne Chambéry Grenoble, Grenoble Valence en matière d'électrification, et parce que nous avons aussi mis en place un important travail sur le ferroviaire.

Je regrette ces propos, ...

M. LE PRÉSIDENT.- Madame GIRAUD, avec le respect personnel que j'ai pour vous, je comprends que vous ayez cela à cœur puisque ce sont des choix que vous avez faits, dans des contextes de majorité où la possibilité de faire émerger des choses n'était pas facile, mais factuellement, quand nous avons repris la Région, d'après la situation relevée par SNCF Réseau, 830 km de lignes devaient être fermés parce qu'elles avaient été sous-entretenu. Il fallait investir 765 M€. C'est la situation dont nous avons hérité. Elle n'est pas rhônalpine, c'est Auvergne-Rhône-Alpes. Une grande partie des lignes qui devaient être fermées se trouvaient en Auvergne. Je ne dis pas que vous n'avez rien fait, mais que vous avez fait des choix. Dans ces choix, il y avait un sous-investissement sur les petites lignes. Nous n'avons pas fait ce choix, nous avons voulu défendre les petites lignes.

En sens inverse, vous me demandez de respecter mes adversaires. Je ne peux pas entendre certains dire que nous ne faisons rien pour le ferroviaire. Nous avons doublé le budget consacré chaque année aux investissements dans le ferroviaire. Quand des membres de l'opposition nous disent que nous ne faisons rien pour le ferroviaire, je ne peux pas l'entendre. De la même manière, vous avez

raison de dire que le Léman Express est un projet que vous avez lancé même s'il n'était pas financé. Ce n'est pas rien. Je sais que vous avez fait des travaux sur un certain nombre de lignes, Grenoble Chambéry, vous l'avez évoquée, mais à l'inverse la ligne Grenoble Gap était dans une situation catastrophique.

Vous avez fait du travail, je ne prétends pas l'inverse. Je pense que des actions positives ont été entreprises, que d'autres étaient moins bien. Le nombre de voyageurs TER s'était effondré, la régularité n'était pas très bonne.

Il faut aborder ces questions avec humilité. Si mes propos vous ont paru excessifs ou blessants à votre égard, je vous présente mes excuses parce que j'ai un profond respect sur la sincérité de votre engagement. Le ferroviaire est une leçon d'humilité, nous le savons tous, parce que c'est du temps long, cela ne se fait pas en un claquement de doigts, parce que cela nécessite des sommes considérables. C'est pourquoi je pense que nous pouvons nous retrouver au moins sur un point, la Région seule ne peut pas assumer l'ensemble d'une compétence ferroviaire dont l'essentiel doit être assumé par l'État. C'est une ligne à tenir. Le désengagement du ferroviaire de la part de l'État ne peut pas fonctionner.

Nous avons une petite correction parce qu'à l'occasion du Plan de relance, l'État revient un peu sur le ferroviaire. Le ferroviaire c'est du temps long. Il faut que l'on ait un investissement sur le temps long, c'est très important.

La partie qui était de loin la plus dégradée n'était pas la vôtre, Madame GIRAUD, c'était la partie auvergnate. Merci, en revanche dorénavant, il y a bien l'Auvergne. Cela nous permet d'apaiser la situation pour que vous ne vous sentiez pas blessée parce que ce n'est ce que je souhaite.

• Services généraux

• n°103 : GC-GRS

M. JACQUART.- A partir des discussions que vous avez eues avec les organisations syndicales et dans les différentes réunions de commissions paritaires, et compte tenu de la situation sociale vécue par nos personnels en lien avec la crise sanitaire, il est dommage que vous ne puissiez pas, dès 2021, aller vers l'alignement sur le régime indemnitaire et le versement de la prime de fin d'année.

Nous vous demandons aujourd'hui, par cet amendement, d'aller en avant et de faire en sorte que les personnels puissent bénéficier de l'alignement sur le régime indemnitaire et la prime de fin d'année parce que vous en avez la possibilité et que vous en avez les moyens, même si cela représente des montants

importants pour le budget de la Région. Il nous semble que c'est un geste important. Nous ne pouvons pas laisser notre personnel dans une situation où nous le savons, certains salariés vivent des situations dramatiques liées à la perte de l'emploi de leur conjoint, à des difficultés familiales, qui nécessitent peut-être que vous fassiez un geste politique majeur pour avancer les dates de réalisation des opérations budgétaires sur le régime indemnitaire et la prime de fin d'année.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur JACQUART. Sur ce dossier, après négociations, les six organisations syndicales ont validé ce que nous faisons. Il faut comprendre que nous faisons un effort considérable au profit des agents de nos lycées qui le méritent parce qu'ils sont vertueux en ce moment. Dès début 2021, chaque agent des lycées aura en moyenne 50 € de plus par mois. Je ne pense pas que beaucoup de personnes se retrouvent dans cette situation début 2021, malheureusement. En 2022, ils auront plus 100 €. En deux ans, nous aurons procédé au rattrapage. Cela représente un montant considérable pour la Région, on parle de 13 M€ d'accompagnement. Nous le faisons parce qu'ils le méritent. Ce n'est pas pour rien que les six organisations syndicales ont validé le délai d'extension aux agents des lycées du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux. J'en avais pris l'engagement. Il sera tenu. C'est la raison pour laquelle nous sommes défavorables à votre proposition. Le timing sur la partie du régime indemnitaire a été décidé en lien avec les organisations syndicales.

Je mets au vote l'amendement avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

- *L'amendement n°103 est rejeté.*

• **n°104 : RCES**

Mme COSSON.- Cet amendement porte sur deux des sujets abordés par Monsieur JACQUART, sur la prime annuelle qui est égale pour tous les agents. Les Auvergnates et les Auvergnats et les nouveaux agents n'ont pas de prime annuelle comme les agents de Rhône-Alpes. C'est dû au retard pris par l'État pour tamiser les régimes indemnitaires. C'est chose faite depuis le 27 février 2020. Vous allez mettre en œuvre cette mesure d'équité réclamée par les agents territoriaux d'Auvergne depuis 2016 quand même. Elles et ils n'ont toujours pas la même rémunération que leurs homologues rhônalpins, même en faisant le même travail.

En revanche, vous repoussez l'application de cette prime annuelle à 2023 alors qu'elle pourrait exister dès 2021. Cela permettrait de la rendre équitable et de reconnaître l'égalité de traitement des agents de la Région.

Nous proposons de reprendre la proposition de l'intersyndicale. Vous venez de dire qu'elle avait tout voté. L'intersyndicale d'au moins quatre organisations n'a pas voté la proposition de report à 2023. Nous demandons de l'appliquer au moins en 2022, or vous ne l'avez pas accepté.

Par rapport aux agents territoriaux des établissements d'enseignement, vous avez accepté la prime et son application en partie en 2021 et en partie en 2022. Cela représente 4 M€ qui n'apparaissent pas sur le budget que vous nous présentez pour 2021.

Pour ces deux raisons, nous vous demandons, parce que ce serait une belle manière de remercier les agents pour leur engagement et leur travail, que cette prime annuelle soit mise en œuvre au moins en 2022, et que les 4 M€ de 2021 pour les agents territoriaux soient mis en place comme vous vous y êtes engagés auprès des représentants du personnel.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame COSSON. J'ai été précis dans mon intervention, j'ai dit que les six organisations syndicales avaient validé le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux, or comme vous le savez, l'extension de la PFA dans la loi n'est possible qu'à partir du moment où les

régimes indemnitaires ont été harmonisés. Il faut donc commencer par cette première étape. C'est la loi. Pour cette raison, je mets au vote l'amendement avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°104 est rejeté.*

• n°105 : PRG

M BENMEDJAHED.- Cet amendement concerne la médecine du travail. Nous avons quatre médecins à la Région pour 8 000 agents. Avec la crise sanitaire, les demandes sont de plus en plus importantes. Le fait de pouvoir embaucher au moins deux médecins supplémentaires serait intéressant, car cela permettrait de répondre à la demande et de ne pas laisser en souffrance les agents ni les médecins actuels. Nous vous proposons une autorisation d'engagement de 260 000 € pour l'embauche. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Même raison pour l'avis défavorable. Je mets au vote l'amendement avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement n°105 est rejeté.*

• **n°106 : RCES**

Mme GRÉBERT.- La budgétisation sensible au genre intègre la dimension de genre dans le processus budgétaire. Elle restructure les recettes et les dépenses dans le but de promouvoir l'égalité femmes et hommes. Ce procédé a été défini par le Conseil de l'Europe en 2005. Puisque l'argent est le nerf de la guerre, allons-y. Identifions parmi nos dépenses publiques, quelles sont celles qui sont les plus favorables aux femmes, évaluons les résultats pour réduire les inégalités, faisons prendre conscience aux élus de l'impact de leurs propositions et actions publiques sur l'évolution de ces inégalités, forgeons-nous une culture de transparence, de bonne gouvernance et d'amélioration continue. Sur ce sujet, nous en avons bien besoin.

Un budget sensible au genre rend la formation plus accessible, qui permet que chaque lycéen et chaque lycéenne de notre région soit sensibilisé aux questions d'égalité et de non-discrimination. Un budget sensible au genre s'attaque aux inégalités salariales en soutenant les actions pour que chaque fille et chaque garçon soit accompagné par la filière de son choix, loin des stéréotypes.

En parallèle, un budget genré se donne les moyens de rééquilibrer les salaires dans les filières sociales, traditionnellement inférieures aux filières

techniques. C'est un budget qui utilise les leviers de la politique foncière pour alléger les barrières à l'installation des paysannes. Cette égalité en action passe par l'accompagnement des bénéficiaires de nos subventions. Alors construisons avec elles des critères d'égaconditionnalité, mesurons les effets de notre budget sur l'émancipation, l'indépendance, l'expression des talents de la moitié de l'humanité et des personnes minorisées. Cela ne coûte rien, c'est efficace, alors qu'est-ce qu'on attend ?

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Comme vous le savez peut-être Fabienne LÉVY est en train de travailler dessus. Heureusement, nous n'avons pas attendu de faire un affichage du budget pour mener les actions concrètes, notamment sur les actions de sensibilisation dans les lycées, les actions d'accès aux associations, de création d'entreprises, d'entrepreneuriat au féminin, sur les actions de formation. Nous avons une politique très offensive en la matière. Je lui ai demandé de travailler à une stratégie d'ensemble. Elle sera amenée à venir nous la présenter lors de la prochaine AP.

Je mets au vote l'amendement avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

- *L'amendement n°106 est rejeté.*

• n°107 : RCES

Mme LAIDOUNI-DENIS.- Cet amendement concerne les relations internationales. Nous sommes à un moment clé de l'histoire de l'humanité où l'urgence environnementale et sociale nous impose d'inscrire nos politiques locales et internationales dans une démarche de résilience. Pour faire face à ce défi, il est nécessaire de prendre conscience de notre co-responsabilité en tant qu'habitant de cet unique et même monde, car, que nous le voulions ou non, nous sommes tous colocataires de ce même monde.

Notre maison brûle. Pour nous sauver, nous devons non seulement éteindre le feu dans l'ensemble des pièces, mais aussi éviter inintentionnellement de réanimer des étincelles. Chaque politique publique est susceptible d'avoir des répercussions négatives à l'autre bout de la planète. Il est donc de notre devoir, pour l'intérêt général aujourd'hui et demain, de veiller à rendre vertueuse nos décisions tant en matière de politiques locales qu'internationales.

Nous avons besoin de cohérence, d'un outil capable de veiller à la compatibilité des politiques publiques avec les enjeux de justice sociale et environnementale ici et ailleurs. Pour faire face à ces enjeux, nous proposons la création d'un comité d'éthique régional qui serait destiné à contrôler et guider les politiques publiques régionales qui ont un impact direct ou indirect à l'échelle internationale. Ce comité serait doté de compétences plurielles, agents de la Région formés à cet effet, d'élus, il pourrait également faire l'objet d'un partenariat avec des chercheurs et d'autres personnes ressources dont des acteurs de la solidarité internationale.

Pour le fonctionnement de ce comité, nous proposons de transférer 150 000 € de la ligne dévolue aux transports aériens vers la ligne « autres actions internationales ».

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame LAIDOUNI-DENIS. Vous connaissez mes positions en la matière. « La maison brûle, créons vite un comité », ce n'est pas exactement notre approche. Je me méfie des comités que l'on crée dans tous les sens. Je préfère les actions concrètes à l'image de ce que nous avons fait en Irak par exemple, à l'image de ce que nous avons fait en Syrie, de ce que nous faisons en Arménie, de ce que nous avons fait au Liban. Cela me semble plus efficace que de créer des comités dans tous les sens. Pour cette raison, l'avis est défavorable.

Je mets au vote l'amendement avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre. Si les Chinois écoutent ces débats en conduisant leurs projets hégémoniques, ils doivent bien rire.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

• *L'amendement n°107 est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Je sais que l'exercice a été difficile pour chacun. Je vous remercie d'avoir fait preuve de compréhension. Je remercie, pour cette discussion budgétaire, le travail réalisé par toutes les équipes techniques, celles du service des Assemblées, les équipes informatiques, celles de la séance qui ont fait un gros travail. Merci d'avoir rendu l'exercice le plus fluide possible.

Nous avons pris 11 amendements de l'opposition sur 107. Si on compare la situation avec les débats parlementaires, nous sommes bien au-dessus. Je suis content que cela nous ait permis de faire progresser le budget sur un certain nombre d'éléments. Merci à tous pour votre implication.

- Vote du rapport

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons passer au vote du rapport. Nous allons appeler les groupes les uns après les autres.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme BOUKAALA.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- 4 voix pour, une voix contre.

- *Le rapport n°4695 est adopté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Le budget est adopté. Je remercie pour tout le travail fait par les uns et les autres, la commission des finances, l'ensemble des services sur les finances.

Nous pouvons passer à la partie de l'état d'urgence sanitaire.

ETAT D'URGENCE SANITAIRE : AGIR FACE A LA SECONDE VAGUE DE COVID-19

Rapport n° 4768

- Intervention de l'exécutif

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la présentation du rapport sur l'état d'urgence sanitaire. Yannick NEUDER ayant eu une urgence sanitaire, il n'a pas pu se connecter. Je vais donc synthétiser les choses avant de passer la parole à Isabelle MASSEBEUF.

Vous avez la présentation du rapport sur l'état d'urgence sanitaire avec un déploiement totalement hors norme en 2020, un budget à 120 M€ et des montants d'implication considérables. En fonction de l'évolution du Covid, nous

serons amenés à poursuivre ou non nos engagements en 2021, avec le même effort de réactivité.

Parmi les principaux domaines d'implication de la Région, il y a eu l'engagement sur les oxymètres. C'est une politique originale menée par la Région, qui a consisté à déployer ses outils simples qui permettent de mettre en place de la médecine avec un accompagnement par le biais des outils informatiques. L'hôpital du Nord Isère a travaillé dessus pour rapprocher les médecins libéraux et les hospitaliers. C'est un outil intéressant. Nous avons pris la décision d'en déployer sur les centres hospitaliers de la région et de financer le déploiement auprès des médecins et des infirmiers libéraux. Cette politique part d'un tout petit outil qui permet d'avoir à domicile un suivi du taux d'oxygène des patients atteints par le Covid, sachant qu'en matière de Covid, ce taux peut chuter brutalement.

C'est une projection de ce que sera la médecine de demain et de la capacité de faire travailler ensemble des centres hospitaliers relais et des réseaux de médecine libérale associant médecins et infirmiers libéraux, avec un travail de suivi important. Non seulement c'est utile pour le Covid, mais cet outil est très intéressant pour l'évolution de la médecine comme cela a été souligné à Grenoble, Clermont et Saint-Étienne.

Nous avons déployé les purificateurs d'air. Leur extension et leur développement se sont considérablement accélérés. Presque 200 lycées ont été couverts. Les dossiers des communes se multiplient. C'est un dossier sur la durée qui sert à la fois pour la lutte contre le Covid, mais aussi contre la pollution, contre les microparticules, contre l'amélioration de la qualité de l'air pour nos enfants. Nous avons demandé une étude à Lyonbiopôle pour pouvoir tester l'efficacité des différents dispositifs de filtration. À travers ce dossier, non seulement on s'attaque à la question du Covid et de sa transmission, mais aussi plus globalement à celle de la qualité de l'air.

Je souligne à cette occasion qu'il est étonnant que notre pays, à la différence de la quasi-totalité de nos voisins ait si peu investi ce sujet. L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne qui réussit très bien en ce moment sur la seconde vague du Covid, la Suisse ont investi massivement sur ces appareils de purification d'air.

Le troisième volet est la campagne de dépistage menée à l'échelle de la Région dans le cadre d'une convention avec l'Agence régionale de santé qui

vous sera présentée. Elle est en cours de déploiement. Je veux remercier les 15 000 professionnels de santé qui sont engagés à nos côtés, les sapeurs-pompiers, les réseaux de secouristes, ceux de la Croix-Rouge, les élus locaux et tous les professionnels, médecins, infirmiers, dentistes, pharmaciens, kinésithérapeutes, sages-femmes qui, partout dans la région sont engagés pour mettre en route les centres. La campagne que nous menons est de très grande ampleur. Elle activera 2 600 centres partout dans la région. Elle est suivie par un conseil scientifique animé par des virologues qui soutiennent la démarche et la conseillent à l'image du Professeur LINA qui est le grand expert de notre région, mais aussi un expert international, mais aussi par des groupes de virologie de Clermont, de Grenoble, de Saint-Étienne qui sont à nos côtés.

C'est une très grosse opération. Je remercie les élus de toute sensibilité qui se sont engagés pour la rendre possible, à l'image du maire de Grenoble, de celui de Clermont-Ferrand, mais aussi d'élus comme le maire de Saint-Étienne et d'un grand nombre de Départements qui sont partenaires de la démarche, y compris des Départements aussi divers que le Cantal, le Puy-de-Dôme, l'Ain très engagé, la Savoie, la Haute-Savoie, la Drôme, le Nouveau Rhône, la Loire, l'Isère, des Départements très engagés à nos côtés pour réussir cette campagne.

Je souligne que tous ces dispositifs ne sont pas la réussite de la Région, mais celle de tous les acteurs de la région. Ils ont systématiquement été portés et soutenus par les acteurs de santé, par les élus locaux. Nous avons essayé, dans cette période, de laisser de côté les différences pour essayer d'additionner les forces ce qui a permis de relever des défis en commun, y compris en travaillant aux côtés de l'État, de l'Assurance maladie, de l'Agence régionale de santé. Cela me permet de rendre hommage à notre Agence régionale de santé qui a fait un travail remarquable en la matière.

Je m'excuse qu'un rapport en urgence ait été présenté, compte tenu de l'évolution du Covid et plus spécifiquement des derniers sujets qui ont été liés à la campagne de tests. Je sais que pour vous ce n'est pas commode. L'objectif est que chaque groupe puisse s'exprimer pour pouvoir répondre éventuellement à des questions que vous pouvez vous poser.

- Intervention générale des groupes

M. LE PRÉSIDENT.- Nous commençons avec l'intervention de Madame MARION pour le groupe RN.

Mme DE KERVEREGUIN.- Monsieur le Président, chers collègues, dans ce rapport complémentaire, vous développez très largement comment agir face à l'épidémie de Covid 19. Vous déployez des moyens humains et financiers inédits. Aussi permettez-moi de m'étonner en propos liminaires, que l'Assemblée ne l'ait reçu que vendredi dernier. Fort tard. Il me semble qu'un rapport de cette importance et que nos débats méritaient mieux que cela.

Ce qui interpelle cependant, ce sont certaines de vos affirmations, « la Région AURA a été la plus durement touchée ». Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Avez-vous des chiffres précis qui nous l'expliquent ? À défaut d'avoir accès à des études dans votre rapport, je me suis penchée sur la question afin de pouvoir m'appuyer sur des chiffres, même si ceux-ci varient régulièrement.

Sur le site Santé publique France, une étude montre que le taux de létalité provisoire du Covid 19 est à 0,7 %. En revanche, pour les moins de 20 ans, il est à 0,001 % contre 10,1 % chez les personnes de plus de 80 ans. Notons aussi que 90 % des décès concernent les personnes âgées de 65 ans et plus. Ainsi ces quelques chiffres montrent que le Covid 19 ne touche pour ainsi dire pas les moins de 20 ans. En France, une jeune fille de 16 ans est décédée du Covid 19, mais si l'on regarde les statistiques, c'est 1 % de la population de moins de 44 ans qui a été touchée mortellement. En Italie, aucune victime de moins de 25 ans n'a été signalée. En Espagne, un jeune de 19 ans est décédé, en Chine, un de 14 ans ainsi qu'en Californie. Au Maroc, le ministre de la santé n'a aucune victime à déplorer et plus généralement en Afrique.

Fort de ces constats, nous pensons donc qu'il faut agir avec précaution, discernement, et cibler nos actions. C'est une excellente initiative que de favoriser l'utilisation à domicile d'oxymètre de pouls par les patients pour suivre à distance leur taux de saturation en oxygène. Les médecins et personnels soignants peuvent ainsi agir efficacement et cibler les besoins réels des personnes concernées. L'engorgement des urgences sera ainsi limité, voire soulagé. Ces dispositions sont cohérentes, car elles permettent d'agir le plus efficacement possible auprès des personnes les plus vulnérables et surtout de celles qui en ont réellement besoin.

En revanche, concernant les purificateurs d'air dans les lycées, nous sommes plus réservés. Les jeunes lycéens sont peu touchés par le Covid 19, comme je viens de vous le dire en reprenant les études statistiques de Santé publique France, je le rappelle. En tant qu'adultes, nous nous honorerions vis-à-

vis des générations futures, à nous interroger sur notre acharnement à placer écoliers, collégiens et lycéens dans des situations de stress. Après les masques, les purificateurs d'air. Servent-ils leur sécurité, notre sécurité ou votre communication ? Quant aux directeurs d'établissement, j'ai pu discuter avec plusieurs d'entre eux. Gardons-nous de les placer dans des situations impossibles. En effet, s'ils n'adhéraient pas à cette démarche de prévention, les voilà qui passeraient pour de mauvais élèves. Or, nos directeurs d'établissement, sceptiques quant à l'efficacité et à la pertinence des purificateurs d'air, subissent de fortes pressions pour les installer.

Dans un contexte scolaire parfois compliqué, ils ont besoin que nous fassions front commun avec eux en les aidant à mieux gérer les réformes du Baccalauréat. Pourquoi ne participeriez-vous pas à l'installation des purificateurs d'air dans les EHPAD où les résidents sont des personnes fragiles et vulnérables face à la Covid 19. Ne me répondez pas que c'est hors de vos compétences, car, dans ce cas, le dispositif d'aide pour les écoles communales, l'est aussi.

Concernant la campagne de dépistage massif par tests PCR, quelques réserves. Outre que ceux-ci se révèlent peu crédibles avec un taux incertain et très variable de fiabilité, Olivier VERAN (notre collègue de Région qui n'a pas fait acte de présence une seule fois à notre Assemblée, mais qui a néanmoins touché 15 400 € cette année), a reconnu lui-même que certains cas avaient été déclarés positifs alors qu'ils ne l'étaient pas.

Cette campagne de dépistage ne servira à rien, si ce n'est à augmenter encore et encore les taux de positifs ou de faux positifs. Par ailleurs, vous voulez sauver les fêtes de Noël et de fin d'année ainsi que les vacances des Auvergnats et des Rhônalpins en déployant massivement une campagne de dépistage à l'échelle de la Région.

Pourquoi ne pas nous demander à nous, élus régionaux, de montrer l'exemple en procédant à ce dépistage par test PCR afin que nous puissions assister en présentiel à cette séance plénière ? Nous votons dans des conditions délétères la modique somme de 3,7 Md€.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Nous passons au groupe SD.

Mme AUBOIS.- Monsieur le Président, chers collègues, on se demande vraiment pourquoi ce rapport a été transmis à notre Assemblée dans ces conditions d'urgence puisque nous ne sommes destinataires de son contenu que depuis 48 heures.

On se demande pourquoi vous avez besoin de notre approbation puisque tout ce que contient ce rapport a déjà fait l'objet d'annonces, qu'en particulier, s'agissant des oxymètres ou des purificateurs, nous avons déjà voté lors des dernières commissions permanentes la mise à disposition de ces matériels. S'agissant des tests, votre campagne est déjà lancée. Vous avez réservé la totalité de vos annonces à la presse et les habitants de notre région ont déjà reçu des courriers afin de les informer de la tenue d'une campagne de dépistage organisée par la Région afin de se faire dépister avant Noël.

Vous n'avez pas jugé opportun d'attendre un vote de notre collectivité pour faire ces annonces. C'est donc une délibération d'affichage qui vous permet *in fine* de multiplier votre plan de communication. Mais je veux redire ici ce que nous avons déjà dit dans les commissions ou parfois publiquement. Il y a des zones d'ombre qui ne sont pas toujours levées à ce jour et ce n'est pas faute d'avoir réclamé des clarifications. Ainsi nous attendons toujours les diagnostics des tests pour savoir si oui ou non les purificateurs ou les lampes UV présentent une sécurité maximale. Vous nous indiquez, dans le rapport, que 14 produits alliant les différentes technologies ont été testés dans les lycées volontaires en unité mobile ou couplés à une centrale de traitement d'air avec mesures de qualité de l'air, avec ou sans fonctionnement de l'appareil. Or nous n'avons pas été destinataires à ce jour des résultats effectifs de ces expérimentations comme les équipes pédagogiques des lycées testeurs.

Vous nous indiquez que l'analyse approfondie de l'ensemble des données est en cours. C'est donc sans aucune certitude scientifique que vous demandez d'approuver ce dispositif.

Enfin, sur votre campagne de tests, nous redisons que ce que vous faites n'a aucun sens du point de vue de la santé publique. Vous avez d'abord pris l'initiative de lancer une campagne de tests en population générale puisque vous aviez annoncé vouloir tester l'ensemble de la population Auvergne-Rhône-Alpes, avec des tests antigéniques en grande majorité alors même que la Haute autorité de santé ne le préconise pas. C'est hors protocole.

Au surplus, vous avez pris l'initiative seul puisque l'ARS et le Préfet de Région ont indiqué publiquement ne pas avoir été informé de votre démarche. Vous utilisez des tests antigéniques alors que la Haute autorité de santé a exprimé des réserves sur la fiabilité des tests antigéniques lorsqu'ils sont prodigués à des personnes asymptomatiques et n'ayant pas été en contact avec

des malades. Le Professeur LINA qui préside pourtant votre comité scientifique régional émet lui aussi de fortes réserves sur ces tests antigéniques dispensés aux personnes asymptomatiques, mais aussi lorsqu'ils sont réalisés plus de quatre jours après l'apparition des premiers symptômes.

Aussi vous vous targuez d'agir en concertation avec les professionnels de santé, pourtant le Président de l'Union régionale des professionnels de santé a également mis en garde sur la fiabilité de votre dispositif. La mise en place des tests PCR à destination des lycéens ne suffira pas à garantir la sécurité de cette campagne. Votre dispositif n'est pas identique à ce que fait l'État au Havre puisque l'organisation d'isolement des personnes positives est prévu en lien avec la CPAM et la réservation effective de chambres d'hôtels pour assurer l'efficacité de l'isolement, or dans votre plan vous faites peser l'efficacité de l'isolement sur la seule responsabilité individuelle sans aucune garantie sanitaire.

Par ailleurs, votre campagne de tests en population générale avec des tests antigéniques risque de donner une fausse sécurité aux personnes, celle de pouvoir passer Noël en famille sans risquer de contaminer les proches. En effet, il est tout à fait possible d'être testé négatif le 20 et néanmoins de contracter le virus dans les jours suivants. Plusieurs membres de la communauté médicale de la région refusent de participer à votre campagne, car ils dénoncent les risques associés à cette démarche. Ils rappellent à chaque fois que la campagne de dépistage massif organisée par la Région repose sur le test antigénique et vise des personnes sans symptômes. Les données actuelles montrent que des faux négatifs, c'est-à-dire des patients porteurs du virus avec test négatif, sont très nombreux. Un exemple constaté par le Professeur LAURENT des Hospices civils de Lyon. Sur un échantillon testé de 500, 101 testés se sont révélés positifs en PCR et seulement 54 en test antigénique.

Enfin, dans un objectif de santé publique, ce test serait utile à condition d'être renouvelé sept jours après le précédent pour les mêmes personnes.

Au bout, que restera-t-il de votre campagne de dépistage ? Une somme de personnes persuadées d'être négatives, de détenir un totem d'immunité, qui se réuniront avec leurs proches pour les fêtes et risqueront de les contaminer, et aussi une somme de personnes positives à qui aucune offre nouvelle de prise en charge ne sera proposée. C'est là une autre carence de votre plan.

Quand une Région lance un dépistage en population générale alors que même les plus hautes autorités de santé ont exprimé leurs réserves sur une telle méthode, cela n'offre pas les meilleures garanties pour la santé de nos concitoyens. Par votre obsession à vouloir être le premier, vous exposez les Auvergnats et les Rhônalpins, c'est pourquoi...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Pour le groupe LR, Madame Astrid BAUD-ROCHE.

Mme BAUD-ROCHE.- Monsieur le Président, chers collègues, nous voulons avant tout, saluer le travail phénoménal du Vice-Président Yannick NEUDER. Il a bien expliqué les choses, le contexte et les actions régionales pour faire face à cette seconde vague Covid 19. Il a été pédagogique dans les différents médias et lors des conférences.

Je ne reviendrai pas sur les explications scientifiques, pratiques, de ces nouvelles actions, je souhaite seulement évoquer les questions de bon sens et le pragmatisme du Conseil régional dans cette situation d'état d'urgence sanitaire.

Évidemment, il y a ceux qui sont contre tout ce que l'on fait, contre tout ce que le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose par principe, par posture politique. Une opposition stérile et pas à la hauteur de la crise et des réalités de terrain, ni du vécu des familles endeuillées ni des malades fatigués ni des soignants épuisés et de tous ceux qui économiquement et socialement sont des victimes de cette pandémie.

Pour le citoyen non initié, il faut avoir conscience que les choses sont compliquées, que la situation est confuse, car on entend tout et son contraire. Des choix ont été faits uniquement pour répondre au manque de moyens sanitaires, c'est la fameuse affaire des masques, et des déclarations à l'inverse des actes, le Ministre de la Santé arrive même dans une seule conférence à dire que les campagnes de tests au Havre et à Charleville-Mézières sont de bonnes initiatives et à expliquer en même temps, en Auvergne-Rhône-Alpes, que ce n'est pas une bonne chose. On vit une véritable cacophonie de la parole de l'État. Face à cela comment voulez-vous que les Français ne soient pas inquiets et troublés ?

Nous devons revenir, à notre niveau, à des fondamentaux. Le rôle de la collectivité, d'après les textes officiels, c'est de protéger. Notre action doit aussi accompagner et soulager les professionnels. Nous devons rassurer les habitants, être avec eux et faire de la prévention.

Le Journal Officiel dit que la collectivité doit prendre des mesures de protection. Nous l'avons fait avec les masques et nous poursuivons, avec les purificateurs d'air, entre autres. Le Journal Officiel dit également que l'on peut faire des campagnes de tests, nous les faisons aussi. Nous assumons à 100 % notre stratégie volontaire.

Il y a le débat : test ou pas test ? Est-ce utile ou non ? Faut-il le faire maintenant ou plus tard ? Beaucoup de questions, c'est normal, car ce que nous vivons est inédit. Ce qui est important c'est d'essayer de faire et d'expérimenter. Faire c'est toujours mieux que rien, faire sérieusement c'est notre méthode, car nous sommes entourés de professionnels de santé et des autorités compétentes.

Ce qui est important c'est aussi que nos habitants aient le choix. On dit que 30 % des habitants veulent se faire tester avant Noël. Notre responsabilité collective est de faire en sorte qu'ils puissent le faire dans les réseaux classiques, mais pas seulement. Nos habitants, sans rendez-vous, auront ce week-end un libre accès à des centres installés dans des cœurs de ville, des gares, des centres commerciaux, des places de village. À cela s'ajoutent les séances organisées dans des entreprises, les lycées, les CFA et des MFR. L'idée est que nos habitants puissent se faire tester facilement s'ils le souhaitent. L'idée est aussi que tous puissent le faire, les plus démunis également, ceux qui sont éloignés de tout système de santé, grâce à la collaboration avec des associations spécialisées. Il est important de donner la possibilité à tous de se faire tester, gratuitement, tests faits par des professionnels. Ils sont des milliers à être engagés, on les remercie.

On voit bien que l'on est dans le concret. Nous sommes pragmatiques, nous menons des actions, nous essayons, nous nous engageons. Si cela fonctionne tant mieux, nous devons tous nous en réjouir, si cela fonctionne moins, nous aurons essayé.

Dans cette affaire, il y a aussi l'après-test. On en parle beaucoup. Sur ce point, on doit arrêter d'infantiliser les Français. Évidemment qu'un test négatif n'est pas un passeport pour faire la fête. Évidemment, si mon test est négatif, je continuerai à respecter les gestes barrières. De la même façon, si mon test est positif, je m'isole, je me mets à l'abri et j'adopte une attitude responsable, que je sois du Havre, de Charleville-Mézières ou d'Auvergne-Rhône-Alpes, charge à l'ARS d'organiser au mieux des accueils, si nécessaire.

L'état d'esprit de ceux qui viendront se faire tester c'est de vouloir savoir. Ils sont dans une attitude proactive et veulent savoir, pour adapter leur posture et leur projet, dans la perspective des vacances de Noël. Cette campagne de dépistage c'est aussi un moyen de sensibilisation et un nouvel outil de prévention. Les actions que nous menons depuis le printemps sont nombreuses, elles sont une force collective à chaque fois. On se donne la peine de faire le maximum. C'est une mobilisation générale de tous les acteurs et sur l'ensemble de la région. On ne pourra pas nous reprocher d'économiser nos moyens, nos forces et notre engagement.

Le groupe Les Républicains, Divers Droite et Société civile, soutient ce plan à 100 %, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame BAUD-ROCHE. Je suis désolé parce que je n'ai pas surveillé avec suffisamment d'attention la pendule, or j'avais pris des engagements fermes pour faire une suspension de séance à 20 heures. Je vous propose de la faire maintenant, même si ce n'est pas idéal dans le cours de nos débats, et de reprendre autour de 20 heures 45. Vous voudrez bien m'excuser de ne pas avoir anticipé.

Merci.

(La séance est suspendue à 20 heures 01)

(La séance est reprise à 20 heures 56.)

M. LE PRÉSIDENT.- En vous priant encore de m'excuser pour ne pas avoir suffisamment anticipé sur l'évolution du temps, pour le groupe LREM, Madame GIVERNET.

Mme GIVERNET.- Merci Monsieur le Président. Nous tenions à vous fournir une explication de vote concernant ce rapport ajouté à la hâte. Les deux premières dispositions sont déjà votées en commission permanente. Ensuite, il convient d'agir avec prudence sur la troisième disposition. Nous nous félicitons bien sûr que le Professeur LINA, membre du Conseil national scientifique, ait décidé de travailler à vos côtés. Il l'a fait sur la campagne de tests, en coordination avec quatre autres médecins. Tout comme nous saluons le fait que l'Agence régionale de santé soit finalement associée à votre campagne.

Toutefois, nous sommes inquiets de l'opacité et de l'impulsivité que vous cultivez depuis le début du confinement sur ces dispositifs sanitaires. Pour exemple, sur les purificateurs d'air, nous attendons toujours l'étude que la Vice-Présidente devait nous faire parvenir, prouvant l'efficacité de ces outils.

Vous prônez le bon sens pour protéger les Auralpins, nous voyons surtout une dangereuse course à l'échalote à laquelle vous vous livrez avec d'autres présidents de Région. Nous ne pouvons admettre que la gestion par la Région de la situation sanitaire, se résume à des effets d'annonce et des revirements devant la réalité du terrain. Nous apprenons ainsi ces derniers jours que, faute de ressources humaines, des communes annulent finalement leur participation à l'opération de tests. Vous n'y aviez pas pensé, en amont de cette campagne avec l'État. Enfin, votre propre conseil scientifique doute de son efficacité si cette opération ne se résume, pour la population qu'à des tests de confort.

C'est pourquoi nous avons une demande à vous faire. Une fois n'est pas coutume dans notre région, engageons une évaluation des politiques publiques sanitaires mises en œuvre par la Région depuis le début de la campagne. Nous sommes tous ici garants de politiques publiques efficaces et des bons déploiements des moyens régionaux quelle que soit la position de vote prise par les différents groupes lors du budget. Nous souhaitons donc vous demander de pouvoir, a posteriori, évaluer cette campagne ainsi que les autres actions sanitaires prises par la Région pour faire face au Covid 19. Conformément au titre de l'article 5.5 de notre règlement intérieur, une commission spéciale qui associerait les membres du comité régional scientifique pourrait s'installer.

Autre chose, une mission pourrait également voir le jour pour empêcher, à tout prix, une troisième vague. Devant l'impossibilité pour nous de juger de l'efficacité de ces politiques et de la capacité à répondre aux besoins, nous ne participerons pas au vote.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour votre intervention. En matière de purificateur d'air, nous avons suivi les préconisations du Ministère de l'Éducation nationale. Nous pensions que d'autres dispositifs pouvaient être utilisés, ce qui a été une cruelle déception pour certains acteurs qui équipent des laboratoires. On pouvait penser que les dispositifs étaient aussi pertinents, mais ces dispositifs n'ayant pas été validés par l'Éducation nationale, nous ne l'avons pas fait.

Sur l'évaluation, j'y suis favorable et elle est prévue. Vous avez rendu hommage au comité scientifique ce dont je vous remercie. L'objectif est de pouvoir travailler avec lui sur la suite.

Pour le reste, nous essayons tous d'avancer en commun avec les limites et les avancées. Je rappelle qu'il est bon de faire preuve d'humilité en la matière. Il y a huit mois, le discours officiel du Gouvernement était que le port du masque n'était pas nécessaire. Il faut comprendre que la décision prise dans un bureau à Paris n'est pas toujours la vérité, celle ressentie par les praticiens de santé et les professionnels sur le terrain.

Je passe la parole au groupe PRG.

Mme BOUKAALA.- Madame BAUD-ROCHE parlait de pragmatisme. Au vu de cette politique, je crois que depuis le début de cette crise, notre groupe a essayé de faire preuve de pragmatisme même quand il reçoit les rapports dans des délais qui rendent leur étude difficile.

Il y a trois points dans le rapport, les oxymètres, les purificateurs d'air et la campagne de tests. Sur les oxymètres, nous n'avons aucun problème. Sur les purificateurs d'air, nous sommes en attente parce que cela avait été promis par votre Vice-Présidente en charge des lycées. Des études ont été faites dans les lycées. Nous avons encore des questionnements sur les critères de choix et les purificateurs installés, mais nous sommes prêts à le voter parce que nous souhaitons voir voter l'ensemble des dispositifs mis en place dans le cadre de l'urgence sanitaire.

En revanche, il reste des questions sur les tests. Vous aviez dit, Monsieur le Président, que vous étiez prêts à y répondre. Nous constatons nous aussi que certains refusent de s'y associer, qu'il vous manque des dizaines voire des centaines de praticiens, que les communes, y compris des communes de droite, refusent à ce jour de s'engager. Sur le fond, cela amène des questions. Est-il pertinent de tester des personnes juste avant Noël, avec un risque de relâchement majeur surtout quand on sait que ces tests ne sont fiables qu'à 50 % ? Est-il normal que des employés municipaux, bénévoles ou pas, traitent des informations relevant du secret médical auxquelles ils ne devraient pas avoir accès ? Quelle est la légitimité de la Région pour donner des résultats à des personnes ? Quelle est sa capacité à permettre à ces personnes de s'isoler ?

Au démarrage, vous avez fait cette annonce tonitruante puis les problèmes matériels et humains sont arrivés. Pour avoir été en contact avec des élus qui ont été confrontés dans leur territoire, aux demandes de la Région par rapport à ces tests, on voit que votre discours a pu changer au fur et à mesure. Vous vous êtes passé de l'avis de l'ARS au début, maintenant vous l'avez,

heureusement, mais il reste des questions. Nous souhaiterions voter l'ensemble du dispositif que vous mettez en place, mais j'avoue qu'à ce jour, il nous reste encore des questions sur ce troisième point. Si vous nous répondez de suite, cela m'évitera de demander un vote par division sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame BOUKAALA. Je vais évidemment répondre à toutes vos questions. Vous serez libre de voter. Le rapport ne se présente pas par division et nous n'allons pas entrer dans cette option parce qu'on ne s'en sortirait pas, mais je vais essayer de répondre à toutes vos questions.

Sur les communes, pas du tout. Il y a plus de 400 communes partenaires ce qui est un record, certaines nous ont même sollicités pour ouvrir des centres de tests alors qu'elles n'étaient pas prévues dans le dispositif, à l'image de Mazoires dans le Puy-de-Dôme, qui compte 100 habitants. Cette commune s'est mobilisée pour obtenir son centre. Nous avons considéré que c'était normal. Il en a été de même de Rémuzat. Le chiffre est au contraire, très élevé. Il est d'ailleurs intéressant de noter que même des grandes communes qui avaient exprimé des réserves, à l'image de la mairie de Lyon, ont changé d'avis. Il n'y a pas de difficulté, mais plutôt une dynamique qui s'installe. Suite à la présentation, de nombreux médecins ont demandé à participer. Aujourd'hui, on compte plus de 6 000 professionnels de santé déjà inscrits et déclarés. La mobilisation est très importante.

S'agissant du secret médical, chaque centre est conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel pris par le Gouvernement pour autoriser et inciter les collectivités locales à organiser les campagnes de dépistage. Nous ne nous sommes pas arrogés une compétence, celle-ci a été décidée par le Gouvernement par arrêté ministériel. Nous sommes conformes aux centres de tests avec l'organisation de l'Agence régionale de santé et la présence d'un professionnel de santé à chaque fois, pour que les préconisations soient respectées.

Sur l'isolement, l'Assurance maladie a augmenté ses équipes de *tracing*. Tous les résultats sont rentrés dans la base SIDEP, conformément aux préconisations. C'est une politique commune, je rappelle que les préfetures ont la responsabilité de l'isolement puisque c'est une compétence régaliennne. Je précise que nous ne sommes pas en Chine, que nous ne mettons pas un pistolet sur la tempe des personnes. Je trouve absurde et infantilisant le discours

consistant à dire que quelqu'un de positif va continuer à faire n'importe quoi. Les Français ont montré que leur esprit de responsabilité était un peu supérieur à cela. Une personne testée est contactée par l'Assurance maladie et un suivi est fait par la Préfecture. Un partenariat avec la Croix-Rouge a été mis en place. Il nous permet d'accompagner les personnes en fragilité sociale, qui ont un petit appartement ou qui sont en situation de dépendance et de grand âge pour qu'elles puissent être suivies.

Toutes les interventions des personnels médicaux, notamment les équipes médicales et les libéraux, se font dans le cadre de l'Assurance maladie. C'est dire à quel point nous avons poussé le partenariat.

Je ne veux pas que vous disiez que j'ai changé mon discours. Je ne l'ai pas fait, je n'ai jamais dit que nous faisons cela sans l'ARS, j'ai même dit l'inverse. Des propos faux ont été diffusés au début, ils ont été corrigés depuis. Nous avons toujours travaillé avec l'ARS dans cette période. Depuis le début, notre objectif est de pouvoir travailler en commun avec les services de l'État.

Sur la fiabilité des tests, je vous invite à prendre connaissance d'une étude diffusée récemment par l'Agence régionale de santé. Il y a des gros enjeux financiers. Dans les discours diffusés, consistant à décrédibiliser les tests antigéniques, il y avait aussi des rapports de force entre les différents intérêts économiques. Il y a peut-être eu un léger travail d'intoxication. L'Agence régionale de santé a diffusé à l'ensemble des ordres des médecins, une étude montrant qu'en réalité, l'écart de fiabilité entre les tests antigéniques et les tests PCR est très faible. La Haute autorité de santé elle-même, a changé ses préconisations pour recommander l'utilisation plus large des tests antigéniques qui sont adaptés à des situations. Tout le monde chemine et essaie d'apprendre face à ce virus. Le Président de l'Ordre des médecins de l'Allier a considéré qu'il n'y était pas favorable au début, mais après avoir étudié les chiffres, il a trouvé que cela avait du sens.

J'ai entendu un propos du Rassemblement National sur le fait qu'on se fichait des moins de 16 ans parce qu'ils ne décèdent pas s'ils attrapent le virus. Il ne faut pas dire cela. Le sujet n'est pas que les moins de 18 ans succombent du Covid, ce qui est très rare, mais qu'ils le colportent. Ils peuvent le transmettre à leurs parents ou leurs grands-parents, c'est ce qui nous inquiète. Pourquoi fait-on tous les lycéens, conformément aux souhaits de l'ARS ? Parce que le danger est une éventuelle transmission par les lycéens au moment des

fêtes. Attention aux raccourcis. Bien sûr on peut dire que les lycéens ne meurent pas, mais ils peuvent contribuer à transmettre le virus. Dans la Loire, des lycéens asymptomatiques ont été testés positifs. Les familles nous ont remerciés parce qu'ils devaient aller voir leurs grands-parents le week-end.

Je le répète, un test n'est pas un passeport miracle. Il ne justifie pas de ne pas adopter les autres mesures de sécurité, mais c'est une protection supplémentaire. Ajouter une protection supplémentaire, c'est mieux. Pour nous, l'objectif est de casser la courbe de contamination du virus. Plus il y a de personnes infectées par le virus, plus elles le transmettent aux autres. Plus vous traquez le virus et vous demandez aux personnes qui l'ont de s'isoler, plus vous pouvez baisser la courbe de transmission. Avant les fêtes de Noël, c'est incontestablement le bon moment. Il faudra peut-être recommencer après les fêtes. Le Gouvernement prendra peut-être le relais pour le mener plus largement. Nous offrons cette possibilité. J'espère Madame BOUKAALA que cela aura répondu à vos questions. S'il en reste, n'hésitez pas à les poser. Je connais votre honnêteté, je préfère que vous puissiez avoir un accord complet.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC et GRS, Madame CUKIERMAN.

Mme CUKIERMAN.- Quelques remarques pour commencer. Nous voterons cette délibération qui vient confirmer des choses déjà actées lors de la précédente commission permanente, surtout concernant la campagne de tests. Certains points sont même réalisés puisqu'un certain nombre de nos lycéens ont déjà été testés ces derniers jours, en fin de semaine dernière et aujourd'hui. Nous avons reçu vendredi et samedi, dans nos boîtes aux lettres, l'information sur cette campagne de tests.

Il n'y a pas d'opposition de notre groupe à cette volonté de dépistage, avec les précautions oratoires voire davantage. Il est important de rappeler que ce n'est qu'une indication à un moment donné. Le jour où le test est fait, il n'y a pas de garantie à 100 %. Il nous faut aussi ne pas croire aveuglément, mais avoir confiance dans la science. C'est aussi de cela que nous aurons besoin dans les prochains mois pour sortir de cette pandémie.

Sur la méthode, on aurait pu attendre de votre part une consultation plus en amont, notamment avec les élus locaux, les professionnels de santé des différents Ordres médicaux. D'ailleurs, si cela avait été fait, il y aurait peut-être

eu moins de difficultés à mettre en place et cette campagne de tests aurait pu être plus massive et plus développée sur l'ensemble du territoire.

Il y a un besoin de tester, de tracer, d'isoler. Sur cet isolement, il faut mener une réflexion. Je sors de la compétence régionale, mais nous sommes régulièrement interpellés par des employeurs publics privés, qui ne jouent pas le jeu et demandent à leurs employés déclarés cas contact de revenir au travail au plus vite. C'est un vrai souci et une démarche collective que nous devons entreprendre pour réussir à casser la chaîne de la transmission.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Madame CUKIERMAN. Nous sommes vigilants sur les documents d'information, vous avez raison. Suite aux tests, des documents sont remis à toutes les personnes qui vont faire le test. Ils ont été pris sur la base des textes de l'Agence régionale de santé. Il faut un haut niveau d'exigence.

Pour le reste, j'adhère à ce que vous dites. Attention au discours selon lequel notre pays se met à tourner le dos à la raison et à la science. De ce point de vue, il ne peut pas y avoir deux discours en disant d'un côté qu'il faut se tester contre le virus et d'un autre, qu'il ne sert à rien de le faire quand une campagne de test est mise en place. Si le test est bon, il est bon. S'il est utile, il est utile. Il y a une problématique de cohérence qui pénalise beaucoup la lisibilité pour nos compatriotes.

Madame CERBAI pour le groupe RCES.

Mme CERBAI.- Pour revenir sur votre très controversée campagne de tests, parce qu'elle l'est malgré ce que vous en dites, annoncée dans la presse depuis des semaines, elle fait l'objet d'un rapport envoyé finalement en urgence vendredi. Ce rapport est incomplet, sans financements précis et cela nous pose question. Il nous semble que vous travaillez à l'envers, vous n'êtes pas censé faire des politiques régionales sur le Covid, un produit d'appel pour la presse.

Avant de lancer une campagne de communication, il aurait été sensé de finaliser les dispositifs de tests massifs, de travailler en amont avec les partenaires de santé et d'en débattre au sein de notre institution. Cela vous aurait évité une avalanche de critiques et des doutes et les doutes que suscite votre campagne jusque parmi vos partenaires. Cela vous éviterait aussi dans quelques mois, qu'une enquête comme celle de France Inter sur les achats de masques par la Région durant la première vague du Covid, ne souligne votre manque de rigueur

et de transparence. Comme toujours, vous n'anticipez pas assez, vous ne travaillez pas assez votre dispositif et vous vous étonnez que des municipalités qui elles, travaillent sur ces questions depuis cet été, qui ont investi dans des centres de tests massifs, ne soient dubitatives sur votre démarche.

Des communes, des médecins, mais aussi des syndicats d'infirmiers comme en Ardèche, remettent en cause le bien-fondé de cette campagne massive dans une période déjà très chargée pour les personnels de santé. Ceux-ci s'interrogent sur l'intérêt de massifier les tests antigéniques sur les personnes non symptomatiques. Sur ces personnes, ils fonctionnent mal, impliquent des faux négatifs et même pour les symptomatiques, la fenêtre d'efficacité est courte entre un et cinq jours après le début des symptômes.

Enfin, votre campagne fait doublon avec les dispositifs actuels et risque d'engorger le système. Les tests antigéniques sont facilement disponibles dans les pharmacies, remboursés par l'Assurance maladie et ce, même à la campagne. Quant aux tests PCR qui restent les seuls vraiment efficaces pour dépister les asymptomatiques, le problème est le délai. Les résultats doivent être rendus en 24 heures si l'on veut être efficace. Cela nécessite plus de moyens pour travailler les résultats, en termes de laboratoire, vous n'y avez pas travaillé.

En bref, cette campagne va coûter bien cher à l'Assurance maladie et aux professionnels déjà lourdement impliqués sans que l'on ne soit assuré de son efficacité.

Concernant les purificateurs d'air, j'en ai parlé lors d'un amendement budgétaire. Nous sommes d'accord pour l'installation de purificateurs à filtre HEPA s'ils sont associés à l'installation de VMC double flux dans les locaux. Cela deviendra un dispositif efficace et durable. Un amendement a été redéposé dans le cadre de ce plan.

Concernant enfin la fourniture d'oxymètres de pouls dans les hôpitaux de proximité, une idée venue du Puy-en-Velay, si elle correspond à une demande globale des hôpitaux, nous n'y voyons pas d'inconvénients. Nous aurions aimé être assurés que c'est bien le cas avant de voter ces mesures d'urgence. Agir tous pour limiter les contaminations au Covid est essentiel, mais pas n'importe comment, en anticipant véritablement. Votre délibération est très en deçà de ce qu'on peut exiger de politiques publiques rigoureuses.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame CERBAI, en vous écoutant, je me disais que quand on fait quelque chose, on a surtout contre soi tous ceux qui rêvent

qu'on ne fasse rien. Je n'ai pas entendu la moindre proposition de votre part. Sur un sujet aussi grave, vous auriez pu essayer de proposer pour avancer. En fait, vous faites juste de la politique politicienne. Même vos maires n'ont pas cette attitude puisque celui de Grenoble a dit qu'il fallait avancer ensemble et a mis à notre disposition la possibilité de déployer un centre à la mairie de Grenoble. Pardon de le dire, mais il n'y a pas une proposition dans vos propos. Vous dites à chaque fois qu'il faut plus de temps, plus de comités, plus de discussions, plus d'expertises. Pendant ce temps, on laisse le Covid et rien ne bouge.

Heureusement que des milliers de professionnels de santé n'ont pas votre état d'esprit. Vous ne les avez pas cités à l'image de la présidente de l'Ordre des infirmiers des deux Savoie, très engagée, du président régional des kinésithérapeutes qui a mis en place 500 formations en urgence dans notre région, à l'image de nombreux responsables de CPTS qui se sont mobilisés pour nous apporter leur renfort, à l'image des 3 000 infirmières engagées dans l'opération, à l'image du président de l'URPS des médecins qui apporte son soutien, et de tous les doyens des facultés de médecine et de pharmacie qui ont relayé nos messages à tous les étudiants pour leur dire « allez-y ». Pensez-vous sérieusement qu'ils l'auraient fait s'ils ne pensaient pas que cette campagne avait une utilité ? À l'image enfin du Professeur LINA qui a sans doute plus de crédit que nous tous réunis, qui dit « qu'à un moment, il faut y aller ».

Si on vous avait écoutés, je pense que nous n'aurions même pas commencé la distribution des masques et qu'on serait encore en train de se regarder les uns les autres. Je ne prétends pas faire des miracles, mais ce n'est pas la Région qui le fait, c'est un travail en équipe, ce sont les pharmaciens, les infirmières, les médecins, les laboratoires, les sapeurs-pompiers qui sont mobilisés partout dans la région et qui méritent sans doute plus de respect de votre part, ce sont les réseaux de la Croix-Rouge, de la protection civile, 400 maires qui sont sur le pont pour l'organiser.

Pardon, je vous écouterai avec plaisir, mais la seule chose que j'aimerais c'est que vous ne soyez pas toujours et exclusivement dans la critique. Je pense que le Covid mérite que l'on travaille ensemble. On s'y emploie. Je vous ai systématiquement proposé de laisser de côté les différences et d'additionner les forces. Je regrette que vous ayez, avec l'extrême gauche et les Verts, montré un visage qui soit uniquement de la critique. Je pense qu'il y a autre chose à faire.

Pour le groupe Les Démocrates, Monsieur CHAMPEL.

M. CHAMPEL.- Monsieur le Président, chers collègues, cela fait maintenant plus de neuf mois que la Région Auvergne-Rhône-Alpes est durement frappée par la pandémie de Covid 19, plus encore au cours de cette deuxième vague qui fait des ravages autant sanitaires qu'économiques, auprès des dizaines de milliers de nos concitoyens et tout autant d'entreprises et d'associations.

Pour réaliser l'intensité du drame économique, il nous suffit d'échanger avec les acteurs concernés et de regarder les indicateurs, de suivre l'actualité ou de se rendre dans les rues commerçantes. L'intensité du drame sanitaire est moins visible. Les chiffres sont éloquentes, nombreux sont ceux qui sont endeuillés par la perte d'un proche à cause de cette maladie et qui le vivent au quotidien. J'ai personnellement eu l'occasion de constater de mes yeux l'intensité de ce drame sanitaire lorsque j'étais mobilisé avec la réserve opérationnelle de l'Armée de terre dans le cadre de l'opération Résilience pour soutenir les personnels de l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon.

Cette expérience m'a permis de comprendre quelque chose d'important, pour freiner la progression de la pandémie et limiter ses conséquences, il est primordial de coordonner tous les acteurs et d'agir sur tous les fronts. C'est ce qu'a fait le Conseil régional depuis le début de cette crise. Sur le plan économique bien sûr en mobilisant en urgence des centaines de millions d'euros pour aider au maximum les entreprises, les commerçants, les indépendants, même les associations, les artistes et nos communes qui font face à cette crise sans précédent. Sur le plan sanitaire, c'est l'objet de ce rapport. Dès le mois d'avril, la Région a immédiatement réagi en distribuant des millions de masques dans une période où il était difficile pour les habitants de s'en procurer.

Face à la deuxième vague qui a durement frappé plusieurs départements de la région, l'action sanitaire du Conseil régional est de nouveau pertinente, rapide, utile et efficace, en allant au-delà de ses compétences obligatoires pour pallier les carences des pouvoirs publics régaliens qui, comme dans la plupart des pays du monde, sont débordés. C'est évidemment notre cas.

Cette action sanitaire de la Région s'adresse non seulement de manière spécifique à certaines catégories de publics, comme les professionnels de santé et les lycéens, mais aussi de manière universelle à tous les habitants. Le premier volet est la mise à disposition d'oxymètres de pouls pour permettre aux soignants de suivre à distance les taux de saturation en oxygène des patients afin

que ceux-ci ne soient pas contraints d'être hospitalisés. Cela permet de libérer des lits précieux pour les patients dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale intense.

Le deuxième volet concerne le financement des purificateurs d'air en faveur des lycées et des communes, qui permettent de faire baisser la charge virale dans l'air ambiant et de réduire le risque de contamination, notamment dans les lieux particulièrement exposés comme les réfectoires.

Le troisième et dernier volet de ce rapport concerne la grande campagne régionale de dépistage qui est ouverte à tous les habitants de la région. Elle a été décriée par certains au moment de son annonce, on peut le comprendre, car elle était originale et inédite pour une Région. Elle apparaît désormais comme consensuelle auprès de la plupart des responsables scientifiques, des médecins, des responsables politiques. C'est par exemple le cas de l'ancien Premier ministre Édouard PHILIPPE pour lequel j'ai un immense respect. Je crois que, quelles que soient nos sensibilités politiques, nous sommes nombreux à reconnaître ses immenses qualités. Il a annoncé ce week-end, il a aussi organisé une grande campagne de dépistage dans sa ville du Havre.

Après des semaines de confinement, tout le monde aspire à passer les fêtes de fin d'année avec sa famille, avec ses proches. C'est une période conviviale qui constitue inévitablement un risque de reprise épidémique qu'il nous faut réduire au maximum. C'est tout l'objet de cette campagne massive de dépistage permettant à tous les habitants de la Région de bénéficier gratuitement et sans ordonnance, d'un test à proximité de chez eux, dans les jours qui précèdent Noël.

Tout autant que l'action économique, l'action sanitaire de la Région, pour répondre à cette crise, est donc pertinente, rapide, utile et efficace. Elle a aussi le mérite d'associer les forces vives du territoire. Pour toutes ces raisons, le groupe Les Démocrates votera naturellement pour ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur CHAMPEL pour votre contribution. Vous avez été très attentifs sur ces sujets, des membres de votre équipe ont été très impliqués.

Pour le groupe Modem et Indépendants, Monsieur FANGET avant de demande à Yannick NEUDER d'intervenir.

Mme BEGUET.- J'interviendrai à la place de Monsieur FANGET qui a été empêché.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous êtes bien courageuse parce qu'à vous toute seule, vous portez tout le groupe aujourd'hui. (*Sourires*)

Mme BEGUET.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le contexte exceptionnel que nous connaissons doit nous appeler à une double responsabilité. La première est une responsabilité individuelle. Le combat contre le virus ne pourra être gagné que si chacun de nous accepte d'être raisonnable et donc de se plier à un certain nombre de règles. La théorie du complot est une farce. Il suffit de fréquenter régulièrement nos hôpitaux pour s'en rendre compte. Que ceux qui portent cette idée, viennent observer les efforts considérables qui sont faits dans nos établissements par les personnels soignants. Que ceux-là viennent se rendre compte, sur le terrain, des conséquences dramatiques de cette épidémie qui aura fait près de 60 000 morts dans notre pays à ce jour.

La seconde responsabilité et c'est l'objet des échanges d'aujourd'hui, est collective. Les collectivités locales se doivent d'être à la fois exemplaires, mais aussi d'agir concrètement contre la propagation du virus. Si nous avons soutenu, Monsieur le Président, l'ensemble des mesures que vous avez portées, c'est parce que nous pensons qu'elles vont dans le bon sens. Vous nous proposez aujourd'hui une nouvelle étape dans le positionnement de la Région dans ce combat qui durera encore de nombreux mois, nous le savons.

Auvergne-Rhône-Alpes a été la Région la plus durement touchée, nécessitant une réaction à la mesure des enjeux. Ce moment est pour moi l'occasion de rendre un hommage appuyé et sincère à toutes les personnes qui, de près ou de loin, s'investissent dans la lutte contre le Covid 19. En plus des efforts considérables engagés par notre collectivité, la délibération présentée aujourd'hui vise à optimiser l'organisation de nos établissements hospitaliers, mais aussi à protéger nos lycéens et nos concitoyens à l'horizon des fêtes de fin d'année.

L'acquisition de matériels qui permettront de rendre nos services hospitaliers fluides et moins chargés, vont évidemment dans le bon sens. Nous appelons toutefois la vigilance sur la répartition de ces matériels opérée par les établissements supports des groupements hospitaliers territoriaux. Les établissements de petite taille, notamment en milieu rural, ne doivent pas être oubliés. Nous souscrivons également au soutien pour l'acquisition d'équipements ou matériels tels que les purificateurs d'air.

Enfin, nous approuvons également la vaste campagne de dépistage lancée, même si nous savons que sur de nombreux territoires, les choses ont déjà commencé à ...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame BEGUET. Je vous remercie d'avoir rappelé l'intérêt, quelles que soient les difficultés, d'essayer d'avancer concrètement ensemble.

Je voudrais passer la parole à Yannick NEUDER en le remerciant encore pour son implication sans faille, avec un dévouement et une énergie qui imposent le respect en cette période, pour qu'il puisse conclure.

M. NEUDER.- Bonsoir à tous. Je dirai que c'est un rapport très important ce soir. Au-delà des clivages politiques, je crois qu'il y a le sujet des saturomètres. Cela a été bien dit par un certain nombre d'entre vous. L'idée était de libérer des lits d'hospitalisation en diminuant les hospitalisations et en faisant des sorties précoces. Je n'ai vu aucun professionnel de santé, aucun patient dans les nombreux GHT que nous avons eus ces derniers jours, qui n'aient pas trouvé l'opération pertinente. Je pense que ces saturomètres vont rester dans l'arsenal de prise en charge des patients, même si aucune société savante n'avait porté de recommandations. Nous ne pouvons pas tous être médecins avec un CAP en 15 jours. Je pense que par moments, nous avons tous nos connaissances, nos doctorats en médecine. Pour autant, ce sont des initiatives de bon sens qui s'appliquent au plus grand nombre. Ces saturomètres étaient en vente libre. Nous avons massifié une bonne idée qui permet de profiter à tout le monde. Je crois que c'est une bonne chose.

Concernant les purificateurs d'air, la même démarche a animé le Président, en permettant à certains moments, notamment dans les cantines et dans les communes, au moment où les enfants enlèvent leurs masques pour déjeuner, d'assainir l'air. Cela semble être un bon réflexe.

Enfin, concernant la campagne des tests, je voudrais répondre à Madame BOUKAALA parce que j'ai confiance en elle et que je sais qu'elle est honnête intellectuellement. Globalement, on ne pourrait pas avoir le Professeur LINA et l'ensemble des personnes qui participent au comité scientifique. J'ai sollicité les doyens de toutes nos facultés de médecine, de pharmacie et de dentaire. Ils ont tous valorisé le dispositif auprès des étudiants. Nous avons mis en ligne la bonne volonté des étudiants pour participer à ces campagnes. Ils étaient 1 500 étudiants à y participer ce matin. Le Président l'a dit tout à l'heure,

il y a plus de 6 000 professionnels de santé plus tous les bénévoles, la sécurité civile, les pompiers. On peut naturellement jouer les experts dans cet hémicycle et parler de la sensibilité des tests, mais croyez-vous qu'on élise des élus régionaux pour discuter de la sensibilité des tests antigéniques ?

Il est inutile d'avoir fait médecine pour connaître la sensibilité des tests antigéniques. Elle est à peu près de 50 % et monte jusqu'à 85 ou 90 % selon que le patient est symptomatique ou pas et en fonction de la date à laquelle le test est pratiqué. C'est pour cela que dans sa stratégie, cette campagne est ciblée dans les établissements ou lycées où il y a beaucoup d'asymptomatiques, où nous avons mis des PCR. Nous avons des stratégies grand public parce que les personnes ont un moral bas, tout le monde le sait. Il y a une grosse alerte des psychiatres. On n'a pas parlé beaucoup de la santé mentale des personnes ni de l'acceptabilité. L'acceptabilité des Français n'est pas celle du 15 mars, ni du 15 septembre, mais du 15 décembre. Cela ne doit pas être une décision d'expert sur des valeurs de sensibilité et de spécificité, mais sur une vision globale : Qu'est-ce qui va rendre service à nos populations pour que les personnes puissent passer les fêtes dans de bonnes conditions ?

On n'a jamais dit qu'un test négatif était un totem d'immunité et qu'il fallait faire n'importe quoi. Le test qui sera effectué à moins de 20 minutes du domicile des personnes, donnera lieu à un rendu médical par un professionnel de santé médical ou paramédical, et à un rappel des gestes barrières, des distances de sécurité, un rappel que la vaccination ne sortira pas la France de ce souci puisqu'elle n'interviendra pour tous qu'avant l'été malheureusement.

Des lycéens, soucieux d'aller passer Noël avec leurs grands-parents passent des tests et se retrouvent positifs. Ils vont changer leurs habitudes ou n'iront qu'après les dix jours préconisés pour ne pas contaminer leurs grands-parents.

Dans cette Assemblée, il ne faut pas jouer aux experts ni jeter des chiffres de sensibilité et de spécificité qui sont inaudibles, mais faire preuve de bon sens et mettre des mesures qui sont probablement critiquables sur la forme, la méthode, mais la Région reste proactive pour proposer des mesures. Cela a été fait durant la première vague avec les matériels de protection. Cela a été fait avec la mobilisation de nos étudiants pour soulager les soignants. C'est fait maintenant avec les tests. J'espère que demain, ce sera fait ensemble pour les campagnes de vaccination. Il faut arrêter d'opposer les personnes en permanence.

Les élus que nous sommes sont tous entre deux scrutins électoraux. Arrêtons ces problématiques d'élections qui polluent et impriment une mauvaise image sur tous nos débats. Agissons sur ce que nous pourrions faire, chacun à notre place, en fonction de nos connaissances, pour améliorer cette fin d'année difficile et éprouvante pour tout le monde. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Je vous remercie pour votre implication. Nous allons passer au vote en espérant qu'il a été répondu à toutes les questions. Y a-t-il des dernières interrogations ?

- Examen et vote des amendements

- **RCES - VMC et renouvellement d'air dans les lieux recevant du public (amendement déposé en séance)**

Mme CERBAI.- Cet amendement est un exemple concret de proposition, je l'ai déjà défendu durant la session budgétaire. Il a été refusé, mais il me semblait important qu'il figure dans ce plan Covid. Dès le mois de juillet, je vous suggérais de travailler au problème de la transmission du virus dans l'air intérieur et d'anticiper concrètement la seconde vague avec un travail sur le renouvellement d'air et les VMC double flux. Quand j'ai vu que vous vous intéressiez à la question des purificateurs d'air, j'ai trouvé cela intéressant, mais ces purificateurs d'air vont venir en complément d'un travail de fond sur le renouvellement d'air. On sait que, dans un certain nombre de lycées, des fenêtres ne s'ouvrent pas, des VMC ne fonctionnent pas sachant qu'il n'y en a pas partout. Il nous semble important à l'heure actuelle, de travailler sur le fond et d'installer des VMC double flux là où c'est possible, notamment pour nous permettre d'avoir un confort thermique et une qualité sanitaire.

Je vous suggère d'adopter cet amendement pour que nous puissions nous engager ensemble, comme vous nous l'avez proposé, contre le Covid et, au-delà du Covid, pour travailler sur la pollution de l'air intérieur qui coûte 19 Md€ par an en coûts sanitaires.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame CERBAI, je vais vous montrer que nous n'avons aucun problème à travailler et que nous sommes prêts à avancer ensemble quand des propositions intéressantes sont faites. J'espère que vous adopterez la même attitude pour le vote sur l'ensemble du rapport parce que cela nous convient. Nous n'avons pas de problème. C'est déjà ce que nous faisons pour une partie de ces mesures, nous installons des VMC double flux. Un

protocole exigeant pour l'aération dans les lycées a été mis en place conjointement avec les proviseurs. Le plan fenêtre c'est l'objectif de l'investissement de l'année prochaine sur le Plan relance. Quant à l'accompagnement financier de l'ordre de 30 %, nous faisons bien plus puisque les financements sont à 100 % pour les lycées.

Pour le reste, nous sommes d'accord pour organiser, dans le cadre de la contractualisation avec les collectivités locales, la possibilité de mettre en place un financement pour les autres bâtiments recevant du public. J'espère que vous aurez la même attitude dans votre vote, capable de sortir des oppositions politiciennes.

Je mets au vote l'amendement avec un avis favorable en lien avec Béatrice BERTHOUX, la Vice-Présidente sur le sujet. L'amendement sera mis conjointement sur le dispositif.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

Mme DE KERVEREGUIN.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme CERBAI.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

Mme CUKIERMAN.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

• *L'amendement est adopté.*

- Vote du rapport

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons au vote du rapport.

Mme DE KERVEREGUIN.- Peut-on voter par division, en trois fois, s'il vous plaît ? Je voulais m'abstenir sur certains points.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui.

Je soumetts au vote la partie 1.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Pour l'ensemble du rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur VERCHERE pour votre présence tout au long de la séance.

Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Pour l'ensemble du rapport également.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Comme l'a dit ma collègue Anna AUBOIS en son âme et conscience, nous ne participons pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Si c'est en son âme et conscience, c'est courageux !

Pour le groupe RN ?

Mme DE KERVEREGUIN.- Nous voterons pour les oxymètres et contre les deux autres points.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme CERBAI.- Nous voterons pour le premier point et pour le deuxième point puisque vous avez pris notre amendement. Nous nous abstiendrons sur le troisième point.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vois que votre capacité à dépasser les clivages a toujours des limites.

Pour le groupe GC – GRS ?

Mme CUKIERMAN.- Pour l'ensemble du rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Nous allons voter les deux premiers points et voter favorablement le troisième même si nous avons encore quelques réserves. C'est principalement au vu des réponses de Monsieur NEUDER et par respect envers toutes les personnes qui se mobilisent, que nous votons favorablement pour le troisième point.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame BOUKAALA. Je rends hommage à votre esprit qui peut être aussi exigeant dans la critique qu'honnête intellectuellement. Je vous suis reconnaissant de votre attitude.

Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Ne prend pas part au vote en espérant que vous ayez pris en compte le fait de pouvoir travailler à la suite des événements sur cette crise sanitaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour pouvoir travailler ensemble, il faut commencer.

Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Avis favorable.

• *Le rapport n°4768 est adopté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est largement adopté, je vous en remercie.

Mme DE KERVEREGUIN.- Pourriez-vous répondre aux questions que j'ai posées, s'il vous plaît ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pardon, mais j'y ai répondu. J'ai demandé s'il y en avait d'autres avant de commencer le vote et je n'ai pas eu de réponses. Vous m'enverrez vos questions par mail et je vous répondrai directement.

Avant de passer aux sujets suivants, j'aimerais que Louis GISCARD D'ESTAING, qui a eu un problème de connexion, puisse s'exprimer. Est-il connecté ? Nous n'arrivons pas à le joindre.

Nous allons passer aux trois rapports sur la gestion du personnel. Auparavant, je voulais rendre hommage à Jean-Louis BIARD, notre directeur des Ressources humaines qui est amené à nous quitter. Son parcours est un exemple de ce que je considère être la méritocratie de la fonction publique territoriale. C'est une dimension à laquelle je suis très attaché.

Jean-Louis a commencé tout en bas de l'échelon de la fonction publique territoriale à l'époque, en commençant même en catégorie D. Il a passé successivement tous les concours, les uns après les autres avec une opiniâtreté et un engagement qui forcent le respect. Cela lui a permis de gravir les échelons les uns après les autres, avec des fonctions très importantes, directeur du Centre départemental de gestion de la Saône-et-Loire, directeur des Ressources humaines de la Ville de Chalon-sur-Saône où il a travaillé aux côtés de Dominique PERBEN qui lui avait donné toute sa confiance, à la Ville de Cannes où il a mis en place une forte modernisation de la fonction de Ressources humaines et dans notre Région où il a coordonné et piloté le travail de rapprochement, de fusion et de cadrage de la gestion des Ressources humaines. Il est promu administrateur

territorial hors classe. Ce sont 44 années de service remarquables qui forcent le respect. Il a fait tout son parcours avec un dévouement, un engagement, mais aussi une rigueur, pour ceux qui le connaissent.

Il manquera dans notre administration. Je veux rendre hommage à Jean-Louis BIARD qui est pour moi, un modèle de ce que peut être la fonction publique territoriale. Merci à lui, il a notre reconnaissance et nos applaudissements.

(Applaudissements)

Nous allons passer à la présentation des différents rapports. Je propose, avec l'accord des uns et des autres, qu'ils soient présentés conjointement. Nous pourrions les différencier ensuite selon vos interventions. Après la présentation d'Alexandre NANCHI, je passerai la parole à Thierry KOVACS.

GESTION DU PERSONNEL DU SIÈGE, DES ANTENNES LOCALES, DU CREPS, DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET NON URBAINS ET DES LYCÉES - TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Rapport n°4696

- Intervention de l'exécutif : Alexandre NANCHI

M. NANCHI.- Monsieur le Président, le rapport n°4696 concerne le temps de travail et notamment le télétravail. C'est une délibération qui est destinée à faire évoluer notre organisation du télétravail. Pour rappel, avant la fusion des deux Régions Auvergne et Rhône-Alpes, le télétravail n'existait qu'en Auvergne. Vous avez fait le choix de le proposer à l'ensemble des agents des sièges et des antennes. Il a été mis en place par une délibération de décembre 2017.

Notre collectivité a été fortement engagée et bien en avance dans la mise en place de ce mode de travail. Nous avons même atteint 65 % des agents concernés qui bénéficient du télétravail.

Ainsi, lorsque le premier confinement a été imposé, notre collectivité avait déjà une forte expérience des modalités à mettre en œuvre. Derrière la simplicité de l'idée, il faut comprendre qu'il y a une organisation globale complexe même, pour permettre cette évolution vers le télétravail, que ce soit pour équiper les agents en matériel informatique, renforcer notre réseau, assurer sa protection face aux connexions qui sont multiples et qui sont dorénavant externes, adapter

les missions avec la gestion de la dématérialisation des données, leur stockage, maintenir le lien professionnel et les échanges nécessaires à la gestion des politiques publiques. Je voudrais féliciter les services informatiques qui, depuis plus d'un an, avec la crise sanitaire, sont régulièrement « sur le pont ».

Avec la crise sanitaire et les évolutions législatives, nous avons souhaité réfléchir à l'évolution du télétravail. Cela s'est traduit par une large concertation des agents, 79 % des agents ayant répondu à un questionnaire ce qui montre la forte mobilisation, mais aussi par la mise en place d'un groupe de travail qui a analysé les retours des agents pour les traduire en propositions concrètes.

On peut retenir deux orientations qui étaient souhaitées. Les agents sollicitaient assez fortement le télétravail parce qu'il apporte un bénéfice sur l'équilibre de vie, mais ils souhaitaient aussi maintenir un lien social en présentiel, fortement marqué par les coupures que sont les confinements. Aussi l'équilibre de trois jours en présentiel et deux jours en télétravail semble aujourd'hui plus pertinent, c'est celui que nous maintenons.

La deuxième orientation était une forte demande de souplesse dans l'organisation du télétravail et une clarification de la situation des managers (*inaudible*) un nouveau protocole a été identifié par les personnels de la Région. La nouveauté majeure est de créer une deuxième option de télétravail avec un volant de jours flottants. Dans le cadre des négociations, au sein du comité technique, nous avons fait augmenter ce nombre de jours flottants pour le passer de huit à douze, soit un peu plus d'un jour par mois si l'on tient compte des cinq semaines de congés payés. Chaque manager a désormais un régime dédié.

Pour tous les agents, l'organisation a été simplifiée en la rendant plus souple. Les changements ponctuels de jours fixes sont autorisés. Le télétravail peut se faire en demi-journée. Télétravail et déplacements professionnels sont compatibles. L'autorisation de télétravail se fera par tacite reconduction pendant trois ans. Ces mesures feront l'objet d'un suivi par le groupe de travail. Nous continuerons à travailler sur deux thèmes : l'accompagnement au télétravail et les risques psychosociaux en lien avec le télétravail.

Voilà notre proposition qui permettra à notre Région de rester bien en avance sur le télétravail.

GESTION DU PERSONNEL DU SIÈGE, DES ANTENNES LOCALES, DU CREPS, DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET NON URBAINS ET DES LYCÉES -

ÉVOLUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (ATTEE)

Rapport n°4698

- Intervention de l'exécutif : Alexandre NANCHI

M. NANCHI.- C'est un rapport sur la gestion du personnel, que nous avons déjà évoqué par certains amendements qui ont été déposés. Il concerne le RIFSEEP pour les ATTEE (Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement).

Cette délibération est bienvenue pour plusieurs raisons. À la suite de la fusion des deux Régions, l'obligation était de fixer un régime de primes. Vous avez fait le choix, Monsieur le Président, d'un alignement sur le plus favorable des deux anciennes Régions. Cela a été un effort de 4 M€ pour assurer à chaque agent, la même rémunération à statut et emploi égal.

À cette date, nous n'avions pas pu le faire pour les ATTEE parce qu'il n'existait pas de cadre réglementaire national. Un décret signé le 27 février 2020, relatif au régime indemnitaire, permet d'étendre ce régime de primes.

Dans ce cadre et conformément aux engagements pris lors de la délibération de 2017 pour garantir une équité de traitement et une cohérence dans toutes les filières, les grades, les fonctions, nous avons souhaité que le régime indemnitaire soit aligné sur celui des agents de catégorie C du siège.

C'est un effort financier majeur pour notre collectivité. Ce seront 8 M€ de plus en année pleine, 4M€ en 2021 et 4 M€ en 2022. Le choix de deux ans s'est fait en accord avec les représentants du personnel. 5 800 agents sont concernés dans notre collectivité. Ces augmentations et les évolutions annuelles de primes qui peuvent aller de 33 à 37%. Pour vous donner un exemple, celui qui touche un RI en euros bruts mensuels de 316 € arrivera à 434 € bruts mensuels, soit un gain annuel de 1 416 €. C'est un effort financier important, mais aussi une reconnaissance forte du travail et de l'engagement de nos personnels pour les habitants de notre région.

Voilà pour la mise en place du RIFSEEP.

GESTION DU PERSONNEL DU SIEGE, DES ANTENNES LOCALES, DU CREPS, DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET NON URBAINS ET DES LYCÉES - ÉTENDRE LE MONTANT DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE A TOUS LES AGENTS DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Rapport n°4697

- Intervention de l'exécutif : Alexandre NANCHI

M. NANCHI.- Ce rapport vient parachever votre engagement d'assurer l'équité entre les agents des ex-Régions. Il permettra aussi de ne pas créer de nouvelles différences pour les futurs transférés des personnels. Je pense aux agents départementaux des services de transport.

Il s'agit de la prime de fin d'année dont bénéficiaient les agents de l'ex-Région Rhône-Alpes dont ceux recrutés avant le 1^{er} janvier 2017. Cette prime ne pouvait être versée ni aux agents de l'ex-Région Auvergne ni à ceux recrutés par notre collectivité fusionnée, car c'était interdit par la loi. Un décret du 27 février 2020 a levé cette interdiction à la condition d'avoir mis en œuvre complètement le RIFSEEP.

Le RIFSEEP sera mis en place en 2021 2022 et nous votons aujourd'hui l'extension de la prime de fin d'année au 1^{er} janvier 2023. Ce sera un effort supplémentaire de 5,5 M€ en année pleine pour la Région. 3 000 agents verront leur rémunération augmenter de 1 716 à 2 076 € par an. Pour les 5 000 agents qui touchent déjà cette prime, ils bénéficieront en plus d'une revalorisation de 2 %. Ainsi pour certains agents des lycées qui bénéficieront à la fois du RIFSEEP et de la prime de fin d'année, ils auront au maximum un montant de 1 416 € dès 2022 plus 2 076 € en 2023, soit un total d'augmentation de 3 492 € par an dès 2023, soit une augmentation en trois ans de 291 € par mois.

Il est compréhensible que cette avancée sociale soit fortement attendue par nos agents.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur NANCHI pour cette synthèse. Puis-je avoir l'avis de la commission ?

- Avis de la commission « Finances, administration générale »

M. KOVACS.- Ces trois rapports ont été présentés à la commission. Il a été entendu que les évolutions proposées concernant le régime indemnitaire et la prime de fin d'année n'étaient pas possibles avant la publication du décret du 27 février 2020. Il a été reconnu l'effort financier substantiel consenti par notre collectivité, effort nécessaire au regard de l'équité et de l'engagement des agents de la Région. La commission a donné un avis favorable sur ces trois rapports.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur KOVACS.

Il y a l'amendement n°108 sur le dernier rapport.

- Examen et vote des amendements

- **n°108 : PRG**

M. BENMEDJAHED.- Monsieur le Président, deux amendements du RCES et du PC ont déjà été déposés sur la prime de fin d'année. Ce qui nous gêne c'est que cette inégalité entre les agents de la Région soit poursuivie jusqu'en 2023. Nous avons entendu que des indemnités seront successives en 2021 et 2022. Pourquoi ne pas avoir fait une refonte du régime indemnitaire en intégrant les primes pour qu'il y ait cette égalité de traitement pour les agents qui ont la même fonction ?

La question sur la prime de fin d'année avait été posée par Martial SADDIER à l'Assemblée nationale, me semble-t-il. Il lui avait été répondu qu'« afin de résorber d'éventuelles inégalités de rémunérations entre agents territoriaux exerçant les mêmes fonctions, il appartient à la collectivité de définir un nouveau régime indemnitaire préservant le cas échéant, le niveau global de primes des agents ayant bénéficié d'indemnités plus favorables ». Il était peut-être possible de le faire en refondant le régime indemnitaire.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Nous avons déjà eu ce débat. Nous avons essayé d'expliquer le cadre juridique dans lequel nous sommes obligés de nous mouvoir, même si je comprends votre amendement. Je le soumetts aux voix avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme GRÉBERT.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

- *L'amendement n°108 est rejeté.*

- Explication éventuelle du vote des groupes et des 3 Non-Inscrits (2 mn)

- Vote du rapport

M. LE PRÉSIDENT.- Avec votre accord, nous allons passer au vote du rapport et à vos explications si vous en avez.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je soumetts au vote les trois rapports en mode conjoint. Si vous voulez ajouter un propos au moment de voter, vous pourrez le faire.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Nous nous retrouvons bien dans le télétravail et le RIFSEEP. Nous savons que les collectivités sont toutes confrontées à cette difficulté et que cela se négocie le mieux possible avec le personnel, que ce sera évolutif pendant quelque temps. Nous voterons ces deux rapports. En revanche, s'agissant de la prime de fin d'année, je vous rappelle que quand nous avons entendu parler de la fusion, les salariés nous avaient demandé de procéder vite à l'unification pour que nos collègues d'Auvergne se sentent concernés au même titre que tous ceux de la Région. Nous avons compris qu'il y avait des cliquets juridiques, mais nous savions qu'ils seraient levés début 2020. Nous aurions pu le faire en 2022, ce qui aurait fait gagner un an pour nos personnels, raison pour laquelle nous allons nous abstenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur REYNAUD. Nous avons essayé de voir tout ce que nous pouvions faire en la matière.

Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Pour les trois rapports.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme COSSON.- Il est bien de développer le télétravail. Cela concerne 65 % des personnels, c'est un des effets positifs du Covid, d'une certaine manière. Il se trouve que certains aspects nous posent problème comme le

manque de charte qui encadrerait la mise en place de ce télétravail, les conditions de sécurité pour les personnels, de santé. Nous trouvons que le travail n'est pas abouti. En l'état actuel, nous pensons que vous n'avez pas été assez bons dans l'encadrement et la possibilité de cela se passe dans les meilleures conditions. Vous avez remis à plus tard l'élaboration de la charte.

Dans ce contexte-là...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame COSSON. Nous avons tendance à faire confiance à nos salariés plutôt que d'être dans un encadrement.

Mme COSSON.- Je n'ai pas fini de vous donner les explications...

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC – GRS ?

M. JACQUART.- Nous sommes à la fois satisfaits d'un certain nombre d'avancées, notamment sur le télétravail. Cela a été dit par le rapporteur, il y a encore des aspects à étudier de plus près, notamment sur les questions de répercussions psychologiques et d'adaptation, y compris aux négociations nationales qui sont en cours entre les organisations syndicales et le MEDEF, qui déboucheront peut-être, je l'espère, même si c'est mal parti, sur des choses plus positives. Nous allons nous abstenir sur les trois rapports, considérant que nous avons proposé d'accélérer la situation en termes de régime indemnitaire et de primes de fin d'année. Nous nous abstenons parce que nous considérons qu'il y a quand même des avancées positives pour le personnel.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Nous nous abstenons sur le rapport relatif à la prime de fin d'année et nous voterons pour les deux autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Normalement, nous avons 3 minutes d'intervention pour ce type de rapport. Au nom de notre groupe, je voulais dire que nous sommes favorables à l'organisation du travail et à la mise en place de l'harmonisation du RIFSEEP. Nous nous abstiendrons sur le rapport concernant la prime de fin d'année. Nous souhaitons formaliser notre inquiétude puisque plusieurs rapports du CHSCT ont mis en évidence les difficultés de conditions de travail, de *burn-out*, de surcharge de travail. Pour cela, nous n'avons pas eu d'éléments pour savoir ce qui a été réorganisé pour que les agents des Régions travaillent dans de

meilleures conditions et de manière plus souple en télétravail. C'était certainement lié à des suppressions de postes.

Par ailleurs, un mal-être nous remonte de la part des agents, dans le cadre des opérations de diffusion des mesures sanitaires par rapport au Covid. Bien qu'ils soient parfois volontaires pour y participer, ils doivent parfois contribuer à des opérations qui peuvent être proches de la communication politique. Je sais que ce n'est le souhait de personne, mais c'est un point de vigilance que nous voulions rappeler. Chacun sait que les agents des collectivités locales ont une obligation de neutralité. Il est important, en tant qu'employeur, que nous respections leur souhait de neutralité et de reconnaissance de leur travail. Nous considérons que la mise en place de ce régime indemnitaire y contribue, mais comme cela a été dit tout au long de la journée, nous devons aussi protéger les salariés de la Région. À ce titre, les questions de mal-être et de *burn-out* ne sont pas à négliger. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Avis favorable pour les trois rapports.

- *Les rapports n°4696, 4697 et 4698 sont adoptés.*

M. LE PRÉSIDENT.- L'adoption des trois rapports clôture la partie de délibération en dur. Nous passons maintenant aux vœux.

Vœux et questions diverses

Vœu présenté par l'exécutif

Règlement définitif du conflit du Karabakh et la reconnaissance de la République de Artsakh

M. LE PRÉSIDENT.- Ce vœu vous a été remis. Tous ceux qui sont proches de l'Arménie ont vécu avec douleur ce qu'il s'est passé, avec le sentiment que l'Arménie a été abandonnée. Ce conflit a été fait avec une grande violence. L'Arménie et Artsakh ont sans doute payé le trouble dû à la reconnaissance de leur statut international. Notre Région est une amie, j'y tiens beaucoup, à la fois par sa présence à côté de la communauté arménienne, mais aussi par le soutien qu'elle apporte à l'Arménie. Il faut que nous soyons présents dans des moments difficiles, les moments où ils ont besoin de nous. Nous l'avons été à travers notre soutien au moment du conflit en acheminant du matériel humanitaire. Il faut l'être aujourd'hui.

Un certain nombre de délibérations ont été prises par les collectivités locales qui sont les plus proches de l'Arménie. Une délibération a été adoptée par le Sénat. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nous puissions adopter ce vœu tendant à un règlement définitif du conflit du Karabakh et à la reconnaissance de la République de Artsakh. C'est pour nous le prolongement naturel de la politique de coopération que nous avons à leurs côtés, de la volonté que soit reconnu le génocide arménien, de la volonté que soit protégée l'existence de l'Arménie avec encore les propos très dangereux et menaçants tenus encore en Azerbaïdjan il y a quelques jours.

Il est important que des voix se lèvent, de plus en plus nombreuses, permettant de dire qu'on ne baisse pas le regard et que les Arméniens, qu'ils soient dans notre pays, en Arménie ou en Artsakh, peuvent compter sur le soutien de ceux qui sont leurs amis, un peu partout sur la planète.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que ce vœu vous soit soumis. J'espère qu'il fera l'objet d'un large soutien à l'intérieur de notre hémicycle. Je voudrais qu'Emmanuel MANDON, un des conseillers régionaux de notre hémicycle qui a participé à l'élaboration de la loi sur la reconnaissance du génocide arménien, puisse s'exprimer. Je lui passe la parole.

M. MANDON.- Merci Monsieur le Président, merci pour ce vœu indispensable et attendu. Dans le contexte que chacun a en tête, au lendemain d'une guerre contre le droit des gens, la population civile de l'Artsakh vit dans le dénuement et le désarroi en particulier à Stepanakert, une ville isolée du monde, partiellement détruite, placée sous la menace permanente des forces azéro-turques, après des semaines de bombardements méthodiques. Nous savons les liens qui nous unissent à l'Arménie et au peuple arménien.

Nous avons tous entendu les appels à la destruction conférés par le couple ALIEV ERDOGAN qui a répandu l'effroi. Merci Monsieur le Président, de répondre aux attentes du peuple arménien. Les enjeux sont clairs, ils sont forts. Pour nous, la France a le devoir d'agir pour protéger cette population en danger qui n'a qu'une demande, vivre libre et en sécurité. Nous devons œuvrer collectivement pour la paix et cela passe désormais, comme vous l'avez fort bien dit, Monsieur le Président, par la reconnaissance de la République de l'Artsakh. C'est une impérieuse nécessité.

Le groupe des Démocrates votera ce vœu et approuve votre décision.
Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur MANDON et merci pour votre constance à nos côtés sur la défense des Arméniens.

Si vous voulez intervenir, je vous demande de vous inscrire par SMS, mais étant donné que c'est le premier et que ce vœu a une réelle importance, vous êtes autorisés à intervenir au moment de l'expression de votre vote.

Je mets ce vœu aux voix.

Pour le groupe LR.

M. VERCHÈRE.- Nous votons favorablement ce vœu très important.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL. C'est aussi un vote positif bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Nous votons ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Nous allons voter ce vœu, mais j'ajouterai que tel qu'il est rédigé, on se paye un peu de mots. Il faut appeler les choses comme elles sont. Ce ne sont pas des réfugiés, c'est du nettoyage ethnique ce qui donne le niveau du problème. J'aimerais que l'on nomme l'ennemi. Les causes de ce nettoyage ethnique sont l'expansion de l'islam par le fer. Nous allons le voter, mais nous aimerions qu'il soit rédigé de façon plus énergique, sinon on va continuer à regretter ce qu'il se passe chaque fois sans apporter aucune solution. À un moment, il faut contre-attaquer et buter.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DESIES, si vous lisez le vœu avec attention, vous verrez que le sujet n'est pas fui. J'essaie seulement de le faire avec un esprit de responsabilité. Comme vous le savez, sur le sujet de l'Arménie, je ne les ai jamais fuies, y compris en faisant moi-même l'objet de menaces de mort de la part de Loups gris. Je ne me dérobe pas et j'assume avec courage mes responsabilités y compris avec les menaces dont j'ai fait l'objet, moi et ma famille.

M. DESIES.- Ce n'est pas ce que je voulais dire... (*Propos inaudibles*)

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme COSSON.- Nous ne participerons pas au vote de ce vœu, car il est arrivé très tardivement. Nous aurions aimé l'avoir plus tôt.

M. LE PRÉSIDENT.- Mon Dieu ! Est-ce que ceci est à la hauteur du sujet ? J'espère qu'il y a des moments où vous serez au rendez-vous...

Mme COSSON.- Laissez-nous nos choix et laissez-nous nous exprimer ce que vous n'avez pas permis tout à l'heure alors que j'avais d'autres choses à dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC GRS ?

Mme FROMAGE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Compte tenu de l'attachement de notre Région pour le Haut-Karabakh et pour l'Arménie, pour Valence et toutes les villes de la Drôme, nous voterons bien sûr pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame CASALINO.

Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Nous votons pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis heureux que ce vœu, à l'exception du groupe Extrême gauche, les Verts, fasse l'objet d'une adoption large. Je pense que c'est la dignité de notre hémicycle de pouvoir réagir simplement à notre place en manifestant notre soutien sur la durée. Je vous remercie de votre confiance.

- *Le vœu est adopté.*

Vœu n°109 : LR, LD

Ouvrir les remontées mécaniques au plus vite : la condition de la santé économique des territoires de montagnes

M. PANNEKOUCKE.- L'ouverture des domaines skiables est dans notre actualité depuis quelques semaines et pour cause. Je ne fais pas référence au sentiment d'une concertation avortée, mais plutôt à ce que cela représente. 173 stations de ski dans notre région, des dizaines de milliers d'emplois, 7,5 Md€ de retombées économiques, des responsabilités et des risques nombreux qui pèsent sur les élus locaux et une concurrence exacerbée quand on sait que certains pays voisins du nôtre, maintiendront leur domaine ouvert.

Face aux incidences économiques, sociales, sécuritaires, des annonces qui ont pu être faites, la montagne a su se fédérer pour introduire un référentiel libéré appelant à des mesures proportionnées, dans le respect des protocoles sanitaires construits et reconnus. Il faut remarquer à cette occasion - j'associe ici Gilles CHABERT ou encore Émilie BONNIVARD-, l'élan de cet engagement autour de Domaines skiables de France, du SNMSF, de l'association

nationale des maires des stations de montagne, des guides, de cinq régions autour de la nôtre, de 15 Départements, qui a permis de mener une fronde et de rappeler l'importance de ces territoires et de l'économie qui y est associée.

Le recours que nous avons initié a été rejeté, mais il faut retenir la mobilisation et ne pas oublier que cette démarche a permis des avancées importantes et donne aujourd'hui la perspective d'une ouverture des domaines au 7 janvier prochain dans la mesure où les conditions seraient tenues.

Au moment où nous avons rédigé le vœu qui est soutenu, nous n'avons pas toutes les données dont nous disposons aujourd'hui. Pour autant, le fond de ce vœu reste le même, nous souhaitons qu'il puisse y avoir une ouverture dès que cela est possible et que les conditions sanitaires sont réunies.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Je vous remercie pour votre implication sans faille avec Gilles CHABERT et Émilie BONNIVARD au sein de la Région sur le sujet. C'était un crève-cœur de voir que l'on skiait en Suisse ce week-end et que ce n'était pas possible chez nous. Nous pouvons aller dans le métro, mais pas sur un télésiège, comme l'a dit Alexis PINTURAULT. Certaines mesures sont difficiles à comprendre même si nous prenons acte des décisions. Je pense qu'il est tout de même important de marquer notre présence.

Monsieur JOLLY souhaite-t-il s'exprimer dans la mesure où le vœu porte sur le même objet ?

M. JOLLY.- Oui, merci Monsieur le Président. Vous avez repris sensiblement le fond du vœu que je dois présenter juste après. Je pense qu'à l'heure actuelle, il est nécessaire d'avoir seulement pour objectif le bien commun, celui des professionnels de la montagne puisqu'il s'agit de cela. Je propose de retirer mon vœu en ayant pris bonne note que l'on puisse s'entendre avec votre majorité sur ces problématiques que rencontrent les acteurs de la montagne. Nous devons leur apporter de manière collégiale, notre plein et entier soutien. Nous soutiendrons le vœu et je retire le mien.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur JOLLY et merci pour vos propos. Je mets le vœu au vote avec un avis favorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL. Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Si nous voulons soutenir les professionnels de la montagne, il nous semble difficile de voter un vœu dans lequel on conteste directement le recours qui a été débouté. Il aurait été plus judicieux, à mon avis, de dire qu'il fallait ouvrir le plus tôt possible sans mentionner avant les vacances scolaires.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme COSSON.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC GRS ?

M. BOUCHET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme GIVERNET.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Vote positif.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

- *Le vœu n°109 est adopté.*

Vœu n°110 : RN

Pour la réouverture des domaines skiabiles

(Retiré)

Vœu n°111 : LR, LD

Chantier de Saint-Pierre-de-Colombier : indemnisation des entreprises impactées par l'arrêt brutal du chantier

M. LE PRÉSIDENT.- Je passe la parole à Isabelle MASSEBEUF que je remercie pour son implication sur ce dossier.

Mme MASSEBEUF.- Ce vœu a pour objectif de dénoncer l'arrêt brutal du chantier de la Basilique de Saint-Pierre-de-Colombier en Ardèche, qui a été décidé par l'État à la fin du mois de septembre, et ce jusqu'à l'été prochain. Cet arrêt brutal a un impact énorme pour les entreprises qui ont été mobilisées pour cette construction. En effet, la grande majorité d'entre elles sont des entreprises locales, beaucoup de TPE, qui ont été retenues. Certaines ont déjà démarré ce

chantier et ont dû l'interrompre une deuxième fois puisqu'elles ont été lourdement impactées par les conséquences du premier confinement.

Désormais une quarantaine d'emplois est menacée par cet arrêt brutal. À l'heure où l'urgence est de soutenir l'économie locale, la décision de suspendre ce chantier constitue une double peine pour ces entreprises que je viens d'évoquer et plus particulièrement pour celles qui ont d'ores et déjà mobilisé des moyens humains et matériels.

Compte tenu des conséquences dramatiques de cette décision au plan économique, je vous propose d'exiger de l'État qu'il indemnise intégralement les entreprises d'ores et déjà concernées par ce chantier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Madame CERBAI.

Mme CERBAI.- Je voudrais rapidement réagir. En l'état, nous ne pouvons pas voter ce vœu même si nous sommes d'accord sur le fait que les entreprises et leurs salariés n'ont pas à subir les conséquences des fausses déclarations de la famille missionnaire et des manquements des services de l'État. Du coup, nous vous proposons de le modifier un peu. Nous souhaiterions nous y associer si l'exposé des motifs rappelait que le permis de construire a été accordé suite à de fausses déclarations et porte atteinte à un environnement fragile, que ce projet fait courir des risques aux biens et aux personnes en cas de crue avec des piles de ponts installés irrégulièrement dans le lit mineur de la Bourges. Il faudrait d'autre part ajouter dans le gras que nous exigeons de l'État qu'il s'assure que les entreprises concernées par ce projet seront indemnisées, et (*inaudible*) le stop définitif. Nous voterions ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Je soumetts ce vœu au vote.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL. Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Pour.

Mme PORQUET.- Je souhaite intervenir sur ce vœu pour donner une explication de vote. Nous sommes satisfaits de la mobilisation des élus LR sur le chantier de Saint-Pierre-de-Colombier, car jusqu'à présent, il faut avouer qu'ils

étaient timides sur le sujet. Il faut qu'il y ait consensus afin d'aider ces entreprises gravement impactées par la suspension injustifiée de ce projet. Nous soutiendrons donc avec force ce vœu, mais cela ne suffira pas. Il faut que ce chantier reprenne. Cela fera l'objet d'une question orale tout à l'heure. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Pour le groupe RCES ?

Mme CERBAI.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC GRS ?

M. JACQUART.- Je m'étais inscrit pour pouvoir intervenir. Le gras nous convient. Comme nous votons un vœu sur le gras, nous allons le voter. Je voudrais toutefois faire deux remarques.

La responsabilité de la situation est conjointe entre l'État et la famille missionnaire, car il y a eu des manquements sur sa déclaration de demande de permis de construire. J'ajoute que, par précaution, je demanderai à Isabelle MASSEBEUF de s'assurer que la famille missionnaire est aujourd'hui en capacité de financer les entreprises qui auraient dû continuer à travailler et qui, peut-être, si les travaux reprennent après l'étude environnementale menée, sera en capacité de payer les entreprises au regard des montants faramineux. Nous sommes à 20 M€ pour une communauté religieuse qui compte aujourd'hui à peine 200 membres. Nous savons aujourd'hui, puisque j'ai une réponse de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, DARMANIN, qu'il n'est pas sûr que ce qu'annonce la famille missionnaire soit vrai...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour cette précision. Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- A partir du moment où de fausses informations ont été données dans la demande de permis de construire, malgré le soutien qui pourrait être apporté aux entreprises locales, nous ne pouvons pas voter ce vœu. À ce stade, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour les mêmes raisons que le groupe PRG, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Nous ne prenons pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

- *Le vœu n°111 est adopté.*

Vœu n°112 : Modem & Ind

Relance des programmes de formation à destination des publics fragiles

Mme BEGUET.- La crise sanitaire que nous subissons depuis bientôt un an, des suites de l'épidémie de Covid 19, nous a poussés à penser autrement notre façon de vivre, de travailler et de nous adapter. Depuis mars 2020, les besoins de notre région ont subi de brusques changements avec pour objectif de répondre le plus rapidement possible aux besoins impérieux et urgents engendrés par la crise. Cette crise a également mis en lumière la grande instabilité et la précarité dans laquelle certains de nos concitoyens se trouvent, la précarité se trouvant démultipliée par les effets de la crise.

Face à ce constat de précarité grandissante dans nos territoires où sont notamment les publics fragiles, les jeunes ou encore les femmes seules, la Région se doit d'agir, elle doit être pourvoyeuse de solutions. Pour ces publics, ce sont les formations et non les aides qui doivent primer. Il faut épauler et non assister. C'est le seul moyen pour mieux créer et protéger nos emplois, et permettre à chacun d'être actif. Les formations des publics fragiles sont souvent la première étape dans le processus d'une formation qualifiante. À titre d'exemple, les formations de français dispensées aux femmes et aux hommes en difficulté, permettent de gagner en autonomie et de prendre à terme le chemin de l'emploi. Beaucoup d'assistants de formation proposent ces aides à l'échelle de notre région, comme les centres de ressources illettrisme qui aident ces publics fragiles à combattre l'illettrisme à travers les cours particuliers. Nous nous devons de répondre à toutes ces demandes et à ne pas nous restreindre en matière d'aides à la formation.

Nous formulons le vœu que dans ce contexte, nous proposons que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour faire suite au « Pacte Rebond pour l'emploi » adopté en 2020, ajoute dans son volet formation, proposé par le budget primitif 2021, la prise en considération des publics fragiles, permettant des formations adaptées à leurs besoins dans le but d'une insertion professionnelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour ce vœu auquel je suis favorable. Je pense que cela correspond à ce que fait Stéphanie en lien avec les équipes de Pôle Emploi. J'émetts un avis favorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL. Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme COSSON.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC GRS ?

M. BOUCHET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour MI ?

Mme BEGUET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

- *Le vœu n°112 est adopté.*

Vœu n°113 : RN

Pour que la Région sollicite le Premier ministre et le Ministre du Tourisme en faveur des hôteliers

Mme MARION.- Depuis le 15 mars dernier, l'activité hôtelière est fortement impactée par la crise sanitaire. Notre Région enregistre une perte de 60 % de chiffre d'affaires et un taux d'occupation de seulement 30 % par rapport à N-1 et ce malgré un relatif rattrapage dans les zones dites touristiques durant les vacances d'été. Plus de clientèle touristique, mais plus non plus de clientèle dite « corporate » en raison de l'annulation des salons et du recours au télétravail qui affecte durablement les déplacements professionnels.

Pour ce secteur, les perspectives de reprise sont lointaines, n'ayant aucun ressort de proximité et totalement dépendantes d'un déconfinement total et même international. Ainsi les hôtels sont fermés de fait depuis le 15 mars dernier, et pourtant n'ayant pas été, à la différence des restaurants, des bars et des discothèques, frappés d'un arrêté de fermeture administrative, les hôteliers ne sont éligibles à aucune aide de l'État prévue en compensation. Ainsi, lors du dernier confinement, les entrepreneurs du secteur ont dû se contenter des 1 500 € du fonds de solidarité. Fin octobre, 20 % des hôtels d'Auvergne-Rhône-Alpes étaient en train de déposer le bilan ou d'être mis en redressement judiciaire.

L'hôtellerie en Auvergne-Rhône-Alpes, c'est pourtant 1 500 hôtels et 180 000 salariés. Pire, ce secteur est très déprimé. Depuis le 15 mars, il y a eu 25 suicides de patrons d'hôtels qui se sentent abandonnés de tous.

Eu égard à cette situation alarmante du secteur hôtelier et à la rupture d'égalité qui est faite à une profession qui a besoin *a minima* d'une victoire morale et d'un peu de considération, nous proposons que la Région Auvergne-Rhône-Alpes demande au Premier ministre, Monsieur CASTEX, et au Ministre du Tourisme, d'accorder rétroactivement aux hôtels, toutes les aides accordées par l'État aux établissements frappés d'un arrêté de fermeture.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame MARION. C'est un sujet sur lequel je suis déjà intervenu auprès du Premier ministre et du Ministre du Tourisme pour les hôtels qui étaient en apparence ouverts mais dont le restaurant était fermé, par exemple, et qui ont perdu énormément d'activité. Cela vaut pour eux, mais aussi pour le secteur de la blanchisserie industrielle, pour les commerces en station, les commerces alimentaires qui ont eu beaucoup moins d'activité. L'un des problèmes est que le critère de la fermeture est un mauvais critère, le bon étant celui du chiffre d'affaires et l'impact sur celui-ci.

Vous savez également que notre Région est la seule, à ma connaissance, à avoir adopté un plan de soutien de l'hôtellerie qui était déconnecté de la question de la fermeture. Nous l'avons porté conjointement avec le Fonds Région Unie, les Communes et les Départements. Votre vœu est donc déjà rempli puisque cela fait deux mois que je suis intervenu sur le sujet auprès du Premier ministre et que nous avons adopté les dispositifs.

Je mets aux voix ce vœu avec un avis défavorable puisqu'il est redondant avec des dispositifs que nous avons déjà votés.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL. Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Pour. J'ai cherché les dispositifs (*inaudible*)

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme COSSON.- NPPV.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC GRS ?

M. BOUCHET.- NPPV.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- NPPV.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

- *Le vœu n°113 est rejeté.*

Vœu n°114 : RCES

Garantir des ressources pérennes aux lycées professionnels

Mme COSSON.- Je vais vous parler de la taxe d'apprentissage dans les lycées professionnels et technologiques. Dans la loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'État a retiré aux Régions, la gestion des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et a créé une instance de gouvernance et de financement France compétences composée de cinq collèges, l'État, les partenaires sociaux, les Régions et les personnalités qualifiées. Cette instance assure la répartition et le versement des fonds mutualisés de la formation professionnelle et de l'alternance.

Avant la loi, la taxe d'apprentissage était découpée en trois parts : 26 % pour le financement de l'apprentissage, 51 % pour les Régions qui géraient l'apprentissage et 23 % destinées aux dépenses libératoires appelées aussi « hors quotas ». Cela correspondait aux versements directs des entreprises aux lycées technologiques et professionnels. Depuis la loi, la taxe d'apprentissage est fractionnée en deux parts : 87 % pour le financement de l'apprentissage par l'intermédiaire de France compétences et 13% pour les dépenses libératoires « hors quotas ».

On voit bien que l'on descend de 23 à 13% de la part des dépenses libératoires qui bénéficiaient aux lycées qui perdent une grande partie de leurs moyens en taxe d'apprentissage, entre 30 et 70 % qui sont destinés à l'équipement et au matériel. Les lycées ont tendance à nous en parler dans les Conseils d'administration, ils se tournent vers la Région qui ne peut pas répondre seule à cette problématique.

Notre vœu appelle à ce que Régions de France engage des discussions avec l'État pour trouver des solutions et répondre à cette baisse qui va assécher les moyens des établissements. Soit les lycées sortent du dispositif « hors quotas », et l'État compense à hauteur des financements d'avant la loi de 2018, soit les financements liés à la taxe d'apprentissage sont fléchés et maintenus au même niveau qu'avant la loi. Il faut garantir des moyens pérennes aux lycées professionnels et technologiques, raison pour laquelle nous déposons ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Madame la Vice-Présidente.

Mme BERTHOUX.- Madame COSSON, c'est un effet indésirable que l'État n'avait pas anticipé, suite à la réforme de l'apprentissage. Comme nous l'avons évoqué en Commission, nous avons déjà entamé une action avec l'Association des Régions de France. Nous reviendrons vers vous pour vous dire quelle action est menée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour cette raison défavorable pour le même motif que pour l'amendement n°113 puisqu'il est déjà rempli et que nous avons une action sur le sujet avec l'Association des Régions de France.

Je mets aux voix ce vœu avec un avis défavorable.

Pour le groupe LR ?

M. VERCHÈRE.- Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LD ?

M. CHAMPEL. Contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe SD ?

M. REYNAUD.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RN ?

M. DESIES.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe RCES ?

Mme COSSON.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe GC GRS ?

M. BOUCHET.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe PRG ?

Mme BOUKAALA.- Pour.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe LREM ?

Mme CASALINO.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour le groupe MI ?

Mme BEGUET.- Abstention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

- *Le vœu n°114 est rejeté.*

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de passer aux temps de parole, j'aimerais que l'on teste la liaison avec Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING.

M. GISCARD D'ESTAING.- Merci Monsieur le Président, je suis ces débats depuis ce matin sans avoir eu la possibilité de pouvoir intervenir. J'adresse ma solidarité à tous les collègues qui, comme moi, ont suivi les débats pendant la journée sans autre capacité que d'écouter ce qui se disait.

Monsieur le Président, je voulais vous remercier pour votre hommage. Vous avez rendu hommage à un Président de la République réformateur, modernisateur de la société française qui a donné des droits nouveaux aux femmes, aux jeunes, qui a su impulser une énergie nouvelle pour le projet européen, mais aussi pour les relations internationales et bien sûr qui, en tant que Président du Conseil régional d'Auvergne, a été un visionnaire comme il l'a été sur d'autres enjeux que vous avez soulignés tout à l'heure, le TGV, l'énergie nucléaire et tout ce qui concerne les progrès sociétaux. Il a su appliquer ses principes au désenclavement du Massif Central. Il a commencé aux côtés du Président POMPIDOU à qui vous aviez rendu hommage en donnant son nom à l'hémicycle où vous vous trouvez aujourd'hui. Je crois que, quand il a lancé le Plan Massif Central, le Président POMPIDOU s'est appuyé sur son Ministre des finances Valéry GISCARD D'ESTAING et ils ont été de ceux qui ont décidé que notre région, en particulier l'Auvergne, allait trouver les moyens de son désenclavement. Cela a été réalisé avec les autoroutes qui l'ont désenclavée, mais aussi par la suite avec celles qui ont permis à la région Rhône-Alpes de trouver un moyen de rejoindre le littoral ouest par Clermont-Ferrand. Il s'agit de l'autoroute A 89 après les A 71 et A 75, cette dernière restant la plus grande autoroute gratuite de notre territoire.

Merci Monsieur le Président, merci à tous mes collègues du Conseil régional qui ont su aussi rappeler combien ce Président avait été un architecte bâtisseur de la Grande Halle d'Auvergne, du Zénith, de Vulcania et de toutes les infrastructures routières et autoroutières.

Parmi les idées qu'il portait, celle de la démocratie française. Nous sommes heureux aujourd'hui, avec le groupe dans lequel je siège, qui réunit les démocrates et les indépendants, que ses idées puissent être portées dans notre

Assemblée et au Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. Voilà ce que je voulais dire ce soir en remerciant encore tous ceux qui se sont associés à l'hommage en la mémoire du Président Valéry GISCARD D'ESTAING. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Louis, merci d'avoir suivi tout cela. Nous avons eu des problèmes de connexion, mais il était important pour nous que vous puissiez vous exprimer. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, nous sommes des élus et nous savons que parfois la vie politique est difficile pour nos familles. Je ne pense pas seulement à l'élu, mais aussi au fils et à son rapport avec son père Président. Merci Louis pour votre délicatesse. Nous serons amenés à retravailler ensemble, en lien avec la famille, conformément à vos souhaits, sur la meilleure manière de lier le nom du Président Valéry GISCARD D'ESTAING à des lieux qui ont incarné son action dans la région. Merci encore. Je suis heureux que nous puissions avoir cette fin de journée qui s'est ouverte par l'hommage et se conclut par votre témoignage.

Nous allons passer aux questions orales sur lesquelles je vous répondre par écrit, comme nous l'avions fait la dernière fois, pour ménager les sujets de tout le monde. Nous commençons par la question n°115.

Question orale n°115 : Modem & Ind

Politique associative : état des lieux de la politique régionale de subventions accordées aux associations

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la question n°116, Madame SURPLY.

Question orale n°116 : RN

Reprise des réunions en présentiel

Mme SURPLY.- Monsieur le Président, j'étais prête à retirer ma question si la séance s'était déroulée sans encombres mais vous admettez que c'est ubuesque.

M. LE PRÉSIDENT.- Honnêtement jusqu'à maintenant cela s'est bien déroulé.

Mme SURPLY.- Honnêtement, vous leur avez fait vivre un enfer aujourd'hui. Je rappelle que nous avons commencé avec 30 minutes de retard, que des voix gonflées à l'hélium ont fait irruption, que plusieurs voix se sont chevauchées, que vous nous avez supprimé du temps de parole quand vous n'entendiez pas les élus d'opposition. En revanche, nous avons attendu vos collègues Monsieur NANCHI et Monsieur FOURNIER.

Vous nous annoncez comme cela que l'on ne peut pas expliquer nos votes sur les amendements des autres groupes, c'est une grande première. Quant aux connexions des uns et des autres, elles sont parfois médiocres. Dans le Puy-de-Dôme, on ne capte pas comme on le fait à Lyon. Pardon, mais c'est loin d'être une réussite.

Vous rendez-vous compte Monsieur le Président, que nous votons 3,7 Md€ de budget. Quand quelles conditions avons-nous préparé cela ? La durée des commissions a été limitée ce qui n'est pas le cas en présentiel. Je le rappelle à ce qu'il reste de nos auditeurs. Les connexions ne sont pas bonnes en fonction des zones géographiques et les rapports arrivent parfois très tard. Vous prétextiez tout à l'heure la...

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame SURPLY. Nous passons à la question n°117. Madame MARION c'est à vous.

Question orale n°117 : RN

Évaluation des dispositifs régionaux en faveur de l'emploi et de la reconversion des conjoints de militaires

Mme MARION.- Bonsoir Monsieur le Président, lors de notre Assemblée plénière de juin 2019, vous avez accueilli défavorablement le vœu de notre groupe visant à interpeller le ministère des Armées afin qu'il renforce le dispositif en matière de formation et d'emploi des conjoints de militaires dans le cadre du Plan famille et du pôle mobilité défense, en y associant la Région au titre de sa compétence emploi et formation.

En revanche, vous avez trouvé « intéressant de travailler avec Pôle emploi pour voir une déclinaison de notre politique de formation en leur faveur et de faire le point sur les outils que la Région mobilise dans le cadre de ces reconversions ». C'était extrait de vos propos. Vous aviez alors demandé à la Vice-Présidence à la formation de « faire un point pour voir comment la Région peut renforcer son travail d'accompagnement des conjoints de militaires ».

Le 27 novembre dernier, un séminaire virtuel dédié à l'emploi des conjoints de militaire a été organisé en partenariat avec le ministère des Armées, démontrant l'actualité de ce sujet, son importance pour l'égalité hommes femmes puisque 87 % de ces conjoints de militaires sont des femmes, autant que pour la stabilité familiale et économique de nos militaires. Le rôle que pouvaient jouer les collectivités territoriales a également été souligné, prouvant la pertinence de la question du vœu que j'avais formulé à l'époque en juin 2019. Aussi pouvez-vous

nous dire où en est la commande que vous avez passée en juin 2019 concernant la formation à la reconversion et l'emploi des conjoints de militaire ? Je crois qu'ils attendent notre réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame MARION. Madame PERNOD BEAUDON vous répondra.

Mme MARION.- Je voudrais une réponse maintenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame MARION, comme je l'ai indiqué, vous aurez tous des réponses écrites conformément au règlement.

Question orale n°118 : RN

Location ferroviaire à la Région Bourgogne

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BREUIL nous vous écoutons. J'apprends que Monsieur BREUIL n'est pas connecté.

Question orale n°119 : GC – GRS

Projet de scission des activités commerciales et de production d'EDF baptisé Hercule & privatisation de l'exploitation des conceptions hydrauliques en Auvergne-Rhône-Alpes

M. LE PRÉSIDENT.- Il m'a été signalé que la question nous serait transmise directement. C'est un sujet très important sur lequel le groupe GC GRS s'est beaucoup investi, sur la question de la production d'énergie hydro-électrique et le danger d'un projet de scission qui risque d'affecter EDF avec l'impact sur nos énergies hydrauliques. Je me félicite qu'il y ait une sensibilité sur la question, car ce sujet est important et doit amener une grande vigilance de la part de chacun d'entre nous sur le danger d'une privatisation de tout ce qui est rentable chez EDF au détriment de la vocation de service public.

Des informations complémentaires doivent nous être transmises, me semble-t-il.

Question orale n°120 : RN

Construction d'une basilique à Saint-Pierre-de-Colombier : l'Ardèche doit-elle devenir le symbole de l'écologie punitive et de l'intolérance ?

Mme PORQUET.- La construction d'une basilique à Saint-Pierre-de-Colombier en Ardèche est un projet qui représente des intérêts économiques, touristiques et culturels. Ce serait un atout majeur pour notre département et notre région. Avec l'engagement de dizaines d'entreprises locales, ce chantier a un impact économique particulièrement conséquent sur l'emploi et le respect des normes environnementales a été une priorité dans l'élaboration de ce projet.

Toutes les procédures d'urbanisme et environnementales nécessaires ont été respectées, de l'aveu même de la Préfète ardéchoise qui déclare en juillet 2020 : « En matière juridique, ce dossier est purgé de tout et si jamais ce chantier s'arrêtait il faudrait qu'on explique les raisons parce qu'on est en train de commettre une faute contre le droit de l'urbanisme. » La commune de Saint-Pierre-de-Colombier est devenue un véritable lieu de pèlerinage et cette construction s'inscrit parfaitement dans le paysage local, mais ce projet est confronté à une opposition idéologique, politique et radicale.

Suite à l'occupation des lieux par des écologistes radicaux et avec le soutien des élus de gauche, ce chantier a été suspendu en juin 2020 par la ministre de l'Environnement avec toutes les conséquences économiques pour nos entreprises locales, que cela engendre. La mobilisation de la gauche ardéchoise et des soi-disant écologistes serait beaucoup plus justifiée pour la véritable arnaque écologique qu'est l'implantation massive d'éoliennes dans notre département, mais sur ce sujet c'est le « silence radio ».

Monsieur le Président, je vous ai adressé une lettre en date du 4 décembre 2020 vous demandant de mobiliser la Région et d'interpeller la ministre de l'Écologie, afin que cette construction qui, je le rappelle, a suivi toutes les procédures d'urbanisme et environnementales utiles, soit relancée et considérée comme elle doit l'être une véritable opportunité économique, touristique et d'émancipation de notre territoire rural.

Monsieur le Président, l'Ardèche ne doit pas devenir le symbole de l'écologie punitive. Une aide régionale sera impacter la suspension du chantier, mais cela ne comblera pas leurs pertes financières. Il faut que ce chantier reprenne. Il faut que ce chantier qui se heurte à une opposition idéologique, politique et radicale, reprenne. Je vous demande donc d'interpeller la ministre en question sur le sujet.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je l'ai déjà fait ainsi qu'auprès des services de l'État au niveau local. Indépendamment de la vocation du lieu, il n'y a aucune raison que les règles normales du droit ne soient pas appliquées dans notre pays, or d'après notre évaluation par la préfecture, le processus normal n'a pas été respecté. Il n'y a pas de raison que ce soient les entreprises locales qui en soient victimes. C'est le sens du vœu que nous avons fait adopter en la matière.

Question orale n°121 : Modem & Ind

Cantine scolaire et agriculture

M. DESPRAS.- Monsieur le Président, je voudrais revenir à une question que j'avais déjà posée l'année passée. Je tiens à remercier aussi bien Jean-Pierre TAITE pour la politique qu'il a menée pour réintégrer les produits agricoles dans les lycées, que Béatrice BERTHOUX pour « La région dans mon assiette ».

Si on veut que cela arrive dans la poche de nos agriculteurs, il serait bon d'augmenter le coût du repas de 0,10 € puisque, malgré toutes les politiques qui sont bienveillantes, on a du mal à trouver du revenu pour les agriculteurs. La seule solution pour cela est qu'ils vendent les produits à un niveau de rentabilité digne de ce nom. Ma question est simple : qu'a-t-il été fait depuis l'année passée ? Peut-on faire une expertise pour augmenter le coût du repas de 0,10 € ? Cela représenterait un gain direct pour l'agriculture de 2,7 M€. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je veillerai à ce que chacun ait une réponse précise à ses questions.

Je vous remercie de votre compréhension. Je voulais remercier l'ensemble des services. Je regrette qu'il y ait eu parfois des propos à leur égard. C'est un travail colossal d'arriver à gérer ces connexions. Ils travaillent en temps réel pour essayer de faire passer la parole, faire respecter les règles, éviter les communications intempestives qui rendent le travail inaudible pour tout le monde. Je les remercie tous pour leur mobilisation et leur travail. Je suis fier des équipes de la Région parce que c'est une réelle prouesse technique. Je les remercie que cela se déroule dans un cadre serein, qu'il s'agisse du service de l'hémicycle, de celui des assemblées, du service informatique très mobilisé avec un travail conjoint entre nos experts du site de Lyon et ceux qui sont venus apporter du renfort de Clermont.

Nous allons passer directement et sans pause à la Commission permanente. Je remercie chacun pour sa patience.

(La séance est levée à 22 heures 50)

TABLEAU DES VOTES

ASSEMBLEE PLENIERE du 14 décembre 2020
Résultats des votes

N° des rapports et titres	RAPPORTS					AMENDEMENTS / VŒUX				
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT
rapport 4768										
Vote sur la notion d'urgence										
	LR-DVD-SC app.		RN	SD	adopté					
	LD									
	RCES									
	GC-GRS									
	PRG-LCG									
	LREM									
	MI									
rapport n° 4694										
Organisation de l'Assemblée plénière et de la Commission permanente dématérialisées										
Vote du rapport 4694										
	LR-DVD-SC app.				adopté					
	LD									
	SD									
	RN									
	RCES									
	GC-GRS									
	PRG-LCG									
	LREM									
	MI									
rapport n° 4695										
Budget Primitif 2021										
							pour	abstention	contre	NPPAV
Vote du rapport 4695										
					adopté	amendement n°001				
	LR-DVD-SC app.		SD	Mme GNUVA		LREM	SD		LR	RCES
	LD		RN				LREM		LD	Mme GNUVA
	MI : Beguet, Vichnievsky, Fanget, Despras						MI		RN	PRG-LCG
			MI : Pénicaud						GC-GRS	
			RCES							
			PRG							
			LREM			amendement n° 002	LREM	RCES	LR	Mme GNUVA
			GC-GRS			MODEM	MI		LD	
							SD		RN	
									GC-GRS	
									PRG-LCG	
						amendement n° 003	RN		LR	RCES
						RN			LD	Mme GNUVA
									SD	
									GC-GRS	
									PRG-LCG	
									LREM	
									MI	
						amendement n° 004	SD	MI	LR	Mme GNUVA
						RCES	RN	LREM	LD	
							RCES			
							GC-GRS			
							PRG-LCG			

ASSEMBLEE PLENIERE du 14 décembre 2020
Résultats des votes

RAPPORTS					AMENDEMENTS / VŒUX						
N° des rapports et titres	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	
						amendement n° 005	SD	MI	LR	Mme GNUVA	rejeté
						RCES	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				
						amendement n° 006	RCES	SD	LR	Mme GNUVA	rejeté
						RCES		GC-GRS	LD		
								MI	RN		
								LREM			
								PRG-LCG			
						amendement n° 007	RN		LR	RCES	rejeté
						RN			LD	GC-GRS	
									SD	PRG-LCG	
									MI	Mme GNUVA	
									LREM		
						amendement n° 008	SD		LR		rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG		MI		
							LREM				
						amendement n° 009	LR	RCES	RN	Mme GNUVA	adopté
						GC-GRS	LD				
						avis favorable exécutif	SD				
							GC-GRS				
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 010	SD	RCES	LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	GC-GRS	PRG-LCG	LD		
							LREM				
							MI				
							RN				
						amendement n° 011	SD	LREM	LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							MI				
							PRG-LCG				
						amendement n° 012	LR	RCES	RN	Mme GNUVA	adopté
						GC-GRS	LD				
						sous amendé	SD				
						avis favorable exécutif	GC-GRS				
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 013	LR	RCES		Mme GNUVA	adopté
						PRG le CG	LD				
						Avis favorable exécutif	SD				
							RN				
							GC-GRS				
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 014	LR			Mme GNUVA	adopté
						PRG le CG	LD				
						modifié	SD				

ASSEMBLEE PLENIERE du 14 décembre 2020
Résultats des votes

N° des rapports et titres	RAPPORTS					AMENDEMENTS / VŒUX				
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT
						avis favorable exécutif	RN			
							GC-GRS			
							PRG-LCG			
							LREM			
							MI			
							RCES			
						amendement n° 015	SD		LR	Mme GNUVA
						PRG le CG	RN		LD	rejeté
							RCES		MI	
							GC-GRS			
							PRG-LCG			
							LREM			
						amendement n° 016	SD	RCES	LR	Mme GNUVA
						PRG le CG	LREM	MI	LD	rejeté
							PRG-LCG		RN	
									GC-GRS	
						amendement n° 017	LR	GC-GRS		Mme GNUVA
						PRG le CG	LD			adopté
						avis favorable	SD			
							RN			
							PRG-LCG			
							LREM			
							MI			
							RCES			
						amendement n°018	SD		LR	Mme GNUVA
						PRG le CG	RN		LD	rejeté
						modifié	RCES			
							GC-GRS			
							PRG-LCG			
							LREM			
							MI			
						amendement n° 019	SD		LR	Mme GNUVA
						PRG le CG	RCES		LD	rejeté
							GC-GRS		RN	
							PRG-LCG		MI	
							LREM			
						amendement n° 020	RCES	SD	LR	Mme GNUVA
						RCES			LD	rejeté
									RN	
									GC-GRS	
									PRG-LCG	
									LREM	
									MI	
						amendement n° 021	RCES	SD	LR	Mme GNUVA
						RCES	PRG-LCG	GC-GRS	LD	rejeté
								LREM	RN	
									MI	
						amendement n°022	LR		RN	Mme GNUVA
						GC-GRS	LD			adopté
						avis favorable exécutif	SD			
							GC-GRS			
							PRG-LCG			
							LREM			
							MI			
							RCES			

ASSEMBLEE PLENIERE du 14 décembre 2020
Résultats des votes

RAPPORTS						AMENDEMENTS / VŒUX					
N° des rapports et titres	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	
						amendement n° 023	SD	GC-GRS	LR	Mme GNUVA	rejeté
						PRG le CG	RCES		LD		
							PRG-LCG		RN		
							LREM				
							MI				
						amendement n° 024	RN		LR	RCES	rejeté
						RN			LD	Mme GNUVA	
									SD		
									GC-GRS		
									PRG-LCG		
									LREM		
									MI		
						amendement n° 025	SD	GC-GRS	LR	Mme GNUVA	rejeté
						RCES	PRG-LCG	LREM	LD		
							RCES	MI	RN		
						amendement n° 026	LR		RN	Mme GNUVA	adopté
						GC-GRS	LD				
						avis favorable exécutif	SD				
							GC-GRS				
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
							RCES				
						amendement n° 027	SD	MI	LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				
						amendement n° 028	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG		MI		
							LREM				
						amendement n° 029	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 030	RN		LR	Mme GNUVA	rejeté
						RN			LD		
									SD		
									GC-GRS		
									PRG-LCG		
									LREM		
									MI		
									RCES		
						amendement n° 031	RCES	MI	LR	Mme GNUVA	rejeté
						RCES	SD		LD		
							PRG-LCG		RN		
							LREM				
							GC-GRS				
						amendement n° 032	RN		LR	RCES	rejeté
						RN			LD	GC-GRS	
									SD	PRG-LCG	

ASSEMBLEE PLENIERE du 14 décembre 2020
Résultats des votes

RAPPORTS						AMENDEMENTS / VŒUX					
N° des rapports et titres	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	
								LREM	Mme GNUVA		
								MI			
						amendement n° 033	SD	MI	LR	Mme GNUVA	rejeté
						SD	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				
						amendement n° 034	SD	MI	LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PR				
							LREM				
							PRG-LCG				
						amendement n°35	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						RCES	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG		MI		
							LREM				
						amendement n°36	RCES	MI	LR	Mme GNUVA	rejeté
						SD	SD		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				
						amendement n°37	SD	LREM	LR	Mme GNUVA	rejeté
						PRG le CG/SD/RCES	RCES	MI	LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
						amendement n° 38	SD	LREM	LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES	MI	LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
						amendement n° 39	RN		LR	GC-GRS	rejeté
						RN			LD	Mme GNUVA	
									SD		
									RCES		
									PRG-LCG		
									LREM		
									MI		
						amendement n° 40	RN		LR	RCES	rejeté
						RN			LD	GC-GRS	
									SD	PRG-LCG	
									LREM	Mme GNUVA	
									MI		
						amendement n° 41	SD	MI	LR	RN	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD	Mme GNUVA	
							GC-GRS				
							PRG-LCG				
							LREM				
						amendement n° 42	SD	MI	LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				

ASSEMBLEE PLENIERE du 14 décembre 2020
Résultats des votes

RAPPORTS						AMENDEMENTS / VŒUX					
N° des rapports et titres	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	
						amendement n° 43	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						SD	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG		MI		
							LREM				
						amendement n° 44	SD	LREM	LR	Mme GNUVA	rejeté
						SD	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							MI				
						amendement n° 45	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						SD	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 46	SD	LREM	LR	Mme GNUVA	rejeté
						RCES	RCES	MI	LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
						amendement n° 47	RN		LR	Mme GNUVA	rejeté
						RN			LD		
									SD		
									RCES		
									GC-GRS		
									PRG-LCG		
									LREM		
									MI		
						amendement n° 48	LR	MI	RN	Mme GNUVA	adopté
						GC-GRS	LD				
						avis favorable de l'exécutif	SD				
							RCES				
							GC-GRS				
							PRG-LCG				
							LREM				
						amendement n° 49	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						PRG le CG	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 50	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						SD	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 51	SD	LREM	LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES	MI	LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
						amendement n° 52	SD	MI	LR	Mme GNUVA	rejeté
						SD	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				

ASSEMBLEE PLENIERE du 14 décembre 2020
Résultats des votes

RAPPORTS						AMENDEMENTS / VŒUX					
N° des rapports et titres	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT		POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT
						amendement n° 53	RCES	MI	LR	Mme GNUVA	rejeté
						SD	GC-GRS		LD		
							PRG-LCG		RN		
							LREM				
							SD				
						amendement n° 54	LR	RCES	RN	Mme GNUVA	adopté
						MODEM	LD				
						avis favorable exécutif	SD				
						sous amendé par l'exécutif	GC-GRS				
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 55	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 56	SD	MI	LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							PRG-LCG		RN		
							LREM				
						amendement n° 57	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						PRG le CG	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG		MI		
							LREM				
						amendement n° 58	SD	MI	LR	Mme GNUVA	rejeté
						SD	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				
						amendement n° 59	RN		LR	GC-GRS	rejeté
						RN			LD	Mme GNUVA	
									SD		
									RCES		
									LREM		
									MI		
									PRG-LCG		
						amendement n° 60	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 61	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						SD	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG		MI		
							LREM				
						amendement n° 62	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG		MI		

ASSEMBLEE PLENIERE du 14 décembre 2020
Résultats des votes

RAPPORTS						AMENDEMENTS / VŒUX					
N° des rapports et titres	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT		POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT
							LREM				
						amendement n° 63	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG		MI		
							LREM				
						amendement n° 64	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						RCES	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 65	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						PRG le CG	RCES		LD		
							GC-GRS		MI		
							PRG-LCG		RN		
							LREM				
						amendement n° 66	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							GC-GRS		MI		
							PRG-LCG		RN		
							LREM				
						amendement n° 67	RN		LR	Mme GNUVA	rejeté
						RN			LD		
									SD		
									RCES		
									GC-GRS		
									PRG-LCG		
									LREM		
									MI		
						amendement n° 68	RN		LR	Mme GNUVA	rejeté
						RN			LD		
									SD		
									RCES		
									GC-GRS		
									PRG-LCG		
									LREM		
									MI		
						amendement n° 69	SD		LR	GC-GRS	rejeté
						RCES	RCES		LD	Mme GNUVA	
						non défendu	PRG-LCG		RN		
							LREM				
							MI				
						amendement n° 70	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG		MI		
							LREM				
						amendement n° 71	RCES	LREM	LR	Mme GNUVA	rejeté
						RCES	GC-GRS	MI	LD		
							PRG-LCG		RN		
							SD				
						amendement n° 72	SD	PRG-LCG	LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RCES	LREM	LD		

ASSEMBLEE PLENIERE du 14 décembre 2020
Résultats des votes

N° des rapports et titres	RAPPORTS					AMENDEMENTS / VŒUX					
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	
						non défendu	GC-GRS			RN	
										MI	
						amendement n° 73	SD	PRG-LCG		LR	Mme GNUVA
						GC-GRS	GC-GRS	LREM		LD	rejeté
						non défendu	RCES	MI		RN	
						amendement n° 74	SD			LR	Mme GNUVA
						GC-GRS	RCES			LD	rejeté
							GC-GRS			RN	
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 75	SD			LR	Mme GNUVA
						RCES	RCES			LD	rejeté
							GC-GRS			RN	
							PRG-LCG			MI	
							LREM				
						amendement n° 76	SD			LR	Mme GNUVA
						SD	RCES			LD	rejeté
							GC-GRS			RN	
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 77	RCES	SD		LR	Mme GNUVA
						GC-GRS	GC-GRS			LD	rejeté
							PRG-LCG			RN	
							LREM			MI	
						amendement n° 78	RCES	LREM		LR	Mme GNUVA
						GC-GRS	GC-GRS	SD		LD	rejeté
							PRG-LCG			RN	
										MI	
						amendement n° 79	MI			LR	PRG-LCG
						MODEM	LREM			LD	Mme GNUVA
							RCES			RN	
							GC-GRS				
							SD				
						amendement n° 80					retiré
						MODEM					
						amendement n° 81	RCES	SD		LR	Mme GNUVA
						RCES	GC-GRS	LREM		LD	rejeté
							PRG-LCG	MI		RN	
						amendement n° 82	RN			LR	GC-GRS
						RN				LD	Mme GNUVA
										LREM	
										RCES	
										PRG-LCG	
										MI	
										SD	
						amendement n° 83	RN			LR	GC-GRS
						RN				LD	Mme GNUVA
										LREM	
										RCES	

ASSEMBLEE PLENIERE du 14 décembre 2020
Résultats des votes

RAPPORTS						AMENDEMENTS / VŒUX					
N° des rapports et titres	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	
						amendement n°93	SD	LREM	LR	Mme GNUVA	rejeté
						SD	RCES	MI	LD		
							PRG-LCG	GC-GRS	RN		
						amendement n° 94	RN		LR	RCES	rejeté
						RN			LD	Mme GNUVA	
									SD		
									PRG-LCG		
									LREM		
									MI		
									GC-GRS		
						amendement n° 95	RCES	LREM	LR	Mme GNUVA	rejeté
						RCES	SD	MI	LD		
							PRG-LCG	GC-GRS	RN		
						amendement n° 96	RN		LR	GC-GRS	rejeté
						RN			LD	Mme GNUVA	
									LREM		
									RCES		
									PRG-LCG		
									MI		
									SD		
						amendement n° 97	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						PRG le CG	RN		LD		
							RCES				
							GC-GRS				
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 98	SD	RN	LR	Mme GNUVA	rejeté
						PRG le CG	RCES	LREM	LD		
							PRG-LCG	MI	GC-GRS		
						amendement n° 99	SD		LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	RN		LD		
							RCES		MI		
							GC-GRS				
							PRG-LCG				
							LREM				
						amendement n° 100	SD	LREM	LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	GC-GRS		LD		
							PRG-LCG		RN		
							RCES		MI		
						amendement n° 101	SD	LREM	LR	Mme GNUVA	rejeté
						SD	GC-GRS		LD		
							PRG-LCG		RN		
							RCES				
							MI				
						amendement n° 102	SD	LREM	LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	GC-GRS	MI	LD		
							PRG-LCG		RN		
							RCES				

ASSEMBLEE PLENIERE du 14 décembre 2020
Résultats des votes

RAPPORTS						AMENDEMENTS / VŒUX					
N° des rapports et titres	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	
						amendement n° 103	RCES	RN	LR	Mme GNUVA	rejeté
						GC-GRS	GC-GRS		LD		
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
							SD				
						amendement n° 104	SD	RN	LR	Mme GNUVA	rejeté
						RCES	RCES	MI	LD		
							GC-GRS				
							PRG-LCG				
							LREM				
						amendement n° 105	SD	RN	LR	Mme GNUVA	rejeté
						PRG le CG	RCES		LD		
							GC-GRS				
							PRG-LCG				
							LREM				
							MI				
						amendement n° 106	SD	MI	LR	Mme GNUVA	rejeté
						RCES	RCES		LD		
							GC-GRS		RN		
							PRG-LCG				
							LREM				
						amendement n° 107	SD	GC-GRS	LR	Mme GNUVA	rejeté
						RCES	RCES	PRG-LCG	LD		
								LREM	RN		
								MI			
rapport n° 4768											
Etat d'urgence sanitaire - Agir face à la seconde vague de Covid-19											
Vote du rapport n° 4768					adopté	amendement complémentaire VMC	RCES	RN			adopté
	MI					RCES	LR				
	GC-GRS						LD				
	PRG-LCG						LREM				
	LR						SD				
	LD						PC-GRS				
	RCES : I, II	RCES : III					MI				
	RN (oscillomètre)		RN (le reste)				PRG-LCG				
rapport n° 4696											
Gestion du personnel du siège, des antennes locales, du CREPD, des transports scolaires et non urbains et des lycées - temps de travail des agents de la Région Auvergne-Rhône-Alpes											
Vote du rapport n° 4696											
avec les rapports 4898 et 4697											
rapport n° 4698											
Gestion du personnel du siège, des antennes locales, du CREPS, des transports scolaires et non urbains et des lycées - Evolution du régime indemnitaire des ATTEE											
Vote du rapport n° 4698											
avec les rapports 4696 et 4697											

ASSEMBLEE PLENIERE du 14 décembre 2020
Résultats des votes

RAPPORTS					AMENDEMENTS / VŒUX					
N° des rapports et titres	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT
rapport n° 4697 : vote des rapports 4697, 4696, 4698										
Gestion du personnel du siège, des antennes locales, du CREPS, des transports scolaires et non urbains et des lycées - étendre le montant de la prime de fin d'année à tous les agents de la Région Auvergne-Rhône-Alpes					amendement n° 108					
Vote des rapports 4697, 4696,4698					PRG le CG					
	LR	GC-GRS			adopté	SD	RN	LR		rejeté
	LD					RCES	MI	LD		
	SD 4696, 4698	SD 4697				GC-GRS				
			RCES 4696, 4697			PRG-LCG				
	LREM 4696, 4698	LREM 4697				LREM				
	PRG-LCG 4696	PRG-LCG 4698	PRG-LCG 4697							
	MI									
	RN									
					VŒUX					
					Vœu n° 109					
					LR-DVD-SC/LD					
					avis favorable exécutif					
					LR					
					LD					
					GC-GRS					
					MI					
					RN					
					Vœu n° 110					
					RN					
					retiré					
					Vœu n° 111					
					LD, LR					
					LR					
					LD					
					RN					
					GC-GRS					
					MI					
					SD					
					RCES					
					GC-GRS					
					PRG-LCG					
					LREM					
					MI					
					Vœu n° 112					
					MI					
					LD					
					SD					
					RCES					
					GC-GRS					
					PRG-LCG					
					LREM					
					MI					
					Vœu n° 113					
					RN					
					LD					
					GC-GRS					
					SD					
					PRG-LCG					
					LREM					
					MI					
					Vœu n° 114					
					RCES					
					SD					
					RN					
					LREM					
					MI					
					LD					
					RCES					
					GC-GRS					
					PRG-LCG					
					LREM					
					MI					
					RN					
					Vœu Arménie					
					Exécutif					
					LR					
					LD					
					SD					
					GC-GRS					
					PRG-LCG					
					LREM					
					MI					
					RN					

ASSEMBLEE PLENIERE du 14 décembre 2020
Résultats des votes

RAPPORTS						AMENDEMENTS / VŒUX				
N° des rapports et titres	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NPPAV	RESULTAT
						QUESTIONS ORALES				
						QO n° 115				
						MODEM				
						QO n° 116				
						RN				
						QO n° 117				
						RN				
						QO n°118				
						RN				
						QO n° 121				
						MODEM				
Légende :						Elus (nb) :				
<u>GROUPES (9, pour 201 élus) :</u>										
LR-DVD-SC app : Les Républicains, Divers Droite et Société Civile et apparentés						85				
LD : Les Démocrates						24				
MODEM&IND : MODEM et Indépendants (ou MI)						5				
MODEM&IND : Mouvement						6				
SD : groupe Socialiste et Démocrate						30				
PRG : Parti Radical de Gauche						5				
RCES : Rassemblement Citoyens, Ecologistes Solidaires						7				
GC-GRS : Groupe Communiste - Gauche Républicaine et Socialiste						8				
RN : Rassemblement National						31				
<u>Hors groupes (3 élus) -></u>						-> NI 3				
						204				

FICHES D'EMARGEMENT

ASSEMBLEE PLENIERE

FEUILLE D'EMARGEMENT

Séance du 14 décembre à 10h

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
AARAB Mounir	Présente
ABADIE PARISI Anne-Françoise	Présente
AMOS Olivier	Présent
AMRANE Olivier	Présent
ANDRÉ Annabel	Présente
AUBOIS Anna	Présente
AURIAS Claude	Présent
AZNAR-MOLLIEX Noëlle	
BADREDDINE Chokri	Présent
BARBIER Jean-Pierre	
BAUD Jean-Baptiste	Présent
BAUD-ROCHE Astrid	Présente
BEGUET Marie Jeanne	Présente
BENMEDJAHED Ali	Présent
BENOIT Charlotte	
BERANGER Nathalie	Présente
BERAT Pierre	Présent
BERLIOZ-CURLET Alain	Présent
BERRA Nora	Présente
BERTHOUX Béatrice	Présente

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BLANC Didier-Claude	Présent
BLANCHET Jacques	Présent
BLATRIX-CONTAT Florence	Présente
BOLVIN Béatrix	Présente
BOLZE Catherine	Présente
BONNICHON Frédéric	Présent
BONNIVARD Émilie	Présente
BOSLAND Jean-Paul	
BOUCHET Boris	Présent
BOUDAOUF Farida	Présente
BOUDOT Christophe	
BOUKAALA Sarah	Présente
BRENAS Jean-Pierre	
BRETON Xavier	Présent
BREUIL Alain	
BRU Dominique	Présente
BRUGERON Angélique	Présente
BUFFARD Laurent	Présent
BURGAZ Muriel	Présente
BUSSIÈRE Alain	Présent
BUSSIÈRE Laurence	Présente
CARBONNEL François-Éric	Présent
CASALINO Françoise	Présente
CEDRIN Michèle	Présente

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
CERBAÏ Florence	Présente
CESA Johann	
CHABERT Gilles	Présent
CHAIX Sandrine	Présente
CHALON Pénélope	Présente
CHAMPEL Romain	Présent
CHAPAVEIRE André	Présent
CHAPUIS Michel	Présent
CHAUSSAT Maxime	
CHAVELET Stanislas	Présent
CHAVEROT Bernard	Présent
CHEMIN François	Présent
CINIERI Dino	
COATIVY Muriel	
CONDEMINE Anne-Sophie	Présente
CONSTANT Christiane	Présente
COSSON Monique	Présente
COUTARD Catherine	
CRACCHIOLO Philippe	Présent
CREUZET Sandra	
CROMBECQUE Yann	Présent
CRUZ Sophie	Présente
CUKIERMAN Cécile	Présente
DARAGON Nicolas	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
DAUCHY Marie	Présente
DEBAT Jean-François	Présent
DE BREUVAND Cécile	Présente
DEBU Raphaël	Présent
DELACROIX Pierre	Présent
DE MALLIARD Alice	Présente
DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN Marie	Présente
DE PEYRECAVE Gabriel	Présent
DESIES Bruno	Présent
DESPRAS Dominique	Présent
DI VINCENZO Caroline	Présente
DUBESSY Florence	
DUGLERY Daniel	Présent
DULAC Michel	
DULLIN Xavier	Présent
DUVAND Florence	Présente
FANGET Michel	Présent
FAUROT Éric	Présent
FAVRE Marie	Présente
FERLAY Aurélien	Présent
FERRAND Emmanuel	Présent
FERRAND Virginie	Présente
FEYSSAGUET Raymond	Présent
FILIPPI Lionel	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
FLORY Jean-Claude	Présent
FOUGÈRE Myriam	Présente
FOURNIER Éric	Présent
FRITZ Richard	Présent
FROMAGE Catherine	Présente
GARCIN Jean-Marie	Présent
GEMMANI Stéphane	Présent
GENEST Sandrine	
GIBOUIN Guillaume	
GIRARD Jean-Pierre	
GIRAUD Éliane	Présente
GISCARD D'ESTAING Louis	
GIVERNET Olga	Présente
GNUVA Julie	
GOY-CHAVENT Sylvie	Présente
GREBERT Fabienne	Présente
GRÉGOIRE Michel	Présent
GUELON-BEVILLARD Caroline	Présente
GUERRE Jean-Michel	
GUIBERT Martine	Présente
GUYADER Jean-Louis	
HERNANDEZ Christine	Présente
HEYRAUD Stéphane	Présent
HORTEFEUX Brice	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
JACQUART François	Présent
JARRY Juliette	Présente
JOLLY Alexis	Présent
JUBAN Laurence	
KEFI-JEROME Samy	Présent
KOVACS Thierry	Présent
LACROIX Gilles	
LAFORET Catherine	Présente
LAÏDOUNI-DENIS Myriam	Présente
LAMBERT Marie-Thérèse	Présente
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	Présent
LECAILLON Vincent	Présent
LEVY Fabienne	Présente
LIGOUT Sandrine	Présente
LUCAS Karine	Présente
LUCOT Yannick	Présent
MALAVIEILLE Valérie	Présente
MANDON Emmanuel	Présent
MARCHE Émilie	Présente
MARION Agnès	Présente
MARLEIX Alain	
MASSEBEUF Isabelle	Présente
MEALLET Roger-Jean	Présent
MELLIES Antoine	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
MEUNIER Philippe	
MEYNIER-MILLEFERT Marjolaine	Présente
MONNIER Thibaut	Présent
MONTILLET Carole	Présente
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Présente
MOREL-DARLEUX Corinne	Présente
MOROGÉ Jérôme	Présent
MOURIER Marlène	Présente
NANCHI Alexandre	Présent
NEUDER Yannick	
PACORET Catherine	
PANNEKOUCKE Fabrice	Présent
PARRET Fatima	Présente
PEIZERAT Gwendal	
PELLET Anne	Présente
PELLEVAT Cyril	Présent
PELLIER Laure	Présente
PENICAUD François-Xavier	Présent
PERNOD BEAUDON Stéphanie	Présente
PERROT Charles	
PETIT Marie-Agnès	Présente
PEYCELON Nicole	Présente
PFANNER Virginie	Présente
PIANTONI Ludivine	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
PICHOUD Christian	Présent
PORQUET Céline	Présente
QUEYRANNE Jean-Jack	Présent
REPENTIN Thierry	
REY Marie-Camille	Présente
REYNAUD Philippe	Présent
RIAMON Marie-Hélène	Présente
ROBERT Sophie	Présente
ROTKOPF Sophie	
ROUPIOZ Sylvia	Présente
ROUX Dominique	Présente
SADDIER Martial	Présent
SAVIN Ghislaine	Présente
SEGAUD-LABIDI Nora	Présente
SEMET Pascale	Présente
SÉNÉCLAUZE Thierry	Présent
SIKORA Marie-Thérèse	Présente
SURPLY Isabelle	Présente
TAITE Jean-Pierre	Présent
TERRIER Marie-Claire	Présente
THIEN Jérémy	Présent
THORAVAL Marie-Hélène	Présente
TIRREAU Andrée	Présente
TRILLET-LENOIR Véronique	

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
TURNAR Alexandra	Présente
UHLRICH Yves-Marie	Présent
VAGNIER Nicole	
VALENTIN-PREBET Isabelle	Présente
VERAN Olivier	
VERCHERE Patrice	Présent
VERCIN André	
VERNEY-CARRON Florence	Présente
VIAL Cédric	Présent
VIAL Raymond	Présent
VICHNIEVSKY Laurence	Présente
VIDAL Paul	
VIGIER Jean-Pierre	Présent
VOIR Patrice	Présent
VULLIERME Didier	
WAUQUIEZ Laurent	Présent

ASSEMBLEE PLENIERE**FEUILLE D'EMARGEMENT**

Séance du 14 décembre à 14h15

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
AARAB Mounir	Présent
ABADIE PARISI Anne-Françoise	Présente
AMOS Olivier	Présent
AMRANE Olivier	Présent
ANDRÉ Annabel	Présente
AUBOIS Anna	Présente
AURIAS Claude	Présent
AZNAR-MOLLIEX Noëlle	Présente
BADREDDINE Chokri	Présent
BARBIER Jean-Pierre	
BAUD Jean-Baptiste	Présent
BAUD-ROCHE Astrid	Présent
BEGUET Marie Jeanne	Présente
BENMEDJAHED Ali	Présent
BENOIT Charlotte	Présente
BERANGER Nathalie	Présente
BERAT Pierre	Présent
BERLIOZ-CURLET Alain	Présent
BERRA Nora	Présente

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BERTHOUX Béatrice	Présente
BLANC Didier-Claude	Présent
BLANCHET Jacques	Présent
BLATRIX-CONTAT Florence	Présente
BOLVIN Béatrix	Présente
BOLZE Catherine	Présente
BONNICHON Frédéric	Présent
BONNIVARD Émilie	Présente
BOSLAND Jean-Paul	Présent
BOUCHET Boris	Présent
BOUDAOUF Farida	Présente
BOUDOT Christophe	
BOUKAALA Sarah	Présente
BRENAS Jean-Pierre	Présent
BRETON Xavier	Présent
BREUIL Alain	
BRU Dominique	Présente
BRUGERON Angélique	Présente
BUFFARD Laurent	Présent
BURGAZ Muriel	Présente
BUSSIÈRE Alain	Présent
BUSSIÈRE Laurence	Présente
CARBONNEL François-Éric	Présent
CASALINO Françoise	Présente

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
CEDRIN Michèle	
CERBAÏ Florence	Présente
CESA Johann	Présent
CHABERT Gilles	Présent
CHAIX Sandrine	Présente
CHALON Pénélope	Présente
CHAMPEL Romain	Présent
CHAPAVEIRE André	Présent
CHAPUIS Michel	Présent
CHAUSSAT Maxime	
CHAVELET Stanislas	Présent
CHAVEROT Bernard	Présent
CHEMIN François	Présent
CINIERI Dino	Présent
COATIVY Muriel	Présente
CONDEMINE Anne-Sophie	Présente
CONSTANT Christiane	Présente
COSSON Monique	Présente
COUTARD Catherine	
CRACCHIOLO Philippe	Présent
CREUZET Sandra	
CROMBECQUE Yann	Présent
CRUZ Sophie	Présente
CUKIERMAN Cécile	Présente

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
DARAGON Nicolas	
DAUCHY Marie	Présente
DEBAT Jean-François	Présent
DE BREUVAND Cécile	Présente
DEBU Raphaël	Présent
DELACROIX Pierre	Présent
DE MALLIARD Alice	Présente
DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN Marie	Présente
DE PEYRECAVE Gabriel	Présent
DESIES Bruno	Présent
DESPRAS Dominique	
DI VINCENZO Caroline	Présente
DUBESSY Florence	Présente
DUGLERY Daniel	Présent
DULAC Michel	
DULLIN Xavier	Présent
DUVAND Florence	Présente
FANGET Michel	Présent
FAUROT Éric	Présent
FAVRE Marie	Présente
FERLAY Aurélien	Présent
FERRAND Emmanuel	Présent
FERRAND Virginie	Présente
FEYSSAGUET Raymond	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
FILIPPI Lionel	Présent
FLORY Jean-Claude	Présent
FOUGÈRE Myriam	Présente
FOURNIER Éric	Présent
FRITZ Richard	Présent
FROMAGE Catherine	Présente
GARCIN Jean-Marie	Présent
GEMMANI Stéphane	Présent
GENEST Sandrine	Présente
GIBOUIN Guillaume	Présent
GIRARD Jean-Pierre	
GIRAUD Éliane	Présente
GISCARD D'ESTAING Louis	Présent
GIVERNET Olga	Présente
GNUVA Julie	
GOY-CHAVENT Sylvie	Présente
GREBERT Fabienne	Présente
GRÉGOIRE Michel	Présent
GUELON-BEVILLARD Caroline	Présente
GUERRE Jean-Michel	
GUIBERT Martine	Présente
GUYADER Jean-Louis	Présent
HERNANDEZ Christine	Présente
HEYRAUD Stéphane	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
HORTEFEUX Brice	Présent
JACQUART François	Présent
JARRY Juliette	Présente
JOLLY Alexis	Présent
JUBAN Laurence	Présente
KEFI-JEROME Samy	Présent
KOVACS Thierry	Présent
LACROIX Gilles	
LAFORET Catherine	Présente
LAÏDOUNI-DENIS Myriam	Présente
LAMBERT Marie-Thérèse	Présente
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	Présent
LECAILLON Vincent	Présent
LEVY Fabienne	Présente
LIGOUT Sandrine	Présente
LUCAS Karine	Présente
LUCOT Yannick	Présent
MALAVIEILLE Valérie	Présente
MANDON Emmanuel	Présent
MARCHE Émilie	Présente
MARION Agnès	Présente
MARLEIX Alain	
MASSEBEUF Isabelle	Présente
MEALLET Roger-Jean	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
MELLIES Antoine	Présent
MEUNIER Philippe	Présent
MEYNIER-MILLEFERT Marjolaine	
MONNIER Thibaut	Présent
MONTILLET Carole	Présente
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Présente
MOREL-DARLEUX Corinne	Présente
MOROGE Jérôme	Présent
MOURIER Marlène	Présente
NANCHI Alexandre	Présent
NEUDER Yannick	Présent
PACORET Catherine	Présente
PANNEKOUCKE Fabrice	Présent
PARRET Fatima	Présente
PEIZERAT Gwendal	Présent
PELLET Anne	Présente
PELLEVAT Cyril	Présent
PELLIER Laure	Présente
PENICAUD François-Xavier	Présent
PERNOD BEAUDON Stéphanie	Présente
PERROT Charles	
PETIT Marie-Agnès	Présente
PEYCELON Nicole	Présente
PFANNER Virginie	Présente

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
PIANTONI Ludivine	
PICHOUD Christian	Présent
PORQUET Céline	Présente
QUEYRANNE Jean-Jack	Présent
REPENTIN Thierry	
REY Marie-Camille	Présente
REYNAUD Philippe	Présent
RIAMON Marie-Hélène	Présente
ROBERT Sophie	Présente
ROTKOPF Sophie	
ROUPIOZ Sylvia	Présente
ROUX Dominique	Présente
SADDIER Martial	Présent
SAVIN Ghislaine	Présente
SEGAUD-LABIDI Nora	Présente
SEMET Pascale	Présente
SÉNÉCLAUZE Thierry	Présent
SIKORA Marie-Thérèse	Présente
SURPLY Isabelle	Présente
TAITE Jean-Pierre	Présent
TERRIER Marie-Claire	Présente
THIEN Jérémy	Présent
THORAVAL Marie-Hélène	Présente
TIRREAU Andrée	Présente

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
TRILLET-LENOIR Véronique	Présente
TURNAR Alexandra	Présente
UHLRICH Yves-Marie	Présent
VAGNIER Nicole	Présente
VALENTIN-PREBET Isabelle	Présente
VERAN Olivier	Présent
VERCHERE Patrice	Présent
VERCIN André	
VERNEY-CARRON Florence	Présente
VIAL Cédric	Présent
VIAL Raymond	
VICHNIEVSKY Laurence	Présente
VIDAL Paul	Présent
VIGIER Jean-Pierre	Présent
VOIR Patrice	Présent
VULLIERME Didier	
WAUQUIEZ Laurent	Présent

ASSEMBLEE PLENIERE**FEUILLE D'EMARGEMENT**

Séance du 14 décembre à 20H45

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
AARAB Mounir	Présent
ABADIE PARISI Anne-Françoise	Présente
AMOS Olivier	Présent
AMRANE Olivier	Présent
ANDRÉ Annabel	Présente
AUBOIS Anna	Présente
AURIAS Claude	
AZNAR-MOLLIEX Noëlle	Présente
BADREDDINE Chokri	Présent
BARBIER Jean-Pierre	
BAUD Jean-Baptiste	Présent
BAUD-ROCHE Astrid	Présente
BEGUET Marie Jeanne	Présente
BENMEDJAHED Ali	Présent
BENOIT Charlotte	Présente
BERANGER Nathalie	Présente
BERAT Pierre	Présent
BERLIOZ-CURLET Alain	Présent
BERRA Nora	Présente

BERTHOUX Béatrice	Présente
BLANC Didier-Claude	Présent
BLANCHET Jacques	Présent
BLATRIX-CONTAT Florence	Présente
BOLVIN Béatrix	
BOLZE Catherine	Présente
BONNICHON Frédéric	Présente
BONNIVARD Émilie	Présente
BOSLAND Jean-Paul	
BOUCHET Boris	Présent
BOUDAOUF Farida	Présente
BOUDOT Christophe	
BOUKAALA Sarah	Présente
BRENAS Jean-Pierre	Présent
BRETON Xavier	Présent
BREUIL Alain	
BRU Dominique	Présente
BRUGERON Angélique	Présente
BUFFARD Laurent	Présent
BURGAZ Muriel	Présente
BUSSIÈRE Alain	Présent
BUSSIÈRE Laurence	Présente
CARBONNEL François-Éric	Présent
CASALINO Françoise	Présente

CEDRIN Michèle	
CERBAÏ Florence	Présente
CESA Johann	
CHABERT Gilles	Présent
CHAIX Sandrine	Présente
CHALON Pénélope	Présente
CHAMPEL Romain	Présent
CHAPAVEIRE André	Présent
CHAPUIS Michel	Présent
CHAUSSAT Maxime	
CHAVELET Stanislas	Présent
CHAVEROT Bernard	Présent
CHEMIN François	Présent
CINIERI Dino	Présent
COATIVY Muriel	Présente
CONDEMINÉ Anne-Sophie	Présente
CONSTANT Christiane	Présente
COSSON Monique	Présente
COUTARD Catherine	
CRACCHIOLO Philippe	Présent
CREUZET Sandra	
CROMBECQUE Yann	Présent
CRUZ Sophie	Présente
CUKIERMAN Cécile	Présente

DARAGON Nicolas	
DAUCHY Marie	Présente
DEBAT Jean-François	
DE BREUVAND Cécile	Présente
DEBU Raphaël	Présent
DELACROIX Pierre	Présent
DE MALLIARD Alice	Présente
DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN Marie	Présente
DE PEYRECAVE Gabriel	Présent
DESIES Bruno	Présent
DESPRAS Dominique	Présent
DI VINCENZO Caroline	Présente
DUBESSY Florence	Présente
DUGLERY Daniel	Présent
DULAC Michel	
DULLIN Xavier	Présent
DUVAND Florence	Présente
FANGET Michel	
FAUROT Éric	Présent
FAVRE Marie	Présente
FERLAY Aurélien	Présent
FERRAND Emmanuel	Présent
FERRAND Virginie	Présente
FEYSSAGUET Raymond	Présent

FILIPPI Lionel	Présent
FLORY Jean-Claude	Présent
FOUGÈRE Myriam	Présente
FOURNIER Éric	Présent
FRITZ Richard	
FROMAGE Catherine	Présente
GARCIN Jean-Marie	Présent
GEMMANI Stéphane	Présent
GENEST Sandrine	Présente
GIBOUIN Guillaume	Présent
GIRARD Jean-Pierre	
GIRAUD Éliane	Présente
GISCARD D'ESTAING Louis	Présent
GIVERNET Olga	Présente
GNUVA Julie	
GOY-CHAVENT Sylvie	Présente
GREBERT Fabienne	Présente
GRÉGOIRE Michel	Présent
GUELON-BEVILLARD Caroline	Présente
GUERRE Jean-Michel	
GUIBERT Martine	Présente
GUYADER Jean-Louis	Présent
HERNANDEZ Christine	Présente
HEYRAUD Stéphane	Présent

HORTEFEUX Brice	Présent
JACQUART François	Présent
JARRY Juliette	Présente
JOLLY Alexis	Présent
JUBAN Laurence	Présente
KEFI-JEROME Samy	Présent
KOVACS Thierry	Présent
LACROIX Gilles	
LAFORET Catherine	Présente
LAÏDOUNI-DENIS Myriam	Présente
LAMBERT Marie-Thérèse	Présente
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	Présent
LECAILLON Vincent	Présent
LEVY Fabienne	Présente
LIGOUT Sandrine	Présente
LUCAS Karine	Présente
LUCOT Yannick	Présent
MALAVIEILLE Valérie	Présente
MANDON Emmanuel	Présent
MARCHE Émilie	Présente
MARION Agnès	Présente
MARLEIX Alain	
MASSEBEUF Isabelle	Présente
MEALLET Roger-Jean	Présent

MELLIES Antoine	Présent
MEUNIER Philippe	Présent
MEYNIER-MILLEFERT Marjolaine	
MONNIER Thibaut	Présent
MONTILLET Carole	Présente
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Présente
MOREL-DARLEUX Corinne	
MOROGE Jérôme	Présent
MOURIER Marlène	Présente
NANCHI Alexandre	Présent
NEUDER Yannick	Présent
PACORET Catherine	Présente
PANNEKOUCKE Fabrice	Présent
PARRET Fatima	Présente
PEIZERAT Gwendal	Présent
PELLET Anne	Présente
PELLEVAT Cyril	Présent
PELLIER Laure	
PENICAUD François-Xavier	Présent
PERNOD BEAUDON Stéphanie	Présente
PERROT Charles	
PETIT Marie-Agnès	Présente
PEYCELON Nicole	Présente
PFANNER Virginie	Présente

PIANTONI Ludivine	
PICHOUD Christian	Présent
PORQUET Céline	Présente
QUEYRANNE Jean-Jack	Présent
REPENTIN Thierry	
REY Marie-Camille	Présente
REYNAUD Philippe	Présent
RIAMON Marie-Hélène	Présente
ROBERT Sophie	Présente
ROTKOPF Sophie	
ROUPIOZ Sylvia	Présente
ROUX Dominique	Présente
SADDIER Martial	Présent
SAVIN Ghislaine	Présente
SEGAUD-LABIDI Nora	Présente
SEMET Pascale	Présente
SÉNÉCLAUZE Thierry	
SIKORA Marie-Thérèse	Présente
SURPLY Isabelle	Présente
TAITE Jean-Pierre	Présent
TERRIER Marie-Claire	Présente
THIEN Jérémy	Présent
THORAVAL Marie-Hélène	Présente
TIRREAU Andrée	Présente

TRILLET-LENOIR Véronique	Présente
TURNAR Alexandra	Présente
UHLRICH Yves-Marie	Présent
VAGNIER Nicole	Présente
VALENTIN-PREBET Isabelle	Présente
VERAN Olivier	présent
VERCHERE Patrice	Présent
VERCIN André	
VERNEY-CARRON Florence	Présente
VIAL Cédric	Présent
VIAL Raymond	Présent
VICHNIEVSKY Laurence	Présente
VIDAL Paul	Présent
VIGIER Jean-Pierre	Présent
VOIR Patrice	Présent
VULLIERME Didier	
WAUQUIEZ Laurent	Présent

ASSEMBLEE PLENIERE

FEUILLE D'EMARGEMENT

Séance du 14 décembre BP

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
AARAB Mounir	Présent
ABADIE PARISI Anne-Françoise	Présent
AMOS Olivier	Présent
AMRANE Olivier	Présent
ANDRÉ Annabel	Présent
AUBOIS Anna	Présent
AURIAS Claude	Procuration Romain CHAMPEL
AZNAR-MOLLIEX Noëlle	Présent
BADREDDINE Chokri	Présent
BARBIER Jean-Pierre	
BAUD Jean-Baptiste	Présent
BAUD-ROCHE Astrid	Présent
BEGUET Marie Jeanne	Présent
BENMEDJAHED Ali	Présent
BENOIT Charlotte	Présent
BERANGER Nathalie	Présent
BERAT Pierre	Présent
BERLIOZ-CURLET Alain	Présent
BERRA Nora	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
BERTHOUX Béatrice	Présent
BLANC Didier-Claude	Présent
BLANCHET Jacques	Présent
BLATRIX-CONTAT Florence	Présent
BOLVIN Béatrix	Présent
BOLZE Catherine	Présent
BONNICHON Frédéric	Présent
BONNIVARD Émilie	Présent
BOSLAND Jean-Paul	Présent
BOUCHET Boris	Présent
BOUDAOUUD Farida	Présent
BOUDOT Christophe	
BOUKAALA Sarah	Présent
BRENAS Jean-Pierre	Présent
BRETON Xavier	Présent
BREUIL Alain	
BRU Dominique	Présent
BRUGERON Angélique	Présent
BUFFARD Laurent	Présent
BURGAZ Muriel	Présent
BUSSIÈRE Alain	Présent
BUSSIÈRE Laurence	Présent
CARBONNEL François-Éric	Présent
CASALINO Françoise	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
CEDRIN Michèle	
CERBAÏ Florence	Présent
CESA Johann	Présent
CHABERT Gilles	Présent
CHAIX Sandrine	Présent
CHALON Pénélope	Présent
CHAMPEL Romain	Présent
CHAPAVEIRE André	Présent
CHAPUIS Michel	Présent
CHAUSSAT Maxime	
CHAVELET Stanislas	Présent
CHAVEROT Bernard	Présent
CHEMIN François	Présent
CINIERI Dino	Présent
COATIVY Muriel	Présent
CONDEMINE Anne-Sophie	Présent
CONSTANT Christiane	Présent
COSSON Monique	Présent
COUTARD Catherine	
CRACCHIOLO Philippe	Présent
CREUZET Sandra	
CROMBECQUE Yann	Présent
CRUZ Sophie	Présent
CUKIERMAN Cécile	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
DARAGON Nicolas	
DAUCHY Marie	Présent
DEBAT Jean-François	Présent
DE BREUVAND Cécile	Présent
DEBU Raphaël	Présent
DELACROIX Pierre	Présent
DE MALLIARD Alice	Présent
DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN Marie	Présent
DE PEYRECAVE Gabriel	Présent
DESIES Bruno	Présent
DESPRAS Dominique	
DI VINCENZO Caroline	Présent
DUBESSY Florence	Présent
DUGLERY Daniel	Présent
DULAC Michel	
DULLIN Xavier	Présent
DUVAND Florence	Présent
FANGET Michel	Présent
FAUROT Éric	Présent
FAVRE Marie	Présent
FERLAY Aurélien	Présent
FERRAND Emmanuel	Présent
FERRAND Virginie	Présent
FEYSSAGUET Raymond	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
FILIPPI Lionel	Présent
FLORY Jean-Claude	Présent
FOUGÈRE Myriam	Présent
FOURNIER Éric	Présent
FRITZ Richard	Présent
FROMAGE Catherine	Présent
GARCIN Jean-Marie	Présent
GEMMANI Stéphane	Présent
GENEST Sandrine	Présent
GIBOUIN Guillaume	Présent
GIRARD Jean-Pierre	
GIRAUD Éliane	Présent
GISCARD D'ESTAING Louis	Présent
GIVERNET Olga	Présent
GNUVA Julie	
GOY-CHAVENT Sylvie	Présent
GREBERT Fabienne	Présent
GRÉGOIRE Michel	Présent
GUELON-BEVILLARD Caroline	Présent
GUERRE Jean-Michel	
GUIBERT Martine	Présent
GUYADER Jean-Louis	Présent
HERNANDEZ Christine	Présent
HEYRAUD Stéphane	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
HORTEFEUX Brice	Présent
JACQUART François	Présent
JARRY Juliette	Présent
JOLLY Alexis	Présent
JUBAN Laurence	Présent
KEFI-JEROME Samy	Présent
KOVACS Thierry	Présent
LACROIX Gilles	
LAFORET Catherine	Présent
LAÏDOUNI-DENIS Myriam	Présent
LAMBERT Marie-Thérèse	Présent
LANGENIEUX-VILLARD Philippe	Présent
LECAILLON Vincent	Présent
LEVY Fabienne	Présent
LIGOUT Sandrine	Présent
LUCAS Karine	Présent
LUCOT Yannick	Présent
MALAVIEILLE Valérie	Présent
MANDON Emmanuel	Présent
MARCHE Émilie	Présent
MARION Agnès	Présent
MARLEIX Alain	
MASSEBEUF Isabelle	Présent
MEALLET Roger-Jean	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
MELLIES Antoine	Présent
MEUNIER Philippe	Présent
MEYNIER-MILLEFERT Marjolaine	
MONNIER Thibaut	Présent
MONTILLET Carole	Présent
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Présent
MOREL-DARLEUX Corinne	Présent
MOROGE Jérôme	Présent
MOURIER Marlène	Présent
NANCHI Alexandre	Présent
NEUDER Yannick	Présent
PACORET Catherine	Présent
PANNEKOUCKE Fabrice	Présent
PARRET Fatima	Présent
PEIZERAT Gwendal	Présent
PELLET Anne	Présent
PELLEVAT Cyril	Présent
PELLIER Laure	Présent
PENICAUD François-Xavier	Présent
PERNOD BEAUDON Stéphanie	Présent
PERROT Charles	
PETIT Marie-Agnès	Présent
PEYCELON Nicole	Présent
PFANNER Virginie	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
PIANTONI Ludivine	
PICHOUUD Christian	Présent
PORQUET Céline	Présent
QUEYRANNE Jean-Jack	Présent
REPENTIN Thierry	
REY Marie-Camille	Présent
REYNAUD Philippe	Présent
RIAMON Marie-Hélène	Présent
ROBERT Sophie	Présent
ROTKOPF Sophie	
ROUPIOZ Sylvia	Présent
ROUX Dominique	Présent
SADDIER Martial	Présent
SAVIN Ghislaine	Présent
SEGAUD-LABIDI Nora	Présent
SEMET Pascale	Présent
SÉNÉCLAUZE Thierry	Présent
SIKORA Marie-Thérèse	Présent
SURPLY Isabelle	Présent
TAITE Jean-Pierre	Présent
TERRIER Marie-Claire	Présent
THIEN Jérémy	Présent
THORAVAL Marie-Hélène	Présent
TIRREAU Andrée	Présent

NOM ET PRENOM	SIGNATURE
TRILLET-LENOIR Véronique	Présent
TURNAR Alexandra	Présent
UHLRICH Yves-Marie	Présent
VAGNIER Nicole	Présent
VALENTIN-PREBET Isabelle	Présent
VERAN Olivier	Présent
VERCHERE Patrice	Présent
VERCIN André	
VERNEY-CARRON Florence	Présent
VIAL Cédric	Présent
VIAL Raymond	
VICHNIEVSKY Laurence	Présent
VIDAL Paul	Présent
VIGIER Jean-Pierre	Présent
VOIR Patrice	Présent
VULLIERME Didier	
WAUQUIEZ Laurent	Présent

Procès verbal validé le

Le Président du Conseil régional

Procès verbal de l'Assemblée plénière du 14 décembre 2020 approuvé en Assemblée plénière du 23 février 2021.

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laurent Waquiez', with a stylized flourish extending to the right.

Laurent WAUQUIEZ

Laurent WAUQUIEZ